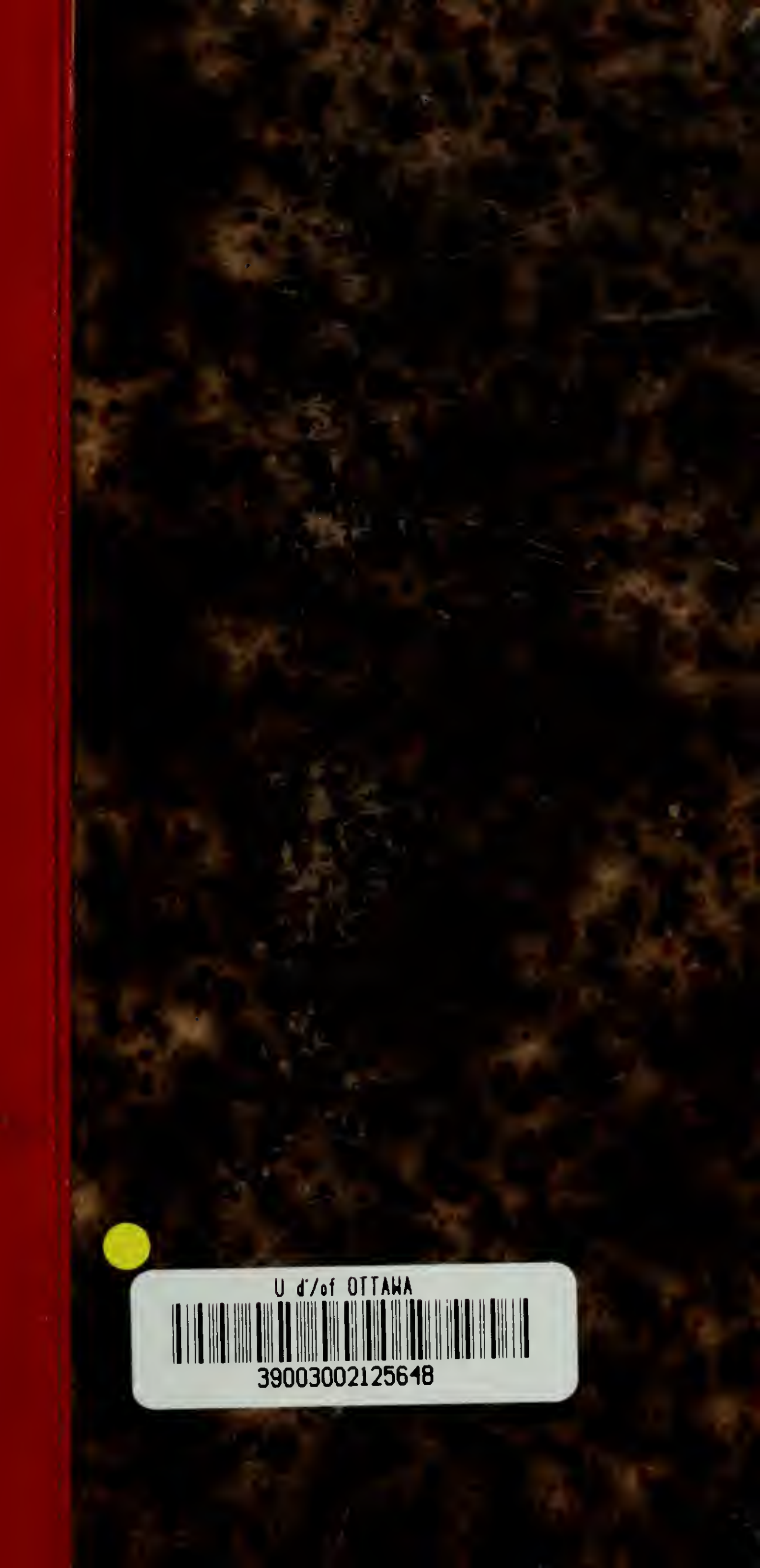






HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE ROME.

I.

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie,
rue Garancière, 5, derrière Saint-Sulpice.



Paris, Imp. Auguste Bry, 142, r du Bac

PIE IX.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE ROME

TABLEAU RELIGIEUX, POLITIQUE ET MILITAIRE

DES

ANNÉES 1846, 1847, 1848, 1849 ET 1850

EN ITALIE

Par Alphonse BALLEYDIER.

TROISIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée

Accompagnée de portraits et d'un plan du siége de Rome.

TOME PREMIER.

A PARIS,

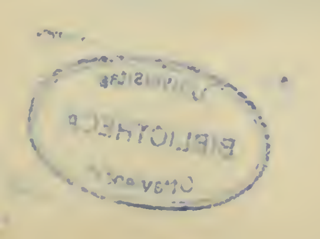
AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS,

COMON, ÉDITEUR,

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1851.





AVANT-PROPOS.

La papauté est la dernière grandeur vivante de l'Italie.
(Comte Rossi.)

La cause du pape est la cause de Dieu.
(Dernières paroles du comte Rossi).

L'autorité du Saint-Siége est indispensable à l'indépendance et à la liberté de l'Italie.
(Louis-Napoléon Bonoparte).

Un peintre célèbre voulant reproduire l'effet d'une tempête, se fit, un jour, attacher au mât d'un vaisseau. Soulevés par la fureur des vents, les flots de la mer menaçaient à chaque instant d'engloutir le navire; le peintre fit un tableau effrayant de vérité.

A l'exemple de ce peintre, pour décrire une effroyable tourmente humaine, nous avons voulu regarder en face, et dans toute sa fureur, le cataclysme qui naguère a bouleversé la Péninsule italique. C'est au milieu des flots tumultueux de l'anarchie que nous avons écrit l'histoire de la révolution de Rome.

Si parfois nos couleurs apparaissaient trop vives, si le trait semblait trop prononcé, on nous tiendrait compte des

impressions violentes sous l'inspiration desquelles nous avons écrit. Les tons foncés dominent dans l'œuvre du peintre que nous avons pris pour modèle. Les demi-teintes ne sont point faites pour reproduire les embrasements. Sans haine pour les personnages, notre appréciation, souvent récriminative, portera uniquement sur les actes qui ont compromis le salut du plus beau pays du monde.

La liberté qui élève le patriotisme au-dessus de la peur, inspire le courage d'exposer le crime dans toute sa nudité, pour qu'il serve d'épouvantail à l'avenir.

Combattre les passions dissolvantes, stigmatiser les agents du mal, démasquer enfin les ennemis de l'ordre humanitaire, est de tous les devoirs civiques le plus sacré, le plus utile au repos de la société. Ce devoir est le droit de l'historien : nous en userons.

Indépendant et libre, ne relevant que de notre propre conscience, c'est sans peur, sans passion, et sans intérêt, que nous publions ces documents; trop heureux, si après avoir jeté quelque lumière sur les phases peu connues de la révolution romaine, ils peuvent servir d'enseignement aux masses populaires, si faciles à se laisser tromper par les intrigants et les ambitieux.

INTRODUCTION.

La perfection n'est pas dans ce monde. La société se composant d'éléments humains essentiellement faibles, et naturellement portés à la déviation, il est évident que l'édifice social doit parfois avoir besoin de rectification.

L'élément monarchique, fondé par le christianisme sur l'autorité qui découle de la loi divine, et fortifié depuis des siècles par l'influence du catholicisme, tendait, il y a soixante ans, à s'écarter de son point de départ; il déviait à sa base; de sages et d'utiles réformes devenaient donc nécessaires; qui pourrait le nier?

Malheureusement, depuis la paix de Munster et le traité de Westphalie, fatal au point de vue catholique, la voix des papes, ces puissants réformateurs du moyen âge, n'avait plus qu'un faible écho dans le conseil des princes de la terre. L'erreur, sanctionnée du luthéranisme, marchant au niveau de la vraie foi, avait singulièrement affaibli l'influence politique de la papauté.

Les hommes qui se mirent alors à la tête du mouvement réformateur s'étaient franchement, ouvertement déclarés les

ennemis du christianisme, qui seul a reçu de Dieu autorité pour enseigner le monde. La philosophie, usurpant les pouvoirs du catholicisme, ouvrit la porte aux révolutions, le jour qu'elle dit aux hommes : « Vous êtes égaux ? » Immense erreur ! Les hommes ne sont métaphysiquement égaux que devant Dieu. Ce principe égalitaire, habilement exploité par les sociétés secrètes, créa dès lors le niveau fatal qui menace aujourd'hui la société, et qui tend au chaos pour reconstruire un nouveau monde impossible.

Depuis soixante ans, les sociétés secrètes ont tellement bouleversé l'Europe qu'elles l'ont réduite à la terrible alternative du fameux : *To be or not to be*, être ou ne pas être.

La situation critique dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Europe, est-elle la conséquence immédiate et naturelle de l'action destructive des sociétés secrètes ?

Cette proposition est résolue par l'affirmative. Prouvons-le donc en jetant un coup d'œil rétrospectif sur la marche mystérieuse de ces sociétés, et sur les moyens qu'elles ont pris pour arriver à l'exécution de leurs projets sur l'Italie. Nous rencontrerons à chaque instant les traces flagrantes de la conspiration qui a servi de préface à la république romaine, qui n'est elle-même que l'appendice de la république française. Remontons le cours de quelques années.

Nous avons sous les yeux une brochure sans nom d'auteur, qui, sous la forme d'un appel à l'Italie, contient les lignes suivantes. L'anonyme, après avoir fait un éloge pompeux de la religion et cité comme argument cette parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » s'écrie :

« Italiens ! Dieu a créé tous les hommes égaux. Apprenez que ce qu'on appelle *le libéralisme* a pour but de vous remettre en possession de vos droits inaliénables. Il y a des *hommes* qui veillent pour vous, et pour qui la régénération de l'Italie est le stimulant de leur âme. Ils se hâtent de faire luire le jour où elle devra s'accomplir. Dans ce jour *fatal*, rappelez-vous que la valeur l'emporte sur la force et que

l'audace se rend maîtresse du sort. Maintenant que les événements graves approchent, que la catastrophe va éclater, il faut que chaque Italien ait un *cœur qui sente*, *un visage qui dissimule*, *une main qui agisse.*

« Honneur à la confédération italienne !... Oh ! je le vois... Voyez comme il est terrible, et comme il resplendit d'une lumière sanglante, ce jour gros de la colère de Dieu et de la vengeance des peuples! Terrible catastrophe, le *parjure* aura sa récompense aussi bien que la tyrannie. Dieu écrit sur les trônes renversés : ce n'est pas en vain qu'on enfreint les lois de la vérité, de la justice et de la religion. »

Point de doute. Les trônes signalés ainsi à la vengeance des peuples devaient être ceux de Pie IX, de Ferdinand II, de Léopold de Toscane, de Charles-Albert, ceux enfin des princes régnant sur les autres États de l'Italie. Plusieurs de ces trônes se sont effectivement écroulés; mais le bras de Dieu, secondé par celui des hommes, les a relevés bientôt, après s'être tourné contre les démolisseurs.

Un autre petit volume paraît à Lugano le 25 octobre 1833. Nous y trouvons à toutes les pages les mêmes intentions, les mêmes idées; chaque ligne est une menace, chaque mot un cri de vengeance; l'encre est du sang et le signet un poignard.

Dans les premiers jours de juin 1846, Ricciardi, littérateur de mérite, mais athée par calcul, d'accord avec cet axiome politique : « Les écrivains sont les pionniers des révolutions » ; Ricciardi prend la plume et recommande à ses compatriotes, l'union, la réunion en un seul faisceau de toutes les opinions diverses. « Vous n'avez rien à attendre des princes » leur dit-il; puis il ajoute, que lors même que les princes voudraient faire le bien, leurs peuples devraient exiger avant toute chose l'indépendance de l'Italie. Il est plus explicite encore; écoutez-le : « Pour acquérir cette indépendance, il faut la révolution et la guerre; il faut mettre de côté toutes considérations dérivant du progrès des lumières,

du progrès de la civilisation, du progrès de l'industrie, de l'accroissement des richesses et de la prospérité publique » (chap. V).

Dans son chapitre VI, l'écrivain, après avoir fait le procès de tous les princes italiens, attaque la papauté corps à corps; il efface l'histoire d'un trait de plume; il déchire les pages empreintes de cette lutte immense qui a laissé derrière elle les noms impérissables des Guelfes et des Gibelins; enfin, il ment à la conscience des peuples en rendant les papes responsables de tous les maux que l'Italie a soufferts depuis Constantin.

Dans le chapitre VII, alliant le cynisme du mensonge à l'effronterie de l'ignorance, il prétend que l'alliance entre Rome et Vienne, entre les empereurs et les souverains pontifes, a été, de tout temps, le plus grand obstacle à la régénération de l'Italie.

Dans le chapitre XI, l'écrivain, initié aux mystères de la secte, compare l'Autriche à la statue de Nabuchodonosor, composée de métaux divers et reposant sur des pieds d'argile. Il devient prophète, et prévoit, dans un avenir rapproché, de terribles commotions, qu'il appelle de tous ses vœux, mais qui ne répondront point à ses espérances.

Le chapitre XII dévoile le secret des hommes dont Mazzini est le grand-prêtre. Ricciardi appelle à son aide l'autorité du scepticisme fait homme; il recommande aux révolutionnaires d'épargner à Grégoire XVI la *médecine violente* recommandée jadis par Machiavel (page 84). « Je crois, dit-il, je *crois* que notre cause sainte serait tachée par l'assassinat d'un vieillard, outre qu'il ne suffirait pas d'étouffer le pape, car il faudrait assassiner jusqu'au dernier cardinal, jusqu'au dernier prêtre, jusqu'au dernier religieux de tout l'univers catholique. « Plus loin il ajoute, et notre plume frémit en reproduisant ces horribles paroles : « La plante funeste née en Judée n'est arrivée à ce haut point de croissance et de vigueur que parce qu'elle fut abreuvée de

flots de sang. Si vous désirez qu'une erreur prenne racine parmi les hommes, mettez-y le fer et le feu ! ! ! Voulez-vous qu'elle tombe, faites-en l'objet de vos moqueries. » Est-ce clair ?

Dans le chapitre XIII, il recommande aux libéraux d'embaucher les officiers de l'armée ; il se fait un auxiliaire de la trahison. Après avoir pressé l'organisation des sociétés secrètes, il indique dans le chapitre XVII les moyens de commencer les insurrections : c'est d'abord contre les Autrichiens qu'il faut diriger tous les coups et engager une guerre d'extermination.

Dans son chapitre XIX, Ricciardi jette le masque, il se montre à visage découvert ; l'écrivain devient tribun, le tribun se fait tyran, il arrache le pouvoir aux mains du peuple souverain auquel il dénie le droit de se gouverner. Pour conduire le peuple, dit-il, « il ne s'agit pas d'une assemblée populaire, flottante, incertaine, lente à délibérer ; mais il faut une *main de fer* qui, seule, peut régenter un peuple jusqu'alors accoutumé aux divergences d'opinion, à la discorde, et ce qui est plus encore, un *peuple corrompu*, *énervé*, *avili par l'esclavage* (p. 132). »

Son chapitre XXIV, branle-bas général des révolutionnaires européens, cherche à démontrer que la nation italienne est la mieux placée pour allumer l'incendie universel. Il rappelle aux peuples du Danemark, de la Suède, de la Prusse, de l'Espagne et du Portugal, ce qu'il prétend *leurs nécessités politiques*. Il moleste la France, qui, selon lui, a besoin d'un gouvernement plus large et plus logique ; l'Angleterre qui doit se débarrasser d'une odieuse aristocratie, la source de tous ses maux ; il fait un appel à l'Irlande qui jette cent mille hommes à la voix d'un O'Connel et qui se retire devant le sabre d'un caporal anglais ! « Que l'Italie se lève, dit-il, et les autres nations se lèveront ; c'est une chose que de mettre le pied dans la carrière des révolutions ; c'en est une autre que d'entrer en second dans cette lice magnanime. »

Après un chapitre de rêveries sur l'avenir du monde et de la civilisation, il termine en s'écriant : « Notre triomphe est certain, à moins qu'un cataclysme universel n'engloutisse dans un abîme sans fond les oppresseurs et les opprimés. Les premiers feront des efforts gigantesques pour retenir leur pouvoir, mais ils seront forcés de boire le calice amer de leur ruine..:.... Bientôt une ère nouvelle commencera pour les humains, l'ère glorieuse d'une rédemption tout autre que celle si vainement annoncée par le Christ (p. 100 et 200). »

Quelque temps après, le Méphistophélès de l'Italie, Mazzini qui s'arroge fièrement le titre de Moïse de l'indépendance italienne, Mazzini entre en campagne; il donne le mot d'ordre sur toute la ligne et prépare les voies qui doivent le conduire au triomphe momentané de ses idées par l'astuce et la trahison.

Rien de plus curieux que ses instructions stratégiques ! Ce n'est pas de front qu'il faut attaquer l'*ennemi* pour le moment, il faut le combattre avec des fleurs. L'encensoir doit remplacer le canon, les parfums qui enivrent seront plus sûrs que la poudre qui tue. Il cache son cri de guerre sous l'Hosanna qu'il entonne à la gloire de Pie IX ; il couvre de palmes le chemin qu'il creuse perfidement sous les pieds du généreux pontife, enfin, comme les sacrificateurs antiques, il pare la victime qu'il veut immoler à ses rêves ambitieux....

Il importe que vous connaissiez ces instructions que déjà, dès le mois d'octobre 1846, il envoyait de Paris, le chef-lieu de son exil, à tous ses affiliés de la Péninsule. Jamais le cynisme de la démagogie ne s'est révélé plus ouvertement ; jamais l'hypocrisie révolutionnaire, aux voies obliques, ne s'est manifestée d'une manière plus précise, plus mathématique. Cette pièce doit servir de pilori au procès de l'histoire de la révolution italienne; la voici :

« Aux amis de l'Italie.

« Les morcellements de l'Italie présentent à la régéné-

ration des difficultés qu'il faudra surmonter avant que l'on puisse progresser directement. Cependant, il ne faut pas perdre courage; chaque pas vers l'unité sera un progrès, et, sans qu'on l'ait prévu, la régénération sera sur le point d'être accomplie le jour où l'unité pourra être proclamée. » Le but est clairement dénoncé dans ce préambule, qui fait de l'unité la base fondamentale de la prétendue régénération italienne; voyons maintenant les moyens que le chef de la jeune Italie recommande pour l'atteindre; il commence par les princes.

« Dans les grands pays, dit-il, c'est par le peuple qu'il faut aller à la régénération; dans le vôtre c'est par les *princes;* il faut absolument qu'on les mette de la partie; c'est facile. Le pape marchera dans les réformes par *principe* et par nécessité. Le roi du Piémont, par l'idée de la couronne d'Italie; le grand duc de Toscane, par inclination et imitation; le roi de Naples, par force; et les petits princes auront à penser à d'autres choses qu'aux réformes. Ne vous mettez pas trop en peine de la portion occupée par les Autrichiens; il est possible que les réformes, les prenant par derrière, les fassent avancer plus rapidement que les autres dans la voie du progrès. Le peuple auquel la constitution donne le droit de demander, peut parler haut et au besoin commander par l'*émeute;* mais celui qui est encore dans la servitude, ne peut que *chanter* ses besoins pour en faire entendre l'expression sans trop déplaire. Profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, suffisent pour faire jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. »

La première partie de l'histoire de Pie IX se trouve toute entière dans le premier article de ce programme révolutionnaire. Fidèles au mot d'ordre de leur chef suprême, les affiliés des sociétés secrètes se mirent aussitôt à l'œuvre, et

cette œuvre leur devint d'autant plus facile que, pour la première fois, peut-être, ils entraient dans le sentiment de la justice. On les vit alors faisant cause commune avec le peuple qui n'était point dans le secret; on les vit exalter à l'unisson les vertus et les bienfaits du successeur de Grégoire XVI. Alors on les vit s'atteler à la voiture pontificale pour entraîner le chef du catholicisme plus rapidement à l'abîme qu'ils avaient caché sous des couronnes de fleurs. Alors les manifestations populaires, les promenades aux flambeaux, les illuminations, les banquets, les hymnes et les cantiques; les arts, l'éloquence et la poésie élevèrent Pie IX, noble et sainte victime, sur un piédestal, immense autel dressé d'avance pour le sacrifice..... ; continuons :

« Le concours des grands, ajoute Mazzini, est d'une indispensable nécessité pour faire naître le réformisme dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple, la défiance naîtra du premier coup; on l'écrasera. S'il est conduit par quelques grands, les grands serviront de passeports au peuple. L'Italie est encore ce qu'était la France avant la révolution; il lui faut donc ses Mirabeau, ses Lafayette et tant d'autres. Un grand seigneur peut être retenu par des intérêts matériels; mais on peut le *prendre par la vanité :* laissez-lui *le premier rôle tant qu'il voudra marcher* avec vous. Il en est peu qui veuillent aller jusqu'au bout. L'essentiel est que le terme de la grande révolution leur soit inconnu. Ne laissons jamais voir que le premier pas à faire. »

Ce paragraphe où l'ambition personnelle du rhéteur se cache à peine sous la concession du premier rôle qu'il cède *momentanément* à la vanité des grands, conduit directement au paragraphe concernant le clergé; poursuivons.

« En Italie, le clergé est riche de l'argent et de la foi du peuple. Il faut le ménager dans ces deux intérêts et, autant que possible, utiliser son influence. Si vous pouviez, dans chaque capitale, créer un Savonarola, nous ferions des pas de géants. Le *clergé n'est pas ennemi des institutions libé-*

rales; cherchez donc à l'associer à ce premier travail que l'on doit considérer comme le vestibule obligé du temple de l'égalité; sans le vestibule, le sanctuaire reste fermé. N'attaquez le clergé ni dans sa fortune, ni dans son orthodoxie, *promettez-lui* la liberté, et vous le verrez marcher avec vous. »

Mazzini, qui sait par cœur l'histoire de son pays, rend ici justice aux sentiments du clergé, il est forcé d'avouer que les prêtres ne sont point ennemis des institutions libérales; il ne renie pas comme tous ses confrères le glorieux passé, les plus belles pages de l'Italie, au contraire, il dit bien souvent : la Rome des Césars et la Rome des papes! nous verrons bientôt comment les actes du rhéteur se trouvent en contradiction avec ses paroles. En attendant suivons-le pas à pas dans l'analyse de ses instructions : il arrive au peuple.

« En Italie le peuple est encore à créer; mais il est prêt à déchirer l'enveloppe qui le retient. Parlez souvent, beaucoup et partout de ses misères et de ses besoins. *Le peuple ne s'entend pas;* mais la partie agissante de la société se pénètre de ces sentiments de compassion pour le peuple et, tôt ou tard, elle agit. Les discussions savantes ne sont ni nécessaires ni opportunes. Il y a des mots régénérateurs qui contiennent tout et qu'il faut souvent répéter au peuple. Liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité, voilà ce que le peuple comprendra surtout quand on lui opposera les mots de despotisme, priviléges, tyrannie, esclavage, etc., etc...; le difficile n'est pas de convaincre le peuple, c'est de le réunir : le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle. »

Après avoir ainsi développé les moyens actifs qu'il faut employer vis-à-vis les ordres trinitaires qui constituent la société, le grand-prêtre des sociétés secrètes résume ainsi son programme.

« L'échelle du progrès est longue; il faut du temps et de la patience pour arriver au sommet. Le moyen d'aller plus

vite, c'est de ne franchir qu'un degré à la fois. Vouloir prendre son vol vers le dernier, c'est exposer l'œuvre à plus d'un danger. Il y a bientôt deux mille ans qu'un grand philosophe, *nommé Christ*, a prêché la fraternité que cherche encore le monde. Acceptez donc tous les secours qu'on vous offrira sans jamais les regarder comme peu importants. Le globe terrestre est formé de grains de sable; quiconque voudra faire en avant un seul pas doit être des vôtres jusqu'à ce qu'il vous quitte. Un roi donne une loi plus libérale, applaudissez en demandant celle qui doit suivre. Un ministre ne montre que des intentions progressistes, donnez-le pour modèle. Un grand seigneur affecte de bouder ses priviléges, mettez-vous sous sa direction; s'il veut s'arrêter vous êtes à temps de le laisser, il restera isolé et sans force contre vous, et vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui seront opposés à vos projets. Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées peuvent servir la cause du progrès en leur donnant une bonne direction.

« L'armée est le plus grand obstacle au progrès du socialisme; toujours soumise par son éducation, par son organisation, sa discipline et sa dépendance, elle est un puissant levier pour le despotisme. Il faut la *paralyser* par l'éducation morale du peuple. Quand on aura fait passer dans l'opinion générale l'idée que l'armée, faite pour défendre le pays, ne doit, dans aucun cas, se mêler de la politique intérieure et doit respecter le peuple, on pourra marcher sans elle et même *contre elle*, sans danger.

« Le clergé n'a que la moitié de la doctrine sociale, il veut comme nous la fraternité qu'il appelle la charité. Mais sa hiérarchie et ses habitudes en font un suppôt d'autorité, c'est-à-dire, de despotisme; il faut prendre ce qu'il a de bon et couper le mal. Tâchez de faire pénétrer l'égalité dans l'Église et tout marchera. La puissance cléricale est person-

nifiée dans les jésuites. L'odieux de ce nom est déjà une puissance pour les socialistes, servez-vous-en. »

Est-il possible d'attaquer plus carrément les bases fondamentales de la société, à savoir l'autorité? La préméditation est formelle, le but est manifeste, la preuve concluante; Mazzini le déclare lui-même, c'est l'édifice social qu'il faut renverser en détruisant le principe de sa vitalité, en brisant sa clef de voûte, l'autorité. Que doivent faire encore les sociétés secrètes pour arriver à la réalisation de leurs espérances? Leur chef va vous le dire en terminant.

« Associer, associer, s'écrie-t-il, associer; tout est dans ce mot. Les sociétés secrètes donnent une force irrésistible au parti qui peut les invoquer. Ne craignez pas de les voir se diviser; plus elles se diviseront, mieux ce sera. Toutes vont au même but par des chemins différents; le secret sera souvent violé, tant mieux; il faut du secret pour donner de la sécurité aux membres, mais il faut une certaine transparence pour inspirer de la crainte aux stationnaires. Quand un grand nombre d'associés, recevant le mot d'ordre pour répandre une idée et en faire l'opinion publique, pourront se concerter pour un mouvement, ils trouveront le vieil édifice percé de toutes parts et tombant comme par miracle au moindre souffle du progrès. Ils s'étonneront eux-mêmes de voir fuir devant la seule puissance de l'opinion, les rois, les seigneurs, les riches, les prêtres qui formaient la carcasse du vieil édifice social. Courage donc et persévérance. »

Voilà ce que le chef des sociétés secrètes en Italie écrivait sous le pontificat de Grégoire XVI, et deux années avant la venue de Pie IX au trône de saint Pierre. Déjà les rameaux parasites du socialisme couvraient la surface de la Péninsule, cherchant à étouffer la religion dans la personne de ses ministres, la propriété dans la personne de ceux qui possèdent, les droits réciproques dans la personne des princes.

Mazzini va plus loin encore, et si fort que l'on soit, on frémit d'horreur en lisant dans un ouvrage, publié à Naples,

par Benedetto Cantalupo, la suivante organisation de la jeune Italie :

« Art. 1er. La société est instituée pour la destruction indispensable de tous les gouvernements de la Péninsule et pour former un seul État, de toute l'Italie, sous la forme républicaine.

« Art. 2. En raison des maux dérivant du régime absolu et ceux plus grands encore, des monarchies constitutionnelles, nous devons réunir tous nos efforts pour constituer une république une et indivisible. . . . .

« Art. 30. Les membres qui n'obéiront point aux ordres de la société secrète, et ceux qui en dévoileront les mystères, seront poignardés sans rémission. . . . .

« Art. 31. Le tribunal secret prononcera la sentence en désignant un ou deux affiliés pour son exécution immédiate. . . . .

« Art. 32. L'affilié qui refusera d'exécuter la sentence prononcée, sera reconnu parjure et comme tel mis à mort sur-le-champ. . . . .

« Art. 33. Si la victime condamnée parvient à s'échapper elle sera poursuivie sans relâche, en tout lieu, et le coupable sera frappé par une main invisible, se fût-il réfugié sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ. . . . .

« Art. 34. Chaque tribunal secret sera compétent, non-seulement pour juger les adeptes coupables, mais encore pour faire mettre à mort toutes les personnes qu'il aura vouées à la mort. . . . . »

A cette époque le soleil du catholicisme resplendissait comme un divin météore sur l'Europe entière, car à la voix du vicaire de Jésus-Christ, il s'était levé radieux, pour éclairer et régler la marche de la civilisation humaine. La main de Pie IX s'était ouverte sur l'Italie pour la bénir et pour sanctifier les réformes que ses souverains venaient de lui accorder. Le nom de Pie IX retentissait sonore d'un pôle à l'autre comme un écho de Dieu; un jour même il réveilla le

sultan dans son sérail ! La noble et grande figure de Pie IX remplissait le monde ; peuples et princes prosternés à ses pieds confondaient leurs voix et leurs cœurs dans un vaste concert d'amour et de bénédictions ; la foi catholique, en passant par les lèvres et l'âme ardente de Pie IX, avait retrouvé ses plus beaux jours, enfin le catholicisme triomphait. Les membres des sociétés secrètes, réveillés par la voix de leur chef, s'en émurent et se relevant de toute leur hauteur dans leur haine systématique contre l'autorité, ils résolurent de combattre plus ouvertement l'influence que le chef du catholicisme avait conquise non-seulement sur l'esprit de son peuple, mais encore sur celui des populations les plus diverses et les plus lointaines du globe. Dès lors ils marchèrent plus carrément dans la lutte ; ne déguisant plus le dessein qu'ils avaient, d'arriver à la révolution par la réforme, à la licence par la liberté.

L'un d'eux, médecin obscur, homme à figure sinistre sur laquelle se reflétait la perversité de son âme, se fait journaliste. Il engage le combat avec l'idée pour le terminer avec du sang ; bientôt le bureau de son journal devient un club où l'éloge se change en déclamations furibondes, jusqu'au jour où, la plume devenant un poignard, ira briser dans la poitrine de Rossi la pensée qui seule pouvait sauver l'Italie.

Le ministre n'était plus !... mais le pape restait encore debout ? Repoussant du pied un cadavre sans prendre même le temps d'essuyer le sang qui le marquait au front, Sterbini s'élance du palais de la Chancellerie au palais du Quirinal. Là, d'une voix stridente, il crie : Aux armes ! et après quelques heures d'une lutte inégale où l'attaque, hélas ! ne trouve que des prières pour défense, il oblige Pie IX à passer sur un second cadavre, pour se retirer sur la terre étrangère, et se donner à lui-même l'occasion de reprocher au Pontife une fuite qu'il avait rendue inévitable.

Alors le génie du mal planant sur la ville de Rome, ou-

vrit les portes à la révolution et convoqua le ban et l'arrière-ban des sociétés secrètes. Les principaux chefs de Paris, d'Allemagne et d'Italie, consultés sur la forme qu'il fallait donner au gouvernement romain, répondirent par des conseils d'attitude expectative. Les événements correspondaient trop bien au gré de leurs désirs pour les compromettre par trop de précipitation.

Sur ces entrefaites, une catastrophe aussi subite qu'imprévue remua l'Europe jusque dans ses entrailles : un banquet, un cri de vive la réforme! et un coup de pistolet tiré sur le boulevard des Capucines, à Paris, avaient changé en quelques heures la forme gouvernementale de la France. La République avait remplacé la dynastie des d'Orléans : aux cris de détresse de l'Europe entière, les sociétés secrètes répondirent par un long cri de joie, et, dans l'espace de quelques jours, les trônes surpris, ébranlés par la peur et par une force occulte, tremblèrent sur leurs assises. Alors le poignard qui devait frapper Rossi se promenait triomphalement dans les rues de Vienne, de Berlin, de Francfort, et dans presque toutes les capitales du continent; la voix prophétique du rocher de Sainte-Hélène était devenue le mot d'ordre des conjurés ; la République se préparait à bivouaquer dans les palais des rois, lorsqu'elle fut proclamée par une poignée d'hommes au Capitole.

Ces succès inespérés enflammèrent davantage encore les passions mauvaises, surexcitées par la marche belligérante de l'armée française contre Rome. Le grand prêtre des sociétés secrètes, Mazzini, persuadé que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, stimule le zèle de ses adeptes par un virulent article, inséré le 23 mai 1849 dans son journal intitulé : l'*Italie du peuple*. Cet article est en quelque sorte le résumé de l'opuscule de Ricciardi. De tout temps les révolutionnaires se sont calqués les uns sur les autres, en exagérant le trait, comme la révolution de février, qui s'est faite la caricature de 1793, comme la République romaine,

qui s'est faite la copie servile de la révolution de février.

« Ces premiers mouvements des peuples, dit Mazzini, ces premières batailles qui se livrent dans les capitales de toute l'Europe sont à leur commencement et non à leur fin. Ce ne sont pas des changements, mais des préliminaires de changements, parce que la vraie révolution républicaine ne fait aujourd'hui que jeter ses premières flammes, et ce que les peuples voient et entendent, n'est que l'ombre des troubles qui se préparent.

« Les sociétés où règne l'injustice doivent être renversées jusques au fond de leurs entrailles ; les nations asservies aux castes privilégiées, aux exactions des usuriers sont déjà remuées par l'instinct que la civilisation imprime à la véritable fraternité sociale. L'homme se sent homme, l'humanité marche dans la voie du progrès, mais comme dans chaque accouchement il y a une opération douloureuse, les hommes, rejetant le servage des supériorités, et les supériorités voulant les retenir dans leurs liens ; qui coupera ces liens? L'épée des révolutions.

« Les nations asservies reposèrent pendant des siècles dans le sein des monarchies, elles se formèrent et se nourrirent de ce sang maternel; mais aujourd'hui ce sont des créatures toutes formées qui vont surgir à la lumière de la liberté, et qu'un fer plébéien doit détacher du lien des monarchies.

« Les êtres qui naissent ne peuvent se soustraire aux lois de leurs destinées. Le chemin que parcourt le genre humain est toujours tracé par des ruines : *qui redoute les ruines ne comprend pas la vie.* L'Italie tente aujourd'hui de sortir de sa douloureuse prison ; elle veut rompre les liens des papes et des empereurs. L'Italie veut être l'Italie, et pourvu que ces destinées s'accomplissent, qu'il coule des fleuves de sang, que les villes s'écroulent les unes sur les autres, que les batailles succèdent aux incendies et les incendies aux batailles, n'importe !..... Que la grandeur de notre guerre terrible soit égale à la grandeur de la Rome future !

« Si l'Italie ne doit pas nous appartenir, si nous devons redevenir un fief de l'Autriche, si notre peuple doit se nourrir encore des restes de la table des papes et des cardinaux, si après avoir entrevu un rayon de lumière glorieuse, nous devons retomber dans la plus abjecte servitude!... mieux vaut préparer une guerre d'extermination, la préparer de telle sorte que chaque défaite soit une destruction finale!

« Nous exhortons donc soldats et peuples par ce cri de guerre, nous exhortons et ces hommes valeureux qui combattent et ceux qui s'apprêtent au combat, et, par dessus tout, celui qui dirige les opérations, à suivre un plan qui ne laisse aucune de nos cités debout au pouvoir du vainqueur, que ce dernier, au contraire, ne rencontre à chaque pas que la mort.

« Pourquoi Bologne est-elle vaincue? parce qu'elle a capitulé. Dans la guerre que nous faisons, on ne cède point, on détruit : on détruit pour édifier. Ainsi firent les Grecs modernes, qui, au lieu de céder leurs cités aux armes ottomanes, les brûlaient; et il ne restait au pouvoir des vainqueurs que des décombres et des cadavres. Si nos paroles sont entendues, comprises, *traduites en action*, nous aurons vaincu. La guerre sera terrible : toute la vie du peuple ne sera qu'une œuvre de révolution : par notre exemple nous allumerons le feu de la guerre républicaine au milieu des autres nations, et le monde verra que les Italiens combattaient au nom de Dieu et du peuple, et ne mentaient pas à leurs croyances!!...

« Combattons donc comme on combat pour les choses éternelles, et ne craignons pas d'EXTERMINER!!! »

Poignard, sang, torches, incendies, révolution, ruines, extermination, voici donc le but suprême et les moyens de ces hommes qui se disaient les régénérateurs de l'Italie! Voilà donc ces hommes qui, au nom de Dieu et des peuples, blasphèment l'un en le prenant à témoin, et trahissent les autres en les égarant par des promesses irréalisables.

Ecoutez-les : leurs discours suent la haine et la vengeance; leur phraséologie emphatique et sanguinolente ressemble aux grincements des damnés; c'est un cliquetis monstrueux d'antithèses sans nom, qui heurte incessamment la logique et le bon sens. Ils parlent de Dieu, les malheureux! et ils s'apprêtent à renverser l'encens qui brûle sur ses autels; ils détruisent pièce à pièce son culte, ils insultent ses ministres en attendant le jour de leur immolation, ils renient leurs croyances, les audacieux! ils refont son histoire. Lisez leurs écrits; vous retrouverez à chaque page, à chaque ligne, le même dévergondage, la même débauche d'esprit; leurs livres sont des ossuaires, leurs plumes sont des stylets, et leur encre est du sang, toujours du sang... Et les peuples les écoutent, et les peuples les croient! Insensés!

Honnêtes gens de tous les partis, Italiens, et vous surtout Romains! vous les avez vus à l'œuvre, ces hommes! vous connaissez leurs labeurs, que vous ont-ils donné en échange du bonheur paisible dont vous jouissiez, et qu'ils appelaient l'esclavage? Ils vous ont donné la liberté de la misère et l'égalité du malheur; ils vous ont arrachés à la paix de vos foyers pour vous lancer aux hasards de la guerre; ils vous ont attelés au char de leur ambition; ils vous ont pris votre or et vos enfants; ils ont compromis vos fortunes; ils ont porté le fer et le feu dans vos villas; ils ont attiré sur vos têtes les horreurs de la bataille; ils ont fait parader dans vos rues les canons de l'étranger vainqueur; ils ont opprimé votre capitale, la métropole des empereurs et des papes, la ville éternelle enfin, pour en faire une tour de Babel!

Hommes de bien de tous les partis, Italiens et Romains! Vous venez de lire leurs programmes divers, bientôt vous verrez leurs actes! et vous jugerez. En attendant il faut que la lumière se fasse! Il faut que vous sachiez quel était le dernier mot de ces hommes! Le voici : étouffer le flambeau céleste de la papauté qui, depuis tant de siècles éclaire et féconde les sphères catholiques; renverser la royauté qui

sauvegarde dans l'unité les droits, l'égalité et la liberté des peuples; substituer la misère générale à la fortune individuelle en déshéritant les riches par les pauvres; passer le niveau fatal sur les arts, les sciences, les lois préservatrices et les institutions humaines; réduire la civilisation à l'état de la barbarie; détruire la famille; ensemencer de ruines les champs de leurs utopies, pour y récolter une société nouvelle, basée sur les rêves d'un état de choses impossible; refaire l'humanité, dénaturer à leur profit l'œuvre du créateur; usurper enfin les pouvoirs de Dieu! voilà le dernier mot de ces nouveaux Titans!

Romains!

Autrefois les Césars représentants de la force matérielle, ont fait de votre ville, la capitale du monde. Un jour, vos Césars disparurent sous les flots de poussière soulevés par le pied envahisseur des barbares du Nord, et Rome surprise laissa tomber de ses mains le sceptre de la puissance matérielle. Rome allait périr lorsque les représentants de la force intellectuelle, les papes, venant à elle, la touchèrent de la croix et lui dirent: « Relève-toi, Rome, tu seras la ville éternelle. » Alors, sous la main des papes, comme autrefois le Lazare sous celle de Jésus-Christ, Rome se releva sur son lit de ruines, elle ouvrit les yeux à la lumière et elle vit sur son front l'auréole d'une splendeur inconnue. La croix brillait à l'horizon de son ère nouvelle. Alors dans Rome catholique, l'empire de la force intellectuelle succéda à l'empire de la force matérielle, et Rome, retrouvant le sceptre suprême, redevint une seconde fois la capitale du monde.

Romains!

Regardez maintenant autour de vous; regardez les nobles débris, les magnifiques vestiges de votre grandeur antique, regardez vos collines peuplées de souvenirs héroïques, regardez ces voies aux larges dalles, ces arcs majestueux par où les rois de la terre passaient le front courbé, derrière le char triomphal de vos pères victorieux. Regardez ces jalons

immenses, ces monuments gigantesques, ces phares glorieux jetés sur la route des siècles par la robuste main de vos ancêtres. Regardez ces bronzes, ces marbres, ces granits, magnifiques pages d'airain coulées dans votre histoire : qui vous les a conservés cet souvenirs dont, à juste titre, vous êtes si fiers? Les papes!

Romains!

Regardez encore, regardez ces somptueux édifices couronnés par la croix rédemptrice, ces temples où l'autel du Christ a remplacé les idoles du paganisme, ces autels où la vérité règne, là où jadis trônait l'erreur, ces églises où vos aïeux reposent en paix dans leur tombe à l'ombre du Seigneur, ces sanctuaires revêtus de porphyre, de marbre et d'or, ces vastes basiliques où les saints ministres de Dieu prient incessamment pour vous, ces dômes, ces coupoles, la Propagande, cette Pentecôte vivante, Saint-Pierre le prodige du catholicisme, Saint-Pierre le poëme de l'immensité architecturale, Saint-Pierre le plus merveilleux symbole de la puissance et de la foi catholiques : qui vous a donné tout cela? Les papes!

Romains!

Regardez toujours : regardez ces galeries innombrables où le génie de l'homme a réuni pour en parer votre cité les merveilles sur les merveilles, ces musées où les chefs-d'œuvre des grands maîtres se pressent en foule sous le regard de l'admiration, ces toiles, ces tableaux, ces grandes pages signées Raphaël et Michel-Ange, ces statues, ces grandes images signées Phidias et Praxitèle, ces bibliothèques où se promènent errantes les grandes figures du Tasse et du Dante : qui vous les a conservées, qui vous en a dotés? Les papes!

Ces poëtes, ces archéologues, ces artistes, ces savants, qui des extrémités du globe viennent chercher parmi vous des chants, des souvenirs, l'étude et la méditation ; ces caravanes de voyageurs qui traversent les sables du désert et les flots de l'Océan pour vous offrir leur or en échange de votre

hospitalité, cette affluence d'hommes divers qui vous apportent le mouvement et le bien-être de la vie, ces catholiques à la foi brûlante et énergique qui, chaque année, se donnent rendez-vous, à jour fixe, sous les portiques dorés du Vatican : qui les attire à Rome ? Les papes ! toujours les papes ! C'est donc aux souverains pontifes que vous devez, non pas seulement ce que vous êtes, mais encore ce que vous avez été depuis tant de siècles !

Romains !

Si les fatales espérances des hommes qui ont osé s'attaquer au représentant de Dieu sur la terre, devaient se réaliser un jour ; si demain la tiare tombait du front de la papauté ; si le pape devait reprendre après-demain le chemin de la terre étrangère et transporter ailleurs le siége d'une église qui ne peut périr ; la ville que choisirait le Pontife pour abriter sa souveraineté suprême deviendrait la première ville du monde. Rome ne serait plus la ville éternelle. Rome, frappée de mort, irait bientôt là où vont toutes choses... La ronce des ruines, l'herbe des cimetières, croissant dans ses rues désertes et silencieuses, marqueraient à peine la place par où vous auriez passé.

Ainsi donc, Romains ! entre les hommes qui vous perdraient, et les papes qui seuls peuvent vous sauver, c'est-à-dire entre le germe de la mort et le principe de la vie, choisissez !

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE ROME.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE ROME.



CHAPITRE I.

Avénement de Pie IX. — Amnistie. — Réforme. — *Contemporaneo.* — La *Marseillaise* romaine. — Démonstration au Quirinal. — Journée du 14 juillet. — Complot. — Organisation de la garde civique. — Fêtes et réjouissances. — Événements de Ferrare. — Fermeté de Pie IX. — Mouvements des sociétés secrètes. — Attitude du gouvernement autrichien. — Dépêches du prince de Metternich à lord Palmerston. — Réponse du ministre anglais. — Le prince de Canino.

L'exaltation de Pie IX au trône de saint Pierre est le plus grave événement du XIXe siècle. Son nom, proclamé solennellement au conclave du 16 juin 1846, fut salué comme l'aurore d'une ère nouvelle, non-seulement par la ville éternelle et l'Italie entière, mais encore par les acclamations universelles du monde catholique. Dès son entrée au Quirinal, ses images, offertes à l'amiration des peuples, reçurent les hommages de la reconnaissance; car le

premier acte de sa puissance souveraine emprunta l'une des plus nobles et des plus saintes prérogatives de la divinité dont il était le digne représentant sur la terre : le pardon.

A cette époque un grand nombre de familles des États-Romains pleuraient l'absence de leurs fils, subissant dans l'exil la conséquence de coupables erreurs. La main de Pie IX, s'élevant pour bénir, laissa tomber l'amnistie (1).

Remarquable par la forme et par la pensée, cet édit fera monument dans l'histoire des papes : jamais noble concession ne fut faite d'une manière plus large, plus tendre et plus magnanime. Pie IX ne peut croire que des hommes égarés, auxquels il rend le bonheur du foyer domestique et le soleil de la patrie, lui refusent leur concours. En échange du pardon qu'il leur accorde sans condition, pour ainsi dire, il ne leur demande pour garantie contre l'avenir qu'une seule parole sanctionnant un engagement d'honneur, celui de n'abuser en aucune manière et en aucun temps de la grâce qu'ils reçoivent, et de remplir tous les devoirs de bons et fidèles sujets. Un seul homme, le comte Mamiani, refuse d'y souscrire ; et cependant plus tard il sera le seul qui, en apparence, lui restera fidèle.

L'effet que l'amnistie produisit en Europe fut énorme. On en trouve une preuve éclatante dans une dépêche adressée, le 5 août suivant, au comte

(1) Voir les documents historiques, N. 1.

Rossi, par un homme dont le nom seul est une autorité, dont l'opinion est une puissance. M. Guizot était alors en France le ministre des affaires étrangères. Voilà ce qu'il mandait à son ambassadeur :

« Ce que vous rapportez de ce qui se passa à la première audience que vous donna Sa Sainteté, prouve avec quelle rectitude de jugement et élévation d'esprit le pape se rend compte de sa position, et combien il connaît les temps où Dieu l'a appelé à accomplir, en sa double qualité de chef de l'Église catholique et de souverain des États de l'Église, une mission qui, si elle fut de tout temps admirable, est sublime de nos jours, après les tempêtes dont la religion a été assaillie et lorsqu'il s'agit de rendre à cette dernière, sur la société, l'empire salutaire qu'elle doit toujours exercer, quels que soient d'ailleurs les changements qui se font dans l'esprit des hommes et dans l'ordre intérieur des États.

« L'amnistie publiée le 16 juillet a fortifié les espérances qu'on avait conçues de son avénement et a inauguré glorieusement son règne. Profitez de la première occasion qui s'offrira pour présenter à Sa Sainteté les félicitations les plus vives et les plus sincères du roi et de son gouvernement ; non-seulement au sujet de la pensée qui a inspiré ce grand acte de clémence, mais encore pour le caractère et le style qui distinguent cet édit. On y sent d'un bout à l'autre une majesté pleine de douceur; on y trouve merveilleusement réunies, la dignité du souverain

qui pardonne à des sujets égarés et l'émotion d'un bon père qui ouvre ses bras à ses enfants.

« Cet acte a produit dans tout le monde, et surtout en France, un excellent effet, non-seulement parce qu'on y admire le pontife qui sut d'un seul trait faire un si grand bien, mais parce que dans cette mesure et son mode de publication on peut juger du caractère et de la marche de tout un règne. On y reconnaît le prélude d'autres actes qui satisferont l'opinion publique sans affaiblir l'autorité, etc., etc. »

Dès les premiers jours de son pontificat, Pie IX ouvre les portes de son palais. Représentant du Dieu souverainement bon qui se communique incessamment aux hommes de paix et de bonne volonté, il désire, à l'exemple de son divin Maître, se mettre en communication directe avec ses sujets, qu'il appelle ses fils bien aimés; ne voulant pas toutefois entraver le cours des affaires de l'État, il choisit un jour de la semaine pour le consacrer entièrement à son peuple; le jeudi sera son jour d'audience. Accessible à tous, sans distinction de rang et de position, sa voix console, son regard illumine et sa main, pleine de grâces, s'étend sur tous également avec amour.

Il réalise ainsi les vœux que le marquis d'Azeglio formula dans une petite brochure publiée lors de l'impuissante insurrection de Rimini et dont le succès fut considérable. Après avoir déploré les fatales et improductives tentatives de révolte, l'illustre écri-

vain, s'adressant au pape Grégoire XVI, s'exprimait ainsi :

« Très-saint Père, soyez encore plus absolu s'il est possible, mais que nous sachions bien à quoi nous en tenir sur la volonté de votre gouvernement, et surtout qu'un accès facile nous soit donné auprès de votre personne. »

Plus tard Pie IX réforme, en les fondant l'un dans l'autre, les deux tribunaux ; il diminue l'impôt du sel et supprime celui des patentes : sans cesse occupé des améliorations administratives et du soin des affaires, il crée, sous la présidence du cardinal secrétaire d'état, une junte nationale. Les préambules de tous ses actes sont empreints de l'esprit de justice, de charité, d'intelligence et d'amour que l'on remarque dans tous ses écrits. Sous sa plume réformatrice, le présent ne devient jamais l'accusation du passé ; à chacune de ses œuvres il associe le fait à l'intention, il invoque la mémoire de son prédécesseur, et la fait communier aux actes de son cœur paternel. En s'occupant du bonheur de son peuple il réalise, dit-il, les vœux, les désirs et les espérances de Grégoire XVI ; parfois même il s'efface dans l'abnégation et se regarde comme l'instrument de la pensée glacée par la mort, le 9 juin 1846, dans la cellule pontificale du Vatican.

Du sommet des sphères politiques, la pensée intelligente du nouveau pontife descend dans les diverses branches de l'administration, pour modifier les unes et simplifier les autres. Inspiré par la prière

et pénétré de l'esprit de Dieu, Pie IX ouvre des salles d'asile, il fonde des écoles, il crée des dépôts de mendicité, il établit l'ordre dans les finances, l'économie dans le budget, l'équilibre dans les revenus et les dépenses de la fortune publique, la régularité dans les procès criminels et politiques, il révise le code civil et criminel. Sa sollicitude paternelle se révèle chaque jour par un nouveau bienfait. Dépassés dans leurs espérances, les Romains se trouvent surpris eux-mêmes de l'espace immense qu'ils ont déjà parcouru sans secousse et sans commotion sur la route des améliorations humaines.

Dans ce temps-là, un journal, qui deviendra plus tard le *Moniteur* de la révolution, publie son premier numéro hypocritement calqué sur les instructions secrètes de Mazzini. Rien de plus habile que le programme du *Contemporaneo*. Après avoir solennellement déclaré qu'il repoussait les hommes impatients et avides de nouveautés qui veulent en un jour réaliser des réformes que le temps seul peut amener sans danger, le journaliste fait un appel à la jeunesse intelligente, il la convie à une sainte croisade contre l'erreur, il la convoque dans ses bureaux, il lui ouvre dans ses colonnes le champ-clos de la pensée qui bientôt, hélas ! fécondé par le crime, deviendra l'arène brûlante des passions les plus désordonnées.

En attendant le jour qui les transformera en clubs républicains, les bureaux de ce journal sont de pieuses sacristies où les tartufes des sociétés se-

crètes organisent sur une vaste échelle les fonctions, les fêtes, les promenades aux flambeaux, les processions au Quirinal, les ovations populaires, les cérémonies hypocrites qui doivent surprendre la confiance du souverain Pontife. Préparés à tous les rôles et rompus à l'obéissance passive, les affiliés agissent comme un seul homme, déguisent leur cri de haine sous les acclamations d'une reconnaissance calculée; ils se masquent le front et le cœur, ils se précipitent sous les pas de leur bienfaiteur, ils s'attèlent à son char, ils font de chaque rue un temple, de chaque pavé un autel en l'honneur du généreux Pie IX qu'ils trompent par de perfides démonstrations ; et le peuple toujours avide de fêtes, le peuple répond à son appel, il descend sur la place publique, il se couvre de fleurs, il badigeonne de soie, d'or et de velours les murs de ses palais et de ses maisons, il pare les rues sur le passage du pape, il fait retentir les airs de ses acclamations d'amour. Son cœur n'a plus qu'une seule pensée, celle de Pie IX, son pied ne connaît plus qu'un seul chemin, celui du Quirinal, sa voix n'a plus qu'un seul cri, celui de : Vive Pie IX! car il ignore que ce cri, franchement parti de son cœur, devient le mot d'ordre des traîtres qui méditent sa perte en complotant celle du Saint-Siége.

La révolution s'avançait ainsi, d'ovations en ovations, secrète et mystérieuse, dans les rues de Rome, lorsque revint le jour anniversaire de l'élection du saint Pontife. Sterbini profita de cette circonstance pour remplacer le *Chant de Pie IX* par une cantate

en l'honneur de la jeune Italie. Cet hymne était énergique et beau; l'éclat de la forme répondait à la richesse de la pensée; la musique que Magazarri lui avait appliquée, était enivrante : il devint plus tard la *Marseillaise* de Rome (1). Ce nouvel hymne renfermait, sous une forme voilée, mais transparente, une provocation et presque un cri de guerre; il conviait Rome à *secouer son indigne poussière.*

Scuoti, o Roma, la polvere indegna.

Comme tous les peuples qui, baptisés par la gloire, enrichissent leur présent du souvenir d'un passé splendide, les Romains électrisés se rendirent au Quirinal en chantant ces paroles et les strophes identiques qui leur servaient de développement. Le pape attristé refusa de les entendre; mais l'effet était produit....

Les jours qui suivirent s'écoulèrent dans le calme lourd et morne qui précède les grands orages. En apparence la situation était normale, cependant une inquiétude vague circulait dans la ville. Les fronts étaient sombres, les âmes silencieuses. L'attitude de la population dénotait la défiance et faisait pressentir quelque grave événement.

On touchait alors aux premiers jours du mois de juillet. Les chefs, qui, se réglant sur les instructions secrètes de Mazzini, ne laissaient échapper aucune

(1) Voir les documents historiques, N. 2.

occasion de remuer le peuple, résolurent de célébrer pompeusement l'anniversaire de l'amnistie : un des leurs, homme énergique et décidé, compromis autrefois dans la révolution de 1831, le nommé Antonio Lupi, se mit à la tête des meneurs et activa les préparatifs de la fête.

Tout marchait d'autant mieux au gré de leurs désirs, que les personnages les plus considérables de Rome leur prêtaient de bonne foi le concours de leurs fortunes.

Les choses en étaient là, lorsque, le 5 juillet, le souverain Pontife, cédant aux instantes prières du prince Aldobrandini, promit de décréter, sur de bonnes bases, l'institution de la garde civique.

Pie IX ne fit pas sans quelque répugnance cette nouvelle concession aux exigences de ses sujets, car, dans sa sagesse éclairée, il connaissait les dangers de cette arme à deux tranchants. Il savait que, presque toujours inhabile à sauvegarder le pays contre l'invasion étrangère, la garde civique devenait souvent, dans les mains des perturbateurs, un levier puissant de destruction. De leur côté, les membres des sociétés secrètes comprirent l'importance de cette nouvelle concession et regardèrent dès lors leur partie comme gagnée. Pie IX n'avait point arrêté l'époque de l'organisation de la garde civique; des éventualités imprévues pouvaient faire ajourner la promesse du Saint Père, il importait donc aux projets sinistres des conspirateurs d'en rendre la réalisation immédiate; ils dé-

cidèrent qu'elle serait instantanée. Alors, exploitant avec habileté l'inquiétude générale qu'ils avaient répandue dans les esprits, ils redoublent l'agitation des masses populaires. Par leurs soins, des affiches provocatrices sont placardées, la nuit, sur les murs de la ville. Les noms les plus vénérés jusqu'alors sont livrés à la suspicion du peuple, les carabiniers parcourant les rues sont insultés, hués et sifflés ; ils sont même assaillis lorsqu'ils cherchent à faire disparaître les placards qui dénoncent comme conspirateurs le cardinal Lambruschini, monseigneur Grassellini, le colonel Freddi, le capitaine Alai des carabiniers, etc., etc., etc. L'autorité est méconnue, la force publique impuissante. Tout à coup, le 14 juillet, le bruit se répand, avec la rapidité de la foudre, qu'une épouvantable conspiration menace Pie IX dans son existence ou dans sa liberté, le peuple dans ses droits et les bienfaits que la main généreuse du pontife a répandus sur lui. Rome se trouve à la veille d'une horrible Saint-Barthélemy; les armes sont prêtes, quelques heures encore, et la cloche du Capitole donnera le signal de l'exécution.... Ces bruits courent de maisons en maisons, de rues en rues, ils volent sur les ailes de la peur d'une extrémité de la ville à l'autre, ils augmentent à mesure qu'ils s'avancent. Ce n'est plus une conspiration, c'est un massacre général. Le parti qu'on appelle *rétrograde* est prêt, les carabiniers et un grand nombre d'officiers vont se lever comme un seul homme pour mitrailler le peuple, usurper le

pouvoir, créer un gouvernement provisoire et appeler les Autrichiens dans les États, sous le prétexte de comprimer la révolution. Bientôt le cri : Aux armes ! se fait entendre, et princes, bourgeois, prolétaires et marchands descendent dans la rue. Les patrouilles s'organisent, les postes se forment, les compagnies se complètent, les bataillons se donnent des chefs provisoires, et tout d'un coup les cadres de la garde civique sont remplis ; il ne leur manque plus que la sanction du chef suprême ; Pie IX la leur accordera bientôt en nommant le prince Rospigliosi général en chef, et le duc de Rignano chef d'état-major.

Tandis que les véritables conspirateurs triomphaient, plusieurs des personnages désignés à la colère du peuple se cachaient ou s'éloignaient précipitamment de Rome, fuyant la catastrophe dont ils étaient l'innocent prétexte ; de nombreuses arrestations s'opéraient sur plusieurs points de la ville, un siége même s'établissait régulièrement contre une gouttière sur laquelle un nommé Minardi s'était réfugié, disait-on.

Les meneurs avaient réussi ; mais le bon sens du peuple romain ne tarda pas à reconnaître le piége dans lequel on avait surpris et entraîné sa facile crédulité ; il comprit alors que le prétendu complot n'était qu'un moyen. Adroitement conçu, jamais coup de main ne fut plus rapidement et mieux exécuté. La manœuvre des révolutionnaires pour obtenir à Rome l'organisation de la garde civique

est un poëme d'habileté dont non-seulement le Romain, l'un des peuples les plus spirituels du monde, mais encore l'Europe entière ont été dupes. La comédie du 14 juillet, changeant bientôt de face, devait inévitablement aboutir au drame du 16 novembre.

Dans le principe, la garde civique, animée de bonnes intentions, fit son service avec un zèle admirable. G. Morandi, laïque et procurateur du fisc, revêtu provisoirement des hautes fonctions de gouverneur par intérim, avait remplacé monseigneur Grasselini, accusé de faiblesse ou d'incurie. Le peuple, représenté par la garde civique, venait de se réconcilier avec le corps des carabiniers, lorsqu'un événement aussi subit qu'imprévu ranima l'agitation de Rome en réveillant le sentiment national de ses habitants. On apprit dans cette ville que le général autrichien lieutenant-maréchal comte d'Auesperg, commandant la garnison de la citadelle de Ferrare, préludait à l'occupation de la cité en y jetant chaque soir des patrouilles nocturnes au mépris des traités de 1815. Le cardinal légat Ciacchi, homme énergique, avait combattu cette violation du droit des gens par une protestation approuvée d'abord par le souverain Pontife, confirmée et publiée ensuite par les soins du cardinal secrétaire d'État. On espérait, d'après cet acte de légitime défense, que le général autrichien apprécierait la valeur de si justes remontrances. Il n'en fut rien : persistant dans ses résolutions, le général d'Auesperg se plaignit au cardinal légat de ce que le poste

des prisons avait été confié à la garde civique ; il lui témoigna en même temps sa résolution formelle de faire occuper par ses troupes la grande garde de la place et les autres postes, si ces postes devaient être remis à la garde civique. Le cardinal Ciacchi lui rappela, dans une réponse pleine de dignité, les droits du Saint-Siége, ajoutant que la disposition prise pour le service des prisons émanait réellement de son autorité, et que lors même qu'une mesure semblable s'étendrait aux autres postes, il n'y trouverait nul motif aux protestations et encore moins aux menaces d'occupation faites par le général. Malgré ces observations, le commandant autrichien fit occuper militairement les postes de la grande garde et les quatre portes de la ville.

Le cardinal légat fit paraître aussitôt une seconde proclamation plus énergique encore que la première, tandis que, de son côté, le gouvernement supérieur adressait au cabinet de Vienne des réclamations basées sur la religion des traités. Dans cette circonstance, la conduite de Pie IX fut, comme dans toutes celles qui l'avaient précédée, digne de lui. Il obtint bientôt après, de la loyauté du cabinet autrichien, l'évacuation complète de la ville de Ferrare.

Les membres des sociétés secrètes et les chefs de la jeune Italie profitèrent de cet événement pour activer les préparatifs de leur croisade contre l'Autriche. Ils considéraient avec raison cette puissance comme le principal obstacle à leur rêve d'unité fédérative. Le jour approchait où ils devaient arborer

le drapeau qu'ils préparaient dans l'ombre. En attendant, leurs projets n'étaient un secret pour personne; l'Autriche elle-même n'en ignorait aucuns détails, ses agents tenaient dans leurs mains tous les fils de la conjuration, elle suivait pas à pas les progrès du mouvement qui s'organisait contre elle; prête à la lutte, elle était fermement résolue à en subir toutes les conséquences. On en trouve une preuve dans cette remarquable dépêche adressée le 2 août par le prince de Metternich à lord Palmerston :

« L'Italie centrale est en proie à un mouvement révolutionnaire à la tête duquel se trouvent les chefs des castes politiques qui, pendant plusieurs années, ont menacé les États de la péninsule. En s'abritant sous le couvert des réformes administratives que le souverain Pontife a dernièrement accordées, par un motif de manifeste bienveillance pour son peuple, les factieux cherchent à paralyser l'action régulière du pouvoir et se proposent une fin qui, pour qu'elle s'accorde avec leurs vues, ne peut se limiter aux États de l'Église, ni aux États de la péninsule.

« Ces chefs veulent un seul et unique chef politique, ou au moins une fédération d'États sous la direction d'un pouvoir central. La monarchie n'entre pas dans leurs desseins ; ce qu'ils veulent en Italie, c'est une abstraction d'utopie radicale. En un mot, ces sectes veulent une république fédérative comme elle existe en Suisse ou dans les États d'Amérique.

« L'empereur, notre auguste maître, n'entend pas être une puissance italienne : il se contente d'être chef de son empire. Une portion de cet empire s'étend au delà des Alpes, il désire le conserver et rien de plus ; mais il est résolu de le défendre contre qui que ce soit... »

A cette première dépêche, le ministre autrichien en joint une plus explicite encore et par laquelle il demande au ministre anglais l'attitude que le gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne compte prendre dans les événements qui se préparent, et s'il reconnaît en principe le maintien du traité de Vienne relativement aux territoires de l'Italie.

La réponse de lord Palmerston ne se fit pas attendre, elle est formelle ; le gouvernement de Sa Majesté la reine, dit-il, reconnaît que les clauses et les stipulations du traité de Vienne, en tant qu'elles s'appliquent à l'Italie et aux autres États de l'Europe, doivent être maintenues ; il ajoute qu'on ne peut apporter aucun changement et faire aucune modification à ces dispositions sans le concours et sans le consentement de toutes les puissances qui y ont pris part.

Une copie de cette dépêche fut remise aux principaux chefs de la jeune Italie, un soir, qu'ils s'étaient réunis dans un de leurs clubs. L'un d'eux, après en avoir donné lecture à haute voix, s'écria, la colère aux lèvres : « De quel droit les puissances européennes prétendent-elles maintenir les stipulations d'un traité honteux, qui permet aux aigles

étrangères d'intercepter une part du brillant soleil de l'Italie? Le peuple a-t-il été appelé au sein des conférences qui lui rivaient les fers de l'esclavage? a-t-il prêté volontairement ses mains aux anneaux de l'oppression? a-t-il donné son consentement aux déchirures que l'épée de l'Autriche a faites à la carte du plus beau pays du monde? L'Italie appartient aux Italiens; les Italiens seuls ont le droit de modifier, s'ils le veulent, et de fixer, s'ils en ont le pouvoir aussi bien que la volonté, les clauses des traités de 1815. Savez-vous bien, ajouta-t-il, le cas que les patriotes doivent faire de cette insolente dépêche? le voici.» Et de ses mains crispées il déchira la réponse écrite de lord Palmerston, aux acclamations des conjurés qui s'écrièrent : A bas l'Autriche! vive l'Italie!

Charles Bonaparte, fils de Lucien, prince de Canino, se trouvait à cette époque l'un des agents les plus actifs du parti de la jeune Italie. Petit, gros de taille, portant au front, moins la finesse et la dignité, le type des Bonaparte, le prince de Canino, habituellement vêtu de noir, faisant participer le négligé de sa toilette aux désordres de ses idées, remplaçait par une faconde verbeuse et parfois brillante la nullité de son intelligence politique. Habile dans l'art de la dissimulation, il avait joué, sous le pontificat précédent, deux rôles diamétralement opposés. Le matin dans les antichambres des cardinaux, le soir dans les conciliabules des sociétés secrètes, il avait exploité par un double jeu les chances du présent et les éventualités de l'avenir.

Souvent même on l'avait vu se rendre pieusement au Vatican pour déposer, aux pieds de Grégoire XVI, des hommages que son cœur démentait. Savant naturaliste, bon père de famille, généreux même à l'occasion, il eût fait un excellent citoyen, si, résistant aux prestiges de l'ambition, il s'était rappelé qu'à l'époque où sa famille, errante à travers l'Europe, cherchait en vain, au milieu des ruines de ses trônes, un abri pour reposer sa tête, le pape Pie VII l'avait accueillie d'abord dans ses États, et avait donné ensuite, à son père, le titre de prince romain. Tel est l'homme que l'on verra bientôt, le premier entre tous, arracher les armes pontificales du palais qu'il devait à la magnificence d'un grand pape.

CHAPITRE II.

Manifestations révolutionnaires. — Organisation de la municipalité romaine. — Création de la consulte d'État. — Démonstrations populaires. — Ciceruacchio. — Arrivée de lord Minto à Rome. — Ses sympathies pour les révolutionnaires. — Journée du 15 novembre. — Discours de Pie IX. — Ouverture de la consulte d'État. — Réjouissances publiques. — Le bal du prince Torlonia. — Sterbini.

Le 7 septembre, une grande agitation excitée par les meneurs des sociétés secrètes, se manifesta dans les rues de Rome. Une populace nombreuse et soudoyée par l'or des ennemis du bien public, se répandit par la ville en vociférant des cris de haine et de vengeance contre l'Autriche et contre les prêtres. Trois hommes revêtus de l'uniforme de garde civique semblaient la diriger : c'étaient le prince de Canino, un épicier nommé Galetti, et un Anglais appelé Macbean. Les boutiques se fermèrent sur leur passage ; le visage des gens de bien se couvrit d'un voile de tristesse, et la police laissa faire. Cette scène de désordre se prolongea fort avant dans la nuit. Le lendemain, quelques-uns des meneurs furent arrêtés, conduits en prison, et rendus presque

aussitôt à la liberté. Fatale indulgence ! En temps de révolution, la société qui ne se défend jamais et qui pardonne toujours, devient en quelque sorte complice du crime qui l'attaque.

Ces débauches révolutionnaires attristaient l'âme de Pie IX ; mais persistant à ne voir dans ces écarts que le fait isolé de quelques hommes, le généreux pontife croyant enchaîner par des bienfaits incessants le génie du mal, n'en poursuivait pas moins son œuvre d'améliorations. C'est ainsi que, le 2 octobre suivant, il publia, pour l'organisation de la municipalité, un *motu proprio* qui reflétait admirablement les nobles intentions de son cœur. La publication de cet acte fournit aux membres des sociétés secrètes l'occasion d'une nouvelle manifestation. Le lendemain de ce jour, les meneurs se réunirent au lieu ordinaire de leurs conciliabules pour se féliciter du résultat de la journée de la veille. Tout va bien, dit l'un d'eux ; la révolution marche de bénédictions en bénédictions ; nous avons fait de Pie IX, sans qu'il s'en doute, le moteur de la révolution italienne. Les malheureux ! ils disaient ainsi, et sciemment ils l'empêchaient de devenir le régénérateur de leur patrie. Tous les journaux de Rome exaltèrent la pensée qui avait inspiré à Pie IX le *motu proprio* de la municipalité, les uns de bonne foi, les autres par système.

Un bienfait de Pie IX présageait un nouveau bienfait : quelques jours après le *motu proprio* de la municipalité, il décréta la consulte d'État.

Le statut organique de ce pouvoir appelé à concourir à la législation et à l'administration générale du pays, devenait, dans l'état des choses, d'une importance fondamentale. Admirable quant au fond et à la forme, on y distinguait les principes constitutifs et les dispositions réglementaires. Partagés en quatre sections, les hommes les plus distingués du pays devaient réunir en un seul faisceau la législature, les finances, le commerce, l'industrie, l'agriculture et les travaux publics. Le système électoral de la candidature, tel que le concevait Pie IX, combinait l'autorité et l'élément populaire dans un parfait ensemble de confiance réciproque. Il faisait une large part aux principes de liberté, tout en maintenant les droits de la souveraineté. Chaque conseil communal présentait pour la nomination d'un député une liste de trois candidats au conseil de la province. Celui-ci devait désigner sur ces listes réunies les noms de trois candidats parmi lesquels le souverain se réservait le droit de choisir le membre appelé à faire partie de l'assemblée. Les conditions de l'éligibilité embrassaient les trois principaux éléments de la société, la propriété garantie de l'esprit conservateur, la science principe d'organisation, le commerce représentant l'intelligence appliquée à la prospérité matérielle des nations. L'adjonction des capacités à la liste des électeurs était un progrès immense, si l'on considère qu'alors et depuis longtemps en France, l'opposition parlementaire réclamait le principe de la capacité, comme titre d'ad-

mission au choix électif des assemblées représentatives.

Pour donner plus de garanties encore à l'indépendance délibérative, le statut de la consulte établit en principe que la qualité de membre est incompatible avec les fonctions salariées du gouvernement. Cette règle générale reçoit une seule exception relative aux fonctionnaires résidant à Rome.

Le peuple romain, le pays tout entier, appelés à régir leurs propres affaires, manifestèrent leur joie par les démonstrations habituelles en de pareilles occasions. Voici la manière dont elles procédaient : la place du Peuple était le point de départ de toutes les manifestations ; c'est là que les meneurs, faisant agir les membres du cercle romain, les divers chefs des quatorze quartiers de la ville et le trop fameux Ciceruacchio convoquaient le peuple et le rangeaient avec ordre sous ses bannières respectives ; après quelques paroles prononcées par l'un des chefs relativement à la circonstance, on arborait de nombreux drapeaux sur lesquels on avait inscrit, outre mille devises en la gloire de Pie IX, les titres des bienfaits qu'il avait accordés au peuple et les surnoms d'honneur que le peuple lui avait donnés en échange. C'était ordinairement dans la soirée que ces démonstrations avaient lieu. A un signal donné, de grands cris se faisaient entendre, les torches s'éclairaient simultanément et le cortége s'ébranlant sur toute la ligne, se dirigeait en pelotons par la rue du Corso vers le Quirinal. Un nombreux corps

de musiciens ouvrant la marche, jouait l'hymne de Sterbini, devenu la *Marseillaise* de l'Italie; la rue du Corso se parait de guirlandes, de tentures et de transparents, les maisons s'illuminaient, les fenêtres se pavoisaient de femmes et de fleurs; les hommes se découvraient la tête, les dames agitaient leurs mouchoirs, et le nom de Pie IX, rapide comme un courant électrique, se répétait de rues en rues, de place en place, jusqu'à celle de Monte-Cavallo, où le cortége, en arrivant, se rangeait par lignes égales, parallèlement à la face du Quirinal. Alors les drapeaux, les bannières, les guidons, les banderoles, se groupaient en faisceau devant la loge pontificale; le peuple demandait la bénédiction. Un instant après, Pie IX, se rendant à l'appel de son peuple, apparaissait au balcon du Quirinal; des feux du Bengale éclairaient les corniches du palais de la Consulte. Le pontife faisait le signe de la croix, tous les fronts se courbaient, puis après les paroles sacramentelles de la bénédiction papale, les torches s'éteignaient, les drapeaux se roulaient, et la foule, calme, silencieuse, se retirait en bon ordre pour recommencer au premier signal.

Un homme du peuple, dont on a beaucoup et diversement parlé, se trouvait toujours à la tête de ces manifestations. Angelo était son nom de baptême, Brunetti son nom de famille, Ciceruacchio son surnom. Né de parents pauvres qui ne devaient lui laisser pour unique héritage, que des traditions d'honneur et des exemples de probité, Ciceruacchio, ainsi

dénommé par sa mère en raison de ses joues grosses et joufflues, se forma de bonne heure aux fatigues qui constituent la vie du travailleur. L'homme fort eut bientôt remplacé l'enfant. Actif, laborieux, d'une économie sans avarice, d'une intelligence bornée, mais proportionnée aux besoins de sa position, Ciceruacchio, d'abord *carettiere,* puis loueur de chevaux, devint marchand de vin, de bois et de fourrage. Grand, fort, vigoureusement trempé, la poitrine bombée et en avant, les épaules larges et carrées, coulé pour ainsi dire tout d'une pièce dans un moule antique, il possédait un bras de fer. Sa volonté ne connaissait aucun obstacle; l'obstacle grandissait sa volonté. Sensible et compatissant, il se plaisait dans sa force à protéger la faiblesse, et dans sa charité à consoler le malheur. Cependant, deux vices capitaux faisaient ombre à ses qualités en préparant sa perte: l'orgueil et l'amour du vin. Élevé par une pieuse mère dans les principes religieux, Ciceruacchio, prédisposé à l'erreur politique, faisait partie, depuis 1830, de la secte des carbonari, ce qui ne l'empêcha pas d'être l'un des premiers, entre les gens de sa condition, à saluer avec enthousiasme l'exaltation de Pie IX au trône de saint Pierre. Était-ce de bonne foi ou par système? l'avenir le démontrera. En attendant, il trouva, dans les fondations d'un arc de triomphe dressé pour célébrer le généreux décret de l'amnistie, la première base de sa fortune politique, et en même temps le premier germe ruineux de sa fortune privée. Il exerçait à cette époque un grand

empire sur le peuple : Mazzini à Londres, et les autres chefs des sociétés secrètes en Italie, jetèrent les yeux sur lui pour en faire un instrument d'autant plus docile qu'il était moins intelligent. Nul mieux que lui ne possédait la confiance des masses, on le grandit dans sa popularité ; il se croyait habile dans l'art de la parole, on lui fit croire qu'il était orateur ; il aimait les distinctions, on le décora du nom de chef du peuple ; il était sensible aux honneurs, on lui ouvrit les palais des princes qui, plus tard à leur tour, lui ouvriront leur cœur et leur main ; il désirait des insignes honorifiques, on remplaça sa veste ronde par la tunique de garde civique, son chapeau gris par le casque façon antique, son fouet de charretier par l'épée ; on para ses épaules carrées, taillées sur le patron de l'Hercule Farnèse, par de brillantes épaulettes ; on emprisonna son cou gros et court dans un hausse-col d'officier, et l'on remit entre ses mains calleuses le drapeau d'un bataillon de gardes civiques. De ce jour-là, le travailleur honnête devint un conspirateur en règle. Les grands mots de patriotisme, d'égalité et de liberté qui germaient dans toutes les têtes, troubla si bien la sienne, qu'un matin, après une nuit d'ivresse et d'orgie, il se réveilla en se croyant tribun. Alors subissant l'entraînement fatal qui le précipite à sa perte, Ciceruacchio reçoit aveuglement le mot d'ordre de la révolution, il s'empare de la place publique pour en faire son forum, il y rassemble la foule, il dirige le mouvement, et il enrégimente les éléments du désordre au bénéfice de

la faction qui l'a gagné. Son ambition, stimulée par le vin, ne connaît plus de limites; il marche, il vole dans la voie du mal, un seul pas le sépare du crime, il le franchira sans hésiter quand l'heure sera venue; en attendant, il recrute dans les débauches de la taverne et dans les boues de la rue, des compagnons dignes de lui, il se donne pour aides de camp des hommes tarés, flétris par l'opinion publique, prêts à tout faire, hors le bien ; il se crée une garde d'élite composée du menuisier Materazzi, du sculpteur Bezzi, du marchand de charbon Carbonaretto, du tavernier Tofanelli, et du vendeur de tabac Piccioni.

Sur ces entrefaites, l'arrivée de lord Minto, annoncée d'avance par le *Contemporaneo*, et attendue depuis longtemps par la secte, fut un jour de fête pour le parti qui trouvait un nouveau point d'appui dans le caractère officieux d'un envoyé de la Grande-Bretagne. Le but et les intentions du lord intrigant n'étaient un secret pour personne. On n'ignorait aucunement ses préventions contre la religion catholique et sa haine méthodiquement presbytérienne contre la papauté ; aussi les meneurs l'accueillirent-ils avec enthousiasme. Oubliant par calcul les chemins du Quirinal, ils se rendaient chaque soir sous les fenêtres de l'hôtel d'Europe, devant l'appartement occupé par leur puissant auxiliaire, et faisaient retentir les airs du nom mille fois répété de lord Minto. Là, chaque soir, un corps nombreux de musiciens exécutait des morceaux de choix en l'honneur du perfide étranger; un soir même, les meneurs

poussèrent la galanterie au point de remplacer l'hymne de Sterbini par le *God save the queen.* De son côté, lord Minto répondit à ces avances en montrant les plus vives sympathies pour les membres des sociétés secrètes. C'est ainsi qu'au mépris de ses devoirs envers le Saint-Siége, il fréquenta chaque jour les salons du cercle populaire, le club Sterbini et les autres conciliabules, où le feu de la révolution couvait sous la cendre démocratique. La présence de lord Minto était l'avant-coureur des tempêtes qui s'amassaient à l'horizon assombri du ciel de Rome.

On touchait alors à l'époque désignée pour la réunion des membres de la consulte d'État; à neuf heures du matin, le cardinal Antonelli, président de la consulte, et les vingt-quatre députés des provinces appelés à l'honneur d'en faire partie, arrivèrent au Quirinal et se réunirent dans la salle du trône pour déposer aux pieds du Saint-Père les hommages de l'assemblée et les témoignages de dévouement dont elle était animée pour justifier la confiance du souverain et le choix de ses mandataires.

Au discours du cardinal Antonelli, Pie IX répondit par les paroles suivantes : « Je vous remercie de vos bonnes intentions et j'en fais grand cas en vue du bien public. C'est en vue du bien public que depuis le premier moment de mon élévation au trône pontifical, j'ai fait, d'après les conseils inspirés de Dieu, tout ce que j'ai pu; et je suis encore prêt, avec l'assistance divine, à faire tout pour l'avenir, sans

cependant rien retrancher de la souveraineté du pontificat (*Senza menomar mai neppure di un apice la sovranità del pontificato*), et de même que je l'ai reçue pleine et entière de mes prédécesseurs, de même je dois transmettre ce dépôt sacré à mes successeurs. J'ai pour témoins trois millions de mes sujets; j'ai pour témoin toute l'Europe de ce que j'ai fait jusqu'ici pour me rapprocher de mes sujets, pour les unir à moi, pour connaître de près leurs besoins et y pourvoir. C'est surtout dans le but de mieux connaître ces besoins et de mieux pourvoir aux exigences de la chose publique, que je vous ai réunis en une consulte permanente. C'est pour entendre au besoin vos voix, pour m'en aider dans mes résolutions souveraines dans lesquelles je consulterai ma conscience pour en conférer avec le sacré collége et mes ministres.....

« Celui-là se tromperait grandement qui verrait autre chose dans les fonctions que vous allez remplir..... Celui-là se tromperait grandement qui verrait dans la consulte d'État que je viens de créer, la réalisation de ses propres utopies et le germe d'une institution incompatible avec la souveraineté pontificale. »

Après avoir prononcé avec une grande énergie cette phrase, Pie IX s'arrêta un instant comme pour laisser agir l'effet qu'il en attendait; puis reprenant presque aussitôt le ton de douceur qui caractérise toutes ses allocutions, il continua en ces termes : « Cette vivacité et ces paroles ne s'adressent à aucun

de vous, messieurs. Votre éducation sociale, votre probité chrétienne et civile, la loyauté de vos sentiments et la rectitude de vos intentions m'étaient connues depuis le moment où j'ai procédé à votre élection. Ces paroles ne s'adressent pas non plus à la presque totalité de mes sujets, car je suis sûr de leur fidélité et de leur obéissance, et je sais que les cœurs de mes sujets s'unissent au mien dans l'amour de l'ordre et de la concorde. Mais il existe malheureusement quelques personnes (en petit nombre à la vérité, il en existe cependant) qui, n'ayant rien à perdre, aiment le désordre, la révolte, et abusent de mes concessions mêmes. C'est à ceux-là que s'adressent ces paroles ; qu'ils en saisissent bien la signification.

« Dans votre coopération, messieurs, je ne vois qu'un ferme soutien de personnes qui, se dépouillant de tout intérêt privé, travailleront avec moi par leurs conseils au bien public, et qui ne seront pas arrêtées par les vains propos d'hommes inquiets et peu judicieux. Vous m'aiderez avec votre sagesse à trouver ce qui est le plus utile pour la sûreté du trône et pour le véritable bonheur de mes sujets. »

Après ce discours, Pie IX admit tous les députés au baisement du pied ; puis, se levant pour les bénir, il ajouta ces quelques mots : « Maintenant, messieurs, allez avec la bénédiction du ciel, allez commencer vos travaux : qu'ils soient féconds en bons résultats et conformes aux vœux de mon cœur. »

Alors les députés sortirent du Quirinal : deux bataillons de la garde civique en grande tenue les attendaient sur la place avec les troupes désignées pour leur servir d'escorte : ils prirent place dans vingt-quatre carrosses de grand gala prêtés par les premières familles patriciennes de Rome, et le cortége se mit en marche à travers des flots de peuple ondulant du Quirinal au Vatican. Toutes les maisons étaient pavoisées, toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux, de bannières aux couleurs de Pie IX et aux armes des légations. Tous les balcons étaient parés de guirlandes de verdure et de couronnes de fleurs. Un détachement de dragons en grand uniforme ouvrait la marche, précédant les voitures du cardinal président et du prélat vice-président de la consulte, entourées toutes deux des bannières des quatorze Rionis de Rome. Venaient ensuite les voitures des députés, chacune d'elles précédée d'un trophée aux armes de la province, et de deux étendards, l'un portant le nom de la légation, l'autre celui de son représentant. Des sous-officiers de la garde civique marchaient auprès de chaque carrosse, escorté des nombreuses députations que chaque province avait envoyées pour prendre part à cette fête vraiment nationale. La marche était fermée par les bataillons de la garde civique.

Une heure sonnait au Vatican, lorsque ce long cortége, suivi d'une foule immense, arriva dans la vaste basilique. Les députés se rangèrent aussitôt près de l'autel placé sous la chaire de saint Pierre, et

entendirent religieusement le saint sacrifice de la messe. Immédiatement après, ils se rendirent dans les salles destinées à l'exercice de leurs fonctions, et la séance fut ouverte par le cardinal Antonelli.

Dans la soirée, la ville s'illumina. Une foule immense se répandit, de la place Venise à la place du Peuple, sous un dôme de drapeaux et de bannières. Un nombre considérable de jeunes gens appartenant à toutes les classes de la société, parcourait le Corso en chantant les hymnes composés en l'honneur de Pie IX, et portant une forêt de bannières au milieu desquelles on voyait flotter le drapeau de la Grande-Bretagne. Ces jeunes gens, après s'être successivement présentés sous les fenêtres des ministres de Sardaigne et de Toscane, se rendirent sous celles de lord Minto pour répéter les ovations des jours précédents. Le représentant officieux de l'Angleterre, attiré par les acclamations de la rue, parut à son balcon; à sa vue, les cris de : Vive lord Minto! se firent entendre de toutes parts; ils redoublèrent d'intensité lorsque le lord, mettant la main sur son cœur et levant les yeux au ciel, s'écria pathétiquement : Vive la ligue italienne! vive l'Italie! vive l'indépendance des Italiens! vive Pie IX!

Un bal magnifique donné par le prince Torlonia dans la salle du théâtre qui lui appartient, devait terminer cette soirée et faire honneur à la générosité du riche banquier. Les révolutionnaires, inspirés par le sentiment de la jalousie, voulurent enlever au prince le mérite de son action en le forçant en

quelque sorte à taxer, au profit d'une salle d'asile, les billets d'entrée et les rafraîchissements qu'il offrait à tous les invités. L'affluence fut considérable. Parmi les personnages d'élite qui se mêlèrent à la foule, on remarqua le ministre de Toscane paradant en grand uniforme, et lord Minto fraternisant avec Ciceruacchio. Un seul homme se distingua par son absence : ce fut l'ambassadeur français comte Rossi. La France, qui avait tant encouragé la politique de Pie IX, commençait à s'apercevoir que le but était dépassé.

Cette journée éclaira tous les doutes que l'on pouvait avoir sur le caractère de Pie IX et sur la pensée de ses réformes politiques. Son discours d'ouverture de la consulte, improvisé à l'instant même, et par conséquent ignoré de ses ministres, dissipa d'un seul coup les craintes, les soupçons sur les intentions secrètes du souverain et en même temps les coupables espérances que le parti contraire fondait sur la prétendue faiblesse du pontife. En effet, les terreurs des uns et les espérances des autres se trouvèrent sans valeur du moment que le pape, après avoir fait appel à l'élite de ses sujets, protesta solennellement contre les tentatives subversives en déclarant qu'il n'entendait aucunement partager les droits de sa souveraineté.

Cette allocution, énergique par la pensée et par l'intonation de la voix qui l'avait reproduite, consterna les meneurs des sociétés secrètes. L'un d'eux, Sterbini, se mentant à lui-même, s'était écrié en

descendant les marches de l'escalier : *Mais qui donc pense à partager les pouvoirs de cet excellent homme?* Si, dans ce moment, Sterbini avait pu rencontrer, sous la pression de sa main, l'ombre d'une conscience honnête, une voix intérieure lui aurait répondu : Tu demandes quel est celui qui pense à partager le pouvoir de Pie IX? C'est toi. En effet, Sterbini était l'un des membres les plus avancés dans le secret de la conspiration contre le Saint-Siége. Quelques mots sur cet homme.

Né à Vico, dans les montagnes des Herniques, près d'Allatri et Fumone, d'une famille honnête, possédant pour unique fortune quelques arpents de terre, Sterbini montra dès sa plus tendre enfance ce qu'il serait dans l'âge mûr. Jaloux et méchant, la laideur de son visage reflétait les instincts vicieux de son âme. Envieux de toute supériorité, il se révoltait contre lui-même dans sa nullité ; ennemi de toute autorité, il se formait au rôle de conspirateur en complotant à l'ombre du foyer domestique contre le bonheur de sa propre famille ; honteux de son origine plébéienne et de la modicité de son patrimoine, il préludait au communisme par le mépris des grands et par la haine contre les riches. Tout ce qui marchait dans la vie sur une route plus élevée que la sienne, lui faisait ombrage ; alors ne voulant pas être au dernier rang dans les sentiers du bien, il s'empara de la première place dans la voie du mal. Politique médiocre, orateur véhément mais superficiel, versificateur plutôt que poëte, écrivain sans

originalité, médecin sans clients, Sterbini, après avoir exercé quelque temps la médecine à l'hôpital de *Santo-Jacomo degli incurabili* à Rome, s'était mis au service des sociétés secrètes. Alors dans ses mains la plume remplaça le scalpel, et le disciple d'Hippocrate, devenu rhéteur, fit de son cabinet consultant un amphithéâtre où chaque jour il disséquait avec ardeur les lois de la famille, les principes de la société et les dogmes de la religion : de cette manière, changeant d'instrument et non de métier, il travailla en grand sur la société comme sur un cadavre. L'un des premiers bénéficiaires de l'amnistie accordée par Pie IX, il conspirait ouvertement contre son bienfaiteur.

Vers cette époque la presse, oubliant la sainteté de sa mission, commençait à se livrer aux excès les plus déplorables. Les journaux dépassant les limites du droit commun, regardaient comme une atteinte portée à la liberté la compression de leur licence. Bravant la censure, ils protestaient contre la justice de ses arrêts en indiquant avec intention, par des lignes de points jetés sur l'espace blanc de leurs feuilles, les passages condamnés par les censeurs.

Le journal de Sterbini, le *Contemporaneo,* organe patenté de la révolution, était le pourvoyeur en chef de tous les scandales. Non content d'épiloguer les actes du gouvernement, il fouillait avec sa plume dans l'intérieur de la famille. Indépendamment des nombreux journaux qui recevaient aveuglément chaque jour leurs inspirations, les révolutionnaires

possédaient une presse occulte dont ils se servaient soit pour déverser le blâme et la menace, soit pour donner des avis. Les murs des maisons, les bornes des rues daguerréotypaient leurs perfides élucubrations. Trop intelligents dans la science du mal pour oser s'attaquer de front à la papauté, ils la minaient sourdement dans la personne de ses agents. Pour arriver plus sûrement à Pie IX, ils battaient en brèche son entourage, ils l'isolaient dans son pouvoir en jetant le doute sur ses pas et la défiance dans son cœur. C'est ainsi que quelques mois avant et le jour même de la fête de saint Pierre, ils avaient placardé partout sur le passage du Saint Père se rendant à l'église Vaticane, un avis indirect ainsi conçu :

LE PEUPLE ROMAIN AIME DANS PIE IX
LE PÈRE DU PEUPLE, LE PRINCE JUSTE ET MAGNANIME,
IL NE SE FIE QU'EN LUI, EN LUI SEUL.

« Très-saint Père, s'il en est qui mettent en doute notre fidélité et l'attachement qui nous anime tous pour votre personne, s'il en est qui osent nous désigner comme difficiles, inquiets, irréligieux, en un mot comme indignes de vous, défiez-vous de tels gens, très-saint Père. Ils sont plus vos ennemis que les nôtres propres. Ils tendent à vous précipiter, ainsi que nous, dans un abîme. Mais Dieu veille, ce Dieu que ces gens ont toujours sur les lèvres, mais jamais dans le cœur.... ce Dieu qui vous a élu pour régénérateur du peuple, très-saint Père. Les autres princes ne sont, en présence de Dieu, responsables

que du présent; vous l'êtes, vous, du présent et de l'avenir!...

« Vive Pie IX ! »

Cette adresse, impie par la pensée, menaçante par la forme, fut affichée sur les murs du Quirinal ; on dit même que Pie IX la trouva, le soir, devant ses Oraisons, sur son prie-dieu.

CHAPITRE III.

Congrès des principaux chefs des sociétés secrètes. — Désastres du Sonderbund. — Nouvelle manifestation révolutionnaire. — Ouverture du conseil municipal. — Le cardinal Altieri et Ciceruacchio. — Constitution d'un ministère. — Fin de l'année 1847.

On touchait alors aux derniers jours de 1847. Une lutte héroïque, mais inégale, venait d'ensanglanter les cantons catholiques de la Suisse. La brutalité de la force l'emportant sur la raison du droit, ressuscitait les mauvais jours des Zwingle et des Münzer : l'épée du radicalisme protestant, aidée par la trahison, avait frappé au cœur la juste cause du Sonderbund. James Fazy triomphait à Genève. Ochsenbein, général des corps francs, remplaçait, à Berne, Neuhauss, chef du parti modéré. Le sang catholique fumait sur les bords de la Reuss, lorsque Mazzini, quittant Londres, arriva subitement à Berne. Il y fut bientôt suivi par Heinsein, l'audacieux pamphlétaire de l'Allemagne méridionale. Le premier soin de ces deux chefs fut d'appeler à eux plusieurs délégués des associations révolutionnaires

de la France, de l'Allemagne et de l'Italie ; le second fut de se constituer en congrès. Tandis que ces ennemis de l'ordre social, mettant à profit la victoire des corps francs, se concertaient sur les moyens les plus propres à étendre l'influence radicale en Europe, la nouvelle de la prise de Lucerne et de la capitulation des cantons primitifs arriva comme un coup de foudre à Rome. Les catholiques sincères en furent consternés, les sociétés secrètes entonnèrent un chant de triomphe qui devait retentir douloureusement au cœur du chef suprême du catholicisme. L'opinion de la bourgeoisie, depuis longtemps égarée par l'ignorance complète des faits et des principes les plus élémentaires du droit et de la justice, accueillit avec transport le triomphe que la tyrannie protestante venait de remporter sur l'indépendance catholique. Les meneurs attendaient, la tourbe était prête ; à un signal donné, une colonne d'individus qui, pour la plupart, ne connaissaient pas le premier mot de la question suisse, se précipitent dans la rue du Corso, ils rallient sur leur chemin un grand nombre d'ouvriers étrangers, un plus grand nombre encore d'oisifs et de curieux; avec l'attirail habituel des mises en scène révolutionnaires, la colonne s'avance en poussant les cris ordinaires de la démagogie, les torches s'allument ; quelques maisons, ignorant les motifs de la manifestation, illuminent ; les drapeaux des Rionis flottent au vent ; les cris de : Vive Pie IX ! se mêlent à ceux de : Vive la Diète ! Monstrueuse alliance ! D'autres cris plus explicites encore

se croisent et s'entremêlent ; le cortége arrive ainsi sous les fenêtres de la légation suisse. Là, les vociférations redoublent; aux cris de : Vive la confédération ! vive Gioberti ! vive la Suisse ! se mêlent ceux de : A bas les jésuites ! et cette scène se prolonge fort avant dans la soirée, sans qu'une voix s'élève contre ces démonstrations attentatoires à la liberté autant qu'au catholicisme.

Le gouvernement ne pouvait rester indifférent au scandale donné au monde catholique par les factieux ; peut-être aurait-il pu le prévenir ; il le blâma sévèrement en déclarant, par la voix du journal officiel, qu'il s'occupait à prendre toutes les mesures qui se trouvaient en son pouvoir pour empêcher le retour de semblables désordres.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle manifestation révolutionnaire révéla clairement le but extrême où tendaient les efforts du radicalisme européen. Le bras de la diète suisse, victorieuse du Sonderbund, avait subi l'impulsion de la pensée secrète qui, pour arriver à la réalisation de ses projets sinistres, voulait renverser le dernier étai de l'ordre social, le catholicisme. La voix de Rome, acclamant au triomphe de cette pensée fatale, s'était rendue en quelque sorte coupable de suicide, puisque les conséquences de la défaite du Sonderbund rejaillissaient immédiatement sur Rome catholique. Dans la soirée du même jour, les agitateurs prouvant qu'ils comprenaient aussi mal les intérêts de l'industrie que ceux de la liberté, tentèrent d'exciter de nouveaux

désordres dans le Transtévère à l'occasion de quelques machines destinées aux préparations et à la filature des laines. Il était onze heures, Travana lieutenant-colonel des carabiniers accourut aussitôt chez le gouverneur, mais ne l'ayant pas rencontré il se rendit chez le cardinal Ferretti. Celui-ci, sans perdre un instant, fit battre la générale, se mit à la tête des dragons et vola sur le théâtre de la sédition qui fut immédiatement étouffée.

Dans cet intervalle, Son Éminence le cardinal Altieri, l'un des membres les plus distingués du sacré collége, par ses qualités de cœur et d'esprit autant que par l'illustration de sa naissance, avait ouvert, en sa qualité de président, le conseil municipal créé par le *motu proprio* du 4 octobre précédent.

Son discours d'ouverture est un document historique que nous devons reproduire ici :

« Messieurs,

« Par la puissance merveilleuse de sa parole, l'ange tutélaire de Rome, l'immortel Pie IX, vient de rendre au capitole sa vie et sa splendeur. Quelques mois lui ont suffi pour préparer, ordonner et terminer une œuvre, à laquelle ceux de ses prédécesseurs qui y mirent la main consacrèrent leur vie toute entière. Les difficultés que devait rencontrer sa pensée créatrice étaient grandes, nombreuses, presque insurmontables ; mais quand il s'agit du bien du peuple qui lui est si cher, il n'est pas d'obstacle que Pie IX ne sache vaincre. Il ne se demande pas si l'œuvre

est difficile ; il en reconnaît l'utilité et il n'hésite plus.

« Par une coïncidence qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme providentielle, le même jour que l'immortel Pie IX signait le décret reconstituant d'un sénat romain, il reconstituait le patriarcat latin de Jérusalem, de sorte qu'au même instant la même main restituait leur antique gloire à la première des villes de l'Orient, au berceau du christianisme, et à la cité qui a toujours été et qui sera toujours la première entre les capitales du monde.

« Ce fut un jour heureux pour moi, messieurs, que celui où Sa Sainteté me confia le poste si honorable de président de la commission chargée de lui présenter les bases sur lesquelles le nouvel édifice du Capitole devait être assis. Il m'a donné l'occasion d'être témoin de l'intelligence et du zèle que déployèrent les membres de cette commission à qui l'on est redevable de la promptitude et de la perfection du travail que nous avons déposé aux pieds du Saint Père et que Sa Sainteté a accepté avec tant de bienveillance. Aujourd'hui je m'estime plus heureux encore, puisque je suis appelé à présider, sous les auspices des paroles encourageantes de notre souverain adoré et ceux de la joie universelle, cette imposante assemblée, le premier conseil de la métropole sainte. Ces quelques paroles du saint Pontife ont servi à vous faire comprendre l'importance de la charge dont vous êtes revêtus et les obligations qu'elle vous impose.

« Ce serait abuser de votre indulgence et consumer un temps précieux que d'y en ajouter d'autres pour vous engager à remplir dignement vos devoirs. Je me permettrai seulement de vous rappeler que chacun de vous doit considérer comme ayant une très-grande portée, l'acte par lequel vous allez inaugurer vos fonctions. Vous devez donner à Rome un premier magistrat digne de son estime et de sa confiance, capable de protéger et de faire fleurir de plus en plus ses intérêts légitimes, et digne en même temps de la confiance du souverain.

« En vous assurant de la constance et du zèle que j'apporterai sans cesse à vous prêter aide et appui, je réclamerai de vous, messieurs, en retour, du calme dans les discussions, une prudence éclairé dans nos décisions, afin que la modération d'une part, la sagesse de l'autre, servent d'exemple, concourent à la gloire de notre patrie commune et soient la récompense de notre souverain. »

La nomination d'un sénat était l'acte qui devait inaugurer l'entrée en fonctions des membres de la municipalité. Leurs voix se portèrent sur le prince Corsini, respectable par son nom, son âge, son immense fortune, dont il compte faire un noble usage.

De grandes démonstrations de fête signalèrent la fin de cette journée mémorable dans les annales politiques de Rome. Ce même jour, son éminence le cardinal Altieri rendit un immense service à la cause de l'ordre en retenant par adresse au Capitole les qua-

torze drapeaux des Rionis qui depuis si longtemps servaient de guidons aux tumultes de la rue. La manière dont il s'y prit fait honneur à l'intelligence diplomatique de l'ancien nonce apostolique à Vienne. Il parvint à persuader aux quatorze porte-bannières que le Capitole, devenu le palais du peuple, devait seul avoir l'honneur de renfermer les bannières des Rionis. En échange, il donna à chacun d'eux, au nom du pape, une fort belle médaille.

Le lendemain, Ciceruacchio se rendit chez le cardinal pour lui offrir les étuis des quatorze drapeaux. Son Éminence les accepta, disant que les bannières étaient assez précieuses pour mériter d'être conservées avec soin. Il profita de cette occasion pour signaler au tribun les écueils de la voie dans laquelle il s'était si malheureusement engagé. « Ne craignez-vous pas, lui dit-il, d'être la dupe des hommes qui se servent de vous comme d'un instrument? Ne voyez-vous pas que les projets de ces hommes conduisent inévitablement à la ruine et au malheur de la patrie? Vous êtes né pour être honnête homme, ajouta le cardinal, pour vivre en bon père de famille et non pour être un intrigant, un ambitieux, un révolutionnaire. — Votre Éminence a peut-être raison, répondit Ciceruacchio, aussi je suis bien résolu de rentrer dans la vie privée dès que les Autrichiens seront expulsés de l'Italie et les jésuites des États-Romains.

— Que sont donc les jésuites et qu'ont-ils fait

pour être ainsi renvoyés de leur pays? lui demanda Son Éminence.

— Je n'en sais rien, répliqua le tribun, je ne les connais pas, mais on m'a dit qu'ils étaient les ennemis de Pie IX et les tyrans du peuple. »

Sur ces entrefaites, le pape, représentant des idées d'ordre, de justice, de vrai progrès, en un mot, bouclier de la civilisation chrétienne, publiait un nouveau *motu proprio* relatif à la constitution du ministère et du conseil des ministres.

Après l'institution de la consulte d'État et de la municipalité romaine, il fallait, pour que tous les rouages du gouvernement correspondissent à un centre unique, ainsi que le souverain le dit lui-même, il fallait réformer les divers règlements devenus inutiles par suite de ces deux décrets, il fallait mettre le conseil des ministres lui-même en rapport avec les nouvelles institutions. Par ce troisième édit, complément des deux précédents, le pape voulant donner à chaque ministère une sphère d'action qui lui fût propre, lui imposa avec l'indépendance une responsabilité qui, en descendant des fonctionnaires les plus élevés jusqu'aux employés les plus subalternes, donnait au gouvernement la garantie générale à laquelle doivent être soumis tous ceux qui concourent à l'administration de la chose publique. Par ce système, le gouvernement présentait, dans son ensemble et dans ses détails, l'application d'une théorie politique, uniforme et rationnelle.

Au conseil de ses ministres, le pape adjoignit un corps d'auditeurs composé d'hommes habiles et expérimentés dans le maniement des affaires. Toutes les administrations de l'État se trouvèrent réparties dans les ministères suivants :

Les affaires étrangères ; l'intérieur ; l'instruction publique ; le département de grâce et justice ; les finances ; le commerce, les beaux-arts, l'industrie et l'agriculture ; les travaux publics ; la guerre ; la police.

Les chefs de ces divers ministères composèrent le conseil des ministres et devinrent responsables pour toutes les questions qui regardaient la direction, la marche et l'administration de leurs départements respectifs ; enfin, chaque fonctionnaire subalterne assuma la même responsabilité pour la partie exécutive qui lui fut confiée.

Ce dernier acte, monument de sagesse et fruit de sérieuses méditations inspirées par la prière, couronna magnifiquement la fin de 1847, cette année si belle ! si productive, si bien remplie du côté du souverain de l'État, chef visible de l'Église ! Durant cette longue année, la seconde de son pontificat, le caractère du successeur de Grégoire XVI ne s'est pas démenti un seul jour. Si nous examinons ses actes depuis le décret de l'amnistie jusqu'au *motu proprio* du conseil des ministres, nous les trouvons tous empreints du même langage, du même esprit. Dans chacun d'eux, le pape se révèle tel qu'il est ; sa parole devient en quelque sorte l'écho de son âme ;

souverain paternel, les moyens violents répugnent à la bonté de son cœur; est-il obligé de sévir, il le fait en père de famille; s'il considère la répression comme un devoir, il la tempère par la miséricorde qu'il regarde comme le plus doux attribut de son autorité. Prince pieusement libéral, supérieur aux alarmes, aux prières, à l'intimidation des uns, aux caresses, aux flatteries, aux ovations des autres, il ne cède rien à la violence, il accorde volontairement tout ce qui lui paraît équitable, légitime, indispensable dans la mesure des besoins des temps. En même temps que la tendresse de son cœur déborde en bienfaits sur son peuple, sa main vigoureuse, soutenue par le bras de Dieu, recule jusqu'au delà des mers la frontière morale du catholicisme que les démolisseurs de l'ordre social appelaient l'asile clos des idées mortes. En faisant resplendir d'un éclat immense les conditions de sa vie et de ses développements, il prouve ainsi que l'Église est toujours le centre vivant de la civilisation humaine. Aux ennemis du christianisme qui prétendent que l'esclavage, les ténèbres et l'abrutissement sont inévitablement adhérents au pouvoir théocratique, il répond en remplissant le monde du bruit de son nom et en l'illuminant par les rayonnements de sa mission divine.

Tous ses actes sont marqués du sceau de la mansuétude, de la force et de la piété. Au-dessus de la louange aussi bien que de la menace, il n'agit que d'après sa conscience et son amour pour le peuple. Dans la sérénité de son âme, il fait tout pour la jus-

tice qui le guide, rien pour la popularité qu'on lui impose.

. . . .

En deux années, dans les mains du pape, Rome aurait avancé d'un siècle, si la fatalité des événements, réagissant de l'intérieur à l'extérieur, n'avait bouleversé les calculs de sa politique.

CHAPITRE IV.

Situation de l'Italie. — Politique du ministre Guizot. — Le premier janvier. — Sombres présages. — Confiance de Pie IX. — Ordonnance contre les manifestations populaires. — Audace des sociétés secrètes. — Proclamation pontificale. — Convocation des chefs de la garde civique au Quirinal. — Harangue de Pie IX. — Soirée du 11 février. — *Io non posso. Non debbo. Non voglio.* — Sécularisation de trois ministères. — Les couleurs italiennes. — Mouvements populaires. — Comédie burlesque. — Revue de la garde civique par le Saint Père. — Discours de Pie IX. — Belle journée. — Triste lendemain. — La révolution de Février. — Attitude du cercle français. — Belle conduite de l'ambassadeur Rossi et du comte Rampon. — Un banquet piémontais. — Adresse de la municipalité. — Réponse du pape. — Puissance des chefs révolutionnaires. — Nouveau ministère.

Le triomphe des doctrines communistes en Suisse, les progrès du radicalisme en Allemagne, l'audace croissante des révolutionnaires en France, les efforts des sociétés secrètes assombrissaient, au commencement de cette année, les horizons politiques de l'Europe, et jetaient un voile lugubre sur l'état général de l'Italie. Les menées des hommes irréligieux et brouillons, qui partout et toujours ont fait reculer la civilisation en compromettant la cause du vrai libéralisme, constituaient un état de crise per-

manent et aggravaient chaque jour la situation. L'esprit d'amélioration et de réforme, parti naguère du Quirinal, dégénérait, dans les autres parties de la péninsule, en idées de bouleversement et de révolution. Les agitateurs, ignorant que pour obtenir des conditions de stabilité, les réformes doivent se concilier d'une part avec la sécurité des gouvernements établis, de l'autre avec les traités sur lesquels repose l'ordre européen, se préparaient à la lutte en menaçant le pacte de 1815. Déplorable était le présent, plus triste encore apparaissait l'avenir. Dans cet état de choses, les révolutionnaires, les yeux fixés sur Paris, attendaient avec impatience le signal électrique qui devait embraser l'Europe. Ces espérances, injurieuses pour la France, étaient connues depuis longtemps ; déjà même le ministre des affaires étrangéres, M. Guizot, les avait combattues par une dépêche adressée au comte Rossi, et conçue en des termes qui ne laissaient aucun doute sur les intentions du gouvernement français. L'importance de ce document nous oblige de le reproduire ici ;

« Le gouvernement du roi, écrivait M. Guizot au comte Rossi, ambassadeur près le Saint-Siége, a appris avec une vive satisfaction les derniers actes de l'administration du Saint-Siége. La politique éclairée qui s'y manifeste, l'accueil que leur a fait la population, l'empressement avec lequel les hommes les plus considérables du pays se sont portés à la défense de l'ordre et à l'appui du gouvernement romain, sont des symptômes bien propres à rassurer

et à satisfaire l'Europe chrétienne, si grandement intéressée à l'autorité morale de la cour de Rome, et à la sécurité de l'Italie. . . . .

« Tant que de part et d'autre on marchera dans cette voie, tant qu'un si heureux accord se maintiendra entre le prince et les sujets, l'Europe pourra espérer de voir réussir ce difficile et salutaire travail des réformes tant désirées ; et le gouvernement du roi qui a déjà donné des gages si clairs de son bon vouloir pour le Saint-Siége dans cette occasion importante, mettra d'autant plus d'empressement à le seconder qu'il comptera davantage sur le succès régulier et pacifique de sa patriotique entreprise. Il concevrait au contraire de sérieuses inquiétudes le jour où il verrait *s'élever des exigences inconciliables avec la situation générale de l'Italie* comme avec la nature du gouvernement romain, et où par une réaction naturelle, une réserve défiante succéderait au noble et paternel abandon qui caractérise en ce moment la politique du souverain Pontife. Nous comptons, pour éviter de si funestes écueils, sur la sagesse de Pie IX, et aussi sur cette intelligence politique si juste, si prompte et si fine dont le peuple romain donne d'incontestables témoignages. »

Plus tard, la situation étant devenue plus pressante, la France, considérée dès lors comme l'étoile polaire de la révolution, se montre plus explicite encore en repoussant toute espèce de solidarité avec les hommes qui cherchent à déranger l'équilibre européen. D'un trait de plume elle efface, sur la

carte de l'Italie, le champ de bataille que les sociétés secrètes offrent à ses instincts belliqueux, à son ambition de la gloire militaire; elle s'efface elle-même dans une question qui lui présente le premier rôle; elle reste immuable dans le droit de la justice, mais en même temps elle s'arroge le pouvoir d'imposer la justice du droit. Voici les instructions que M. Guizot écrivait sous sa dictée à ses représentants près les différentes cours de l'Italie :

« Une fermentation grave éclate en Italie et se propage dans tous les États de la péninsule. Il importe que les vues qui dirigent en cette circonstance la politique du gouvernement du roi vous soient bien connues et règlent votre attitude et votre langage.

« Le maintien de la paix et le respect des traités sont toujours les bases de cette politique, nous les regardons comme également essentiels au bonheur des peuples et à la sécurité des gouvernements, aux intérêts moraux et aux intérêts matériels des sociétés, aux progrès de la civilisation et à la stabilité de l'ordre européen. Nous nous sommes conduits d'après ces principes dans les affaires de notre propre pays. Nous y serons fidèles dans les questions qui touchent à des pays étrangers.

« L'indépendance des États et de leurs gouvernements a pour nous la même importance et est l'objet d'un égal respect, c'est la base fondamentale du droit international que chaque État règle par lui-même et comme il l'entend, ses lois et ses affai-

res intérieures. Ce droit est la garantie de l'existence des États faibles et de la paix entre les grands États. En le respectant nous-mêmes, nous sommes fondés à demander qu'il soit respecté de tous.

« Pour la valeur intrinsèque comme pour le succès durable des réformes nécessaires dans l'intérieur des États, il importe aujourd'hui plus que jamais, qu'elles s'accomplissent régulièrement, progressivement de concert entre les gouvernements et les peuples, par leur action commune et mesurée, et non par l'explosion d'une force unique et déréglée. C'est dans ce sens que seront toujours dirigés nos conseils et nos efforts.

« Ce qui s'est passé jusqu'ici dans les États romains prouve que là aussi les principes que je viens de rappeler sont reconnus et mis en pratique. C'est en se pressant autour de son souverain, en évitant toute précipitation désordonnée, tout mouvement tumultueux, que la population romaine travaille à s'assurer les réformes dont elle a besoin. Les hommes considérables et éclairés qui vivent au sein de cette population s'appliquent à la diriger vers son but par les voies de l'ordre et par l'action du gouvernement. Le pape, de son côté, dans la grande œuvre de réforme intérieure, la réforme qu'il a entreprise, déploie un profond sentiment de sa dignité comme chef de l'Église, de ses droits comme souverain, et se montre également décidé à les maintenir au dedans et au dehors de ses États. Nous avons la confiance qu'il rencontrera, auprès de tous les gou-

vernements européens, le respect et l'appui qui lui sont dus; et le gouvernement du roi, pour son compte, s'empressera, en toute occasion, de le seconder selon le mode et dans la mesure qui s'accorderont avec les convenances dont le pape lui-même est le meilleur juge.

« Les exemples si augustes du pape, la conduite intelligente de ses sujets, exerceront sans doute en Italie, sur les princes et sur les peuples, une salutaire influence, et contribueront puissamment à contenir, dans les limites du droit incontestable et du succès possible, le mouvement qui s'y manifeste. C'est le seul moyen d'en assurer les bons résultats, de prévenir de grands malheurs et d'amères déceptions. La politique du gouvernement du roi agira constamment et partout dans le même dessein. »

La France, que les révolutionnaires italiens, aux jours des déceptions qu'elle leur a prédites, accusèrent de trahison ou tout au moins de déloyauté, ne veut pas qu'on se méprenne sur ses intentions; elle insiste sur les avertissements qu'elle donne, sur les avis qu'elle suggère; elle se croirait coupable de donner de fausses espérances à des tentatives qu'elle regarde comme impuissantes, irréalisables, insensées. Que de sang versé inutilement eût été épargné! que de ruines sans résultat eussent été évitées, si sa voix prophétique n'avait pas été étouffée par la voix orgueilleuse des sociétés secrètes!

Comme on le voit, ce langage ferme, loyal et

précis, ne pouvait laisser aucun doute sur la nature des intentions du gouvernement français à l'endroit de l'indépendance italienne; il indiquait clairement l'attitude que, dans les prévisions d'une catastrophe prochaine, la France réservait pour les éventualités de l'avenir. Il en était temps encore ; la politique de la France, si bien définie cette fois par M. Guizot, pouvait préserver l'Italie des malheurs qui la menaçaient. Mais au delà des Alpes, les clameurs des révolutions, plus fortes que les conseils de la raison, grondaient surexcitées par l'accord des plus mauvaises passions ; la voix de la France se perdit dans les bruits de la tourmente révolutionnaire.

L'année 1848 s'ouvrit sous les plus sinistres auspices. Dans la soirée du 31 décembre, des rapports d'une nature inquiétante étaient parvenus à la connaissance du gouverneur de Rome; des rassemblements hostiles, disait-on, s'était formés dans les divers quartiers de la ville; l'ordre public se trouvait en péril ; les agitateurs étaient en permanence; le peuple en masse s'irritait des ordres que le Saint Père avait donnés pour empêcher les démonstrations dont il était le héros ou plutôt la victime...., etc. Rien de précis ne justifiait encore ces appréhensions; mais, le lendemain, des bruits plus alarmants circulent dans la foule : Pie IX est prisonnier dans son palais ; les cardinaux, ses geôliers, le ravissent à l'amour du peuple ; le Quirinal doit être attaqué.... Cette panique, habilement exploitée par

les agitateurs, circule avec la rapidité de l'éclair ; aussitôt les portes du palais se ferment ; des dragons, le sabre au poing, en gardent les abords ; les Suisses se retranchent dans l'intérieur ; les patrouilles sillonnent les rues ; les agents provocateurs accroissent l'irritation des masses ; toute la ville est en ébullition ; le pape, seul, isolé dans la paix de sa conscience, retiré dans le silence de son oratoire, prie le Seigneur de bénir son peuple ; il élève ses mains suppliantes au ciel, tandis que les flots de la tempête populaire se brisent aux portes de son palais.

Cependant, le prince Corsini, sénateur de Rome, se transporte au Quirinal et obtient du Saint Père la promesse que le lendemain, se rendant aux vœux de la population, il réparerait, par une promenade dans la ville, un malentendu causé par la malveillance de faux rapports. Cette nouvelle, rapportée par le prince, ramène aussitôt le calme dans les esprits ; le peuple s'écoule paisiblement, et les révolutionnaires s'applaudissent d'avoir gagné un point de plus dans la partie où se trouvent engagés les droits du Saint-Siége, la sécurité de l'État, le bonheur public, la liberté elle-même.

Fidèle à sa promesse, le Saint Père sortit le lendemain du Quirinal avec une simple escorte de quatre gardes-nobles, prouvant ainsi la confiance qu'il avait dans l'amour et la fidélité de son peuple. Cette fois encore, il fut accueilli sur son passage par les démonstrations les plus vives ; la joie brillait sur tous

les fronts, le bonheur régnait dans toutes les âmes. Le pape s'apprêtait à rentrer dans son palais, déjà même il se trouvait au Corso à l'embranchement de la rue des Condotti, lorsque tout à coup une tourbe de gens à figures sinistres se précipite sur les pas du cortége, clamant : Vive Pie IX ! et vociférant les cris de : A bas le gouverneur ! à bas Savelli ! à bas la police ! mort aux rétrogrades ! à bas les jésuites ! Ciceruacchio, se détachant de la tourbe, s'élance derrière la voiture pontificale; sa main agite un immense écriteau sur lequel se trouve cette inscription : *Courage, Saint Père, le peuple est avec vous ;* sa voix, avinée et retentissante, répète l'inscription du drapeau ; les hurlements de la populace redoublent, et le pape perd connaissance dans la rue des Trois-Canelles.

Le lendemain, les journaux du mouvement annoncèrent que le pontife, reconnaissant de l'amour de son peuple, s'était évanoui par tendresse. Ce jour-là même, le gouvernement romain publia, par l'organe du journal officiel, des explications sur la nature des causes qui avaient motivé ses ordonnances contre les manifestations de la rue. Après avoir démontré que les ennemis de l'ordre se prévalaient de toute circonstance pour entretenir une agitation nuisible à la société et fatale aux véritables intérêts du pays, le gouvernement exprimant sa satisfaction pour les marques de reconnaissance que le peuple s'empressait de donner chaque jour au chef de l'État,

le suppliait de s'abstenir désormais de toute manifestation bruyante et désordonnée.

Les sociétés secrètes, encouragées par l'impunité, opposaient ouvertement le gouvernement de la démagogie au gouvernement du droit. Elles avaient leurs ministres, leurs sicaires, leur armée recrutée dans les fanges de la populace, leur règlement et leur discipline, discipline unitaire, passive et absolue. Les conjurés, esclaves eux-mêmes de l'idée qui les faisait agir, marchaient ainsi qu'un seul homme, serrant leurs rangs devant les décrets de l'autorité, comme une armée devant les boulets de l'ennemi. Ne tenant compte aucun des avertissements du pouvoir, ils organisèrent, quelques jours après, une nouvelle démonstration pour forcer la main au Saint Père et obtenir, par la violence, la formation d'une armée et d'un ministère laïque. Le pape répondit à ces exigences par la proclamation suivante, datée le 10 février, de Sainte-Marie-Majeure :

« Romains !

« Le pontife qui, depuis près de deux années, a reçu de vous tant de marques d'amour et de fidélité, n'est sourd ni à vos craintes, ni à vos vœux. Nous ne cessons de méditer par quel moyen nous pouvons, sans manquer à nos devoirs envers l'Église, étendre et perfectionner les institutions que nous vous avons données sans y être contraint par aucune force, mais inspiré uniquement par notre ardent désir de rendre nos peuples heureux et par l'estime que nous faisons de leurs nobles qualités.

« Nous avions déjà pensé à l'organisation de la milice avant que la voix publique la réclamât, et nous avons cherché à vous procurer du dehors le concours d'officiers dont l'expérience militaire pût venir en aide au bon vouloir de ceux qui servent le gouvernement pontifical d'une manière si honorable. Déjà, pour élargir la sphère à ceux qui, par l'expérience et l'intelligence des affaires, peuvent concourir aux améliorations, déjà nous avions pensé donner une plus grande part à l'élément laïque dans notre conseil des ministres. Si l'accord des princes de qui l'Italie a reçu les réformes est une garantie de ces bienfaits accueillis avec tant de joie et de reconnaissance, nous y contribuons de notre part en conservant, en resserrant avec eux les rapports de la plus sincère amitié et bienveillance.

« Rien, ô Romains et sujets du Saint-Siége, rien de ce qui peut contribuer à la tranquillité et à l'honneur de l'Etat, ne sera négligé par votre Père et votre souverain, qui vous a donné et qui est prêt à vous donner encore tant de preuves de sa sollicitude paternelle, s'il réussit à obtenir du ciel que Dieu répande dans les cœurs italiens l'esprit de paix et de sagesse. Dans le cas contraire, il résistera, avec l'aide des mêmes institutions qu'il a données, à tout mouvement désordonné, à toutes les demandes contraires à ses devoirs ainsi qu'à votre bonheur.

« Romains! écoutez la voix rassurante de votre Père, et fermez l'oreille à ces cris sortis de *bouches inconnues*, et qui tendent à agiter les peuples de l'I-

talie par la crainte d'une guerre étrangère. Les gens qui poussent ces cris vous trompent; ils veulent vous porter, par la terreur, à chercher le salut dans le désordre, ils désirent confondre par le tumulte les conseils de ceux qui gouvernent, et par cette confusion, donner un véritable prétexte à une guerre qui, privée de ces conditions, serait impossible contre nous. A quel péril, je vous le demande, l'Italie peut-elle être exposée tant qu'un lien de gratitude et de confiance, *pur de tout alliage de violence*, unira la force des peuples à la sagesse des princes, à la sainteté du droit?

« Nous surtout, chef de la très-sainte Église catholique, croyez-vous que si nous étions injustement attaqué, nous ne verrions pas accourir à notre défense une foule innombrable d'enfants qui viendraient protéger la maison paternelle, le centre de l'unité catholique? Quel magnifique don que celui dont parmi tant d'autres le ciel a comblé notre pays; trois millions de nos sujets possèdent, parmi les peuples de toutes les nations et de toutes les langues de la terre, deux cents millions de frères! En des temps bien différents, lors de l'écroulement de l'empire romain, l'unité catholique fut l'ancre de salut qui préserva de la ruine Rome et l'Italie elle-même; elle sera notre plus sûre garantie tant que, dans son centre, résidera le siége apostolique.

« A cette fin, ô grand Dieu! bénissez l'Italie, conservez-lui le plus précieux de tous les dons, la foi! Bénisssez-la de cette bénédiction que, le front courbé

vers la terre, votre vicaire implore avec humilité. Bénissez-la de cette bénédiction qu'implorent pour elle les saints auxquels elle a donné la vie, la reine des saints qui la protége, les apôtres dont elle conserve les reliques, et votre Fils fait homme qui a voulu que cette Rome fût la résidence de son représentant sur la terre. »

L'effet de cette proclamation fut immense ! Le peuple, dont les instincts ne se trompent jamais quand ils ne sont point égarés par le mensonge et l'astuce des hommes pervers, le vrai peuple versa des larmes : les conjurés seuls, insensibles devant les supplications du pontife, résolurent d'en atténuer les conséquences favorables. Ils représentèrent la péroraison de cette adresse aux Romains comme un lien qui rattachait Pie IX à la ligue des sociétés secrètes engagées contre la puissance de l'autorité. Le pontife avait dit : *Grand Dieu, bénissez l'Italie !* ils persuadèrent au peuple que, dans le cœur et sur les lèvres du souverain, l'Italie était le synonyme de la révolution. Le mal allait en augmentant ; l'audace des uns, grandissant en proportion de la faiblesse des autres, précédait le jour où, devant l'action des partis, la résistance deviendrait impossible. D'un coup d'œil inquiet, le pape avait mesuré les difficultés de la position ; alors sentant trembler sur son front et dans ses mains la couronne et le sceptre de sa puissance temporelle, il voulut tenter un suprême effort. Il convoqua au Quirinal les quatorze chefs de bataillon de la garde civique. C'était le 11 fé-

vrier, à quatre heures du soir; comme le ciel voilé de nuages, le front du pontife était sombre; un air de souffrance remplaçait, sur ses lèvres légèrement pâlies, son sourire habituel; ses yeux fatigués indiquaient qu'il avait longtemps prié avec ses larmes; sa voix seule avait conservé l'énergie qui convient à la puissance du droit, à l'autorité du malheur.

« Je vous ai appelés auprès de moi, messieurs, leur dit le souverain, pour vous demander si je peux compter sur votre concours et sur votre fidélité? — Sur nous! oui, très-saint Père, répondirent les chefs de corps. — Pour vous demander encore, reprit le pape, si je dois compter sur le concours et la fidélité de la garde civique? » Les chefs de corps s'inclinèrent pour toute réponse. « Je le prévoyais! » dit le Saint Père en levant les yeux au ciel comme pour offrir à Dieu le sacrifice de son représentant sur la terre. Puis, après un moment de silence solennel, il reprit avec calme et sans trahir aucune émotion :

« Messieurs,

« La circonstance est tellement impérieuse, les choses fatales se pressent et se succèdent avec tant de rapidité, que je dois en appeler à la loyauté de ma garde civique. A ce corps, je confie ma personne, le sacré collége, la vie et la fortune de tous les citoyens, le maintien de l'ordre et la tranquillité publique. C'est la plus grande preuve de confiance que puisse donner un souverain à ses sujets. J'ai chargé une commission de réunir toutes les dispositions que

j'ai ordonnées pour harmoniser les réformes nécessaires et les approprier aux besoins des temps.

« J'augmenterai le nombre des membres de la consulte d'État, je donnerai plus d'importance et plus d'étendue à leurs attributions. Ce que j'ai accordé sera maintenu. Un plus grand bien encore eût été fait, si ceux dont j'implorai le concours n'avaient voulu me l'imposer par des conditions. Des conditions! messieurs, je n'en accepterai jamais de personne! entendez-vous bien! Non, il ne sera jamais dit que le pape ait consenti à des choses contraires aux lois de l'Église, aux principes de la religion. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, on voulait faire violence à ma volonté, me forcer dans mes droits; si jamais je me voyais abandonné des hommes que j'ai tant aimés et pour lesquels j'ai tout fait! je me jetterais dans les bras de la Providence qui, elle, ne me faillirait point.

« Que les bons citoyens donc se gardent des malintentionnés qui, sous de vains prétextes, désirent bouleverser l'ordre public, et parvenir, par des ruines, à la possession des biens d'autrui. La Constitution n'est pas un nom nouveau pour notre pays. Les États qui la possèdent aujourd'hui l'ont copiée sur notre histoire. Nous avons eu la chambre des pairs dans le sacré collége, à l'époque même de notre prédécesseur Sixte-Quint. Sur ce, messieurs, allez, et que le ciel avec vous me soit en aide. »

Dans la soirée du même jour, une manifestation plus nombreuse encore que toutes celles qui avaient

en lieu jusqu'alors, rassembla plus de quarante mille hommes sur la place du Quirinal. Au moment où le pape acclamé parut au balcon pour bénir le peuple, une voix, une seule voix, celle d'un nommé Andreis, fit entendre ce cri : *Plus de prêtres au gouvernement!* Alors d'un signe de sa main droite, le souverain Pontife, imposant silence, s'écria d'un ton ferme et pénétrant :

« Avant que la bénédiction du ciel descende sur vous, sur les États romains, et, je le répète, sur toute l'Italie, je vous recommande l'union, la concorde, et je désire que vos demandes ne soient point contraires à la sainteté du Saint-Siége. Certains cris, qui ne partent pas du sein de mon peuple, sont proférés par un petit nombre de gens inconnus. Je ne puis, je ne dois, je ne veux les entendre : *Non posso, non debbo, non voglio.* Ainsi donc, à la condition expresse que vous serez fidèles au Pontife et à l'Église... » A ces mots, le peuple répondit par ce seul cri : Oui, oui, très-saint Père, nous le jurons... « A cette condition, reprit le pape, je prie Dieu qu'il daigne vous bénir, comme je vous bénis moi-même de toute mon âme. Rappelez-vous votre promesse, soyez fidèles à l'Église et au Pontife. »

Aucune langue humaine ne saurait rendre l'effet de cette allocution prononcée par une voix dont les accents retentirent jusques au fond des cœurs ; le peuple, terrassé par cet écho de Dieu, sembla cimenter avec ses larmes la promesse qu'il venait de faire et qu'il aurait tenue si, entre le pape et lui, les

sociétés secrètes n'avaient creusé un profond abîme.

Le lendemain de ce jour-là, cédant aux exigences de la populace, le cardinal Riario Sforza, monseigneur Domenico Savelli et monseigneur Giovanni Rusconni déposèrent, aux pieds du Saint Père, leurs portefeuilles de ministres. Pie IX, ayant accepté leurs démissions, sécularisa les trois ministères vacants en appelant le comte Giovanni Pasolini au commerce et aux beaux-arts, l'avocat Francesco Sturbinetti au ministère des travaux publics, et le prince de Téano à la police. Cette combinaison ministérielle devint le sujet d'une nouvelle démonstration populaire.

Ce fut à cette époque que reparurent dans Rome les trois couleurs que les révolutionnaires avaient arborées lors de leur tentative de 1831. Mal portées le premier jour, ces couleurs, imposées par la menace et la peur, devinrent bientôt indispensables à la toilette romaine. Tous les gardes civiques en uniforme, tous les bourgeois en tenue civile, les femmes elles-mêmes dans leur habit de ville, s'attachèrent au chapeau, à la boutonnière ou à la taille, des nœuds de rubans rose, vert et blanc. Ces insignes indiquaient ouvertement une résistance systématique au pouvoir. Combien de cœurs devaient battre avec dégoût sous les poitrines ainsi pavoisées!

Dans le même temps, les Constitutions décrétées successivement à Naples, Turin et Florence, eurent leur contre-coup à Rome. Vivement ému par ces événements, qui devaient inévitablement déterminer

de prochaines convulsions, le peuple se livra tout entier à l'une de ces démonstrations spontanées qui de chaque jour faisait un jour de trouble et de tumulte. Cette fois, ce fut la magistrature municipale qui prit l'initiative par une proclamation signée par le sénateur Corsini et huit conservateurs; les Romains, invités à illuminer leurs maisons en signe de réjouissance, pavoisèrent de tentures et d'inscriptions les rues par lesquelles une procession improvisée devait se rendre au Capitole. Le cortége se mit en marche, à la lueur des torches, et traversa le Corso en répétant les cris accoutumés, auxquels furent ajoutés ceux de vivent les Palermitains! vive la Constitution! gloire à ceux qui meurent pour la patrie! Devant le palais de l'ambassadeur d'Autriche, illuminé cependant comme tous les autres palais diplomatiques, le cortége fit un silence complet et abaissa les torches en signe de deuil; mais arrivé devant l'église du Gésu qui fait suite au palais de l'ambassade, les vociférations, un instant comprimées, recommencèrent avec une exaltation nouvelle. Parvenue dans cet ordre au Capitole, la multitude se groupa sur les escaliers et sur les monuments voisins. Alors un homme à figure sombre, un réfugié toscan, aux cheveux incultes, à l'œil caverneux, au front pâle, portant une longue barbe grise et un manteau fripé, s'élança sur le cheval de bronze de la statue de Marc-Aurèle, et plaça dans les mains de l'empereur un immense drapeau aux trois couleurs (rouge, blanc et vert). On eût dit le génie

de la révolution. Après avoir réclamé le silence et fait taire les applaudissements qui avaient accueilli son ascension périlleuse, cet homme prononça un discours qu'il termina par ces mots : *Vive Pie IX seul!* — *Vive Pie IX seul!* répondit la foule. — *Vive la Constitution!* — *Vive la Constitution!* Ce dernier cri causa de l'étonnement et de l'hésitation ; quelques voix isolées lui servirent seules d'écho, mais la masse demeura silencieuse. Cette scène se passait à trente pas de la municipalité romaine.

Quelques jours après, cette comédie burlesque eut sa contre-partie dans la grande cour du Belvédère au Vatican. Tous les bataillons de la garde civique s'y trouvèrent réunis en grande tenue et au grand complet pour être passés en revue par le souverain Pontife. C'était le 20 février. Comme toujours, la vue de Pie IX fut saluée par les plus vives acclamations. Jamais les rangs de la garde nationale n'avaient été plus serrés ni plus nombreux, leur ordre de bataille présentait un coup d'œil imposant. Pie IX en parut charmé ; un instant même, un doux sourire, errant sur ses lèvres, dérida son visage et sembla contraster avec la tristesse de son âme. Alors, se plaçant de manière à être entendu de tous, le Saint Père s'écria d'une voix sonore :

« Je ne puis vous dire combien mon cœur est consolé en voyant autour de moi cette armée conservatrice de la paix et de l'ordre. Je vois en vous les ennemis de l'anarchie, les soutiens du Saint-Siége et du souverain Pontife. Oh! mon Dieu! bénissez ce

corps! Conservez-le fidèle à vous et à l'Église. Que ses oreilles soient toujours fermées aux paroles insidieuses de ce petit nombre d'hommes qui cherchent à empêcher le bien. Bénissez-le dans ses dignes chefs, afin qu'ils continuent à le diriger dans les voies de l'honneur et de la fidélité ; que votre bénédiction descende non-seulement sur eux, mais encore sur leurs familles, qui forment une grande partie du peuple de Rome. »

Ces paroles prononcées avec émotion mais fermeté, arrivèrent directement au cœur des honnêtes gens qui se trouvaient encore en nombre dans les rangs de la milice citoyenne ; les autres n'osant point jeter subitement le masque, s'associèrent à l'élan général qui se manifesta à la suite de ce discours. Tout à coup un seul cri se fait entendre sur la ligne, c'est le cri de : Vive à jamais Pie IX! Tous les fronts se découvrent, tous les casques sont hissés sur les baïonnettes étincelantes, tous les genoux touchent la terre, toutes les têtes s'inclinent sous la main du Pontife qui se lève pour les bénir. Ce beau jour, éclairé par un brillant soleil, devait avoir hélas de tristes lendemains.

Les nouvelles qui venaient de France faisaient pressentir de graves événements ; Paris, le Vésuve de l'Europe, indiquait, par des signes certains et menaçants, une prochaine et violente éruption ; les laves démocratiques, bouillonnant dans les entrailles de la révolution, imprimaient à la surface de la société les commotions sourdes qui précèdent tou-

jours les grandes catastrophes; les sociétés secrètes, en attente des événements, se constituaient en permanence, et les conjurés couraient à leur poste, lorsque, le 5 mars, un homme pâle, bouleversé, les yeux hagards et enflammés, Sterbini, se précipitant dans les cafés de Rome, s'écria : Romains, réjouissez-vous, le dernier jour des tyrans est arrivé! la France est républicaine! Il n'était que trop vrai; une amorce de pistolet, un grain de poudre brûlés par un assassin devant le ministère de M. Guizot, à Paris, venait d'incendier l'Europe.

Cette nouvelle fut à Rome un coup de foudre pour les bons citoyens et en même temps un éclair triomphal pour les conjurés. Dès ce moment, arrachant le masque qui voilait leurs sombres figures, ils marchent à découvert. Leur premier acte est une démonstration en l'honneur de la France révolutionnée. De leur quartier-général installé au café des Beaux-Arts, ils se dirigent lentement par le Corso, musique en tête, bannières déployées, vers la place d'Espagne. Arrivés là, ils se rangent en colonnes serrées devant le palais Mignanelli, où les Français, résidant à Rome, avaient établi leur cercle, et ils font retentir les airs du cri de : Vive la république française! Ils ignoraient que, dans ce cri de solidarité révolutionnaire, se trouverait bientôt pour eux un arrêt de mort! Quoi qu'il en soit, attirés par ces clameurs, quelques Français paraissent aux fenêtres du cercle, on les salue avec frénésie d'abord, puis on les attire dans la rue : là ils deviennent l'objet

d'une ovation incroyable; ce sont des pleurs de tendresse entre-mêlés de cris de rage, ce sont des accolades fraternelles accompagnées de vociférations haineuses, ridicule antithèse à laquelle ne prirent aucune part le plus grand nombre des membres du cercle.

Le lendemain de cette fraternisation improvisée, les quelques Français qui, par sympathie, intérêt ou peur, semblèrent se rallier au nouvel ordre de choses, si l'on peut appeler ordre le chaos dont Paris alors se trouvait le centre, résolurent de rendre le baiser républicain que leur avaient apporté la veille les habitués du café des Beaux-Arts ; cette proposition soumise à la délibération des Français établis à Rome, fut repoussée à l'immense majorité de cent quatre-vingt-quinze voix sur deux cents votes. Les Français se bornèrent à l'envoi d'une lettre de remercîments. Cependant, battus sur ce point, exaspérés par ce premier échec, les nouveaux républicains, recrutant dans les classes les plus infimes des auxiliaires plus ou moins dignes du nom français, décrétèrent qu'il serait beau de célébrer le triomphe de l'ère républicaine par l'abaissement du drapeau de Juillet flottant encore au palais de l'ambassade française ; ils s'apprêtèrent donc à le renverser de leurs propres mains. Instruit à temps de ce fatal projet, le comte Rampon, digne fils du général Rampon, l'une des plus braves épées de l'Empire, se rendit immédiatement chez le comte Rossi, ambassadeur de la France ; celui-ci, très-sérieusement

occupé sans doute, lui fit dire qu'il ne pouvait le recevoir. « Il faut cependant que je le voie à l'instant même, » répondit notre généreux compatriote. Rossi, persistant dans son refus, « allez, s'écria le comte Rampon en s'adressant à l'un des gens de l'ambassade, allez dire à votre maître que, dussé-je briser les portes de son appartement, j'arriverai jusqu'à lui ; en attendant, au nom de la France, je le rends responsable de chaque minute de retard. » Le domestique revint un instant après, et M. Rampon fut immédiatement admis auprès de l'ambassadeur qu'il instruisit du sujet de sa démarche. Le comte Rossi se promenait à grands pas dans son salon en froissant dans ses mains les dépêches qu'il venait de recevoir ; son visage était livide, ses lèvres étaient crispées ; tout à coup il s'arrêta, et, croisant ses bras sur sa poitrine, il s'écria : « Mais c'est horrible ce que vous me dites là, monsieur le comte. » Puis il ajouta d'une voix saccadée par l'indignation : « Comment ! ce sont des Français qui veulent profaner les armes de la France ! mais ils ne savent donc pas, ces gens-là, que le drapeau de la patrie devient doublement inviolable et sacré sur la terre étrangère? mais ils ne savent donc pas que le drapeau de la France ne peut tomber que dans le sang de ceux qui l'ont reçu en dépôt ! » Alors découvrant fièrement sa poitrine, il ajouta : « Je ferai de mon corps un rempart aux armes de la France, et c'est par mon cadavre qu'il leur faudra passer pour arriver à elles.... » — « Et par le mien aussi ! s'écria à son

tour le comte Rampon, car alors je serais à vos côtés pour défendre le drapeau de la patrie ou pour mourir avec vous.... » Cette scène était sublime!.... Après un moment de silence, le comte Rampon reprit : « Le temps presse; en temps de révolution les heures sont des minutes; nous pouvons éviter ces deux extrémités par un moyen mixte.

— Quel est-il?

— Faites remplacer à l'instant même le drapeau de Louis-Philippe par celui de la République.

— Les couleurs sont les mêmes.

— Les armes et la devise sont différentes; enlevons celles de Juillet, cette mesure sera suffisante.

— Impossible! Le gouvernement romain ne consentira jamais, sans examen, à cette substitution qui, par le fait, serait une reconnaissance tacite du gouvernement français.

— Essayons : ma voiture est à votre porte, allons au Quirinal.

— Partons!... »

Un instant après, l'ambassadeur français et le comte Rampon se trouvèrent en présence du cardinal Bofandi, secrétaire d'État, qui, pour éviter les funestes conséquences d'une émeute, consentit non-seulement à tout, mais signa de sa main propre l'autorisation demandée.

La veille du jour où l'on avait appris le fatal avénement de la république de Février, les Piémontais résidant à Rome s'étaient réunis au cercle des négociants, palais Théodoli, pour s'asseoir à la table d'un

festin patriotique et communier sans doute à la pensée dirigeante qui changeait à Paris un banquet en révolution. Cette étrange coïncidence était-elle le résultat d'un accord arrêté d'avance? C'est plus que probable, si l'on considère les gens qui se trouvaient à la tête de cette manifestation ; l'un d'eux, d'Azeglio, devait devenir un jour premier ministre du Piémont ; un autre, Durando, devait servir de général aux *croisés de l'indépendance*. A la fin de ce banquet patriotique, d'Azeglio parut au balcon du palais, et parodiant une scène fameuse dans les annales de l'Hôtel-de-Ville de Paris, il présenta à l'enthousiasme de la foule le général Durando comme l'espoir futur de la patrie, comme le glaive et le bouclier de l'indépendance italienne. Quelques dames invitées en grand nombre à cette fête la terminèrent en parcourant les rues en voiture. Chacune d'elles portait à la main un drapeau tricolore.

Comme on le voit, la marche des événements répondait merveilleusement aux désirs et aux impatientes espérances des sociétés secrètes. Encouragés par le succès, les révolutionnaires emboîtant le pas de l'insurrection triomphante à Paris, poursuivaient avec ardeur leur œuvre de démolition ; chaque jour, à Rome, était marqué par une nouvelle exigence, chaque exigence était sanctionnée par une nouvelle concession. Poussés par l'esprit de vertige qui troublait toutes les têtes et bouleversait les plus saines intelligences, entraînés eux-mêmes dans le milieu fatal qui conduit à l'abîme, le sénateur et les mem-

bres de la municipalité se rendirent, le 6 mars, au Quirinal, pour demander au Saint Père un gouvernement représentatif.

A une adresse digne du *cercle romain* plutôt que du Capitole, le pape répondit par ces paroles :

« Les événements qui non-seulement se succèdent, mais qui se précipitent, justifient assez la demande que vous, monsieur le sénateur, me faites au nom du conseil et de la magistrature de Rome. Tout le monde sait que je suis sans cesse occupé de donner au gouvernement la forme qui paraît le plus en rapport avec les exigences actuelles. Tout le monde sait les difficultés auxquelles est exposé celui qui réunit dans sa personne deux grandes dignités, pour tracer la ligne de démarcation entre ces deux pouvoirs. Ce qui, dans un gouvernement séculier, se peut faire dans une nuit, ne peut s'accomplir dans le gouvernement pontifical qu'après un mûr examen. Je me flatte cependant que, sous peu de jours, je pourrai (les travaux préliminaires étant terminés) vous faire part du résultat qui répondra aux désirs de toutes les personnes raisonnables. Que Dieu bénisse mes désirs et mes travaux! Si la religion doit en retirer des avantages, je me jetterais aux pieds du crucifix, pour remercier le ciel de tous les événements qu'il a laissé s'accomplir, et je serais satisfait plus encore comme chef de l'Église universelle que comme prince, s'ils tournent à la plus grande gloire de Dieu. »

Par cette réponse pleine de sagesse, le pape indi-

quait clairement la violence morale qu'on lui imposait sans cesse, non dans l'accomplissement des actes qu'il considérait comme un devoir, mais dans le terme exécutif de cet accomplissement dont seul, après mûr examen, il devait être le juste appréciateur.

Trois jours après, les rênes du gouvernement furent confiées à un nouveau ministère composé par Son Éminence le cardinal secrétaire d'État, Antonelli :

Le comte Recchi, à l'intérieur;

L'avocat Sturbinetti, au département de grâce et de justice;

Monseigneur Morichini, aux finances;

Le Bolonais Minghetti, aux travaux publics;

Le prince Aldobrandini Borghèse, à la guerre;

Le cardinal Mezzofanti, à l'instruction publique;

Le comte Pasolini, au commerce;

L'avocat Galetti, au département de la police.

Tandis que ces nouveaux ministres prenaient possession de leurs portefeuilles, la révolution de Paris poursuivait son cours aux cris de : *Respect à la religion et à ses ministres !* Et, chose digne de remarque! la révolution de Juillet, qui se trouvait supplantée par celle de Février, n'avait pas eu assez d'outrages et de haines pour cette même religion et pour ces mêmes ministres. La République de Ledru-Rollin et compagnie s'inclinait respectueusement devant les personnes et les choses saintes, honnies par la monarchie naissante des d'Orléans. Nous devons faire

ici une réflexion qui s'applique à l'ensemble des événements que nous décrivons : c'est que, si le cataclysme social, conséquence des idées irréligieuses et des principes révolutionnaires, qui venait d'éclater en France, eût rencontré au Quirinal un pontife opposé aux sages concessions et aux utiles réformes, ce cataclysme politique eût été plus irréligieux, plus tyrannique que celui de 1793. L'ascendant de Pie IX, le prestige de son nom qui, un jour, avait réveillé le sultan dans les douceurs de son harem, en imposant à tous, le clergé de France leur dut en partie son salut ainsi que sa popularité.

CHAPITRE V.

Guerre contre les ordres religieux. — Courageuse protestation de l'abbé de Mérode. — Les Transteverins et le général des jésuites. — Les jésuites quittent Rome. — Un dîner chez le comte Rampon. — Statut fondamental d'un gouvernement représentatif. — Les armes d'Autriche. — Autodafé. — Présence d'esprit d'un paysan. — Révolution de Parme. — Projet d'un gouvernement unitaire en Italie. — Scènes du Colysée. — Le peuple au Quirinal. — Fermeté de Pie IX. — Ruse des révolutionnaires. — Le sergent Sopranzi. — La bénédiction des drapeaux est mal interprétée. — Enrôlement des volontaires. — Leur départ. — Proclamation de Pie IX aux peuples de l'Italie.

L'allocution du 10 février, la grande voix du pape jetant sous les roues du char révolutionnaire le frein de sa puissante autorité, avaient imprimé un temps d'arrêt à la marche progressive de la démagogie. Les conjurés s'en émurent ; sachant par expérience que tout mouvement de halte en politique était un pas de recul, ils tinrent conseil et décidèrent que, pour arriver au but de leurs fatales espérances, il leur importait de passer par la brèche des ordres religieux qui servaient d'avant-poste à la papauté. C'est ainsi qu'en temps de guerre les hommes de l'art démantèlent d'abord les bastions avancés pour arriver

ensuite au cœur de la place. Les jésuites, qu'un grand pape a nommés, en raison de leurs immenses services, les grenadiers du catholicisme, se trouvaient alors comme toujours à l'avant-garde de la société menacée dans ses principes fondamentaux, la religion ! Ce fut contre eux que les sociétés secrètes résolurent de porter les premiers coups ; quelques bruits sourds répandus habilement dans la foule, des mots insultants jetés à la face des Pères isolés sur la voie publique, firent présager aux moins clairvoyants que l'orage ne tarderait pas à éclater ; l'éclair toujours précède la foudre. Enhardis par l'impunité, fortifiant leur facile courage dans la silencieuse impuissance du pouvoir, les agitateurs redoublent d'audace : trop lâches pour attaquer en face des hommes qui pourraient se défendre, ils ajoutent la menace à l'outrage, et bientôt de la menace ils arrivent à l'action. Alors les mensonges les plus absurdes sont imprimés, les calomnies les plus révoltantes sont placardées dans les rues ; des hommes sont payés les uns pour vociférer, pendant la nuit, des cris sauvages autour du Gésu ; les autres pour casser, à coups de pierre, les vitres du couvent. Un rassemblement osa même en plein jour, sous les yeux d'un poste de garde civique, attacher sur la porte principale un écriteau contenant cette inscription : *Est locanda.* Un ecclésiastique belge, issu d'une des plus illustres familles de la Belgique, un ancien soldat au service de la France, l'abbé de Mérode, passait au même instant dans la rue. « Ce que vous faites là, dit-il à

la foule, est une lâcheté. » Et s'avançant vers l'écriteau, il l'arracha de sa propre main.

Ce même jour, les Transteverins, ces hommes si dévoués à la religion, à la papauté et à tout ce qui s'y rattache, envoyèrent une députation au Père général.

— « Que désirez-vous, mes bons amis? » leur demanda le père Roothan. — « Vous défendre! répondit un gros homme à la taille d'Hercule et à la voix de Stentor. Il en est temps encore! ajouta-t-il : les ennemis de la religion n'ont d'autre force que celle qu'ils trouvent dans la faiblesse des honnêtes gens ; à tous ces faiseurs d'émeutes, l'audace et la parole, mais à nous le droit et l'action ; dites un mot, un seul mot, et bientôt nous en aurons fini avec eux tous! »

Le général des jésuites, extrêmement touché de la démarche de ces braves gens, leur déclara que, faits depuis longtemps aux injures et à l'injustice des hommes, ils ne voulaient d'autres défenseurs que la loi commune, et que, dans aucun cas, ils n'accepteraient des vengeurs. « Notre vie appartient à Dieu, ajouta-t-il : lui seul a le droit d'en disposer ; que sa volonté soit faite ! »

Malgré ces paroles conciliatrices et pacifiques, les hommes du Transtévère se rendirent au café des Beaux-Arts, quartier-général des conspirateurs ; mais ceux-ci, instruits à temps de la marche hostile de la population énergique *qui voulait en finir avec eux*, s'étaient soustraits par la fuite au sort qui les mena-

çait. A l'arrivée des Transteverins, la salle du café se trouva complétement déserte.

Cependant les préventions contre les jésuites faisaient chaque jour des progrès immenses ; les flots de la haine, soulevés par l'ignorance, déferlaient sur eux de toutes parts. Mal compris des uns, trompé par les autres, le pape voulut tenter un suprême effort pour sauver une société qu'il appréciait et dont il estimait les éminents services. Il publia et fit afficher dans tout Rome ce *motu proprio* qui restera comme un monument éternel de son affection pour la Compagnie de Jésus.

« Romains, et tous tant que vous êtes, enfants et sujets du souverain Pontife, écoutez encore une fois la voix d'un père qui vous aime, et qui a tant à cœur de vous voir l'objet de l'amour et de l'estime du monde. Rome est le siége de la religion, et fut toujours la demeure des ministres de cette religion, lesquels sous des formes diverses constituent cette admirable variété qui fait la beauté de l'Église de Jésus-Christ. Nous vous invitons tous, nous vous requérons même de la respecter, et de ne jamais attirer sur vos têtes l'anathème d'un Dieu irrité qui ne tarderait pas à lancer les foudres de sa sainte vengeance contre les aggresseurs de ses saints, de ses ministres. Épargnez un scandale qui porterait la stupeur dans le monde et la douleur dans les cœurs de la plus grande partie de nos sujets. Épargnez au Pontife, qui souffre tant depuis qu'on se livre à de semblables attaques, ce qui serait pour lui le comble

de l'amertume. Que si par hasard il y avait dans les Instituts religieux des hommes dont la conduite leur attirât une juste défiance, n'y a-t-il pas toujours la voie des représentations légales, et si elles sont légitimes, nous, comme souverain Pontife, sommes prêt à les entendre pour y faire droit.

« Nous sommes persuadé que ce peu de paroles suffiront pour faire rentrer dans leur devoir ceux (en petit nombre il faut l'espérer) qui entretiendraient des desseins funestes, desseins dont la mise à exécution frapperait notre cœur du coup le plus aigu et le plus douloureux, et serait suivi du châtiment que Dieu ne manque jamais d'infliger aux ingrats. Si par malheur extrême, nos paroles ne suffisaient pas à retenir les malintentionnés, nous nous réservons d'éprouver la fidélité de la garde civique et de toutes les forces que nous avons organisées pour maintenir l'ordre public.

« Nous sommes plein de confiance dans le bon effet de ces dispositions, et espérons voir bientôt succéder partout le calme à l'agitation, et aux écarts que nous réprouvons ces sentiments pratiques de religion que doit professer une population éminemment catholique et qui doit servir d'exemple aux autres nations.

« Nous ne voulons pas affliger notre cœur ni celui de tous les gens honnêtes et bien disposés en faisant pressentir les résolutions auxquelles nous serons obligé de recourir pour n'être pas témoin du spectacle des fléaux par lesquels Dieu rappelle à leur

devoir les peuples égarés, nous espérons au contraire que la bénédiction apostolique que nous donnons à tous éloignera tout funeste présage. »

Malgré ces touchantes paroles adressées par le souverain Pontife à des hommes égarés qu'il se plaît encore à regarder comme ses enfants, malgré les menaces de la colère divine, les conspirateurs persistèrent dans leurs coupables projets.

Afin d'éviter tout conflit, les jésuites quittèrent Rome dans la soirée du 28 mars. Le moment de leur séparation fut cruel; mais résignés à la volonté de Dieu, formés dès longtemps aux injustices humaines, ils acceptèrent sans murmurer cette nouvelle épreuve, en priant le Seigneur d'éloigner de la ville éternelle les malheurs que dans l'avenir ils prévoyaient pour elle.

Trop âgés pour abandonner Rome, ou ne sachant sur quel point du globe porter leurs pas errants, quelques jésuites cherchèrent un abri dans la ville même. Le duc de Cador, le comte Rampon, lord Clifford se signalèrent, en cette circonstance, par leur courage et leur dévouement. Après avoir vainement imploré pour les Pères français un asile à l'ambassade de France, le comte Rampon avait recueilli chez lui le père Rosaven, qui se trouvait plus particulièrement menacé. Quelques jours après, instruit que des recherches actives devaient être faites contre son hôte, il adressa une invitation à dîner à l'ambassadeur français et aux principaux chefs de la guerre contre les jésuites. De part et

d'autre cette invitation fut acceptée ; tous les convives à l'exception d'un seul se trouvèrent à la table du comte Rampon. La place inoccupée attirant l'attention des invités, l'un d'eux s'adressa à l'amphitrion, et lui dit :

« Vous attendez quelqu'un encore ?

— Oui, messieurs, répondit le comte, et je vais avoir l'honneur de vous le présenter ; je suis sûr que vous serez heureux de faire sa connaissance, car c'est un de mes amis et l'un des hommes les plus dignes de vénération qui soit au monde. » Disant ainsi, il se lève de table, traverse la salle à manger, ouvre la porte du salon et revient en tenant par la main un vieillard. A sa vue, tous les convives se lèvent à leur tour et s'inclinent. « Messieurs, reprend le comte Rampon, j'ai l'honneur de vous présenter le révérend père Rosaven qui a daigné accepter chez moi une hospitalité qu'il aurait dû trouver *officiellement* ailleurs ; messieurs, ajouta-t-il en élevant la voix, il est ici sous ma sauvegarde et je le place sous votre protection. Si, contre mes espérances, la haine qui le poursuit cherchait à l'arracher de cet asile, dites à ceux qui s'en feraient les instruments que le comte Rampon défendra son hôte jusqu'à la dernière goutte de son sang. Voyez, messieurs, je suis en mesure de tenir parole. » Et faisant quelques pas, il ouvrit une armoire qui contenait des fusils chargés et des armes de toute espèce. Non-seulement le père Rosaven occupa la place qui lui était réservée, mais tout le temps du repas il fut l'objet constant des pré-

venances de ceux qui la veille l'auraient volontiers mis en pièces.

Dans cet intervalle, le Pontife avait publié le statut fondamental d'un gouvernement représentatif. La publication de ce décret constitutif donna lieu à de nouveaux mouvements populaires.

Ces tristes scènes, où d'un côté l'on voit les honnêtes gens paralysés par la peur et le pape isolé dans ses bonnes intentions, étaient la conséquence des événements qui avaient lieu sur les autres points de la péninsule et dans les capitales de l'Europe. En effet, la révolution, hurlant la *Marseillaise*, assiégeait les palais des rois. Les trônes craquaient de toutes parts, le principe de l'autorité était méconnu partout; la force de la violence, substituée à la justice du droit, triomphait momentanément à Vienne, à Berlin, à Munich, à Francfort. La révolte, partie le 23 février de Paris pour faire le tour de l'Europe, venait de rencontrer en chemin la République se rendant à Venise, les aigles de l'Autriche chassées de Milan, les corps francs partant pour la Belgique et la Pologne, et le cri de l'indépendance italienne retentissant du Pô au Tibre ; elle ne voulut pas rester en arrière à Rome. A sa voix, la foule se porta, le 21 mars, à la Ripresa de Barberi, poussant de grands cris et demandant qu'on enlevât les armes d'Autriche placées au-dessus de la petite porte latérale qui conduit aux appartements du baron Bender, attaché à l'ambassade d'Autriche et chargé des affaires ecclésiastiques. Satisfaite sur ce point, la

foule se porta, sur l'autre côté du palais de Venise, vis-à-vis le palais Pamphili, pour arracher le principal écusson de l'ambassade d'Autriche. Tandis que des hommes, contrairement au droit des gens, enlèvent cet écusson, le précipitent dans la rue et le mettent en pièces, les Lombards arborent, sur le palais même de l'ambassadeur autrichien, une immense bannière blanche sur laquelle étaient gravés en lettres d'or ces mots : *Haute Italie.*

Alors commença une scène étrange digne plutôt d'une nation sauvage que d'un peuple civilisé. Les débris de l'écusson impérial, exposés aux injures du peuple, sont jetés sur une charrette : un mauvais cheval y est attelé, la foule s'ouvre pour lui faire passage, et l'on se dirige processionnellement vers la place du Peuple, où les flammes d'un bûcher improvisé doivent terminer cette comédie que les meneurs appellent : *la justice du peuple.*

Le cortége s'avançait lentement à travers les vociférations et les huées de la foule acharnée sur un simulacre de puissance; la bourgeoisie complice applaudissait du haut de ses fenêtres, du bas de ses boutiques ; l'autorité, impuissante ou non prévenue, laissait faire, lorsqu'un paysan des environs de Rome, conduisant un âne, vint à passer dans le Corso. Aussitôt une voix se fait entendre : « Frères ! s'écrie-t-elle, les armes de la perfide Autriche ne sont pas dignes d'être portées par un noble cheval ; c'est à travers les immondices et la poussière de la rue, c'est traînées par un âne qu'elles doivent arri-

ver au lieu du supplice. — Bravo! » répond le peuple. Aussitôt les débris de l'écusson sont enlevés de la charrette et attachés à la queue du pauvre animal ; les cris de joie s'élèvent de nouveau, les acclamations de mépris redoublent, et le cortége reprenant sa marche, parvient bientôt après sur la place du Peuple.

Arrivés là, les acteurs de cette scène se prenant par la main, commencent autour du bûcher dressé pour l'autodafé, une ronde immense; puis tout à coup les anneaux de cette chaîne humaine venant à se briser, les lambeaux des armes impériales, les fragments épars des aigles autrichiennes sont jetés dans les flammes, aux applaudissements des spectateurs. « Puisse la colère du peuple italien, s'écrie une voix, dévorer le dernier barbare, comme ce feu va consumer les honteux emblèmes de sa puissance; et puissent ses cendres être jetées au vent comme le sera bientôt la poussière de ce bûcher! » Ce vœu sauvage soulève un tonnerre d'enthousiasme. Alors comme les flammes du bûcher, faute d'aliment, allaient s'éteindre, une autre voix propose de leur jeter l'âne, innocent complice de l'attentat contre l'Autriche. « Y pensez-vous, frères? répond le paysan ; y pensez-vous? mon âne est aussi bon Italien que vous et moi : à bas l'Autriche! mais vive l'Italie! » Ce trait d'esprit sauva la vie du pauvre animal. Lorsque le bûcher eut jeté sa dernière étincelle et qu'il ne resta plus des armes autrichiennes qu'un monceau de cendres, les *glorieux* soutiens de la jeune

Italie, passant devant le Capitole, se retirèrent dans leurs clubs pour rendre grâce à leur courage et se féliciter de leur nouvelle victoire.

Le lendemain, le gouvernement, qui comprenait la gravité de cet acte attentatoire au droit des gens, se contenta de publier, contre ceux qui s'en étaient rendus coupables, un long article dans la *Gazette de Rome*.

Que pouvait-il de plus? Dans les mains du pouvoir débordé par le flot des révolutions, le sceptre suprême n'était plus qu'un roseau battu par tous les vents; la loi était sans force, l'autorité avait perdu son prestige; le grand nom de Pie IX, usé par les factions, n'était plus lui-même qu'une lettre morte aux yeux de ceux qui s'en étaient si perfidement servis; les honnêtes gens, entrés de bonne foi dans la voie des réformes, surpris, effrayés même d'avoir dépassé le but que les habiles du parti leur avaient indiqué, n'avaient ni le courage de revenir sur leurs pas, ni l'énergie de rester stationnaires; ils suivaient donc, avec une fatalité désespérante, l'impulsion qui les entraînait sur la pente d'inévitables catastrophes. L'ange des ténèbres semblait avoir déployé ses ailes sur la péninsule entière. Les sociétés secrètes, après avoir jeté le masque, manœuvraient alors au grand jour : dans leurs mains, la réforme changeant de cocarde et de nom, était devenue républicaine.

La révolution venait d'éclater à Parme avec des circonstances analogues à celles qui avaient inau-

guré la république à Paris. Un menuisier, nommé Henri Mélegan, surnommé Richetti, et armé d'un fusil à deux coups, avait tué une sentinelle en faction sur la place des Armes ; c'était le signal. Aussitôt le tocsin sonne, le peuple s'arme et se précipite sur les troupes dont l'attitude est purement défensive. Ainsi qu'à Paris le 23 février, l'armée est sans ordres, et le chef de l'État hésite à demander à la force le salut du sceptre que la démagogie lui dispute. Enfin, un sentiment d'humanité l'emportant sur les raisons du droit, il ordonne à ses troupes de rentrer dans leurs quartiers : c'était donner un libre cours à la tempête populaire. Voyant ainsi paralyser son courage, le prince héréditaire, brave comme le sont tous les princes de la maison de Bourbon, arrache ses épaulettes de général et les jette aux pieds de son père. « Monseigneur, lui dit-il, avec un sombre désespoir, c'est la seconde fois que vous transigez avec la révolution, quand vous devez la combattre. »

Cependant croyant apaiser l'insurrection, Charles II institue une régence et la charge d'élaborer une constitution.

Le premier soin de ce pouvoir improvisé fut de s'établir en gouvernement provisoire et en comité de salut public, le second fut d'organiser une garde civique, de renvoyer les troupes autrichiennes, et de publier une constitution démocratique. Pendant ce temps, le prince régnant avait chargé son fils de porter des dépêches à Charles-Albert. Malgré sa

mission et la double inviolabilité de son caractère, le prince héréditaire se voit traîtreusement arrêté par des volontaires à peu de distance de Crémone ; il est arraché de sa voiture, indignement outragé, sa vie même est en danger ; mais, subjugués par l'ascendant que le courage a toujours eu sur le crime, les volontaires se contentent de le conduire, garotté comme un malfaiteur, à Crémone, et de le jeter dans une chambre du palais du gouvernement provisoire. Là, après avoir souffert, pendant seize heures, de la soif et de la faim, il subit un long interrogatoire à la suite duquel il est envoyé captif à Milan.

Forcé d'abandonner à son tour ses États, Charles II confie sa femme et sa belle-fille à l'honneur de ses sujets : la première gravement malade, la seconde, enceinte de sept mois, n'avaient pu le suivre. Restés maîtres de la ville, les membres du gouvernement provisoire, oubliant les respects que l'on doit même à de simples femmes, abreuvent d'humiliations les princesses que le duc a mises sous leur protection ; ils leur refusent des choses indispensables à la vie et les relèguent dans les plus sombres réduits du palais, jusqu'au jour où, pour se débarrasser du soin de veiller sur elles, ils les forcent à quitter leur capitale.

Ce fut dans un cabriolet découvert, la nuit, par une pluie d'orage, que la jeune princesse, sœur du comte de Chambord, dut, malgré sa grossesse avancée, s'enfuir pour aller chercher un asile en Toscane.

Immédiatement après, embarrassé de son usurpation, le gouvernement provisoire offrit le duché de Parme à Charles-Albert, qui le garda jusqu'au lendemain de la bataille de Novarre.

Depuis que les Autrichiens avaient été repoussés de la capitale de la Lombardie, les partis vainqueurs s'occupaient sans relâche des combinaisons ultérieures relatives à la forme d'un gouvernement italien unitaire ou confédératif. Plus habile ou plus audacieux que les autres, le parti républicain faisait à Milan de notables progrès. Il était évident pour tous que son but était d'entraîner l'Italie à constituer une seule république embrassant, dans ses rayonnements territoriaux, les petits duchés, Gênes, Venise, Milan, la Toscane, Naples et Rome elle-même. N'osant avouer ses prétentions sur le Piémont, son arrière-pensée s'arrêtait aux Alpes; il avait besoin de l'épée de Charles-Albert, l'heure de la briser n'était point encore venue. Pour le moment donc il se contentait d'agir directement sur la Lombardie, Venise, Modène et Parme. Cependant, en Lombardie même et surtout dans les campagnes, ce parti rencontrait une grande opposition à ces tendances. D'un autre côté, le roi Charles-Albert commençait à se préoccuper sérieusement de ce mouvement; ce fut pour l'entraver qu'il engagea les Milanais et les Vénitiens à se décider promptement sur la forme de gouvernement qui devrait les régir. L'on sait comment ces peuples répondirent à son appel.

En attendant, transformant en cri de guerre le

fameux *Italia fara da se,* le parti républicain appelle aux armes l'Italie toute entière ; la presse dont il dispose devient un immense arsenal d'où partent chaque jour les proclamations les plus incendiaires, un exutoire d'où s'écoulent incessamment la colère et la haine. Un jour, superbe d'arrogance et posant en Brennus, elle menace la France dont, plus tard, elle mendiera les sympathies : elle lui demande de quel droit elle s'impose à la terre italienne de la Corse ; l'usurpation de la Corse est un compte qu'elle veut régler, dit-elle, avec l'épée.

Quoi qu'il en soit, le peuple romain, entraîné dans le courant électrique de l'indépendance italienne, répond à l'appel que Mazzini lui lance de Milan. Prévenu, dès la veille, qu'une grande réunion populaire aurait lieu au Colysée pour aviser aux moyens de sauver la patrie en danger, il se rendit en masse dans l'arène des gladiateurs et des martyrs. C'était le 23 mars ! Éclairé par un magnifique soleil de printemps, le ciel de Rome n'avait pas un nuage ; rayonnant d'enthousiasme, le front des Romains n'avait pas une teinte sombre ; les soldats de la garde civique, les membres des clubs, les troupes de ligne, la noblesse, la bourgeoisie, les princes, les artisans et les prolétaires étaient tous là groupés avec l'instinct artistique des Italiens ; ici le dominicain drapé dans sa robe blanche et son long manteau noir, là le capucin avec sa longue barbe encadrée dans un capuchon de laine brune, plus loin l'abbé avec son petit manteau court et coquet ; plus loin encore les

élèves des colléges avec leurs soutanes bleues, rouges, violettes, écarlates et blanches, formaient une mosaïque humaine; tout auprès, le militaire dont le brillant uniforme contrastait avec le costume simple et pittoresque du Transteverin, et les femmes de toutes conditions complétaient ce tableau dont l'admirable arrangement ressemblait à un décor de théâtre. Magnifique théâtre, en effet, que le Colysée avec ses ruines, ses grands souvenirs, et un immense auditoire debout sous les drapeaux nombreux qui semblaient remplacer l'ancien velarium. Ce spectacle était magnifique, ce moment solennel! Alors un homme d'une taille élevée, un prêtre portant le costume des barnabites, s'avance à travers la foule qui s'écarte sur son passage, il se dirige dramatiquement vers le *pulpito sacro* où deux fois par semaine un pauvre moine de Saint-Bonaventure vient raconter, avec des larmes et des sanglots, aux hommes du peuple, les souffrances de l'Homme-Dieu. Ce prêtre, à la démarche assurée, est le principal personnage du drame qui se prépare, c'est un moine ambitieux, une pâle copie de Pierre l'Hermite, c'est le Père Gavazzi. Il est admirablement placé dans son rôle, et son costume se prête à l'illusion de la scène. Un long manteau noir, artistement drapé, recouvre sa robe noire serrée à la taille par une large ceinture de la même couleur. Une croix verte, rouge et blanche se dessine à grands traits sur sa poitrine; son large front est nu, sa figure porte le cachet d'une expression mâle et robuste; ses longs cheveux noirs, jetés au

vent, flottent sur son cou, son regard est inspiré, son geste harmonieux, sa pose dramatique, sa voix retentissante, il va prêcher la croisade de l'indépendance italienne : « Frères, s'écrie-t-il, le jour de la délivrance est arrivé! l'heure de la croisade sainte a sonné! aux armes! Dieu le veut! aux armes! . .

. . . .

« Autrefois, quand les peuples de l'Occident voulurent conquérir le sépulcre de celui qui, de la croix du Golgotha, avait fait un piédestal à la liberté, ils arborèrent la croix sur leur poitrine, et, sous l'étendard du Christ, ils s'élancèrent sur l'Orient! leur cause était juste, leur cause était sainte!... Plus juste et plus sainte est la nôtre : aux armes! Romains! l'Autrichien, cent fois plus barbare que le Musulman, est à nos portes; comme les croisés, arborons la croix sur nos poitrines et en avant sur l'ennemi, car Dieu le veut! . . . .

. . . .

« Celui-là n'est pas digne de s'appeler Romain, qui, dans les temps où nous sommes, préférant ses affections et ses intérêts privés à l'intérêt général, resterait lâchement dans ses foyers. Celui-là n'est point digne d'être le descendant des maîtres du monde, l'héritier des victorieux du Capitole, qui refuserait de vaincre ou de mourir pour l'indépendance de l'Italie! Celle-là n'est pas digne d'être appelée Romaine et de donner des enfants à la patrie, qui retiendrait dans ses bras son fiancé! Celle-là ne serait pas digne d'être mère, ou d'être bénie dans

ses entrailles fécondes, qui verserait des larmes sur le départ de son fils!... Celle-là ne serait pas digne d'être la fille héroïque des matrones romaines, qui captiverait par ses charmes le courage de son époux réclamé par la bataille! Romains, vos ancêtres ont conquis le monde, voulez-vous être dignes d'eux? répondez. — Oui! oui! s'écrie d'une seule voix la foule enthousiasmée par ces paroles entraînantes. — Romains! voulez-vous, brisant les fers de l'esclavage, marcher à la conquête du plus précieux de tous les biens, à la gloire, à l'indépendance, à la liberté? — Oui! oui! oui! reprend la foule, nous le voulons! — Romains! voulez-vous redevenir le peuple-roi?... — Oui! oui! oui! répète une troisième fois la masse électrisée. — Eh bien! que votre volonté soit faite. Romains! au nom de l'Italie.... aux armes! la carrière est ouverte.... aux armes! la victoire vous attend.... aux armes! Romains! en avant! Dieu le veut! »

Les applaudissements qui accueillirent ces paroles retentissaient encore, lorsqu'un homme d'un certain âge, revêtu du costume pittoresque des montagnards romains, remplaça le père Gavazzi à la chaire sacrée devenue tribune politique. Le chapeau à larges bords, le surtout en drap brun-vert doublé d'une peau de mouton, jeté négligemment sur les épaules, la guêtre en peau rouge et noire, serrée à la jambe par des boucles de cuivre, la veste de velours bleu retenue par une large ceinture tricolore, le gilet rouge, la culotte courte et de gros souliers

ferrés, telle était la tenue de ce nouvel orateur appelé Rosi, et connu sous le nom de Berger-Poëte. Sa figure pâle, encadrée dans de longs cheveux noirs, ses yeux largement fendus et pleins d'éclairs, l'harmonie de ses traits, la distinction de sa parole, commandent le silence. « Je ne suis ni un orateur ni un savant, moi, s'écrie-t-il, je ne suis qu'un pauvre paysan qui ne connaît l'histoire de son pays que par les ruines qui recouvrent la terre de ses campagnes. Chacune de ses ruines porte un souvenir, chacun de ses souvenirs conserve un nom, chacun de ses noms forme un ensemble merveilleux, un monument éternel élevé à la gloire de l'Italie.... L'Italie, frères ! ce nom trois fois cher, provoque des larmes dans vos yeux, et votre main se porte instinctivement à vos côtés pour y trouver le glaive de la résurrection, l'Italie vous attend sur son lit de douleur ; elle vous appelle, vous qui êtes ses enfants, elle vous demande plus que la vie que vous lui devez, elle vous demande la liberté ; vous seuls pouvez la lui donner, serez-vous insensibles à son appel ? répondez. — Non ! non ! s'écrie le peuple, vive l'Italie ! — Fermerez-vous les yeux à ses larmes et l'oreille à sa voix ? répondez. — Non ! non ! vive l'Italie ! »

Pendant un quart-d'heure, le poëte-berger, devenu tribun, retient suspendu à ses lèvres, par de magnifiques paroles, la foule attentive et silencieuse ; il quitte enfin la tribune pour la céder à un autre orateur, poëte aussi, quoique secrétaire du prince Ca-

nino. Masi est son nom : comme son geste, sa prose est facile, élégante, le plus souvent même elle devient épique, le mot rapide obéit avec souplesse à sa pensée. « Frères, s'écrie-t-il à son tour, après avoir artistiquement promené un long regard sur le front de tous ces hommes qui l'écoutent avec un recueillement religieux, frères ! je ne puis que vous développer ce que les deux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune vous ont dit avant moi. » En effet, l'homme de Canino repasse en revue toutes les grandes figures de l'antiquité, il évoque leurs ombres, il secoue la poussière de leur linceul pour en faire un drapeau à ce qu'il appelle les ressuscités de la vieille Rome ; puis, élargissant son cadre, il se promène à vol d'oiseau sur les points les plus éloignés parcourus autrefois par les aigles impériales ; il ranime le passé pour stimuler le présent et servir d'exemple à l'avenir.

Il est remplacé à la tribune par un jeune prêtre, le seul personnage peut-être qui joue sérieusement son rôle. « Je me rends à l'appel de la patrie, dit-il ; quand la patrie est en danger, le prêtre redevient homme. Je quitte l'habit des lévites du Seigneur pour l'uniforme du soldat, le crucifix pour le glaive de la bataille ; je les dépose au pied des saints autels pour venir les reprendre au jour de la délivrance, si Dieu ne me rappelle à lui avant le triomphe. Je n'ai qu'une âme, s'écrie-t-il avec exaltation, cette âme appartient à Dieu ; je n'ai qu'un seul cœur, il appartient à l'Italie ; j'ai deux bras, l'un

sera pourra combattre le barbare vivant, l'autre pour bénir les fidèles morts. Vive l'Italie! » Cette poétique antithèse est accueillie par de vives acclamations.

Le général Durando paraît à son tour; puis un jeune moine de l'Ordre des conventuels lui succède : Stefano est son nom de religion, Dumaine son nom de famille, la France est sa patrie. Sa figure est pâle et maladive, la parole sort avec effort de sa poitrine maigre et reserrée, son éloquence fiévreuse, éreintée, expire sur ses lèvres; sa voix est un alto sans cordes; néanmoins le nain se fait géant, il a la prétention de représenter la France, humiliation! Après un tableau comparatif de l'Italie et de la France, il passe en revue les grands hommes et les grandes choses des deux pays; il fait défiler devant lui, sur la même ligne, Lamennais et Gioberti, Ledru-Rollin et Mazzini, Lamartine et Sterbini, les journées de février à Paris et celle de mars à Milan; il établit entre ces hommes une solidarité commune, entre ces choses un chiffre identique, qui doivent produire les mêmes conséquences, les mêmes résultats. La révolution est en France, donc l'Italie doit être en révolution, etc., etc.

Tel est le résumé du discours de ce moine présomptueux qui se pare du nom de la France. Il parle de la liberté comme symbole de la vie et il provoque la licence, ce tombeau des choses libres! Il parle d'égalité, et il aristocratise son nom en l'ornant d'une noble particule qui ne lui appartient pas comme

homme et qui serait incompatible avec son caractère religieux. Il parle de fraternité, et mauvais fils, il prépare, par ses débordements, la tombe où il précipitera sa mère avant le temps! Il parle de république, il vomit l'anathême contre les princes et il reçoit en seconde main les bienfaits d'une pieuse princesse qui s'appelle Marie-Amélie, et qui les lui continue du fond de son exil de Claremont.

Ce moine orgueilleux qui joint à une prodigieuse mémoire une connaissance superficielle de toutes choses, quittera demain son habit religieux pour l'uniforme militaire et il ira, le sabre au poing, rançonner, sur sa route, les couvents de l'Ordre auquel il doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il possède....

Le général Ferrari aborde à son tour la tribune. Général en chef, il descend au rôle d'un commis aux vivres pour discuter avec le peuple les conditions de la campagne; il le consulte sur la nature des aliments, sur l'importance de la solde. « Nous ne voulons point d'or! s'écrie le peuple, nous ne voulons point d'or, mais du fer et du pain. — Vous aurez l'un et l'autre, répond le général Ferrari; le pain est le muscle de la guerre, l'argent en est le nerf. Vous contenterez-vous de quinze baiocchi par tête et par jour?... — Du pain seulement et du fer! reprend le peuple en masse; l'or à l'esclave, le fer à l'homme libre. — Eh bien! s'écrie le général, puisque vous êtes si bons citoyens, vous n'aurez que dix baiocchi par jour. » Sterbini, voulant mettre fin à cette scène ridicule qui du cirque de Flavien fait un marché

d'hommes, s'élance au *pulpito*. Son discours, largement accentué, n'est qu'une vigoureuse diatribe contre les riches et les nobles, contre les prêtres et les religieux, contre les palais et les couvents. « Frappons dans leur fortune, dit-il, ces *inutilités de l'espèce humaine*. Aux hommes du peuple le sacrifice du sang! aux privilégiés de la naissance le sacrifice de la richesse. Puisque ces derniers, amollis par les jouissances de la vie, ne sauraient payer de leurs personnes, il est juste qu'ils payent de leurs trésors.... — Oui! oui! » répéta le peuple en masse.... — « Le rôle que nous leur faisons, reprend Sterbini, est encore assez beau! la noblesse et le clergé seront les banquiers de la guerre de l'indépendance. Vive l'Italie. »

Le père Gavazzi reparaît une seconde fois à la tribune : « Braves Romains! s'écrie-t-il, les discours que vous avez entendus, les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont-ils suffisamment éclairé votre cœur? êtes-vous convaincus de la nécessité de courir aux armes? Vous sentez-vous la force de l'homme qui veut redevenir libre, le courage qui produit les grandes choses, la volonté qui rend invincible? — Oui! oui! oui! — Eh bien! que le sort en soit jeté, appelons-en à Dieu et à son représentant sur la terre, qui bientôt va vous bénir comme il a béni l'Italie! Romains! dès aujourd'hui vous redeviendrez le peuple-roi! »

Dans ce moment, un homme gros et fort, ayant à ses côtés un jeune homme de dix-sept ans, revêtu

du costume de *minente,* se trouvait auprès de l'orateur qui, l'apercevant, lui dit : « Arrive ici.... qui es-tu ?

— L'ami du peuple.

— Quel est ton nom ?

— Angelo Brunetti, Ciceruacchio.

— Que viens-tu faire ici ?

— M'inspirer à vos paroles.

— Après ?

— Mon devoir.

— Quel est ton devoir ?

— L'extermination du barbare et la délivrance de ma patrie.

— Pour cela, que veux-tu faire ?

— Combattre, vaincre ou mourir.

— Tu veux donc partir aussi, toi ?

— Je veux que l'Italie redevienne libre...., je partirai.

— Tu ne partiras pas : à chacun sa place, la tienne est ici, dans Rome, Rome que les braves te confient en partant, entends-tu bien ?

— Alors je resterai, mais en vous donnant plus que moi-même ; recevez donc mon sang, je l'offre à ma patrie. »

Disant ainsi, Ciceruacchio, après avoir embrassé le jeune *minente* qui se trouvait près de lui, le jette dans les bras du père Gavazzi, qui le presse avec tendresse contre son cœur et le couvre de baisers. « Le fils sera digne du père, s'écrie-t-il ; vive l'Italie et Ciceruacchio !

« Vive l'Italie et Ciceruacchio! » répète la foule attendrie.

Ce mouvement, soit qu'il fût préparé d'avance, soit qu'il fût improvisé, produisit un effet immense.... Quoi qu'il en soit, jamais scène ne fut mieux exécutée.

Après un moment de silence, le père Gavazzi, le poing sur la hanche droite et de sa main gauche rejetant en arrière ses longs cheveux noirs, continua ainsi :

« Romains!

« Voyez-vous ces tables de pierre, ces fûts de colonnes brisées, ces ruines antiques, ces chapiteaux épars? ce sont autant de pupitres que la patrie élève devant vous pour recevoir les noms des forts et des vaillants. Ces noms, inscrits dans le cœur des Italiens, seront plus durables que s'ils étaient gravés sur des pages de marbre, de bronze ou d'airain. Maintenant, ô Romains, debout! sous le dôme du ciel qui nous prête les plus beaux rayons de son soleil, en présence de Dieu qui nous voit et lit dans nos cœurs, en présence des hommes qui nous entendent, devant cette croix symbolique emblème de la liberté, sur ce sol sanctifié par le sang des saints et des martyrs, jurons tous de ne rentrer dans Rome qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier des barbares. »

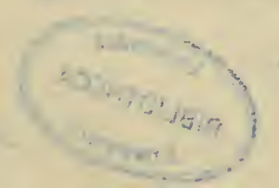
Dans ce moment, les drapeaux et les bannières flottent sur tous les fronts, le peuple tout entier se lève, la main droite dirigée vers la croix dressée au

milieu du Colysée, et, d'une seule voix, il répète la formule du serment que vient de prononcer le père Gavazzi.

Le Colysée présenta ce jour-là un spectacle sublime.

Oh ! si ces hommes à la tête de feu, au cœur volcanique, eussent été profondément convaincus ! s'ils avaient subi d'autres inspirations que celles de l'ambition des uns et de la perversité des autres ; si le bonheur sagement déterminé de la patrie eût été le seul mobile des rhéteurs de la révolution ; s'ils avaient enfin laissé toute liberté d'action à la pensée dirigeante qui présidait du Quirinal aux destinées de la péninsule ; la journée du 23 mars à Rome eût eu des conséquences solennelles pour l'Italie ! Que de sacrifices en pure perte, que de ruines inutiles, que de catastrophes sanglantes eussent été évités ! Jamais éloquence politique n'eut de plus beaux mouvements ! jamais assemblée populaire ne fut plus imposante ! mais à cette éloquence il manquait la première des conditions, la vérité, comme à cette assemblée il manqua la première des vertus, la foi !

Du Colysée, les chefs du mouvement entraînant sur leurs pas la foule enthousiasmée, se rendirent au Quirinal dans l'intention de demander au souverain Pontife sa bénédiction pour les drapeaux et pour eux-mêmes. Informé de leurs prétentions, le pape refusa de les admettre en sa présence : « Ministre d'un Dieu de paix, dit-il, je ne dois pas bénir les torches qui pourraient incendier l'Europe. »



Irrité par ce refus auquel la bonté du Saint Père ne l'avait point accoutumé, le peuple réclama à grands cris la bénédiction. Alors l'officier suisse de service au palais pontifical, se présenta sur le seuil de la grande porte, disant que le Saint Père, se trouvant indisposé, ne pouvait se présenter à son balcon. « Puisqu'il en est ainsi, répondit la foule, nous demandons qu'il bénisse les drapeaux qui demain doivent conduire les braves à la victoire. — Je vais faire connaître votre désir à Sa Sainteté, répliqua l'officier suisse, et je reviens aussitôt vous faire part de sa réponse. » Quelques instants après, le capitaine revint, disant que le Saint Père consentait à recevoir cinq personnes. Cette réponse fut accueillie par d'immenses acclamations. Cette fois encore la persistance du peuple l'emportait sur la volonté du souverain. Non loin de l'officier parlementaire se trouvait en uniforme un nommé Dominique Sopranzi, faisant partie du 3e bataillon de la garde civique. « Vous êtes sergent? lui dit l'officier, prévenu en sa faveur par une figure honnête et sympathique. — Je suis sergent, répondit Sopranzi. — Eh bien! répliqua le capitaine, choisissez vous-même quatre jeunes gens, prenez un drapeau et suivez-moi. » Sopranzi, se retournant alors vers la foule, s'adjoignit quatre individus dont l'un portait une bannière aux couleurs du pape, et il suivit l'officier qui les conduisit dans les appartements du Saint Père. Le pape était assis dans un grand fauteuil de velour cramoisi : à la vue des cinq délégués prosternés à ses pieds, il se leva,

marcha droit à eux, le sourire aux lèvres: « Eh bien! mes enfants, leur dit-il en les relevant, vous partez donc demain? — Oui, très-saint Père, répondit au nom de ses compagnons le sergent Sopranzi.

— Savez-vous, répliqua le souverain Pontife, où vous devez aller?

— Où nos chefs nous conduiront, très-saint Père!

— C'est fort bien, mes amis! mais il serait mieux d'apprendre par moi-même votre destination. Sachez donc, ajouta-t-il après un moment de silence, que vous partez uniquement pour aller protéger les frontières de nos États. Gardez-vous de les franchir, car en le faisant, non-seulement vous transgresseriez mes ordres, mais vous assumeriez sur les troupes pontificales la responsabilité d'un rôle d'agression, rôle qui, dans aucun cas, ne saurait leur convenir. Allez donc, mes enfants, mais rien qu'aux frontières, je le répète, pas au delà des frontières; telle est ma volonté! »

Après cette courte allocution, le pape recommandant l'obéissance à l'autorité des chefs, l'observance stricte de la discipline militaire, la pratique enfin des vertus qui constituent le véritable soldat, leva les mains sur la bannière pontificale que lui présenta Sopranzi, il la bénit, et admit ensuite les cinq délégués au baisement du pied. Cette cérémonie terminée, Sopranzi et ses compagnons, ravis des paroles affectueuses que leur avait adressées le Pontife, rejoignirent la foule prodigieusement accrue durant leur présentation au Saint Père. Alors Sopranzi, éle-

vant la voix, s'écria, au milieu d'un profond silence: que le Saint Père venait de bénir la bannière, mais à la condition expresse qu'elle ne dépasserait sous aucun prétexte le territoire des États de l'Église. Au même instant, plusieurs hommes s'élancèrent vers lui, l'entourèrent et lui dirent: « Malheureux, que faites-vous? vous allez décourager la jeunesse romaine et l'empêcher de partir! — Je m'acquitte de la mission que le Saint Père m'a donnée, répliqua le courageux et honnête Sopranzi.

— Que comptez-vous faire du drapeau que le Pontife vient de bénir? lui demanda-t-on alors. — Le porter au ministre de la guerre, » répliqua le sergent. Aussitôt l'un des chefs du parti s'empara de la bannière, et l'on se mit en marche pour la place Pilota. La foule était immense; les personnes qui s'étaient réunies à Sopranzi, redoutant l'effet que son assertion pourrait produire sur l'esprit du ministre, l'isolèrent dans le flux du peuple et se présentèrent seuls devant le ministre de la guerre. C'est ainsi que, par la ruse, on étouffa momentanément la voix d'un honnête homme qui n'aurait point faibli devant la menace et la peur.

Le lendemain, les journaux révolutionnaires, dénaturant, au bénéfice de leur parti, le récit des faits qui s'étaient passés au Quirinal, tronquèrent jusques au nom du principal personnage, Dominique Sopranzi, transformé en Dominique Torquatus.

De toutes ces choses, il résulte la preuve évidente, incontestable, que la conduite de Pie IX, dans la

question de la guerre de l'indépendance, que son attitude, si diversement interprétée par l'ignorance d'une part, et par la mauvaise foi de l'autre, ne se sont pas démenties un seul instant. Souverain pacifique et spirituel de tous les peuples, il n'a jamais consenti à ce qu'on dépassât les limites d'une juste défense, il a toujours repoussé de son cœur la pensée d'une inique agression. En un mot, il n'a jamais voulu faire de la croix un glaive de bataille. Inflexible devant les injonctions comme devant les prières, il a prouvé que le seul peut-être en Italie, il avait la consciencieuse intelligence de la situation.

Quoique les impressions en Italie soient trop ardentes pour être durables, l'enthousiasme produit par la proclamation de la croisade contre l'Autriche se manifesta plusieurs jours avec un élan soutenu. Des jeunes gens s'enrôlèrent en assez grand nombre, les autres crurent prouver leur dévouement à la patrie en déposant, sur des tables dressées dans les grands centres de la ville, des offrandes patriotiques.

Les troupes expéditionnaires quittèrent Rome dans les premiers jours de mars, et se dirigèrent sur Bologne et Ferrare. La veille du départ, la première colonne, composée en grande partie de volontaires appuyés par quelques soldats de ligne, avait été passée en revue sur la place Saint-Pierre par les généraux Ferrari, Durando et par le moine Gavazzi. Celui-ci portait à sa ceinture, sous la croix verte, rouge et blanche de la croisade, une paire de pistolets de

combat. Il prit dès lors le titre de grand aumônier de l'armée de l'indépendance italienne.

Avant de se mettre en route, les principaux officiers se rendirent au Quirinal pour prendre congé du Saint Père, qui leur signifia de nouveau, et de la manière la plus expresse, la défense de franchir la frontière des États de l'Église.

Tandis que les volontaires romains s'avançaient, l'arme au bras, à la conquête de l'indépendance et que Charles-Albert rêvait le sceptre de la Haute Italie, le pape, élevant la voix pour interpréter la muette éloquence des œuvres de Dieu, adressait cette proclamation aux peuples de la péninsule :

« Aux peuples d'Italie, salut et bénédiction apostolique.

« Les événements que ces deux mois ont vu se succéder et s'enchaîner avec tant de rapidité, ne sont pas une œuvre humaine. Malheur à qui n'entend pas la voix de Dieu dans ce vent qui agite, renverse et brise les cèdres et les roseaux ! malheur à l'orgueil humain s'il attribue aux fautes ou au mérite de quelque homme que ce soit, ces merveilleuses révolutions, au lieu d'y adorer les secrets desseins de la Providence, soit qu'ils se manifestent par les voies de la justice ou par celles de la miséricorde ; de cette Providence qui tient dans ses mains tous les empires de la terre ! Et nous, à qui la parole a été donnée pour *interpréter la muette éloquence des œuvres de Dieu,* nous ne pouvons pas nous taire au

milieu des regrets, des craintes et des espérances qui agitent les cœurs de nos enfants.

« Et d'abord, nous devons vous dire que si notre âme fut émue en apprenant de quelle manière, dans une partie de l'Italie, l'intervention de la religion sut prévenir les dangers de ces changements, et comment la charité, par ses actes, fit éclater la noblesse des cœurs, nous ne pûmes cependant ni ne pouvons ne pas être profondément affligé des insultes qu'en d'autres lieux les ministres de cette religion eurent à souffrir. Quand même, oubliant notre devoir, nous passerions ces insultes sous silence, ce silence pourrait-il les empêcher de diminuer l'efficacité de nos bénédictions?

« Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire encore que le bon usage de la victoire est chose plus grande et plus difficile que la victoire même. Si le temps présent rappelle une autre époque de votre histoire, que les enfants profitent des erreurs de leurs pères; souvenez-vous que toute stabilité et toute prospérité ont pour première raison civile la concorde! que Dieu seul est celui qui unit les habitants d'une même demeure; que Dieu n'accorde ce bienfait qu'aux hommes d'humilité et de mansuétude, à ceux qui respectent ses lois dans la liberté de son Église, dans l'ordre de la société, dans la charité envers tous. Souvenez-vous que la justice seule édifie, que les passions ne savent que détruire, et que celui qui prend le nom de Roi des rois, s'appelle aussi le dominateur des peuples.

« Puissent nos prières monter devant le Seigneur et faire descendre sur vous cet esprit de prudence, de force et de sagesse dont la crainte de Dieu est le principe, afin que nos regards contemplent la paix sur toute cette Italie, que dans *notre charité universelle pour le monde catholique nous ne pouvons pas appeler la plus chère*, mais que Dieu, dans sa bonté, a voulu du moins placer plus près de nous. »

Cette magnifique adresse, jetée à travers la chute des trônes et des peuples en armes, n'obtint pas les résultats qu'on devait en attendre. La grande voix de la papauté s'écriant : « Malheur à qui dans cette tempête par laquelle sont agités, arrachés et mis en pièces les cèdres et les roseaux, n'entend pas la voix du Seigneur ! » cette voix prophétique se perdit dans la tourmente révolutionnaire. Les chefs du mouvement, aveuglés par le fanatisme d'une cause qu'ils considéraient déjà comme gagnée, compromettaient celle de l'Italie par leur inintelligence et leurs passions ; ils transformaient l'espoir de la liberté en effroi.

CHAPITRE VI.

Proclamation du général Durando. — Protestation du Saint Père. — Agitation. — Tactique des sociétés secrètes. — Prétentions du cercle romain. — Résistance du pape. — Encyclique du 29 avril. — Colères des révolutionnaires. — Désordres dans la rue. — Séance du club central. — Ultimatum du peuple. — Réponse des ministres. — Sang-froid de Pie IX. — Nouveau ministère. — Mamiani. — Adresse de la garde civique. — Programme ministériel. — Renvoi de l'ambassadeur d'Autriche. — Revers des armées italiennes. — Journées du 15 mai à Paris, Vienne et Naples.

Le premier acte du général Durando, à son arrivée à Bologne, fut d'adresser, à la date du 5 avril, la proclamation suivante aux troupes pontificales réunies sous ses ordres :

« Soldats !

« Nous avons été bénis par la main d'un grand Pontife, comme le furent nos ancêtres combattant sur la noble terre lombarde ; le saint, le juste, le bon parmi tous les hommes a compris que, pour celui qui foule aux pieds tout droit, toute loi divine et humaine, la raison extrême des armes est la seule juste, la seule possible.

« Le moment est venu où la compassion, habi-

tuelle à son cœur, serait devenue une connivence coupable avec l'iniquité; car il a reconnu que l'Italie, si elle ne savait pas se défendre, était condamnée, par le gouvernement autrichien, au pillage, au viol, à la cruauté d'une milice sauvage, à l'incendie, à l'assassinat, à la ruine.

« Radetzki fait la guerre à la croix du Christ.

« Pie IX a béni vos épées réunies à celles de Charles-Albert.

« Vos épées doivent opérer l'extermination des ennemis de Dieu et de l'Italie, et de ceux qui ont outragé Pie IX et profané les églises de Mantoue et assassiné nos frères lombards. Cette guerre de la civilisation contre la barbarie n'est point une guerre nationale, c'est une guerre chrétienne.

« Soldats! il convient dès lors et j'ai ordonné que tous nous portassions sur la poitrine la croix du Christ. Tous ceux qui appartiennent à l'armée d'opération la porteront sur le cœur, comme je le fais moi-même.

« Avec la croix et par elle, nous serons victorieux ainsi que le furent nos pères. Que notre cri de guerre soit : Dieu le veut! »

Profondément affligé de la manière dont le général Durando le faisait intervenir dans la question de la guerre qu'il repoussait avec tant d'énergie, le souverain Pontife protesta *immédiatement* par l'avis suivant, inséré le 10 avril dans la *Gazette de Rome*:

« Un ordre du jour de Bologne, en date du 5 août, adressé aux troupes, exprime des idées et des

sentiments qu'il attribue au cœur et aux lèvres du souverain Pontife. Quand le pape fait des déclarations et manifeste des sentiments, il le fait *lui-même* sans jamais recourir à la bouche d'un subalterne. »

Pendant que les troupes autrichiennes manœuvraient sur l'Adige et sur le Mincio, divisées en deux corps d'armée, le premier sous les ordres immédiats du feld-maréchal Radetzki, le second sous les ordres du lieutenant-maréchal d'Aspre ; tandis que l'armée du roi Charles-Albert, opérant le long du Pô, attendait les nombreux renforts qui surgissaient de tous les points de l'Italie, les membres des sociétés secrètes restés à Rome pour y entretenir le feu de la révolution, ne laissaient échapper aucune occasion d'exciter le peuple contre l'ordre public.

L'agitation, renfermée d'abord dans la classe commerciale et la bourgeoisie, finit par se propager, sans motifs apparents, dans les classes inférieures de la société. Un grand nombre d'individus, la plupart armés, parcoururent les rues en criant : « Du travail et du pain. » Ciceruacchio, se mettant à leur tête, les conduisit chez monsignor Morichini, chez le banquier Valentini et chez le prince Torlonia, pour leur demander la charité, pistolet au poing. En même temps, on répandit les bruits les plus absurdes contre le crédit de la banque romaine ; la panique même prit de telles proportions que, pour éviter de fatales conséquences, le gouvernement se crut obligé de protéger la banque en décrétant le cours forcé des billets.

La position du souverain Pontife devenait chaque jour de plus en plus difficile, chaque heure amenait une difficulté nouvelle. Méconnu dans son autorité, trompé dans ses intentions, le pape voyait avec douleur son nom servir de mot d'ordre aux factieux et de ralliement à la révolution engagée contre l'Autriche sur les champs de bataille de l'Italie. Les publicistes dans leurs journaux, les conspirateurs dans leurs clubs, les émeutiers dans la rue, ne cessaient de proclamer que Pie IX était le principal moteur de la guerre ; un jour même, le 27 avril, une députation composée des principaux membres du cercle romain, se présenta au Quirinal pour imposer au souverain le rappel officiel de son nonce à Vienne. Pie IX refusa, disant qu'il ne ferait jamais cette déclaration de guerre.

D'un autre côté, les ennemis de la religion catholique profitaient de cet état de choses pour miner sourdement l'influence de la papauté en Allemagne : déjà même ils se réjouissaient en pensant à la possibilité d'un schisme. Un plus long silence de la part du pape eût été en quelque sorte la justification, sinon la consécration des bruits absurdes qui faisaient de son autorité souveraine une machine de guerre d'autant plus puissante qu'il représentait sur la terre le Dieu des armées ; il le rompit d'une manière éclatante par une encyclique tellement importante que nous devons la reproduire ici telle qu'elle fut prononcée dans le consistoire secret du 29 avril :

« Plus d'une fois, vénérables frères, nous nous

sommes élevé au milieu de vous contre l'audace de quelques hommes qui n'ont pas eu honte de faire à nous et au Saint-Siége apostolique, l'injure de dire que nous nous sommes écarté non-seulement des très-saintes institutions de nos prédécesseurs, mais encore (blasphème horrible!) de plus d'un point capital de l'Église. Aujourd'hui encore, il se trouve des gens qui parlent de nous, comme si nous étions le principal auteur des commotions publiques qui, dans ces derniers temps, ont troublé plusieurs pays de l'Europe, et particulièrement l'Italie. Nous apprenons en particulier des contrées allemandes de l'Europe, que l'on y répand le bruit, parmi le peuple, que le Pontife romain, soit par des émissaires, soit par d'autres machinations, a excité les nations italiennes à provoquer de nouvelles révolutions politiques. Nous avons appris aussi que quelques ennemis de la religion catholique en ont pris occasion de soulever des sentiments de vengeance dans les populations allemandes pour les détacher de l'unité de ce siége apostolique.

« Certes, nous n'avons aucun doute que les peuples de l'Allemagne catholique et les vénérables pasteurs qui les conduisent, repousseront bien loin avec horreur ces cruelles excitations. Toutefois, nous croyons qu'il est de notre devoir de prévenir le scandale que des hommes inconsidérés et trop simples pourraient en recevoir, et de repousser la calomnie qui n'atteint pas seulement notre humble personne, mais dont l'outrage remonte jusqu'au suprême apos-

tolat dont nous sommes investi, et retombe sur ce siége apostolique. Nos détracteurs, ne pouvant produire aucune preuve des machinations qu'ils nous imputent, s'efforcent de répandre des soupçons sur les actes de l'administration temporelle de nos États. C'est pour leur enlever jusqu'à ce prétexte de calomnie contre nous que nous voulons aujourd'hui exposer, clairement et hautement devant vous, l'origine et l'ensemble de tous ces faits.

« Vous n'ignorez pas, vénérables frères, que déjà, vers la fin du règne de Pie VII, notre prédécesseur, les principaux souverains de l'Europe insinuèrent au siége apostolique le conseil d'adopter, pour le gouvernement des affaires civiles, un mode d'administration plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, les conseils et les vœux de ces souverains furent plus solennellement exprimés dans le célèbre *memorandum* que les empereurs d'Autriche et de Russie, le roi des Français, la reine de la Grande-Bretagne et le roi de Prusse crurent devoir envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit il fut question, entre autres choses, de la convocation, à Rome, d'une consulte d'État formée par le concours de l'État pontifical tout entier, d'une nouvelle et large organisation des municipalités, de l'établissement des conseils provinciaux, d'autres institutions également favorables à la prospérité commune ; de l'admission des laïques à toutes les fonctions de l'administration publique et de l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points étaient pré-

sentés comme des principes *vitaux* de gouvernement. D'autres notes des mêmes ambassadeurs faisaient mention d'un plus ample pardon à accorder à tous ou à presque tous les sujets pontificaux qui avaient trahi la foi due à leur souverain.

« Personne n'ignore que quelques-unes de ces réformes furent accomplies par le pape Grégoire XVI, notre prédécesseur, et que quelques autres furent promises dans des édits rendus cette même année 1831, par son ordre. Cependant ces bienfaits de notre prédécesseur ne semblèrent pas satisfaire pleinement aux vœux des souverains ni suffire à l'affermissement du bien-être et de la tranquillité dans toute l'étendue des États temporels du Saint-Siége.

« C'est pourquoi dès le premier jour où, par un jugement impénétrable de Dieu, nous fûmes élevé à sa place, sans y être excité ni par les exhortations ni par les conseils de personne, mais pressé par notre ardent amour du peuple soumis à la domination temporelle de l'Église, nous accordâmes un plus large pardon à ceux qui s'étaient écartés de la fidélité due au souverain, au gouvernement pontifical, et nous nous hâtâmes de donner quelques institutions qui ous avaient paru devoir être favorables à la prospérité de ce même peuple. Tous ces actes, qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat, sont pleinement conformes à ceux que les souverains de l'Europe avaient surtout désirés.

« Lorsque, avec l'aide de Dieu, nos pensées eurent reçu leur exécution, nos sujets et les peuples

voisins ont paru si remplis de joie et nous ont entouré de tant de témoignages de reconnaissance et de respect, que nous avons dû nous efforcer de contenir dans de justes bornes les acclamations populaires dans cette ville sainte, les applaudissements et les réunions trop enthousiastes de la population.

« Elles sont encore connues de tous, vénérables frères, les paroles de notre allocution dans le consistoire du 4 octobre de l'année dernière, par lesquelles nous avons recommandé aux souverains une paternelle bienveillance et des sentiments plus affectueux envers leurs sujets, en même temps que nous exhortions de nouveau les peuples à la fidélité et à l'obéissance envers les princes. Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous, par nos avertissements et nos exhortations, pour que tous, fermement attachés à la doctrine catholique, fidèles observateurs des lois de Dieu et de l'Église, ils s'appliquassent au maintien de la concorde mutuelle, de la tranquillité et de la charité pour tous.

« Plût à Dieu que ce résultat désiré eût répondu à nos paternelles paroles et à nos exhortations ! Mais on connaît les commotions politiques des peuples italiens dont nous venons de parler ; on sait les autres événements qui s'étaient déjà accomplis ou qui ont eu lieu depuis, soit en Italie, soit hors de ses limites. Si quelqu'un veut prétendre que ces événements sont en quelque sorte sortis des mesures que notre bienveillance et notre affection nous ont suggérées au commencement de notre pontificat ; celui-là,

certes, ne pourra en aucune façon nous les imputer à crime, attendu que nous n'avons fait que ce qui avait été jugé, par nous comme par les princes susnommés, utile à la prospérité de nos sujets temporels. Quant à ceux qui, dans nos propres États, ont abusé de nos bienfaits, nous leur pardonnons, à l'exemple du divin prince des pasteurs, de toute notre âme, et nous les rappelons avec amour à de plus saines pensées, et nous supplions ardemment Dieu, père des miséricordes, de détourner avec clémence de leurs têtes les châtiments qui sont réservés aux ingrats.

« Les peuples d'Allemagne que nous avons désignés ne sauraient nous accuser, si réellement il ne nous a pas été possible de retenir l'ardeur de ceux de nos sujets qui ont applaudi aux événements accomplis contre eux dans la Haute-Italie, et qui, enflammés d'un égal amour pour leur nationalité, sont allés défendre une cause commune à tous les peuples italiens. En effet, plusieurs autres princes de l'Europe, soutenus par des forces militaires bien plus considérables que les nôtres, n'ont pas pu eux-mêmes résister aux révolutions qui, dans le même temps, ont soulevé les peuples. Et, néanmoins, dans cet état de choses, nous n'avons pas donné d'autres ordres aux soldats envoyés aux frontières que de défendre l'intégrité et l'inviolabilité du territoire pontifical.

« Aujourd'hui, toutefois, comme plusieurs demandent que, réunis aux peuples et aux autres

princes de l'Italie, nous déclarions la guerre à l'Autriche, nous avons cru qu'il était de notre devoir de protester formellement et hautement dans cette solennelle assemblée contre une telle résolution contraire à nos pensées, attendu que, malgré notre indignité, nous tenons sur la terre la place de celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux divines obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour. Que si parmi nos sujets il en est que l'exemple des autres Italiens entraîne, par quel moyen veut-on que nous puissions enchaîner leur ardeur ?

« Mais ici, nous ne pouvons nous empêcher de repousser à la face de toutes les nations les perfides assertions publiées dans les journaux et dans divers écrits, par ceux qui voudraient que le pontife romain présidât à la constitution d'une nouvelle république formée de tous les peuples de l'Italie. Bien plus, à cette occasion, nous avertissons et nous exhortons vivement ces mêmes peuples italiens, par l'amour que nous avons pour eux, à se tenir soigneusement en garde contre ces conseils perfides et si funestes à l'Italie. Nous les supplions de s'attacher fortement à leurs princes, dont ils ont éprouvé l'affection, et à ne jamais se laisser détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie au danger d'être déchirée par des discordes

chaque jour plus vives et par des factions intestines.

« Pour ce qui nous concerne, nous déclarons encore une fois que toutes les pensées, tous les soins, tous les efforts du pontife romain ne tendent qu'à étendre chaque jour davantage le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Église, et non à reculer les limites de la souveraineté temporelle dont la divine Providence a doté le Saint-Siége pour la dignité et le libre exercice du suprême apostolat. Ils tombent donc dans une grande erreur ceux qui pensent que l'ambition d'une plus vaste étendue de puissance peut séduire notre cœur et nous précipiter au milieu du tumulte des armes. Oh ! assurément, ce serait une chose infiniment douce à notre cœur paternel s'il était donné à notre intervention, à nos soins et à nos efforts d'éteindre le feu des discordes, de rapprocher les esprits que divise la guerre, et de rétablir la paix entre les combattants.

« En même temps que nous avons appris avec une grande consolation qu'en plusieurs pays de l'Italie et hors de l'Italie les fidèles, nos fils, n'ont pas oublié au milieu de ces révolutions le respect qu'ils devaient aux choses saintes et à leurs ministres, notre âme a été vivement affligée de savoir que ce respect n'a pas été également observé partout. Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ici devant vous cette habitude funeste qui se propage, surtout de nos jours, de publier toutes sortes de libelles pernicieux dans lesquels on fait une guerre acharnée à la sainteté de notre religion et à la pureté des mœurs,

ou qui excitent aux troubles et aux discordes civiles, prêchent la spoliation des biens de l'Église, attaquent ses droits les plus sacrés ou déchirent par de fausses accusations le nom de tout honnête homme....

« Voilà, vénérables frères, ce que nous avons cru devoir vous communiquer aujourd'hui. Il ne nous reste maintenant qu'à offrir ensemble, dans l'humilité de notre cœur, de continuelles et de ferventes prières au Dieu puissant et bon pour qu'il daigne défendre sa sainte Église contre toute adversité, nous regarder avec miséricorde du haut de Sion et nous protéger, ramener enfin tous les princes et tous les peuples aux sentiments si désirés de paix et de concorde ! »

Cette allocution restera dans l'histoire comme un des actes les plus magnifiques de la papauté, comme un monument impérissable élevé à l'honneur de Pie IX. D'un seul mot, le pape pouvait présider aux destinées politiques de l'Italie et donner son nom pour drapeau à l'Europe démocratique ; d'un seul mot, il pouvait rallier ce que les princes de la terre ambitionnent le plus au monde, la grandeur, la puissance, la gloire, la popularité ; il n'a pas voulu le prononcer. Le prince s'est effacé devant le pontife, comme l'Italien devant le catholique.

Père commun de tous les peuples, il a fait taire la voix de sa nationalité pour remplir ses devoirs envers l'Église dont il est le chef. Il s'est rappelé qu'il se devait à l'Europe entière et non point seulement

à une fraction de l'Europe. L'histoire et Dieu ne l'oublieront point. L'allocution du 29 avril est plus que l'acte d'un grand homme, c'est l'œuvre d'un saint. Claire, énergique, précise, courageuse, elle jette un grand jour sur la situation respective des partis qui se trouvaient en présence; elle prouve que la presse italienne, généralement soudoyée par la révolution, avait trompé l'Europe en attribuant au pontife des paroles qu'il n'avait point prononcées, des actes qu'il n'avait pas commis. Elle fut un coup de foudre pour les révolutionnaires.

Alors, il arriva ce qu'il était facile de prévoir. Les révolutionnaires répondirent à la voix paternelle du pape par un cri de colère. Convoquant l'émeute dans la rue, ils émettent la proposition et posent nettement la question d'un gouvernement provisoire. L'une et l'autre sont repoussées. Alors leur rage contre l'objet primitif de leur culte simulé dépasse toutes les bornes ; ils accusent hautement Pie IX d'avoir voulu, par son encyclique, exposer les troupes romaines au danger d'être considérées et traitées non comme une armée régulière, mais comme une horde de brigands; ils vont même jusqu'à prononcer les mots de parjure et de trahison.

Quelques chefs proposent d'adresser à l'Europe libérale une protestation contre l'allocution du Saint Père; leur motion n'est pas appuyée. A cet effet, les ministres avaient donné leur démission en masse; mais obéissant à la volonté souveraine, ils avaient presque aussitôt consenti à reprendre leurs

portefeuilles qu'ils déposèrent définitivement quarante-huit heures après. Dans cet intervalle, les principaux membres des clubs s'étaient réunis au cercle des négociants, palais Théodoli, pour y combiner la formation d'un ministère purement libéral et de le présenter ensuite à la sanction du Saint Père. Un orateur, Mamiani, haranguant le peuple du haut du balcon, déclare, d'après le programme arrêté, qu'aucun prêtre ne sera appelé aux fonctions publiques; que Pie IX sera appelé à la tête du gouvernement; que son premier acte sera la réfutation de son encyclique et la déclaration formelle de guerre à l'Autriche; qu'un bulletin officiel de la grande guerre sera publié quotidiennement; enfin, que de grands avantages seront faits à la jeunesse romaine pour l'encourager à chasser *les barbares* de l'Italie.

Le peuple, battant des mains à ce projet, se joint à la garde civique pour occuper tous les postes, et surveiller spécialement les palais des cardinaux. Le cardinal Della Genga est surveillé à vue. La garde civique, de concert avec la troupe de ligne, occupe le château Saint-Ange. La plus grande agitation règne dans Rome; tout ce qui porte un habit ecclésiastique est exposé aux insultes de la populace; le général en chef de la garde civique, le prince Rospigliosi, cherchant à rétablir l'ordre et à dégager, sur l'invitation du Saint Père, le cardinal Bernetti, retenu prisonnier dans le palais de la Chancellerie, est méconnu par ses propres officiers; un soldat même

croise la baïonnette sur sa poitrine. Sa voix est sans écho : il donne sa démission.

Comme toujours, Ciceruacchio est à la tête des émeutiers. Du Capitole il vole au palais Theodoli, où les chefs du parti révolutionnaire, puissamment aidés par l'arrivée d'un nommé Fiorentino, Italien de naissance, mais Français par domicile, s'étaient constitués en permanence. Il se précipite dans la salle du conciliabule en s'écriant : « Mort aux barbares et vive la révolution ! » Ses clameurs sauvages étouffent la voix plus calme de ses complices; l'un d'eux même, Mamiani, prenant la parole, lui recommande la prudence et la modération. « Notre cause est gagnée, dit-il, ne la compromettons pas aux yeux de l'Europe qui nous contemple; en révolution, les sacrifices de sang finissent toujours par se tourner contre les sacrificateurs; il est rare alors que les bourreaux ne deviennent pas à leur tour les victimes. Les excès produisent toujours la réaction. »

Insensible à ces paroles dictées cependant par la raison, le farouche tribun persiste dans sa violence. « Il n'y a qu'un moyen de sauver la révolution, s'écrie-t-il, et de délivrer Pie IX des ennemis qui le perdent en ruinant la cause sacrée du peuple; les prêtres se sont mis en travers la liberté, il faut les massacrer pour que la liberté passe.

— Est-ce votre opinion? lui demande Mamiani avec un geste d'horreur.

— C'est mon opinion, répondit froidement Cice ruacchio.

— Et qui les tuera ces prêtres?

— Moi-même, si la patrie l'ordonne.

— Vous-même! vous pensez donc pouvoir les tuer tous?

— Tous, non; ce serait impossible.

— Vous voyez donc bien que vous commettriez des assassinats inutiles. »

Le sang-froid de Mamiani calma tout à coup l'exaltation fébrile du tribun qui eût arrosé de sang la ville que le père Gavazzi lui avait naguère confiée.

Cependant les délibérations de la réunion centrale se poursuivent dans l'immense salle du cercle des commerçants. L'état-major et les principaux officiers de la garde civique assistent à cette séance fatalement solennelle. Ainsi que Ciceruacchio et ses acolytes, les membres du cercle populaire, en armes, ont remplacé par les couleurs vertes, blanches et rouges la médaille de Pie IX et les couleurs jaunes et blanches qui pavoisaient leurs poitrines; de temps en temps il font entendre de sourds murmures et prononcent de lugubres menaces contre la vie des cardinaux. Mamiani et Sterbini siégent aux côtés d'Orioli appelé par acclamation au fauteuil de la présidence. Une population immense, inquiète et sombre se presse dans toute la longueur du Corso, depuis la Porte du Peuple jusqu'à la Place de Venise. En ce moment critique Fiorentino demande

la parole, et par une brillante improvisation, qui dura près d'une heure, il rallie toutes les oppositions.

Alors Mamiani, Sterbini, le duc de Rignano et Fiorentino lui-même sont élus pour aller signifier aux ministres l'ultimatum du peuple, demandant : la sécularisation entière du nouveau ministère, la démission du cardinal Antonelli, le renvoi de l'ambassadeur d'Autriche et une déclaration de guerre insérée dans la *Gazette officielle.* Les ministres répondirent que, pour éviter à la ville et aux États romains les horreurs de l'anarchie, ils avaient consenti à reprendre provisoirement le pouvoir; qu'ils espéraient amener le Saint Père à toutes les transactions compatibles avec son double caractère de chef spirituel et de souverain temporel; qu'ils demandaient au peuple, qui leur avait accordé jusqu'alors sa confiance, un délai de deux jours, et que s'ils ne réussissaient pas, ils se retireraient en masse. Ils ajoutèrent qu'ils avaient échangé leur parole avec le cardinal Antonelli, de quitter ou de reprendre les affaires ensemble; que la démission du cardinal entraînerait par conséquent celle de tout le ministère; que c'était pour eux tous un engagement d'honneur et que sur ce point ils ne pouvaient faire aucune concession.

Après de longs pourparlers on approuva la rédaction suivante de la note à insérer dans la *Gazette officielle* relativement à la déclaration de guerre contre l'Autriche.

« Le ministère avec son président, unanime aujourd'hui comme par le passé sur toutes les *questions,* s'occupe en ce moment, avec un cœur italien, de prendre toutes les mesures que dans sa conscience il croit NÉCESSAIRES OU UTILES au bien de l'État et au triomphe de la cause italienne. »

L'esprit de vertige, la fiévreuse précipitation des hommes qui réglaient à cette heure les destinées de Rome, étaient telles, qu'ils n'aperçurent point le pléonasme qu'ils intercalaient dans ces quelques lignes.

Il était sept heures un quart lorsque la députation se rendit au sein de l'assemblée pour annoncer au peuple la réponse des ministres. Une foule immense occupait toujours les avenues du Corso. Alors, élevant la voix, Fiorentino lut la note qu'on avait obtenue des ministres, et comme elle soulevait des clameurs, Sterbini en quelques paroles prouva que, pour le moment, on ne pouvait espérer ou demander autre chose sans compromettre le terrain qu'on avait déjà gagné. Plusieurs orateurs s'étant succédé et ayant développé des motions plus violentes les unes que les autres, Fiorentino résuma la discussion par cette harangue énergique : « Voulez-vous une révolution, voulez-vous l'anarchie, voulez-vous l'intervention étrangère? — Non, non, répondit-on, point de révolution, point d'anarchie, point d'étrangers en Italie. — Eh bien! répliqua l'orateur, accordez donc une trève de deux jours aux ministres qui ont votre confiance, ce terme leur est nécessaire

pour résoudre d'immenses difficultés. » Réclamé à la croisée par les cris de la rue pour répéter à la foule ce qu'il venait de dire à l'assemblée, Fiorentino pria Ciceruacchio de lui servir d'interprète : « Impossible, mon cher, s'écria le tribun ; lorsqu'il s'agira de débarrasser le pauvre Saint Père des fripons qui l'entourent, à la bonne heure, je serai votre homme ; mais aujourd'hui, je ne saurais faire un discours aussi bien que vous. » Cependant, forcé de se rendre à l'invitation générale, il traduisit ainsi toutes les propositions de la journée : « Mes amis, pour brûler une paillasse il suffit d'une allumette, mais il paraît qu'il faut trois jours pour renverser un gouvernement : attendons. »

Sur ces entrefaites, le père Ventura, le comte Amari, le baron Pisani, députés de la Sicile ; Thomas Azzoni et Albert Quinterio, représentants de la Lombardie ; Delfin Bolda et Castellani, délégués de Venise, remettent au Saint Père une adresse énergique, tendant à lui prouver que la déclaration de guerre contre l'Autriche n'était point incompatible avec son caractère de chef suprême de l'Église. L'avocat Petrocchi publie une brochure dans le même sens. Angelo Fiorentino va plus loin, il livre à la publicité une espèce de libelle terminant par ces mots : « Puisque Pie IX ne peut pas sauver les Italiens, les Italiens doivent se sauver sans lui. » Un déluge d'écrits incendiaires circulent dans la ville : les cafés, les cercles, les établissements publics en sont inondés ; les bruits les plus alarmants se succè-

dent et se propagent d'heure en heure. On raconte que le Saint Père, prisonnier pour ainsi dire au Quirinal, a trompé la surveillance de ses gardiens et qu'il s'apprête à s'éloigner de Rome. Les postes sont partout doublés et les troupes reçoivent au sujet de la prétendue fuite du souverain, l'ordre de faire de leurs corps une barricade humaine pour empêcher la voiture pontificale de passer outre. Pendant quarante-huit heures Rome se trouve dans la plus complète anarchie.

Seul au milieu de ce conflit, le Pontife a conservé la sérénité de son âme. Supérieur aux événements qui l'assiégent en quelque sorte dans son palais, il possède intacte la liberté de son esprit.

Dans cet état de choses et voulant mettre un terme à l'effervescence populaire, qui menaçait de se traduire en insurrection ouverte, le souverain Pontife manda au Quirinal le cardinal Altieri, président de Rome, et Comarca. Son Éminence se rendit aussitôt à l'appel du Souverain, qui le pria d'accepter la présidence du conseil. « Le poste auquel votre volonté m'appelle, répondit le cardinal, est difficile et dangereux, très-saint Père, c'est un double motif pour que je l'accepte. Je crains cependant que l'impopularité de mon nom, vis-à-vis les cercles et les clubs, ne soit un obstacle à l'esprit de conciliation que Votre Sainteté désire.

« D'autant plus que Mamiani a déclaré de la manière la plus formelle que le titre de prêtre devait être inconciliable avec celui de ministre.

— A ce sujet nous entendrons Mamiani lui-même, répliqua le Saint Père, car je vais le faire prier de venir au palais : une heure après, Mamiani, se rendant à l'appel du Saint Père, fut annoncé par le maître de la chambre : Pie IX lui présenta immédiatement le cardinal, en lui disant : « Vous arrivez bien à propos, monsieur le comte, pour m'aider à décider Son Éminence à faire partie du cabinet : elle accepterait si elle ne se croyait antipathique à l'opinion publique, qu'en pensez-vous? — Très-saint Père, répondit le comte en s'inclinant, le nom du cardinal Altieri est un de ceux qui rallient tous les suffrages : puis, oubliant tout à coup qu'il avait déclaré lui-même le sacerdoce incompatible avec les fonctions de ministre, il ajouta : Quant à moi, je m'estimerais fort honoré de regarder, dès à présent, Son Éminence comme un collègue, et je me fais fort de lui rallier, dans la soirée, toutes les opinions. » Enfin, après un entretien de deux heures, pendant lequel le cardinal souleva un grand nombre d'objections contre son entrée au conseil, il finit par se soumettre au désir de Pie IX, autant par dévouement que par devoir.

Le lendemain, de grand matin, le cardinal Altieri reçut du cardinal Antonelli un petit billet qui en contenait un fort curieux de Mamiani. Celui-ci revenant sur ses engagements de la veille, disait que, contrairement à ses désirs et à son attente, ses amis politiques s'étaient montrés tellement hostiles au cardinal-président de Rome, qu'il se trouvait per-

sonnellement vis-à-vis de celui-ci dans le plus grand embarras. Il finissait par supplier le cardinal Antonelli de venir à son aide, en lui indiquant le parti qu'il devait prendre. La réponse du cardinal Altieri ne se fit pas attendre : prenant une plume, il pria le cardinal Antonelli de remercier en son nom le comte Mamiani, qui le délivrait d'une immense responsabilité en lui procurant les moyens de décliner un honneur qu'il n'avait jamais désiré. Il recommandait en même temps, pour remplacer le sien, le nom du cardinal Orioli, adopté provisoirement par Mamiani lui-même. Cette nouvelle combinaison compléta le ministère de la manière suivante :

Le comte Terence Mamiani, à l'intérieur.

Le comte J. Marchetti, aux affaires étrangères.

L'avocat de Rossi, au département de grâce et justice.

L'avocat Lunati, aux finances.

Le prince Doria, à la guerre.

Le duc de Rignano, au commerce et travaux publics.

L'avocat Galetti, à la police.

Le comte Mamiani était l'âme et la tête de ce nouveau ministère. Natif de Pesaro, il avait fait ses études au collége romain. Honnête homme au point de vue du monde, mais d'une ambition égale à son amour de la popularité, Mamiani, entre tous les amnistiés du 16 juillet, fut le seul qui bénéficia du généreux décret, sans avoir pris l'engagement d'honneur exigé par le souverain Pontife.

Philosophe profond de l'école éclectique, poëte et prosateur élégant, orateur habile, esclave et maître de sa parole, ne livrant jamais rien au hasard, procédant toujours avec calcul, géométriquement, Mamiani était homme d'État plutôt par intuition que par expérience. Doucereux en apparence, il était en réalité acerbe et dur. Petit de taille, élégamment serré dans ses habits, ses mains caressaient sans cesse ses favoris, sa moustache et la perruque qui coiffait son front. A le voir sans l'entendre, on l'aurait pris volontiers pour un diplomate de Liliput, plutôt que pour le premier ministre de Rome. Cependant, travailleur infatigable, le comte Mamiani eût peut-être fait un excellent homme d'État, si, marchant d'accord avec la pensée du souverain Pontife, il eût été moins personnel et plus chrétien.

Le jour même de son installation au ministère, la garde civique de Rome lui présenta une adresse à laquelle il répondit par le programme suivant :

« Les nouveaux ministres que Sa Sainteté a daigné appeler au gouvernement professent les mêmes principes d'amour de la patrie, de liberté, d'ordre et de justice, sous l'inspiration desquels leurs prédécesseurs régissaient la chose publique. Le nouveau ministère a par dessus toute chose à cœur la sainte œuvre italienne, au triomphe de laquelle il dirige en première ligne tous ses soins et ses pensées, convaincu qu'il ne faut pas se contenter des effets d'une première ardeur, mais qu'il faut les répéter, les accroître incessamment avec un zèle infatigable.

« Il s'occupera également du développement régulier et pacifique, avec franchise et sans lenteur, des libertés publiques et de la nouvelle vie constitutionnelle dont nous sommes redevables à l'âme généreuse de notre souverain immortel.

« Il sondera les maux du peuple et particulièrement ceux des classes plus humbles, et avec l'aide des deux chambres il s'efforcera autant que possible de guérir dans le bas peuple les plaies profondes de l'indigence, de l'abjection et de l'ignorance.

« Pour l'Italie et pour Rome surtout, siége auguste de la religion catholique, c'est un devoir, nous dirons même un droit de ne le céder à aucun autre pays, en progrès et perfectionnements sociaux et civils. C'est en s'appuyant sur l'histoire, sur les traditions, sur le légitime orgueil de la race romaine que les ministres conçoivent une espérance bien fondée, en proposant quelques-uns de ces règlements sociaux et politiques que le siècle impatient demande à la science moderne.

« Mais pour cela il faudra que la confiance du peuple, l'obéissance et la soumission aux lois, l'union et le courage civil de tous les gens de bien leur viennent en aide.

« Les nouveaux ministres, qui n'oseraient certainement pas exprimer de telles exigences en leur nom, le font et les maintiennent au nom du salut et de la gloire de l'Italie. »

Le thème de ce programme était, en quelque sorte, le résumé de l'adresse qui lui avait servi de

sommaire; il en était, pour ainsi dire, un calque parfait reproduisant les mêmes teintes, les mêmes nuances, les mêmes expressions. Le peuple romain ne se méprit point sur l'esprit qui avait dicté l'un et l'autre, ce qui ne l'empêcha point de les accueillir avec enthousiasme.

La tranquillité publique commençait à renaître, lorsqu'on reçut de tristes nouvelles du théâtre de la guerre : les troupes romaines, aux ordres du général Ferrari, complétement démoralisées, après avoir subi divers échecs, s'étaient débandées à l'affaire de Cornuda ; huit cents hommes même, dont la plus grande partie appartenaient aux provinces, s'étaient si promptement retirés devant l'ennemi, qu'ils avaient couvert de ridicule, par leur fuite honteuse, le grand nom qu'ils avaient eu la prétention de ressusciter.

Ces nouvelles répandirent la consternation dans la ville, qui se croyant sûre de la victoire préparait déjà, pour ses fils glorieux, les palmes et les triomphes capitoliens. Alors, ainsi qu'il arrive toujours à la suite d'un revers imprévu, une polémique maladroite s'engagea entre plusieurs publicistes, qui, combattant avec leurs plumes, traitèrent d'infâmes les vaincus de Cornuda. Les autres, et le célèbre professeur Orioli fut de ce nombre, cherchèrent à pallier les hontes de la défaite en les rejetant sur l'inexpérience des volontaires et sur le désaccord qui régnait entre eux. Quoi qu'il en soit, il fut répandu, à cette occasion, de part et d'autre beaucoup plus

d'encre qu'il n'avait été versé de sang sur le champ de bataille.

Les diverses chances de la guerre, contraires aux armes des indépendants, commencèrent alors à refroidir singulièrement l'arrogance des journaux italiens, qui, dans le principe, ne voulant devoir la conquête de leurs libertés qu'aux efforts communs de la patrie, repoussaient avec mépris, avec menaces même, les sympathies de la France. Inquiets de l'avenir, malgré le pompeux *Italia fara da se,* ils prévoyaient avec crainte le jour où l'intervention étrangère, qu'ils considéraient comme un malheur, deviendrait une nécessité.

Quoi qu'il en soit, les échecs successifs et partiels que les volontaires romains essuyèrent dans presque toutes leurs rencontres avec les soldats de l'Autriche produisirent une telle démoralisation que, pour empêcher une débandade complète, le ministre de l'intérieur, Mamiani, se crut obligé d'adresser aux gouverneurs des provinces une circulaire des plus étranges (1).

Tandis que les armes autrichiennes ralliaient la victoire sur les bords de la Piave, un vaste complot, organisé de longue main, éclatait simultanément, le même jour, à la même heure, dans plusieurs capitales de l'Europe et prouvait l'implacable solidarité, la fatale harmonie qui régnait dans le parti révolutionnaire. A Paris, les conjurés, prétextant une ma-

(1) Voir les documents historiques, N. 3.

nifestation en faveur de la Pologne, violaient au nom de la liberté le sanctuaire de la représentation nationale. A Vienne, les étudiants égarés faisaient cause commune avec la garde civique, prononçaient les discours les plus incendiaires, couraient aux armes et forçaient l'empereur à quitter sa capitale pour se réfugier à Inspruck. A Naples, les révolutionnaires provoquaient des résultats plus sinistres encore. Le roi des Deux-Siciles, après avoir l'un des premiers, entre les princes de l'Italie, accordé si généreusement la constitution à ses sujets, avait fixé l'ouverture des Chambres au 15 mai. Les conjurés crurent l'occasion d'engager la lutte d'autant plus favorable que la capitale se trouvait dégarnie de troupes par le départ de seize mille hommes envoyés en Lombardie. La lutte fut terrible.

Un grand nombre de députés, gagnés au parti révolutionnaire, préludaient aux hostilités par des réunions clandestines où les motions les plus subversives étaient soulevées. Dans ces conciliabules on proposait des changements à la formule du serment exigé par le roi : on créait un comité de salut public sous la dépendance absolue duquel la garde nationale devait être placée ; en même temps, on adressait au roi des demandes incompatibles avec sa dignité et contraires à ses droits souverains. On l'engageait à remettre les forts de la ville aux mains de la garde nationale, à se confier lui-même au comité de salut public, après avoir préalablement renvoyé ses troupes à un rayon de dix lieues de la capitale. La con-

duite du roi fut ce qu'elle devait être : digne, calme et résolue ; il repoussa avec fermeté des conditions qui compromettaient son honneur, et avec le canon, la révolte qui menaçait sa couronne. La lutte fut acharnée, mais avant la fin du jour, le parti révolutionnaire était vaincu sur toute la ligne et la force restait au droit.

La dissolution de la garde civique, la mise de Naples en état de siége et la dissolution de la Chambre des députés, tels furent les résultats du combat provoqué par les éternels ennemis de l'ordre et de toute sage liberté.

CHAPITRE VII.

Élection des députés. — Mamiani chez le cardinal Altieri. — Ouverture des Chambres. — Discours du cardinal Altieri. — Programme du ministère. — Interpellation du prince de Canino. — Ruse de Mamiani. — Prise de Vicence. — Echec de Mamiani. — Réponse du pape à l'adresse des députés. — Pie IX redevient maître de la position. — Occupation de la ville de Ferrare par les Autrichiens. — Débats parlementaires. — Protestation pontificale. — Crise ministérielle. — Journée du 19 juillet. — Tentative d'insurrection. — Les trois fiasques. — Assassinat de l'abbé Ximenès. — Le *Labaro.* — Manœuvres de Mamiani pour conserver son portefeuille. — Commis voyageur de la révolution. — Le Père Gavazzi chassé de Florence. — Rentrée triomphale à Rome des vaincus de Vicence. — Ils s'emparent d'un couvent. — Victoire et déception. — Défaite de Charles Albert à Custoza. — Mémorandum de l'Autriche. — Refus d'acceptation.

Les révolutionnaires se dédommageaient de leur défaite à Naples en reprochant au pouvoir des fautes dont ils étaient seuls coupables, lorsque les élections pour la nomination des députés commencèrent à Rome. Malgré les facilités accordées aux électeurs par la division de la ville en six colléges, un petit nombre de votants remplit son mandat. Il était évident pour tous que la majorité du peuple n'était point

encore mûre pour les mœurs du gouvernement constitutionnel.

Quelques jours avant, une ordonnance ministérielle, en date du 12 mai, avait créé le conseil d'État, composé de dix conseillers ordinaires, de cinq conseillers extraordinaires et de vingt-quatre auditeurs dont quatre *monsignori*. Une seconde ordonnance de la même date avait nommé quarante-six membres du Haut-Conseil, autrement dit la Chambre des Pairs. Cette liste, mal accueillie du côté des anarchistes, n'avait pas été acceptée par le pape telle que le ministère la lui avait présentée une première fois; elle avait dû subir de notables modifications.

Le nom du révérend père Vico, jésuite et savant astronome parti récemment pour l'Angleterre, se trouvait en tête de cette première liste. « Je comprends vos intentions, avait dit le Saint Père à la vue de ce nom, vous l'avez mis pour donner le change et pour faire croire que vous ne persécutiez point les jésuites dans Rome ! Je ne me prêterai point à cette duperie. » Et d'un trait de plume, il avait effacé le nom.

Cependant le jour de l'ouverture des Chambres, fixé au 5 juin, était arrivé. La veille, le cardinal Altieri, chargé par le Saint Père de prononcer le discours de la couronne, s'était retiré dans ses appartements lorsqu'on lui annonça la visite du comte Mamiani, accompagné du duc de Rignano et de l'avocat Lunati. Entrant aussitôt en matière, Mamiani, s'adressant au cardinal, lui dit: « Éminence, nous

désirons voir le discours que vous devez prononcer demain.

— De quel droit? répondit le cardinal.

— De celui que nous confère notre qualité de ministres responsables, répliqua le comte.

— En cette qualité, vous devriez le connaître, il me semble; n'importe, je ne vois aucun inconvénient à vous le communiquer; le voici. » Disant ainsi, le cardinal lui remit la minute qu'il avait sous sa main. Le ministre la parcourut attentivement, et tout à coup se levant et frappant des mains, il s'écria, pâle de colère : « La trahison est manifeste, il nous est impossible de marcher d'accord avec Pie IX ! Dès ce moment, nous ne sommes plus ministres ! — Monsieur le comte, répliqua froidement le cardinal, sur ce point vous êtes parfaitement libres; cependant je dois protester contre les termes offensants dont vous venez de vous servir au sujet du Saint Père. Il se peut qu'il y ait trahison, je l'appréhende même, mais à coup sûr elle n'est point dans les actes ni dans les intentions du souverain Pontife. » Cette scène se passait à minuit dans un des vastes salons du palais Altieri. La gravité de la question, l'heure avancée de la nuit, les teintes sombres répandues sur les riches tentures par les pâles clartés des lampes expirantes, donnaient à cet entretien un caractère imposant et solennel.

Le cardinal, maître de la position, reprit : « Monsieur le comte, dans les circonstances présentes, votre démission ne serait pas seulement un acte in-

constitutionnel, ce serait l'action d'un mauvais citoyen. Je vous estime assez pour être persuadé que vous ne donnerez point suite à une parole qui renferme peut-être en elle une révolution. » Le saluant alors avec courtoisie, le cardinal lui souhaita la *felice notte* et les bons conseils qu'elle suggère. Le comte Mamiani ne donna point sa démission, et le lendemain les deux Chambres s'ouvrirent sans autre incident.

Dès les huit heures du matin, les membres du corps diplomatique et un grand nombre de personnages distingués s'étaient réunis dans la salle du palais de la Chancellerie, où devait avoir lieu cette cérémonie. A midi et demi, Son Éminence le cardinal Altieri, délégué par Sa Sainteté pour le représenter dans cette occasion mémorable, apparut accompagné des ministres. Un instant après, suivant le cérémonial indiqué, s'étant assis et ayant fait asseoir les membres de l'Assemblée, il lut d'une voix ferme et pleine de dignité le discours suivant :

« Messieurs les membres du Haut-Conseil,

« Messieurs les députés,

« Sa Sainteté m'envoie auprès de vous, chargé de l'agréable et flatteuse mission d'ouvrir en son nom les deux conseils législatifs. Le Saint Père veut en même temps que je vous exprime combien cet acte d'autorité souveraine est satisfaisant pour son cœur, puisqu'il lui donne lieu d'espérer que, grâce à votre concours, il verra s'améliorer le gouvernement de la chose publique.

« Sa Sainteté se félicite avec vous, messieurs, et rend grâce à Dieu de ce que le moment soit venu d'introduire dans ses États les formes politiques qui, tout en étant requises par l'exigence des temps, sont conciliables avec la nature de son gouvernement pontifical. C'est à vous, messieurs, qu'il appartient désormais de fertiliser ces institutions nouvelles et d'en retirer tout le bien que Sa Sainteté avait en vue en vous les accordant.

« Le Saint Père ne cessera d'adresser au Dispensateur de toutes les lumières des prières ferventes pour qu'il répande dans vos intelligences l'esprit de véritable sagesse, afin que les lois et les institutions dont vous vous occuperez soient empreintes du caractère de la religion et de la justice, seules bases solides et véritables de toute sécurité, de toute liberté et de tout progrès.

« Le Saint Père a ordonné à ses ministres de vous mettre au courant de tout ce qui a rapport à l'état de notre législation et de l'administration publique. Il leur a *particulièrement* enjoint de vous soumettre l'état des finances dans le but de vous proposer les moyens les plus convenables de rétablir l'équilibre en aggravant le moins possible les charges des populations. Il a également recommandé aux ministres de vous présenter, dans un bref délai, les projets de lois annoncés par le statut fondamental.

« Le Saint Père recommande à votre loyauté et à vos soins incessants, l'ordre et la concorde intérieurs : avec la concorde, messieurs, la liberté tour-

nera au profit de tous, avec elle se développeront les *bonnes lois*, les *larges réformes*, les *sages institutions*. Instruits par l'expérience, soutiens de la sainte religion dont le siége est dans cette ville, vous pourrez espérer que Dieu ne vous refusera pas la plénitude des biens nécessaires pour vous rendre les dignes émules de la gloire de vos aïeux. »

De nombreux applaudissements accueillirent ce discours, programme dont chaque phrase renfermait une pensée digne de la belle âme du Pontife. Oh! si, fidèles à la sainte mission qui leur était confiée, à la ligne de conduite qui leur était si libéralement tracée, les représentants de la nation avaient résisté, comme ils le devaient, à la fièvre révolutionnaire qui rongeait le corps social, les Romains seraient arrivés sans secousse, progressivement, à la possession complète de cette liberté que des ambitieux ont voulu leur imposer plus tard, avec des ruines et du sang!

La veille de l'ouverture des deux Chambres, le souverain Pontife avait publié un *motu proprio* pour régler, suivant l'article 64 du statut fondamental, la loi sur la presse. Cette institution était si large, elle jouissait d'une telle liberté, que les directeurs des journaux n'étaient soumis à aucun cautionnement, et que l'amende la plus considérable, perçue pour outrages à la religion, à ses ministres ou au souverain, n'excédait pas la somme de cent écus romains.

Le 9 juin, les deux Chambres se rendirent, pour entrer en fonction, chacune dans le local qui lui

avait été assigné. Le Haut-Conseil, au collége de l'Apollinaire; celui des représentants, au palais de la Chancellerie. Les députés se trouvèrent presque tous à leur poste. A midi et demi, le président d'âge, Albini, assisté de l'avocat Armellini et du comte Potenziani, monta au fauteuil : les deux plus jeunes députés, remplissant les fonctions de secrétaires, se placèrent l'un à droite, l'autre à gauche du bureau. Quatre sténographes prirent place autour d'une table ronde posée en avant de la tribune, au bas de l'escalier qui y conduisait. Cinq ministres et cinquante-deux députés assistaient à cette séance. Les tribunes réservées au public étaient garnies; celle du corps diplomatique se trouvait au complet. L'intérêt était d'autant plus grand qu'on savait que le ministère devait lire son programme. Le président s'étant assis, le comte Mamiani, d'une voix sonore, largement accentuée, lut son discours remarquable par une perfidie habilement déguisée sous le voile des sentiments religieux et sous celui de la franchise politique.

Après avoir dit que Pie IX, comme père de tous les fidèles, se retranchait dans les hautes régions de son autorité céleste, qu'il régnait dans la sphère pacifique et sereine du dogme, et distribuait au monde le pain de la parole divine, qu'il *priait, bénissait* et *pardonnait,* Mamiani ajoutait que le pape, comme souverain constitutionnel du pays, *abandonnait* à la sagesse des députés le soin de pourvoir à la plus grande partie des affaires temporelles ! ! ! Cette as-

sertion, contraire en tous points à la vérité, était le prélude des hérésies politiques dont cette harangue abonde.

Relativement à la guerre, le ministre ajoutait : « Vous n'ignorez pas, messieurs, comment, pour nous *conformer à la sollicitude paternelle de Sa Sainteté*, nous avons confié au roi Charles-Albert le commandement immédiat de nos troupes et de nos volontaires, et les avons placés sous sa sauvegarde, tout en réservant au pontife et à son gouvernement les droits et les prérogatives qu'exigent sa dignité et la nôtre, ainsi que vous pourrez en juger d'après les termes de la convention, dès que vous en aurez pris connaissance. Du reste, à peine pouvons-nous dire que nous ayons dignement secondé l'ardeur impatiente de nos cités.

« Il y a dans l'histoire des peuples de ces moments suprêmes dans lesquels l'esprit national les envahit et les remue si profondément, que non-seulement toute force résistante et antagoniste est brisée, mais qu'elle devient même un stimulant de l'action contraire.

« Alors une seule pensée s'empare des esprits, un seul sentiment brûle dans tous les cœurs, et cette unanimité si soudaine, si vive, si féconde en merveilles, paraît en quelque sorte, à ceux-là même qui y participent, tenir du prodige, et poussés par un enthousiasme sacré, ils jettent ce cri si puissant et adoptent cette noble devise : *Dieu le veut !*

« Le souverain Pontife, témoin d'un de ces mou-

vements irrésistibles, mais en raison de son ministère sacré, ayant horreur de la guerre et du sang, a eu l'idée, digne d'un cœur apostolique et à la fois italien, de s'interposer entre les combattants et de faire comprendre aux ennemis de notre commune patrie la cruauté de l'inutilité de leurs efforts pour priver les Italiens de leurs frontières naturelles ou pour les empêcher de former désormais, dans l'unité et la concorde, une seule et grande famille. Dès que le ministère a été instruit de cette démarche de Sa Sainteté, il s'est empressé de lui en témoigner sa reconnaissance. »

Plus loin, Mamiani, paraphrasant le fameux *Italia fara da se,* ajoute : « Ce que nous avons en commun, avec tous les bons Italiens, le plus à cœur, c'est qu'on nous laisse à nous-mêmes le soin de pourvoir à nos propres destinées. »

Puis faisant allusion à la France qu'il ne nomme point, mais qu'il désigne clairement, il poursuit : « La plus grande des infortunes qui pourraient arriver en ce moment à la cause de notre nationalité, serait la trop active amitié d'une grande nation. »

Le comte Mamiani se retirait de la tribune au bruit des applaudissements de toute l'assemblée, lorsque le prince de Canino, demandant la parole, posa nettement cette question au ministre : « Je désirerais savoir si le programme que nous venons d'entendre est seulement l'opinion politique du ministère, ou l'expression exacte de la pensée du souverain ? »

La Chambre, par un murmure d'improbation, protesta contre l'indécence de cette question intempestive : néanmoins, le comte Mamiani, croyant devoir y répondre, remonta à la tribune et dit : « Je déclare que le discours dont vous venez d'entendre la lecture est l'œuvre collective du ministère; mais je vous affirme aussi, messieurs, que ce discours a été soumis à Sa Sainteté, qui l'a accepté et approuvé pleinement. »

Un tonnerre d'applaudissements accueillit cette déclaration comme si elle eût été l'expression exacte de la vérité, tandis qu'elle n'était, au contraire, que l'inspiration de la perfidie. En effet, quelques jours avant l'ouverture des Chambres, Mamiani avait soumis son discours au Saint Père, qui, mécontent de son ensemble et de ses détails, voulut lui faire subir quelques modifications : le ministre feignant d'y consentir, laissa la minute dans les mains du pape, mais peu d'instants après il l'envoya chercher sous le prétexte de la compléter et dans le but réel de se servir des modifications pontificales comme d'une preuve d'approbation souveraine. Les corrections du Saint Père portaient entre autres choses sur ce que le gouvernement romain aurait envoyé des agents polonais en Hongrie. De sa propre main, le pape avait écrit en marge ces quatre mots : *Je n'en sais rien*. Quoi qu'il en soit, le comte Mamiani ne rendit point le manuscrit au Saint Père et il prononça son discours tel qu'il l'avait primitivement conçu.

Malgré la lutte sourde qui existait entre le Pontife et son ministère, Rome jouissait d'une tranquillité momentanée, lorsque, le 16 juin, on apprit que la ville de Vicence venait de tomber au pouvoir des Autrichiens. On devait s'y attendre, car les nouvelles venues les jours précédents du théâtre de la guerre, faisaient pressentir cet événement, arrivé le 11 du mois courant. Cet échec était d'autant plus fatal aux armes italiennes, que la prise de cette ville et sa possession mettaient le corps d'armée du lieutenant-maréchal Welden en communication directe avec celui du maréchal d'Aspre, qui opérait sur la rive gauche de l'Adige et avec l'armée principale sous les ordres du maréchal Radetzki, ayant Vérone pour centre de ses opérations.

Vicence n'avait, pour résister à trente mille hommes et soixante pièces de canon, que douze mille combattants : néanmoins, les hauteurs qui la dominent furent défendues pendant deux jours avec intrépidité par les bataillons romains, vénitiens, et surtout par les Suisses de l'armée pontificale.

La nouvelle de la reddition de Vicence répandit l'émoi dans la ville et provoqua quelques mouvements populaires facilement réprimés.

Un fait moins important, mais qui donnait la mesure de la scission profonde qui régnait entre les pouvoirs de l'État eut lieu à la même époque. Ce fut la découverte d'une lettre mystérieuse adressée par le cardinal Soglia, secrétaire d'État, à monsignor Vialle Prela, nonce à Vienne. Divisée en deux

parties, la première portait en toutes lettres : « Le nonce assurera la cour impériale que le langage tenu aux Chambres par les ministres de Sa Sainteté n'a pas été approuvé par elle; et, dans sa conduite particulière, il continuera à agir d'après mes instructions chiffrées aussi bien les précédentes que celle-ci. » La seconde partie était chiffrée. Cette lettre (1), imprimée en forme d'affiche on ne sait par quel ordre, fut placardée pendant la nuit sur toutes les murailles de la ville. La population s'en émut d'autant plus que la supposition de cette affiche devenait impossible : elle portait des signes officiels et il se trouvait toujours dans les groupes des lecteurs quelques individus qui en affirmaient l'authenticité. Quant à la première partie, elle était facile à saisir : la pensée pontificale protestait clairement contre la continuation de la guerre, contre les lois de recrutement et de finance destinées à y pourvoir. Le comte Mamiani, comprenant la position oblique que cet acte mystérieux lui faisait vis-à-vis le souverain, adopta un parti hardi. Il se rendit au Quirinal et déposa, aux pieds du Saint Père, sa démission ainsi que celle de ses collègues; mais auparavant il annonça publiquement une récompense d'argent à celui qui lui révélerait l'interprétation de la dépêche chiffrée. Il espérait, à l'aide de cette interprétation, retourner contre ses adversaires le coup dont il était frappé. Cette mise à prix avait été connue au palais

(1) Voir les documents historiques, N. 4.

avant l'arrivée du ministre; aussi lorsque après l'audience qu'il obtint du pape et dans laquelle celui-ci l'engagea à conserver son portefeuille jusqu'à ce qu'il se fût trouvé un successeur, le comte passa chez le secrétaire d'État; le cardinal Soglia lui dit en souriant: « Cher comte, je désire vous offrir un cadeau. — Lequel? répondit le ministre. — Vous avez promis, continua le cardinal, une récompense à la personne qui vous donnerait l'explication de mes chiffres : je veux que vous la gagniez vous-même. » Alors, ouvrant un tiroir secret de son bureau, le secrétaire d'État en sortit un carton découpé, et le remettant au ministre, il ajouta : « Prenez ce gril, ajustez-le sur la dépêche, et vous la lirez facilement. » Le contenu de ce document diplomatique invitait le nonce à s'entendre avec le ministère de Vienne pour empêcher la propagande des idées républicaines françaises en Italie.

Le ministre, battu par des armes qu'il avait forgées lui-même, n'espéra plus qu'en la difficulté de créer un ministère nouveau. En effet, toutes les combinaisons avortèrent. Les noms mis en avant furent repoussés d'une part, et d'un autre côté les ouvertures faites à des hommes sérieux furent déclinées ou ajournées par eux. Ainsi, de fait, le pouvoir resta aux mains qui le possédaient déjà. Cependant une volonté suprême voyait avec répugnance le maintien de ce ministère; elle désirait, sans le briser de sa propre autorité, le décider à se retirer de lui-

même ; elle attendit une occasion qui se présenta bientôt.

La Chambre venait de clore la discussion de son adresse au discours d'ouverture ; elle nomma une députation pour la présenter au pape. Son président, l'avocat Sereni, sous le prétexte d'une importante affaire de famille, était parti subitement pour Pérouse, déclinant ainsi l'honneur de présider la députation qui se rendit au Quirinal et fut introduite auprès de Sa Sainteté. Le pape, inspiré par la prière, avait médité seul la réponse qu'il devait faire. Rien n'avait transpiré au dehors. Le ministre se croyait maître de la position et ne doutait aucunement de la réception favorable que le souverain réservait aux délégués de la Chambre. De fait, l'accueil fut bienveillant, mais la réponse fut foudroyante.

Jamais le front du pontife ne s'était montré plus majestueux, jamais sa voix n'avait eu d'accents plus solennels et son geste plus d'autorité ; sa réponse mérite d'être reproduite en partie :

« Messieurs,

« Nous acceptons l'expression de la reconnaissance que la Chambre nous manifeste ; nous agréons sa réponse au discours que le cardinal délégué par nous pour inaugurer l'ouverture des Chambres, a prononcé, mais nous l'agréons uniquement dans la partie qui ne s'éloigne point de ce qui est prescrit dans le statut fondamental.

« Si le Pontife *prie, bénit et pardonne*, il lui appartient également *de lier et de délier*, et si, dans le

but de pourvoir plus efficacement à la sauvegarde et à la consolidation des intérêts du public, le prince a appelé les Chambres à coopérer avec lui; le Pontife a besoin d'une liberté d'action absolue, afin de n'éprouver aucune entrave dans tout ce qu'il croira devoir opérer dans l'intérêt de la religion et de l'État, et cette liberté doit être intacte, comme demeurent et doivent être intacts le statut fondamental et la loi sur le conseil des ministres que nous avons accordés spontanément, et de notre plein et entier consentement.

« Si de toutes parts les plus grands désirs se manifestent pour la guerre, il faut que le monde sache de nouveau que le moyen de réussir ne saurait être de notre part une déclaration de guerre. » Etc., etc.

Les bons citoyens applaudirent à cet acte de souveraineté, admirable dans son opportunité et dans sa franchise. Les révolutionnaires en furent terrassés, Mamiani surtout, qui ne s'attendait point à une réponse si noble et si habile.

Tandis que Mamiani se cramponnait pour quelques jours encore au pouvoir, la nouvelle du passage du Pô et de l'occupation de la ville de Ferrare par six mille Autrichiens vint compliquer la situation et donner lieu à une discussion très-vive dans le parlement romain. Oubliant que les troupes du général Durando avaient été les premières agressives en s'avançant jusqu'à Trévise, dans les provinces dont l'Autriche revendiquait la souveraineté, les députés et le *Contemporaneo*, principal organe du mouve-

ment belliqueux, adjurèrent le Saint Père de se déclarer enfin pour le salut de ses États et pour l'indépendance de l'Italie ; le journal de Mamiani, l'*Epoca*, jetant son cri de guerre, demanda que l'église de Saint-Pierre fût tendue de noir et qu'au milieu des cierges éteints l'anathème fût prononcé contre les troupes de l'Autriche. En attendant, le gouvernement pontifical répondit à l'invasion des États romains par une énergique protestation qui lui mérita les honneurs d'une adresse rédigée séance tenante par la Chambre des députés et à laquelle le pape répondit d'une manière digne du souverain.

Sur ces entrefaites, Mamiani, forcé dans ses derniers retranchements, déposant son portefeuille et sa démission aux pieds du Saint Père, commença la crise ministérielle qui ne devait finir que le 3 août suivant : on se trouvait au 19 juillet. Ce jour-là, les révolutionnaires organisèrent une démonstration, et se portèrent en masse sur le palais de la Chancellerie, demandant à grands cris des armes et la déclaration de guerre contre l'Autriche. Repoussés sur ce point par l'attitude calme des députés, ils tentèrent de s'emparer, par la force, du château Saint-Ange ; mais Ciceruacchio, qui dirigeait le mouvement, trouva, dans les conseils persuasifs du prince Aldobrandini-Borghèse, un obstacle qu'il n'avait point prévu.

Ces faits donnèrent lieu à un article intitulé les trois *fiaschi* (échecs), pour lequel le rédacteur d'un journal rédigé avec esprit, l'abbé Ximenès, fut con-

damné à mort par le parti et lâchement poignardé quelques jours après.

A la nouvelle de l'assassinat du publiciste immolé à l'implacable tyrannie de ces hommes qui ont sur leurs lèvres les grands mots de fraternité et de liberté jusqu'au jour où, parvenus au but de leur ambition, ils foulent aux pieds les droits les plus sacrés, les rédacteurs d'un journal d'ordre, le *Labaro,* signèrent collectivement la déclaration suivante :

« Un de nos confrères est tombé hier frappé d'un coup de stylet porté par un bras inconnu. La liberté d'opinion et la liberté personnelle, garanties par les lois, ne pouvant nous être assurées par un pouvoir en dissolution, la rédaction du journal est d'avis d'en suspendre la publication jusqu'à ce que les lois aient recouvré leur pleine et entière vigueur. »

Telle était l'impuissance de ces lois que, le 16 juillet, jour anniversaire du décret de l'amnistie, les démocrates avaient pu se rendre sous les fenêtres des bureaux du *Labaro* et vociférer impunément, dans une monstrueuse alliance de mots, l'inconséquente antithèse de ces cris : Vive la liberté de la presse ! à bas le *Labaro !* vive la liberté et mort aux prêtres !

Sur ces entrefaites, les vaincus de Vicence revenaient triomphalement à Rome. A ce sujet, les députés, parodiant une page célèbre de l'antiquité, envoyèrent dix de leurs collègues à la rencontre des *reduci,* après avoir décerné de grands éloges à Galetti, l'épicier-colonel, et voté une adresse de félicitations à la

légion que, dans un langage emphatique, ils appelaient l'orgueil de Rome. En cette circonstance, s'associant à la Chambre élective, le sénateur Corsini prononça les paroles suivantes :

« Magnanimes Romains !

« Le sénat qui, dans une autre circonstance, vous envoya ses félicitations sincères, s'estime heureux aujourd'hui de vous faire publiquement un accueil inspiré par une affection paternelle et de promettre de vous donner sans délai une *petite marque de sa reconnaissance*. En attendant, il déclare que vous avez bien mérité de la patrie. »

Quoi qu'il en soit, les légionnaires de l'indépendance passant fièrement par où jadis avaient passé les Césars victorieux des Germains et des Gaulois, entrèrent à Rome le front couronné d'une branche de laurier. La rue du Corso était pavoisée de banderoles et de drapeaux ; de toutes les fenêtres tombait une pluie de fleurs ; le colonel Galetti, monté sur son cheval de bataille, marchait en tête, portant enlacées à son bras plusieurs couronnes d'immortelles et de lauriers. Les acclamations retentissaient de toutes parts, les trompettes sonnaient, les tambours battaient la marche de la victoire ; impudente comédie ! Oh ! si les anciens maîtres du monde, qui si souvent avaient parcouru la même route traînant derrière leurs chars un cortége de rois vaincus, s'étaient réveillés sur leur lit de bronze et de marbre, si les géants étaient sortis de leurs tombeaux héroïques, avec quel mépris ils auraient secoué la pous-

sière de leurs glorieux linceuls sur les nains de la Rome révolutionnée! Les légionnaires furent reçus dans la cour du palais Doria par le prince ministre de la guerre, qui leur offrit un déjeuner splendide, à la suite duquel, échauffés par les vapeurs du champagne, quelques officiers conçurent l'idée de s'emparer du Gesu, facile conquête qui, malgré les réclamations impuissantes du gouvernement, devint le quartier de leurs milices.

Quelques jours après, à l'heure où la population romaine se répand dans le Corso pour respirer la fraîcheur du soir, un postillon, haletant, poudreux, arrivé à franc étrier du Ponte Molle, parcourut la grande artère de Rome, clamant victoire et annonçant que l'épée du roi Charles-Albert avait taillé en pièces l'armée autrichienne. Aussitôt la ville, aux cris des enthousiastes qui la parcourent, s'illumine comme par enchantement, elle se pare comme aux jours de ses plus grandes solennités, elle revêt ses draperies et ses tentures de fête. Prêtres et soldats, hommes et femmes, enfants et vieillards, princes et manœuvres, riches et pauvres s'abordent dans les rues, se félicitent et s'embrassent. Victoire! de leurs serres brisées les aigles impériales de l'Autriche ont laissé tomber l'indépendance dè l'Italie! Victoire! les aigles romaines, retrouvant leur vol, pourront désormais mesurer l'espace et le soleil! Victoire! l'aurore des jours antiques s'est levée dans le sang des barbares! Victoire! ces cris éclatent de la place du Peuple au Capitole, ils réveillent les échos des sept Col-

lines ; puis tout à coup, à l'heure où les bruits se taisent, où le silence se recueille, où la fatigue du jour s'endort dans le repos de la nuit, les cloches ébranlées répandent à larges volées sur la ville assoupie un large cri d'airain ; de nombreuses décharges de mousqueterie se succèdent sans interruption : alors l'effroi remplace la réjouissance. Réveillés par ces bruits sinistres, les Romains se demandent si les cloches qui sonnent sont un signal d'alarme, un tocsin de détresse, si les coups de feu qui retentissent sont les indices d'une lutte sanglante : la terreur est à son comble, l'épouvante est générale ; la peur produit instantanément chez quelques-uns les plus terribles effets ; un grand nombre de personnes qui se portaient bien sont frappées de maladie, plusieurs malades expirent, des gens parfaitement sensés perdent subitement la raison. Dans tous les temps, les joies de la démagogie ont été fatales. Jamais célébration de fête n'eut de plus tristes résultats.

Le lendemain matin, quelques maisons du Corso avaient conservé leur physionomie de réjouissance, le son des cloches vibrait encore, lorsqu'on apprit que le courrier, parti de la porte Angelica et rentré par celle du Peuple, avait reçu des mains de Mamiani trois piastres pour apporter une fausse nouvelle. En effet, la victoire si pompeusement célébrée n'était en réalité qu'une épouvantable défaite. Jamais un peuple sérieux ne fut plus singulièrement abusé que ne l'avait été le peuple romain, jamais une déception semblable ne fut infligée à une population entière.

L'armée de l'Autriche, bien loin d'être anéantie, venait de remporter une éclatante victoire.

D'un seul coup la sanglante bataille de Custoza avait privé Charles Albert des avantages militaires qu'il avait mis trois mois à gagner. Toute la ligne d'opération de l'armée piémontaise était coupée, le Mincio traversé en plusieurs endroits, Peschiera reprise, le matériel préparé à grands frais pour entreprendre le siége de Mantoue perdu, et le vieux maréchal Radetzki, malgré les fatigues d'une bataille de quatre jours livrée sous un soleil dévorant, se trouvait en état de poursuivre sans résistance le cours de ses succès. Trois jours s'étaient à peine écoulés qu'il chassait l'armée royale de Bozzolo, de Crémone et faisait passer l'Oglio à son aile droite; il ne laissait plus à Charles-Albert d'autre parti à prendre que celui de se retirer sur l'Adda, où les fortes positions de Crême, Lodi et Pizzighettone pourraient lui permettre de rallier son armée dispersée, rompue et devenue méconnaissable.

Pendant ce temps, la plus grande confusion régnait dans Milan. Les mesures de vigueur décrétées par le comité de défense publique n'avaient suscité qu'un mouvement désordonné et dominé par la terreur. Les gardes nationaux et les conscrits lombards, découragés, manquaient d'élan et d'enthousiasme. Les paysans, bien loin de se lever en masse, appelaient de tous leurs vœux les Autrichiens qui possédaient leurs sympathies. Le patriotisme se perdait en clameurs, en dénonciations et en prises d'armes



Paris, Imp. Auguste Bry, 142, r. du Bac

RADETZKY

tumultueuses : au lieu de marcher résolument au combat, les républicains préparaient les balles régicides qui devaient menacer quelques jours plus tard la poitrine de Charles-Albert, dont le brillant courage, rehaussé par l'intrépidité de ses deux fils, s'était si généreusement consacré à la cause de l'Italie, cause perdue par la lâcheté des uns, la faiblesse des autres, et surtout par la conduite oblique du parti républicain. C'était ce parti qui, trois mois auparavant, dans le conseil du roi, avait repoussé les conditions du cabinet de Vienne, sous le prétexte que l'Italie se trouvait trop à l'étroit dans la carte géographique d'Europe.

En effet, le 24 mai précédent le baron de Hummelauer, autorisé en cela par le baron Pillersdorf, ministre de l'intérieur, et en même temps président du ministère impérial, avait soumis au cabinet de Saint-James le memorandum suivant comme base de la médiation proposée : « La Lombardie cessera d'appartenir à l'Autriche. Elle sera libre de rester indépendante ou de s'unir à tel État de l'Italie qu'elle croirait devoir choisir. Elle se chargera d'une part proportionnelle de la dette autrichienne. L'État vénitien restera sous la souveraineté de l'empereur ; il aurait une administration séparée, tout à fait nationale, réglée par les représentants du pays, sans l'intervention du gouvernement impérial, et représenté auprès du gouvernement central de la monarchie par un ministre qui dirigerait ses relations avec ce gouvernement.

« L'administration vénitienne aurait pour président un archiduc, vice-roi, qui résiderait à Venise en qualité de lieutenant de l'empereur. L'État vénitien paierait ses propres dépenses et contribuerait à celles de l'empereur pour 200,000 livres par an. Il prendra pour son compte une partie de la dette nationale. L'armée vénitienne sera entièrement nationale, mais soumise au ministre de la guerre. »

Ces conditions étaient d'autant plus acceptables que le gouvernement britannique, faisant taire ses sympathies pour les plus nobles efforts des Vénitiens, avait répondu aux appels réitérés du gouvernement provisoire de Venise qu'il ne pouvait rien faire pour le rétablissement de la république de Saint-Marc, attendu que les grands principes de la politique devaient être suivis aux prix des sentiments les plus pénibles et des plus vifs regrets. Dans cette circonstance lord Palmerston avait déclaré de la manière la plus explicite, que Venise ne devait et ne pouvait pas compter sur les forces de la Grande-Bretagne.

Au point de vue de la nationalité italienne le rejet de ces négociations qui prouvaient la condescendance et la bonne foi du cabinet autrichien, est une faute énorme dont le parti républicain de la jeune Italie sera seul responsable aux yeux de la postérité. Les prétentions de ce parti, déclarant que l'Europe était trop grande et l'Italie trop petite, sera pour l'avenir un sujet perpétuel d'étonnement. Et il faut bien le dire, jamais parti ne s'est montré plus inca-

pable, plus ignorant, plus au-dessous des circonstances. Composé d'éléments multiples, hétérogènes, recrutés par l'ambition dans la phalange des avocats, des médecins, des poëtes et des rhéteurs, ce parti, en haine de la religion et de la monarchie, a perdu l'Italie.

Dans ce même temps un aventurier, Garibaldi, et un homme, dont le nom devrait être exécré par tous les Italiens, Mazzini, firent un chaleureux appel à la jeunesse italienne. « Venez, venez, s'écriait celui-ci, accourez tous des provinces de Comasco, de Brescia, de Bergame, en un mot, de toute la Lombardie, Génois, hommes de Piémont, de Parme, de Modène, de Toscane, allons, marchons au camp de l'Italie, au boulevard des Alpes; nous saurons le défendre et, s'il le faut, le franchir. »

Ainsi disait cet homme qui osait avouer hautement que le renversement de la papauté et la destruction des monarchies italiennes était le but suprême de ses efforts, le terme de ses espérances. Il agissait ainsi, alors que son parti mettait tout en œuvre à Rome pour compromettre Pie IX dans une lutte si suspecte dans son but et dont les résultats sinistres étaient connus de quiconque ne se laissait point aveugler par la folie de l'orgueil et par les extravagances de l'ambition.

Les armées de l'Italie, si braves qu'elles fussent, devaient être inévitablement vaincues, non point seulement, parce que la force motrice de l'unité manquait à l'ensemble de leur pensée et de leur ac-

tion, mais surtout, parce que les chefs qui s'étaient mis à leur tête, s'étaient fait de l'autel et du trône pour arriver à l'indépendance de la patrie un piédestal qu'ils auraient brisé le lendemain de la victoire. La preuve, que ces hommes voulaient autre chose que l'indépendance du territoire italique, se trouve clairement énoncée dans leur refus des conditions honorables que leur avait offertes le cabinet de Vienne. Le dieu des bataillons, ce dieu, qu'ils prenaient sans cesse à témoin de la justice de leur cause, ne pouvait bénir leurs efforts suprêmes, car leurs lèvres hypocrites d'accord avec leur cœur mentaient audacieusement dans les rapports de l'homme avec la divinité, dans ce que la conscience a de plus saint et de plus sacré, la prière.

Les Mazziniens, rêvant la république, ont perdu l'Italie que Pie IX seul à la tête de l'élément monarchique pouvait sauver.

CHAPITRE VIII.

Chute du ministre Mamiani. — Nouveau ministère. — Proclamation du souverain Pontife. — Menaces d'un gouvernement provisoire. — Nouvelle invasion des Etats Romains. — Mouvement populaire. — Les révolutionnaires à l'ambassade de France. — Enrôlements. — Négociations. — Derniers actes de la Chambre des députés. — Prorogation. — Le comte Rossi ministre. — Courageux efforts. — Désintéressement du clergé et des corporations religieuses. — Premiers actes du ministère Rossi. — Sinistre projet des sociétés secrètes. — *Inter scyphos.* — Troubles au Ghetto. — Fermeté de Rossi. — Marche de la révolution en Europe. — Revue des carabiniers. — Arrestation du moine Gavazzi. — Provocation de la presse. — Sanglants préludes. — Répétition d'un drame. — Scène lugubre. — Conjuration.

Le 2 août, le comte Mamiani renouvela formellement et irrévocablement sa démission de ministre, après avoir subi un dernier échec dans le rejet de ses propositions belliqueuses.

Après de mûres réflexions le pape, pressé par la rapidité des événements, le remplaça par un nommé Fabri, ancien exilé libéral et reconstitua son ministère de la manière suivante :

Le comte Lauro Lauri, aux finances ;

Le comte Pietro Guerini, aux travaux publics et par intérim à l'agriculture et au commerce ;

Francesco Perfetti, à la police ;

Pasquale de Rossi, grâce et justice ;

Et Camillo Gaggiotti, par intérim à la guerre.

Mamiani ne se retira point sans étaler dans le journal qui subissait ses inspirations son propre panégyrique. Porté au ministère non par le choix libre du pape, mais par l'impulsion irrégulière des clubs, il prétendait avoir mis de la mesure dans ses rapports avec le souverain, tandis qu'il s'était constamment trouvé en dissidence avec lui. Pour que le gouvernement constitutionnel soit une vérité, il importe que chaque pouvoir ait le libre exercice de l'autorité que la loi lui confère. Au chef irresponsable appartient le choix des ministres, ce droit est tellement incontestable que dans le pays le plus sagement constitutionnel de l'Europe, en Angleterre, on a vu le souverain le conserver intact, malgré les exigences du parlement.

Le règne de Georges III en fournit un exemple dans la personne du célèbre W. Pitt. Il en est de même quant au droit de paix ou de guerre ; le souverain seul dans le régime constitutionnel en est le dépositaire. Mamiani en méconnaissant ce double droit était en rébellion flagrante contre le système politique que la générosité du pontife avait accordé aux exigences des temps. Mamiani en subissant les conditions que les clubs lui imposaient n'était plus, au terme de la loi écrite, l'homme du pouvoir, mais le séide de la révolution : il n'était plus le chef responsable d'un gouvernement régulier, mais le jouet

d'une faction. Il croyait conduire, tandis que lui-même était poussé par les hommes qui convergeant vers un but unique aspiraient à renverser l'autorité légitime, pour fonder sur les ruines d'un édifice éphémère le règne de la démagogie.

Enfin, après avoir été un mauvais ministre, Mamiani se posa en méchant tribun, en déclarant à la Chambre, le 5 août, que si le ministère n'était complétement réorganisé le lendemain, il proposerait à ce *mal extrême* un *extrême remède*.

Cette déclaration, qui n'était autre chose que la menace d'un gouvernement provisoire, avait été inspirée à l'ex-ministre par la nouvelle qu'un corps de quatre mille Autrichiens, sous les ordres du général Welden, avait de nouveau envahi les légations. Cette nouvelle, dont on ne pouvait contester l'exactitude, fut un nouveau brandon jeté au milieu de l'effervescence populaire. En effet, le soir même de nombreux groupes se formèrent dans le Corso et sur les places où la foule, dans ses jours de colère, a l'habitude de se rassembler. Calmes dans le principe, mais prenant bientôt une attitude hostile, les émeutiers insultèrent les promeneurs paisibles qui avaient le tort, à leurs yeux, de porter une figure honnête et des vêtements en bon état. Les voitures qui revenaient du Pincio durent se retirer devant les sifflets et la défense de passer outre; un prêtre même, stationnant au coin d'une rue, reçut un coup de poignard qui lui traversa les chairs du bras. Restés maîtres du terrain, les démagogues résolurent de se

présenter à l'ambassadeur de France pour faire appel à sa générosité et réclamer l'intervention, contre laquelle la langue du Tasse et du Dante n'avait pas eu assez d'anathèmes, alors qu'elle se croyait de force à remplacer l'épée. Aussitôt la foule, poussant ses clameurs ordinaires, se rendit à flots pressés vers le palais Colonna, résidence du duc d'Harcourt. L'ambassadeur venait de lire dans un journal du jour, le *Contemporaneo,* les incroyables lignes qui suivent :

« Ce serait le plus grand de tous *les malheurs* de voir arriver parmi nous *le secours de l'étranger,* et cependant nous voici venus à ce point que nos regards se portent avec une anxiété fébrile du côté des Alpes pour voir *s'il en descend des phalanges françaises ;* et notre oreille est tendue écoutant si les premières notes de la *Marseillaise* se font entendre. Oh ! ces phalanges seront terribles ! oh ! cette Marseillaise sera semblable à l'incendie ! ceux qui l'ont voulu, expieront cher leur trahison. »

C'est sous le coup des impressions produites par cette lecture, que trois députés désignés par la foule furent admis en sa présence et lui demandèrent l'intervention française. La réponse de l'ambassadeur fut digne de lui et de la nation qu'il représentait : « Quoique je sois flatté pour ma nation de la demande que vous me faites, leur dit-il, je commencerai par vous déclarer qu'elle me surprend on ne peut plus. Les diatribes de vos journaux, les discours de vos orateurs ne m'y avaient point préparé. Vous l'avouerez vous-mêmes, ils entendaient et signifiaient

tout autre chose. Cependant, la France est grande et généreuse; elle oublie facilement. Je ne sais la résolution qu'elle prendra relativement à l'Italie. De mon chef, je n'ai donc rien à vous répondre. Seulement si vous faites une pétition et que cette pétition soit signée par des hommes honorables et en assez grand nombre pour représenter les populations romaines, je m'empresserai de l'envoyer à mon gouvernement. »

Les délégués, médiocrement satisfaits de cette réponse évasive, quant au fond, mais véhémente par sa forme, descendirent dans la cour du palais et la transmirent à la multitude, qui s'écria quand même, Vive la France! vive le duc d'Harcourt!

Pendant ce temps les ordonnances pour les armements, pour les enrôlements, pour la mobilisation de la garde civique et pour la formation d'un matériel de guerre se succédaient avec une rapidité qui contrastait avec l'indifférence des masses.

Cependant le ministre de la guerre ne négligeait rien pour les réveiller dans leur inconcevable léthargie. « Loin de moi, leur disait-il par une proclamation à la date du 6 août, loin de moi la pensée qu'un esprit dégénéré se soit emparé de vous; s'il en était ainsi, vous devriez être émus à la pensée de nos cités brûlées et détruites, de vos épouses et de vos filles déshonorées, des vieillards et des enfants massacrés. Aux armes donc! aux armes! au nom de ce Dieu qui ne peut abandonner à la rage d'un cruel ennemi un peuple qui défend ses foyers et ses droits. »

De son côté un journal, l'*Epoca,* embouchant la trompette guerrière, rangeait fièrement en lignes sur une de ses feuilles les combattants qu'une partie de l'Italie pouvait mettre à la disposition de la cause de l'indépendance :

Les États romains. . . .	600,000	hommes.
La Toscane.	300,000	»
La Lombardie.	800,000	»
Total. .	1,700,000	»

Après avoir passé en revue ces formidables auxiliaires, le journal s'écriait triomphalement : « Jamais l'empereur Napoléon n'a mis sur pied une armée si formidable pour conquérir l'Europe. »

Tandis que les partis extrêmes et les journaux à leurs gages envenimaient ainsi la question, le souverain Pontife, agissant en sens contraire, protestait énergiquement contre l'occupation de ses États et envoyait au général Welden une commission chargée de ses pleins pouvoirs. Le cardinal Marini, le sénateur prince Corsini, et le comte Guarini, ministre des travaux publics, s'acquittèrent avec succès de la mission que le Saint Père leur avait confiée.

Les événements de la Lombardie et de la Romagne, une ordonnance ministérielle dissolvant les corps francs formés sous le prétexte de la guerre, un décret remettant en vigueur les règlements contre les excès de la presse périodique et le besoin plus que jamais senti de se rattacher au pape, rendirent pour quelques jours à Rome l'apparence de la tran-

quillité. Si l'ordre n'y régnait pas d'une manière absolue, l'anarchie hurlante, déguenillée, offensant à la fois les oreilles et les yeux, s'était du moins retirée des rues, l'action gouvernementale semblait donner signe de vie.

La résistance du Saint Père, luttant contre les exigences belliqueuses d'une portion de ses sujets, le replaçait momentanément à la tête du mouvement italien, et prêtait une nouvelle chance de succès à la médiation combinée de la France et de l'Angleterre.

Présage trompeur! le calme ne régnait qu'à la surface, les éléments du désordre fermentaient dans les bas-fonds de la démagogie.

Ce fut dans ces conditions que le 26 août, la Chambre des députés, prorogée au 15 novembre, rendit publiques les propositions suivantes adoptées le 22 en comité secret :

1° Que le souverain Pontife convoque un congrès où les intérêts de l'Italie soient débattus, convenablement représentés dans toute l'étendue de la puissance spirituelle et temporelle de la papauté ;

2° Qu'au nom de Pie IX soit exigée l'évacuation entière des États de l'Église, y compris la forteresse de Ferrare, réservée par un récent traité. Que dans les conventions relatives au royaume lombard et vénitien, la liberté des peuples et l'indépendance de la nation italienne soient garanties, l'Italie étant rendue à ses limites naturelles ;

3° Que le souverain Pontife intervienne pour ré-

tablir, au moyen de son autorité, entre les Siciliens et les Napolitains la paix ou tout au moins une suspension d'armes qui pût servir au triomphe de la cause italienne;

4° Que dans les négociations diplomatiques déjà ouvertes, les représentants des États italiens s'accordent de concert avec les intérêts de l'Italie de manière à produire un premier effet de la ligue et de la diète nationale;

5° Que le gouvernement pontifical s'occupe le plus promptement possible de la conclusion de cette ligue et de la formation de cette diète;

6° Que l'armée soit organisée et disciplinée, suivant le mode et le chiffre prescrits par la Chambre, et ce jusqu'à ce que la question italienne soit résolue;

7° Que le gouvernement s'attache à rétablir par tous les moyens en son pouvoir la confiance réciproque entre le clergé et le peuple;

8° Que le gouvernement et les Chambres s'appliquent pour opérer une réforme financière dans l'État avant l'année 1849;

9° Que l'on fasse justice aux classes inférieures et aux propriétaires, en déchargeant les premières des poids qui pèsent directement sur elles, et que pour les seconds, les taxes soient rendues plus équitables en les appliquant à toute espèce de revenus.

Ces propositions furent le dernier acte d'une session si mal employée dans l'intérêt des États romains et celui de l'Italie tout entière. Les députés, animés

d'abord de bonnes intentions, attiédis plus tard par les injustes appréciations de la conduite du souverain, avaient fini par s'abandonner au courant de l'opinion publique, égarée elle-même par les déclamations d'une audacieuse minorité, et plus encore par le prestige qui s'attache aux mots d'indépendance et de nationalité.

Le 27 août, le souverain Pontife proclamant les vertus héroïques de plusieurs saints dont il décrétait la béatification, prononça le discours suivant dans l'Église de saint Pantaléon :

« Je remercie le Seigneur, qui, dans les temps si difficiles, montre à l'Italie et au monde, par de nouveaux exemples, combien il a à cœur le triomphe de sa Sainte Religion, en suscitant des hommes pleins de ferveur, là où la moisson est abondante et le nombre des ouvriers petit : non, ce n'est pas une légère consolation pour nous de voir des hommes dévoués, depuis tant de lustres, faire de nouvelles conquêtes au profit de l'Église ; cette consolation est d'autant plus grande que, dans cette Italie jusqu'ici si catholique, centre du christianisme, on ose introduire le protestantisme. Ceux qui en sont les fauteurs, tout en se montrant, d'un côté exaltés pour la nationalité italienne, ne répugnent pas d'autre part à l'emploi d'un moyen abominable, qui doit nécessairement la détruire : et tandis que les Allemands, qui visaient à l'Union chez eux, trouvent qu'un grand obstacle à leurs vœux, provient de la diversité des religions et que parmi eux,

les protestants font des projets d'union, on voit en Italie des hommes, qui, au grand scandale de la religion et à un immense détriment politique, prétendent obtenir l'unité du pays en y introduisant la fâcheuse semence, de la séparation de l'unité de la Foi. Voilà où conduit l'aveuglement des passions, prions Dieu qu'il dissipe ces ténèbres et rassurons-nous au pouvoir des divines promesses que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église. »

Cette harangue, qui renferme une allusion aux services rendus par la compagnie de Jésus, prouve clairement que, pour arriver à leur but, les ennemis de la société avaient formé une alliance impie avec les ennemis du catholicisme. En effet, reniant la foi de leurs pères, les principaux chefs de l'erreur politique en appelaient à l'erreur religieuse, pour saper plus sûrement les bases de la papauté, et miner les fondements d'une Église qui ne saurait périr.

Ainsi que nous l'avons dit, les Chambres, prorogées le 26 août, devaient se rouvrir le 15 novembre; le souverain Pontife songea à profiter de leur vacance pour s'entourer d'un ministère puissant et fort qui remplaçât, par l'intelligence et l'énergie, la faiblesse et le peu d'expérience que le cabinet actuel apportait au soin des affaires. Pour cela, il ne lui fallait qu'un homme dont l'esprit de sagesse fût au niveau de sa pensée et le dévouement à la hauteur des circonstances : il jeta les yeux sur le comte

Rossi, et lui fit proposer la première place dans les conseils du Saint-Siége.

Rossi, quoique touché de la confiance que le Pontife lui accordait, hésita; d'un seul coup d'œil il avait mesuré l'énorme difficulté des problèmes qu'il aurait à résoudre comme chef du cabinet pontifical. D'un autre côté, sa qualité de Français devenait un obstacle d'autant plus grand qu'il n'avait jamais voulu faire acte de reconnaissance envers la République de février, et que l'autorisation de ce gouvernement devenait indispensable à l'acceptation du poste important qu'on lui proposait. Cependant, comme Pie IX insistait, le père Vaures ménagea une entrevue entre Rossi et le duc d'Harcourt, son successeur à l'ambassade de Rome. Après de longs pourparlers, il fut convenu qu'on écrirait à Paris pour obtenir la sanction du nouveau gouvernement, qui la refusa ; cependant, comme il y avait urgence, le duc d'Harcourt, se fondant sur ce que le pape, comme chef suprême de deux cents millions de sujets catholiques, pouvait avoir le droit de choisir ses ministres dans les États qui relevaient de son autorité spirituelle, conseilla de passer outre, et il écrivit lui-même, dans ce sens, une seconde fois à son gouvernement. Rassuré sur ce point, le comte Rossi accepta, dans un nouvel entretien qu'il eut avec le Saint Père, la direction des affaires et les lettres de naturalisation dont il avait besoin dans sa nouvelle position, autant pour sa garantie personnelle que pour la sûreté de sa famille.

Les conditions qu'il proposa dans son premier programme au pape ne furent pas acceptées ; alors s'estimant heureux de pouvoir décliner l'immense responsabilité qu'il n'avait pas ambitionnée, il se retira à l'hôtel d'Angleterre.

Dans cet intervalle, les événements ayant subi de notables modifications, le père Vaures fut de nouveau chargé d'inviter le comte Rossi à se rendre au Quirinal. L'ex-ambassadeur, supposant avec raison qu'il s'agissait de renouer les négociations, refusa d'abord, mais sur les instances pressantes du moine français, il lui dit · « Vous m'avez toujours donné d'excellents conseils : dites-moi ce que je dois faire?

— Vous rendre à l'appel du pape et accepter le poste qu'il vous offre, répondit le père Vaures.

— La situation est si difficile !

— Raison de plus, d'ailleurs l'esprit de Dieu vous dirigera.

— Que sa volonté soit faite ! » répliqua Rossi ; et, pressant la main du père Vaures, il ajouta ces paroles de l'Évangile : *In verbo tuo, laxabo rete ;* puis, se rendant aussitôt chez le pape, il accepta définitivement la direction du cabinet constitué de la manière suivante :

Le cardinal Soglia, président et secrétaire d'État;

Ciccognani, grâce et justice ;

Montanari, commerce ;

Le prince de Rignano, travaux publics et la guerre, par intérim ;

Guarini, ministre sans portefeuille.

Rossi se réservait l'intérieur, la police, et, par intérim, les finances.

Dès lors, l'ex-ambassadeur de France, devenu ministre, se mit à l'œuvre avec courage, et fort de sa conscience, secondé par sa prodigieuse habileté, il espéra, sans trop de présomption, arriver à l'accomplissement de l'œuvre la plus difficile qui se fût jamais trouvée dans un pays complétement désorganisé. D'un dévouement sans bornes à la personne du Pontife, d'un zèle infatigable, d'une activité à toute épreuve, il se rendait chaque jour au Quirinal pour imprimer lui-même aux divers rouages de la machine gouvernementale l'impulsion rapide de sa puissante volonté. Insensible aux cris de colère, aux injures, aux menaces même de la presse démagogique et des hommes du mouvement, il marchait fièrement devant lui d'un pas ferme sur le terrain qui s'était écroulé sous ceux qui l'avaient précédé. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis son entrée au ministère, que l'influence de son habileté pratique se faisait déjà sentir dans toutes les branches de l'administration. Les premiers à répondre à son appel et jaloux de concourir au bien de l'Etat, les divers ordres du clergé et les corporations religieuses, venant à son aide, offrirent au Saint Père une somme de vingt-un millions six cent mille francs.

Dans le même temps, le ministre infatigable, voyant tout et faisant tout par lui-même, projetait la réorganisation civile de l'État romain et négociait à Naples, Florence et Turin les bases d'une confé-

dération des États italiens répondant ainsi victorieusement, sur ce dernier point aux griefs des clubs qui cherchaient à le représenter comme hostile à la ligue et par suite à l'indépendance italienne. D'un autre côté, maître sur ce terrain, il revendiquait, en faveur du pape, l'initiative de la pensée première de la ligue, prouvant que le souverain Pontife n'avait rien négligé pour concilier les conditions de justice, de sagesse et de dignité qui seules pouvaient en assurer le succès. C'est ainsi que le 4 novembre, il réfuta, par une note rédigée avec un talent remarquable et insérée dans la *Gazette de Rome,* les prétentions du ministère piémontais qui, dans la séance du 21 octobre, en plein sénat, en avait réclamé tout honneur. Il établit de la manière la plus péremptoire, que non-seulement le pape était le promoteur de la ligue, mais qu'il avait vu ses efforts échouer contre les exigences insensées du cabinet de Turin. Ce cabinet, en effet, voulait qu'on déclarât la ligue en principe, et, passant le royaume de Naples sous silence, il demandait qu'on lui envoyât immédiatement des troupes et de l'argent. Après avoir clairement démontré combien il était absurde de vouloir se passer du concours de l'État le plus puissant de la péninsule, après avoir fait comprendre que l'autonomie italienne et l'agrandissement du Piémont n'étaient pas des termes identiques et inséparables, l'auteur de cette note, chef-d'œuvre d'habileté politique, ajoutait :

« Le projet du souverain Pontife est clair et des

plus simples, il peut se résumer en peu de paroles. Il y aura une ligue parmi les monarchies constitutionnelles et indépendantes les unes des autres. Les plénipotentiaires de chaque État indépendant se rassembleront en réunion préliminaire à Rome pour délibérer les intérêts communs et établir les conditions organiques de la ligue. Toute chose faite a son commencement : par cette voie droite et claire, on arrive au but; on s'en éloigne en en adoptant une autre, et, dans ce dernier cas, l'Italie, tant de fois victime de tant d'erreurs, aurait à gémir sur une erreur de plus.

« Concluons : Pie IX n'abandonne pas son noble et généreux dessein, qui est et fut toujours de pourvoir, par la ligue politique italienne, à la sûreté, à la dignité, à la prospérité de l'Italie et des monarchies constitutionnelles de la péninsule. Pie IX n'est pas dirigé par des vues d'intérêt privé ni d'ambition, il ne recherche, il ne désire, il ne demande que le bonheur de l'Italie et le développement régulier des institutions qu'il a données à son peuple. Mais en même temps il ne saurait oublier ce qu'il doit à la dignité du Saint-Siége et à la gloire de Rome. Tout autre proposition incompatible avec ce devoir sacré ne pourrait être adressée qu'en vain au souverain de Rome et au chef de l'Église. Le suprême pontificat est la seule grandeur qui soit debout et qui, restant à l'Italie, lui attire le respect et les hommages de l'Europe et du monde catholique; jamais Pie IX, comme

pontife souverain et comme Italien, ne saurait l'oublier. »

Certes, ce langage était noble, digne et logique; cependant il ne satisfit point les chefs du parti extrême qui, réunis à Florence et Turin, préparaient, *inter scyphos,* les jours mauvais qui devaient conduire à la république. Le nom seul des hommes violents que les cercles de Rome avaient envoyés au congrès confédératif pour les représenter indiquait clairement le but où convergeaient les espérances et les efforts des conspirateurs. Ce fut dans une de ces réunions que le renversement du ministère Rossi fut décidé, dût-on recourir aux moyens les plus extrêmes. Cette décision, qui renfermait un arrêt de mort, fut provoquée et chaleureusement applaudie par les deux principaux délégués de Rome ; l'un d'eux même, élevant son verre, porta ce toste : « Je bois au nouveau ministère! — Lequel? lui demanda-t-on. — Celui qui, dans quelques jours, remplacera l'ami de l'infâme Guizot. » Dans ce verre il y avait du sang, et dans ce toste un cri d'agonie.

En attendant, l'espèce de tranquillité dont on jouissait à Rome depuis l'avénement au pouvoir du comte Rossi fut tout à coup troublée par un incident qui n'avait rien de politique en apparence.

Le bruit s'étant subitement répandu qu'un garde civique avait été insulté et maltraité par un israélite, des groupes se formèrent aux environs du Ghetto. D'abord ils se contentèrent d'injurier les juifs qui regagnaient leur demeure; mais, à l'approche de la

nuit, leur attitude devint tellement menaçante, qu'on dut recourir à l'intervention de la force armée. L'émeute, implacable, acharnée, donnait la mesure des progrès que la multitude de Rome s'apprêtait à faire dans la science de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Le ministre Rossi prouva en cette circonstance qu'il comprenait et interprétait la liberté autrement que les hommes qui, l'invoquant sans cesse du bout des lèvres, la répudiaient au fond de leur cœur. C'était le premier acte contre lequel il avait à sévir comme ministre; il prouva en cette occasion qu'il était déterminé à persévérer dans une voie énergique tracée par la logique des sinistres événements, qui, des principales villes de l'Europe, faisaient, à cette époque, les capitales des théories révolutionnaires arrivées à l'état d'application. En effet, l'Europe semblait à cette heure bouleversée de fond en comble : se décalquant sur Paris révolutionné, les nations creusaient à leur tour et déchiraient avec le fer de l'insurrection les entrailles des vieilles sociétés pour chercher dans le vide des idées nouvelles les mystères dangereux de l'inconnu. Et, chose étrange ! dans les diverses capitales, les révolutionnaires procédaient de la même manière pour aboutir aux mêmes conséquences.

Le comte Rossi n'ignorait point leurs projets ; il savait qu'entre eux et lui il y aurait lutte, cette lutte dont, presque toujours en Italie, le dernier mot est l'assassinat. Il ne s'en effraya point, car du moment

où il s'était rendu à l'appel de Pie IX, il avait fait le sacrifice de sa vie.

Le jour de l'ouverture de la Chambre était proche; dans la prévision des événements qui pourraient surgir à l'occasion de cette cérémonie, le ministre appela des villes voisines de la capitale et réunit dans Rome un nombre imposant de carabiniers, la seule force défensive sur laquelle il croyait pouvoir compter; il les passa même en revue pour leur rappeler leur devoir et stimuler leur dévouement à la cause de l'ordre, menacé sourdement par les ennemis de la société.

Ceux-ci lui firent un crime de cette mesure, les carabiniers eux-mêmes en témoignèrent du mécontentement. N'importe, le courage civil et l'énergie du comte Rossi s'élevant à la hauteur des circonstances, il déclara qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour défendre les droits du Saint-Siége et qu'il saurait au besoin monter à cheval pour combattre les factieux. « Pour arriver jusqu'au pape, dit-il, il me faudra passer sur le corps. » En attendant il donna l'ordre d'arrêter et d'incarcérer à Corneto, prison destinée aux ecclésiastiques, le fameux moine Gavazzi qui parcourait les légations soufflant la discorde et attisant de sa parole ardente les passions révolutionnaires. La rage des conspirateurs alors ne connut plus de bornes. Les journaux radicaux, leurs complices, obéissant au mot d'ordre parti naguère de Turin, exhalent leur haine contre le ministre; il n'est sorte d'injures qu'ils ne lui adressent, ils ne reculent devant aucune violence pour exciter les

passions contre lui. Sterbini se faisant de sa plume une arme provocatrice, publie une série d'articles qui devaient, en excitant le crime, le pousser à de sanglantes catastrophes. « Il y a, dit-il, une école qui apprend à faire naître les occasions de bombarder, d'incendier, de détruire les grandes capitales. Cette école est représentée à Rome par M. Rossi. M. Rossi est chargé à Rome de faire l'essai de cette politique. Mais comme les révolutions et les conjurés manquent chez nous, il fallait créer des prétextes pour pousser le peuple à quelque mouvement violent afin de pouvoir ensuite l'écraser et l'asservir. Les faits qui sont sous nos yeux démontrent que telle est la pensée de ce ministère. »

En réponse à ces diatribes, dont il appréciait parfaitement le but et la portée, le comte Rossi fit insérer le 14, dans la *Gazette de Rome,* un article qui devait en quelque sorte servir de péroraison à ses luttes politiques.

Après avoir dit que les assemblées législatives avaient fait peu de bien dans leur session précédente le courageux publiciste terminait par ces mots·

« Tout le monde sait qu'il y a des louanges qui offensent, et des blâmes qui honorent. »

Ce document qui appartient désormais à l'histoire, était à peine connu du public qu'un certain nombre de personnages au cœur ulcéré, à la figure sombre, se réunissaient secrètement dans la petite salle de spectacle de Capranica. Les conjurés avaient emprunté à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Jacques

l'acteur qui devait jouer le principal rôle dans le drame qu'ils allaient répéter pour la représentation du lendemain. Cet acteur immobile et glacé, le front livide, les lèvres crispées était déjà en scène, c'était... un cadavre. L'heure, minuit sonnait à l'horloge de monte Citorio, le lieu, ce corps inanimé, debout, appuyé contre une coulisse du théâtre, donnaient à cette assemblée sinistre un caractère qui glaçait d'horreur, et provoquait le frisson de l'effroi : n'importe, surmontant un premier mouvment de terreur, ces hommes liés par un serment terrible se partagèrent les rôles; alors l'un d'eux, à la taille élevée, au bras nerveux, à la main sûre, le menton encadré par une barbe rouge, saisissant un poignard, s'approcha de la coulisse, et de sa main gauche découvrant dans le col du cadavre la veine qui rend la blessure mortelle, il frappa sans trembler. Le coup avait porté juste, un éclair de joie féroce passa dans les yeux des conjurés. Le succès du drame qu'ils venaient de répéter était infaillible; ils partirent en se donnant rendez-vous pour le lendemain au palais de la Chancellerie.

———○○○———

CHAPITRE IX.

Préparatifs pour l'ouverture des Chambres. — Nombreux avertissements. — Imprudence et courage du ministre Rossi. — Énergique résolution. — La cause du pape est la cause de Dieu. — Assassinat de Rossi. — Scènes atroces. — Détails. — Discours que le ministre devait prononcer. — Portrait de Rossi.

Pendant que cette horrible scène se passait au théâtre Capranica et qu'un fer homicide frappait son effigie, Rossi, présidant le conseil des ministres, rendait compte à ses collègues des mesures qu'il avait prises pour la tranquillité du lendemain, jour de l'ouverture des Chambres. En contradiction avec la majorité du cabinet, il désirait confier la garde du palais de la Chancellerie aux carabiniers plus sûrs, disait-il, que la garde civique composée d'éléments en partie hostiles. Persistant dans cette opinion, il envoya chercher à minuit par son cocher, Joseph Decque, le colonel de ce corps qui répondant aussitôt à son appel se rangea de son avis. Cependant l'opinion contraire de ses collègues prévalut, et l'on décida que la garde civique ferait le service du palais.

Tout ce que Rossi put obtenir fut qu'un piquet d'élite occuperait la cour de la Chancellerie et formerait la haie sur son passage. « Ces précautions ne me sont point personnelles, dit-il, en déchirant et foulant aux pieds avec mépris une lettre qu'il avait reçue dans la soirée et qui contenait des menaces de mort; Dieu sait que je mourrais avec joie pour la cause que nous défendons, mais il importe dans l'intérêt de cette cause que l'ouverture de la Chambre s'opère avec calme et dignité. » Il était près d'une heure; alors levant la séance il se retira dans son appartement pour mettre la dernière main à son discours qui devait, disait-il, s'il était prononcé, rallier à la cause du pape les opinions les plus contraires. A six heures son valet de chambre le réveilla, il se fit apporter une tasse de café qu'il but dans son lit, ensuite il se leva et se remit au travail.

A sept heures ses deux fils entrèrent dans sa chambre et lui demandèrent des billets pour assister à la séance. « Je n'en ai point répondit leur père. — Comment se peut-il qu'un premier ministre n'ait point de billets? répliqua son fils aîné, nous nous en passerons et nous trouverons bien le moyen de pénétrer dans la Chambre.

— Je vous le défends, s'écria Rossi avec humeur.

— Mais enfin pourquoi cela, père?

— Parce que telle est ma volonté. Vous resterez auprès de votre mère. »

Un instant après, il reçut un billet cacheté aux armes de la duchesse de Rignano; il renfermait un

nouvel avertissement. « Mon cher comte, lui mandait la duchesse, le plus grand danger que vous ayez jamais couru vous menace, ne sortez pas, car vous serez assassiné. Si vous ne pouvez vous dispenser de paraître à la séance d'ouverture, prenez les plus grandes précautions, il y va de votre existence. » Le ministre prenant la plume répondit aussitôt à la duchesse :

« Ma chère duchesse, je vous suis très-reconnaissant de l'intérêt que vous me témoignez, vos craintes me semblent exagérées ; dans tous les cas, j'ai pris mes précautions, rassurez-vous donc sur mon compte, et surtout sur celui de votre mari.

« Tout à vous,

« COMTE ROSSI. »

A neuf heures, on lui annonça la visite du banquier Righetti, que le Saint Père, sur sa demande, avait nommé sous-secrétaire d'État au ministère des finances. Le calme régnait sur le front du ministre, la joie brillait dans ses yeux ; comme toutes les natures fortes, il jouissait à l'idée de la lutte ; aussi ce fut avec un air de triomphe qu'il montra à son ami le billet qu'il venait de recevoir de la duchesse de Rignano : Ils menacent, dit-il, donc ils ont peur, et il ajouta : Ce n'est pas l'homme qu'ils veulent tuer en moi, c'est un principe fatal à leurs projets ; ILS VEULENT ASSASSINER LA CONSTITUTION AU BÉNÉFICE DE LA RÉPUBLIQUE.... Un instant après il congédia le banquier Righetti et lui donna rendez-vous à midi et demi au Quirinal. Dans cet intervalle on lui fit

parvenir un nouvel avis sur le complot des conspirateurs et on lui recommandait de ne pas faire un seul pas sans être entouré de gardes : Le courage civil, lui disait-on, ne consiste pas à s'exposer à un danger qu'on peut éviter. Le courage qui brave inutilement un péril quelconque est une fanfaronnade, sinon une folie.... Quelquefois, murmura Rossi, il devient un calcul politique....

A dix heures, il déjeuna tranquillement comme à son ordinaire, cherchant à rassurer, par la sérénité de son visage et le calme de ses paroles, les inquiétudes vagues que la comtesse Rossi manifestait à son égard. Dans ce moment un de ses gens vint l'avertir qu'une personne désirait le voir pour une affaire qui le concernait et d'une importance telle qu'elle ne souffrait aucun retard. « Elle attendra cependant, répondit Rossi, les affaires de l'État doivent passer avant les intérêts particuliers; dites à cette personne de repasser demain. » Le domestique sortit et revenant aussitôt, il dit au comte que la personne, en se retirant, s'était écrié : « Il est déjà peut-être trop tard, demain il ne sera plus temps.

— Vous le voyez, mon ami, reprit la comtesse, un grand malheur plane sur nous, vous avez tort de ne prendre aucune précaution.

— Vous êtes une enfant, répliqua Rossi, et se levant de table il s'habilla pour se rendre au Quirinal. Il était près de midi, le pape l'attendait.

— Je suis heureux de vous voir, s'écria Pie IX en lui donnant sa main à baiser.

— Je viens prendre les ordres de Votre Sainteté, répondit Rossi.

— Je n'en ai qu'un à vous donner, ajouta le souverain Pontife.

— Lequel? très-saint Père.

— Celui de prendre toutes les précautions possibles pour éviter à nos ennemis un grand crime et m'épargner une immense douleur. Votre vie est menacée.

— Ils sont trop lâches, s'écria Rossi, ils n'oseront pas.

— Dieu le veuille, en attendant recevez la bénédiction que je vous donne de toute mon âme. »

Un instant après, prenant congé du pape, le ministre sortit rapidement des appartements pontificaux ; à voir son empressement on eût dit qu'il avait hâte de se trouver en face du péril.

Un ecclésiastique respectable, le curé de Faënza, qui récemment avait été obligé d'abandonner sa paroisse, l'attendait au bas des escaliers du palais. Dès qu'il eut aperçu le ministre, il lui barra le passage demandant à lui parler.

— Je n'ai pas le temps de vous entendre, répondit Rossi.

— Il faut que vous m'écoutiez cependant.

— Que me voulez-vous?

— Vous sauver.

— Qui êtes-vous?

— Monsignor Morini.

— Eh bien! voyons, parlez et surtout soyez court.

— Ce matin, il y a une heure, je confessais au Gesu; une femme, le front pâle et la voix brève, s'approchant de mon confessionnal, me supplia de me rendre dans une chapelle voisine où m'attendait, dit-elle, un personnage, qui voulait me faire une communication d'une importance extrême.... J'étais incertain.... mais cette femme persistant, ajouta que je pouvais empêcher un grand crime et sauver la vie d'un homme..... Je n'hésitai plus; je me rendis aussitôt à l'endroit indiqué et j'y trouvai enveloppé dans un manteau un inconnu qui me prenant par la main me dit : Au nom de Dieu, courez au Quirinal, vous y trouverez le comte Rossi, arrêtez-le s'il en est temps encore, empêchez-le par tous les moyens qui seront en votre pouvoir de se rendre au palais de la Chancellerie; s'il y va il est mort, les conjurés sont à leur poste, et le poignard attend....

— Je vous remercie, monseigneur, lui dit Rossi; puis levant les yeux au ciel, il ajouta avec un calme sublime : *La causa del papa e la causa di Dio! andiamo :* la cause du pape est la cause de Dieu! partons. »

Le sous-secrétaire d'État Righetti, exact au rendez-vous donné, arrivait au même instant; la voiture du ministre étant prête : « Montez, lui dit Rossi, montez, si vous ne craignez rien. M. Righetti, montant aussitôt et prenant place à ses côtés, demanda si réellement on avait à redouter quelque danger. — Les républicains, que je méprise souverainement, répondit Rossi, ont résolu de se défaire de moi : je

pourrais pénétrer dans la Chambre par des voies secrètes, je ne le veux pas ; je veux au contraire prouver à tout le monde que je ne crains pas les factieux. » Puis, avec l'accent d'une conviction profonde, avec le sourire d'une résolution immuable, il ajouta : « J'espère que nous allons enterrer aujourd'hui la révolution, voici son extrait mortuaire, » et de sa main droite il toucha le discours d'ouverture qu'il portait sur sa poitrine.

La voiture du ministre roulait depuis quelques minutes, lorsque tout à coup le cocher, Joseph Decque, entendit un coup de sifflet et aperçut à l'extrémité d'une petite rue un homme qui courait précipitamment dans la direction du palais de la Chancellerie : un instant il voulut arrêter ses chevaux, mais Rossi lui fit signe de poursuivre. Le cocher fouetta et bientôt après la voiture, lancée au galop, arriva dans la cour du palais. Une compagnie de gardes civiques occupait la place, mais contrairement aux ordres donnés, aucun carabinier ne s'y trouvait pour garder la porte et former la haie sur le passage du ministre ; un groupe de soixante hommes, couverts de manteaux sombres, se pressait à l'entrée de la cour. Silencieux d'abord et recommandant eux-mêmes le silence qui devait inspirer une fatale sécurité, ces hommes accueillirent froidement le ministre ; mais dès que sa voiture eut pénétré sous le portique, et que, par un mouvement habile, une partie d'entre eux eut rendu la retraite impossible, ils commencèrent à siffler et à huer le

ministre qui, sans trahir la moindre émotion, attendait que M. Righetti fût descendu de voiture pour le suivre lui-même. Le valet de pied, un nommé Jean, venait de relever le marche-pied du carrosse et le comte Rossi avait à peine fait sept à huit pas à travers la foule compacte dont il était entouré, qu'un homme d'un certain âge, portant une barbe blanche, le frappa de sa canne sur l'épaule gauche. C'était le signal : Rossi détourna fièrement la tête pour répondre à son agresseur, et au même instant l'assassin, qui attendait ce moment pour agir, lui enfonça son poignard dans le cou : l'artère carotide était tranchée; le ministre tombe sans proférer un cri, mais au même instant il se relève, porte son mouchoir à sa blessure, et soutenu par M. Righetti, ainsi que par son domestique, il gravit machinalement les premières marches de l'escalier qui disparaît sous les flots de sang; il retombe enfin pour ne plus se relever.

Alors, tandis qu'on le transporte dans l'antichambre de l'appartement du cardinal Gazoli, voisine de la salle des députés ; tandis que les docteurs Fusconi, Pantaleoni et Fabri, tous trois membres de l'Assemblée, examinent la blessure et la déclarent mortelle, un vieillard, un brave homme nommé Pierre Melettri, traversant le groupe des assassins qui se dispersaient sans proférer un cri, un mot, sans faire un signe, s'élance sur la route qui conduit au couvent des Saints Apôtres, il court prévenir le père Vaures de l'assassinat et le prier de se rendre auprès

de la victime pour recevoir et bénir son dernier soupir. De son côté, M. Righetti se rend en toute hâte au Quirinal pour faire un rapport au pape du cruel événement qui venait d'arriver. La douleur du pape fut grande; il perdait à la fois un sujet courageux et un ministre à la hauteur des événements. « M. le comte Rossi, dit-il, est mort martyr, Dieu recevra son âme en paix. » Pendant ce temps, le père Vaures arrivait au palais de la Chancellerie et trouvait étendu sans vie, sur un sopha noir, le corps de son malheureux ami. Rossi avait rendu le dernier soupir, et son visage, déjà crispé par les douleurs d'une agonie violente, était recouvert d'un mouchoir blanc. Cependant le père Vaures, obéissant sans doute à une inspiration d'en haut, répandit sur le cadavre ensanglanté la bénédiction suprême qu'on donne aux mourants. Puis songeant à la malheureuse femme que la plume d'un publiciste d'abord et le poignard d'un assassin ensuite venaient de rendre veuve, il se rendit à la demeure du ministre.

Rencontrant sur son chemin le cocher Decque, qui avait dû se retirer devant les menaces et les insultes de la foule, agglomérée après le crime dans la cour du palais de la Chancellerie, il monta dans sa voiture, et au bout de quelques minutes, il se trouva en présence de la comtesse Rossi. Elle ignorait encore le malheur qui l'avait frappée. Cependant, poursuivie par de sinistres pressentiments, elle s'écria avec terreur : « Qu'y a-t-il donc, mon père ? — Calmez-vous, madame, répondit l'abbé Vaures,

cherchant à la préparer progressivement à la connaissance de la vérité qu'elle ne devait apprendre que trop tôt; calmez-vous, on dit qu'une tentative de meurtre a eu lieu sur la personne du comte....

— Les malheureux, ils me l'auront tué!

— Cependant rien n'est bien certain encore....

Au même instant les deux fils entrèrent, pâles, effarés, hors d'eux-mêmes. Où est notre père, s'écrièrent-ils, où est notre père? Vous ne nous répondez pas, ils l'ont assassiné, n'est-ce pas? Eh bien! vengeance! mort à Sterbini! » Disant ainsi, les deux nobles jeunes gens s'élancent, l'épée à la main, dans la direction du palais de la Chancellerie, en répétant vengeance et mort à Sterbini.

Le peuple, le vrai peuple, attendri, consterné même devant une immense douleur, s'écarte sur leur passage. Un ami dévoué, un gentilhomme bolonais les accompagne pour les contenir et les défendre au besoin.

Où est notre père? répètent-ils en arrivant sur la place, devant les portes du palais gardées par un détachement de gardes civiques, où est notre père? Alors Édouard, le plus jeune des fils de la victime, Édouard, en costume d'aide-de-camp, apostrophe ainsi la garde civique muette et impassible: « Vous êtes des infâmes, ô vous qui ne l'avez point défendu et qui l'avez laissé lâchement assassiner; vous avez déshonoré votre uniforme; le mien me fait horreur, je ne le porterai plus. Cette épée, avec laquelle à Vicence j'ai naguère combattu les ennemis de la pa-

tric, je la maudis et je la brise. » Disant ainsi, il arrache ses épaulettes, il déchire sa tunique, il brise en deux son épée et il en foula les débris à ses pieds. Plus calme, mais non moins indigné que son jeune frère, Alderan, devenu le chef de la famille, prenant à son tour la parole, s'écrie :

« Le poignard qui vient d'assassiner notre père a tué pour toujours la cause de la jeune Italie, cette cause, étayée sur le crime, est à jamais perdue! »

Pendant ce temps, la malheureuse comtesse Rossi, redoutant pour ses fils le sort du père, se trouvait dans le plus affreux désespoir; il fallut l'ardente et pieuse charité du père Vaures pour adoucir les conséquences d'une incroyable douleur.

Le comte Rossi n'avait point encore rendu le dernier soupir, que le bruit de son assassinat se répandit dans la salle où les députés se trouvaient déjà en séance. L'un d'eux lisait un discours; l'affreuse nouvelle, circulant avec rapidité, arrive en un instant à la connaissance du président Sturbinetti, ainsi qu'à celles des membres du corps diplomatique.

L'ambassadeur d'Espagne, M. Martinez de la Rosa, se levant aussitôt sortit suivi de son secrétaire : mais le duc d'Harcourt, ambassadeur de la France, dit : « Attendons, messieurs, pour voir ce que fera le président et ce que résoudra la Chambre. » Veine attente! le président ne prit la parole que pour réprimer l'agitation qui se manifestait dans les tribunes

publiques à la suite de l'événement et pour dire froidement : Passons, messieurs, à l'ordre du jour. Alors, se levant à son tour et cédant à un mouvement d'indignation, le duc d'Harcourt quitta la salle en disant : «C'est infâme! sortons, pour ne pas être complices d'une pareille impassibilité. »

Cette impassibilité des députés, devant la mort du ministre leur collègue, tué sous leur regard, pour ainsi dire, à la porte de la Chambre, est une tache d'infamie qui leur rejaillira éternellement au front, un seul dont nous regrettons de ne savoir le nom pour le glorifier, un seul a eu du courage. Comme plusieurs des membres, ignorant encore le crime, s'informaient du motif de l'agitation qui se manifestait au dehors. « Demandez-le à M. Sterbini, s'écria le courageux député en le regardant fixement, il en sait quelque chose. »

La nouvelle de la mort du ministre Rossi, tombé sous le poignard de la démagogie, se répandit avec la rapidité de l'éclair dans la ville de Rome ; les honnêtes gens, sincèrement dévoués à leur pays, en furent consternés et déplorèrent cet événement qui ouvrait carrière aux assassinats politiques : les conspirateurs, au contraire, le considérant comme un triomphe, résolurent de le célébrer d'une manière digne d'eux. D'après leurs ordres, les agents secrets de la révolution se répandent parmi la foule, dans les casernes des troupes de ligne et dans les quartiers de la garde civique, ils représentent l'assassinat de Rossi comme une conquête remportée par

la liberté sur l'absolutisme, ils poétisent le meurtre, ils le parent de fleurs, ils insultent le peuple en cherchant à provoquer dans son attitude un semblant de complicité, puis, quand la nuit est venue, ils allument les torches de la réjouissance, ils arborent les drapeaux des manifestations ; à la cravatte de l'un d'eux ils suspendent le poignard de l'assassinat, et ils le portent processionnellement.

Les agents de la force publique, les carabiniers méconnaissant leur devoir, des gardes civiques, des soldats de ligne, s'unissant à la lie de la multitude et subissant une fatale impulsion, parcourent les rues, qu'ils forcent d'illuminer ; ils chantent un refrain horrible, que Sterbini, dit-on, a composé pour la circonstance (il était juste que la pensée provocatrice, en ce jour de deuil, fût unie à la main qui lui avait servi d'instrument) : *Benedetta la mano che Rossi pugnalò.* Bénie soit la main qui a poignardé Rossi ! A ce refrain sacrilége, glorification de l'infamie, ils joignirent les cris de Vive l'Italie républicaine ! vive le poignard de Brutus ! vive Brutus II !

Ils s'avancent ainsi jusque dans les quartiers les plus populeux de la ville, escortant en triomphe un homme jeune encore qui passe pour l'assassin et qui répond au nom de *Trentanove.* Cet homme, honteux pour ainsi dire de l'apothéose qu'on lui fait subir, est pâle comme un remords ; une sueur froide coule sur son front nu ; ses lèvres essayent en vain de grimacer un sourire à la vue des hommages qu'il recueille sur son passage ; on le traîne au café des *Convertite;*

là on l'entoure, on se presse à ses côtés, une foule avide de voir le monstre qu'on appelle le libérateur de l'Italie, lui baise les mains en disant : *O santa mano !* oh ! la sainte main ; cependant ses complices remarquent que les dragons protestent, par leur absence, contre cette procession de cannibales, ils se dirigent aussitôt vers leur quartier et cherchent à les entraîner ; mais les dragons résistent et conservent intact, ce jour-là, l'honneur de leur étendard. Du quartier de la cavalerie ils retournent au Corso et, par une infernale inspiration, ils se rendent sous les fenêtres mêmes du palais où la femme et les enfants de leur victime pleuraient en silence et déploraient le coup qui avait rendu l'une veuve et les autres orphelins. Là, sans pitié pour les sentiments les plus inviolables et les plus sacrés, ils outragent la sainteté de la douleur, ils entonnent un chant de fête pour exalter l'assassin, ils répètent : Bénie soit la main qui a poignardé Rossi ! Et, cherchant à imiter une des scènes les plus atroces de la Révolution française, ils élèvent à la hauteur des fenêtres du premier étage l'arme homicide, se détachant comme un trophée sur les plis tricolores de leur drapeau devenu l'étendard du crime.

Instruit de ces faits qui dépassent la limite de la plus monstrueuse atrocité, le duc d'Harcourt, noble représentant de la nation française, s'empressa d'offrir, par l'entremise du père Vaures, à la famille de l'illustre mort, l'hospitalité dans son palais. Après s'être acquitté de cette mission, ce digne religieux en

accepta une autre plus triste et plus dangereuse : il se chargea de faire rendre les derniers devoirs au corps du malheureux comte Rossi. Préalablement, il fallait que la police, conformément à la loi, eût reconnu l'identité du cadavre. Le père Vaures trouva un premier obstacle à l'accomplissement de cette formalité, dans la lâcheté du directeur de la police nommé récemment à cette importante fonction par la bienveillance du ministre Rossi lui-même. Cet homme, faisant taire le sentiment de la reconnaissance devant celui de la peur, avait donné, dans la journée, sa démission au procureur fiscal. Celui-ci, se prêtant au désir du père Vaures, se rendit au palais de la Chancellerie, et dans la soirée, le curé de Saint-Laurent-in-Damazo, dont l'église est enclavée dans le palais même, fit transporter le cadavre dans une chambre voisine de la sacristie. Ce fut là que, la nuit suivante, le docteur Carpi et le chirurgien Bucci, en présence du père Vaures et d'un nommé Germain, valet de chambre du comte Rossi, procédèrent à l'embaumement. Cette opération terminée, le corps fut pieusement déposé dans une caisse en bois, qui fut elle-même enfermée dans une châsse de plomb, sur la partie supérieure de laquelle on grava cette simple initiale : R.

Il était temps, car on avait appris d'une manière certaine que la haine des bourreaux, poursuivant leur victime jusque dans l'inviolabilité de la mort, avait formé le projet d'enlever le cadavre du ministre pour le livrer à de sacriléges profanations. Enfin,

après quelques devoirs religieux rendus aux dépouilles mortelles de celui qui venait de mourir si glorieusement pour la cause du pape, qui était celle de Dieu, l'on descendit son double cercueil dans un des caveaux secrets de l'église de Saint-Laurent-in-Damazo.

L'assassinat du comte Rossi, lâchement immolé, ne fut pas seulement la mort violente d'un homme, ce fut un événement politique qui ouvrit pour la papauté et pour l'Italie toute entière une ère de nouveaux périls, car le seul homme de l'Italie peut-être, le comte Rossi, uni à la pensée du pape, comprenait la situation de la péninsule et pouvait appliquer les institutions nouvelles aux besoins des temps, sans passer par les épreuves sanglantes des révolutions. En effet depuis son entrée au ministère le calme renaissait dans Rome; l'ordre s'introduisait progressivement dans les diverses branches de l'administration. La conciliation du pouvoir temporel avec la puissance spirituelle s'effectuait de plus en plus et rendait possible à la papauté la forme constitutionnelle : le parti républicain trouvait donc en la haute intelligence et dans l'énergique volonté du ministre un obstacle à ses projets, il résolut de le briser en recourant à son *ultima ratio,* le poignard !

« Si l'on me laisse parler, disait le comte Rossi, si l'on me donne le temps de prononcer le discours que j'ai préparé et qui renferme peut-être le salut de l'Italie, c'en est fait de la démagogie dans la péninsule. »

La minute écrite de ce discours, admirable quant au fond aussi bien que par la forme, n'était pas achevée ; l'intelligent ministre devait harmonier sa péroraison aux impressions qu'aurait fait naître dans l'Assemblée sa puissante parole.

Quoi qu'il en soit, ce document, immense dans les fastes parlementaires, est trop important pour que nous ne le reproduisions pas ici, tel qu'il fut trouvé, taché de sang, dans la poche de l'illustre victime.

« Messieurs les députés,

« A peine Sa Sainteté Pie IX s'est-elle assise sur le trône pontifical, que l'Univers catholique a admiré en lui la clémence du pontife et la sagesse du souverain : l'histoire dira que Pie IX fut un pontife indulgent et un monarque réformateur.

« L'amnistie porta la consolation dans le sein de centaines de familles, les laïques obtinrent de concourir aux affaires publiques, la Consulte d'État ouvrit les voies à la monarchie représentative, enfin la pensée souveraine se formula dans le statut fondamental et fit participer l'État pontifical aux bienfaits et à la gloire de la civilisation moderne ; aussi, le monde étonné vit démentir par des faits solennels les injustes prévisions d'une philosophie politique qui proclamait la papauté, nécessairement, par la nature de ses principes, comme l'ennemie des libertés constitutionnelles et l'obstacle perpétuel au perfectionnement des institutions civiles dans les États d'Italie. Dans le court espace de quelques mois,

Sa Sainteté accomplit spontanément une œuvre qui aurait suffi pour éterniser la gloire d'un long règne, et donna aux souverains des autres peuples les plus nobles exemples de sagesse gouvernementale. L'histoire impartiale et sincère, racontant, comme de juste, les actes de ce pontificat, répétera que l'Église inébranlable sur ses assises, inflexible quant à la sainteté de ses dogmes, comprend cependant et seconde toujours avec une prudence admirable le développement légitime des institutions et des choses de ce monde, et les mouvements que la divine Providence imprime à la vie sociale.

« Sa Sainteté avait tout lieu de croire que l'événement répondrait à ses prévisions bienfaisantes et à la libéralité de ses concessions ; qu'une tranquillité, fruit de ses méditations et de ses veilles offrirait aux particuliers ces sources de richesses qui n'attendent que des bras intelligents et les instruments convenables pour répandre des trésors, et qu'au milieu de la prospérité générale, les anciennes erreurs d'un gouvernement trop indulgent, une fois oubliées, et la détresse du trésor public promptement soulagée, l'État pourrait s'occuper des nobles et utiles entreprises qui doivent signaler à la reconnaissance de nos derniers neveux le pontificat de Pie IX, et en éterniser la mémoire.

« Les justes espérances de Sa Sainteté ne sont pas encore réalisées ; des événements qu'il était impossible aux hommes de prévoir, une obstination aveugle que la prudence politique du Pontife pouvait

déplorer chez les autres sans la vaincre, des mouvements excités au dehors, et dont il était impossible que son peuple, enflammé du noble sentiment de la nationalité italienne, demeurât spectateur indifférent, des revirements politiques et sociaux, profonds, inattendus et se succédant avec la rapidité de l'éclair, ont produit dans l'Europe entière un bouleversement tel, que toute prévoyance humaine s'est trouvée singulièrement dépassée par les faits. Il n'appartient qu'à l'histoire de donner, dans sa page tardive, l'explication du développement mystérieux de ces révolutions terribles dont la Providence seule connaissait d'avance les motifs et les effets.

« Au milieu de ce flux de passions généreuses et mauvaises, d'actes d'héroïsme et d'erreurs, d'espérances et de sujets d'effroi, l'administration ferme et régulière des affaires humaines devient pour ainsi dire impossible, tant est grand le nombre des faux sages qui s'abstiennent, des faibles qui abandonnent tout espoir, et des audacieux qui ne connaissent plus de frein.

« Semblables à des navigateurs assaillis par la tempête, ceux qui gouvernent l'État dans ces temps de crise prennent la route qu'il leur est possible plutôt que celle qu'ils auraient à cœur de suivre, et il serait injuste de leur reprocher de n'avoir pu prévenir toutes les méprises, obvier à toutes les secousses, éviter tous les écueils.

« Il était impossible que l'État pontifical ne ressentît pas le contre-coup de ce choc européen. Ici

donc on vit éclore ce mélange de bien et de mal qu'entraînent après elles ce que les historiens appellent les époques de transition, et il serait injuste de vouloir, relativement au pays, devancer par une sévérité inopportune le jugement impartial de l'histoire; quant à nous, nous préférons attribuer le bien aux hommes et les maux à l'époque.

« Acceptant donc les faits sans les juger, rappelons-nous seulement avec quelle douleur les gens bien pensants (et nous donnons ce nom aux partisans sincères d'une liberté honnête et des progrès réguliers) voyaient les désastres matériels qui accablaient l'État et les particuliers, la ruine du commerce et du crédit, la disparition du numéraire, la détresse du trésor, l'énormité des dépenses, le renversement plutôt que le renouvellement de l'ordre social, la décomposition et la désorganisation de l'armée, les délits devenus aussi fréquents qu'impunis, la licence universelle, mais par dessus tout, ils voyaient avec peine le danger de mort pour la vraie liberté quand l'anarchie ose en prendre le masque, et ils tremblaient que, dégoûtée de tant de folies, Sa Sainteté ne finît par douter de la reconnaissance de son peuple, et par se repentir des concessions qu'elle lui avait faites.

« En nourrissant de telles craintes, ils ignoraient la longanimité du souverain Pontife, qui gémissait sans doute des obstacles que, d'une part, des événements imprévus, et de l'autre des passions malveillantes et des esprits mal avisés opposaient à l'œuvre

si désirable de réforme dans l'État, mais qui ne demeurait pas moins ferme dans son dessein de l'accomplir.

« Appelés, messieurs, à le seconder dans cette entreprise de réorganisation de la chose publique, vous vous y êtes appliqués dans des temps très-difficiles, et avant même que le gouvernement eût eu le loisir de préparer et de mûrir les diverses propositions sur lesquelles il est désirable d'appeler les sages examens et les délibérations des Chambres législatives.

« De là vint la pensée d'en proroger la session. Les ministres de Sa Sainteté ayant peu après manifesté le désir de se retirer, le Saint Père daigna nous honorer de sa confiance et nous ordonna de prendre sur nous le lourd fardeau des affaires publiques.

« Nous avons obéi.

« Nous n'ignorions pas cependant combien était ardue et périlleuse la tâche à laquelle nous allions mettre la main. Il nous était facile de prévoir que de tous côtés se dresseraient devant nous, pour nous faire la guerre, les abus anciens et nouveaux, les habitudes fâcheuses des temps passés, les idées fantasques, irrégulières et superbes de nos jours. Nous nous sommes néanmoins incliné devant la volonté souveraine, en nourrissant l'espoir que la confiance du prince soutiendrait notre courage et que l'autorité et la sagesse des Chambres suppléeraient à notre insuffisance.

« Tout repose sur vous, messieurs; le gouvernement constitutionnel est pour notre sol une plante tendre encore et délicate, et qui n'a poussé qu'avec peine ses premières et frêles racines. Inutile de vous dire, car vous ne l'ignorez pas, qu'une constitution n'est pas fondée par le fait seul de sa rédaction et de sa promulgation : il faut que la marche corrélative des faits la fortifie et qu'elle s'enracine dans les mœurs par un exercice continu, pacifique et régulier; oui, c'est après que la nation a appris à la connaître, à y recourir, à en ressentir les bienfaits, à craindre de la perdre, à s'honorer de la posséder, c'est alors seulement qu'elle peut, à bon droit, être proclamée comme un produit indigène et inhérent au sol. Montrons donc, messieurs, que nous en sommes dignes en prouvant que si nous sommes reconnaissants de ce don précieux, nous en sommes en même temps les gardiens jaloux et intrépides, les observateurs scrupuleux. Vous êtes, messieurs, une partie essentielle de cette nouvelle organisation politique. Guidée par vos conseils, par vos enseignements, par vos exemples, forte de votre coopération, la nation entrera volontiers et avec joie dans la voie constitutionnelle tracée par la main du prince, et nos neveux diront avec l'accent de la reconnaissance : Si Pie IX, ce grand et généreux Pontife, rédigea la Constitution, les Chambres la fondaient en 1848 en l'appliquant avec une mûre prudence, avec une infatigable patience, avec une persévérance admirable, opposant une égale résistance aux vains

regrets du despotisme et aux folles violences de l'anarchie.

« Quant à nous, nous regarderons comme une bonne fortune et comme un honneur de pouvoir nous associer à vos travaux, y apportant, sinon une somme de connaissances et un esprit proportionnés aux besoins, du moins un zèle sincère, un travail sans relâche, un courage inflexible. Nous avons promis de servir fidèlement le Pontife, d'observer fidèlement la Constitution ; ce ne seront point de notre part de vains engagements. Pour nous, la souveraineté est sacrée et la Constitution l'est également. Quiconque essaierait de séparer l'une de l'autre trouverait en nous, comme en vous, messieurs, des adversaires inébranlables.

« Nos premiers soins devront se porter sur l'armée et sur les finances : celles-ci étaient en désordre et peu productives, celle-là incomplète et désorganisée ; et, vous ne l'ignorez pas, messieurs, sans armée comme sans finances, un État est impuissant à conserver la paix, plus encore à soutenir la guerre. Mais on ne peut remettre l'armée sur pied ni rétablir l'ordre dans les finances que par des actes positifs et au moyen d'une administration régulière et laborieuse. Le ministre de la guerre vous expliquera tout à l'heure ce que nous avons fait non-seulement pour organiser une armée de vingt-quatre mille hommes, mais pour y arriver aussi promptement que possible dans un pays où la conscription n'est point connue ; et s'il vous plaît d'approuver nos

plans, vous devrez reconnaître, après examen des comptes, qu'en dépit des frais énormes que cela occasionnera, il nous faut garnir en peu de mois tous les magasins de l'État d'un nouveau et important matériel de guerre.

« Cette nécessité augmentera la détresse du trésor. Sous peu de jours, nous mettrons sous vos yeux notre situation financière; mais avant de vous demander de voter le budget de 1849 nous avons cru indispensable, pour que vos délibérations soient sincères et que l'ordre soit rétabli dans les finances, non pas d'une manière factice, mais positive, de vous présenter le bilan exact de 1848. A défaut de ce dernier, le budget de 1849 serait un édifice sans base; les comptes publiés en 1848, en conséquence des changements et faits survenus depuis, manquant aujourd'hui d'exactitude, comment les Chambres pourraient-elles décider avec connaissance de cause, si d'abord elles n'étaient informées de la position, au moins approximative, dans laquelle nous place l'exercice courant?

« La tâche était pénible; cependant elle a été accomplie en peu de jours. La méthode employée et les moyens auxquels nous avons eu recours seront clairement exposés aux Chambres dans le rapport qui accompagnera les comptes rectifiés.

« Le ministre des finances intérimaire ne pouvait cependant pas attendre cette rectification pour se mettre à l'œuvre; il lui fallait, afin de ne pas exposer l'État à une crise périlleuse, sinon fatale, faire

promptement et aussi correctement que possible une estimation approximative des besoins du trésor et trouver des moyens sûrs et efficaces d'y subvenir. Il le devait d'autant plus que la circulation avec cours forcé d'un papier portant intérêt, par une conséquence naturelle et facile à prévoir, privait le gouvernement des ressources que, dans des circonstances différentes, la Banque aurait pu lui fournir.

« Or, le ministre dut se convaincre que les deux millions de bons du trésor déjà décrétés étant épuisés, il aurait besoin d'un autre million d'écus pour l'exercice courant : et comme c'eût été folie de croire que dans l'état actuel de l'Europe, au milieu des complications où nous nous trouvons nous-mêmes, l'État pût se réorganiser de manière à ce que les sources de la richesse publique et particulière pussent, au bout de quelques mois, abonder au point de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il a cru raisonnable de prévoir un déficit pour l'exercice de 1849.

« Néanmois, nous avons la ferme espérance que ce déficit n'excédera pas un million d'écus, comme nous avons une confiance plus positive encore que si les Chambres s'appliquent activement et sagement à l'œuvre des réformes, l'équilibre dont nous parlons ci-dessus pourra être vraiment et solidement rétabli dans le budget de 1850.

« L'État pontifical n'est pas riche, mais il peut le devenir : la Providence lui a réparti à pleines mains

les éléments de la fortune publique et privée; c'est à nous à les faire valoir. Pour peu que la liberté, la sécurité et de sages lois y concourent, le capital national s'accroîtra rapidement. L'expérience a démontré mille fois que là où des conditions lui sont faites, le développement du capital atteint des proportions qui tiennent du prodige.

« Peut-être n'est-il pas hors de propos de dire ici que ne nous attachant qu'au point de vue de l'arithmétique, les sujets de l'État pontifical ne payent à l'heure qu'il est, en impôts de toute nature, que sur le pied de trois écus par tête, tandis que les Anglais en payent au moins dix, les Français neuf, et que les sujets d'autres pays en payent cinq et six; je ne sais s'il y a un pays au monde où l'on paye moins de trois écus, mais je crois pouvoir affirmer que cela ne saurait être dans aucun pays dont les côtes soient comme les nôtres, baignées par deux mers, dont le sol soit aussi riche et dont le climat soit aussi doux. On exigeait peu de qui produisait peu, et cela est la preuve d'un gouvernement doux et équitable; mais il est cependant juste de dire en même temps que la chose publique et l'intérêt privé trouvent mieux leur compte si on stimule la production, sauf à prélever deux sur qui produit vingt, au lieu de se contenter de un de qui produit seulement cinq.

« Concluons-en donc, messieurs, qu'un gouvernement ferme, régulier et pratique s'appliquant à développer la richesse nationale, peut raisonnable-

ment espérer que si des malheurs imprévus ne viennent pas déranger ses calculs, il obtiendra, sans inconvénient pour les particuliers, un accroissement progressif des revenus de l'État. Le ministre des finances ne pouvait cependant rester inactif; ayant accepté sa charge au mois de septembre, il lui fallut bientôt acquérir la conviction qu'il n'y avait de quoi pourvoir aux besoins du trésor que jusqu'au 15 novembre.

« Il aurait eu besoin de chercher des sources nouvelles de revenus, car à des besoins extraordinaires il faut des remèdes extraordinaires; mais ces derniers deviennent, dans les circonstances difficiles, d'un emploi douteux, sinon impossible.

« Un emprunt, si toutefois il eût pu se faire, n'aurait pu être négocié qu'à des conditions ruineuses.

« Une augmentation dans les impôts était une mesure qui ne pouvait venir à l'esprit d'aucun homme sensé.

« Que restait-il donc à faire, sinon d'avoir recours à une nouvelle émission de papier et de s'exposer aux dangers et aux fâcheux résultats qui sont la conséquence d'une valeur de crédit substituée à la valeur effective, lorsque la première excède certaines limites et n'offre aucune chance d'un remboursement prochain? L'agio, tout le monde le sait, s'accroît alors outre mesure; tout augmente proportionnellement de prix; les salaires, les revenus et émoluments payés jusqu'alors en numéraire deviennent insuffisants aux besoins de ceux qui les perçoivent;

les débiteurs tirent un parti peu loyal de la circonstance au détriment de leurs créanciers. En un mot, ruine imprévue et irréparable chez les uns, gains illicites chez les autres, manque universel de confiance, changes ruineux, paralysation du commerce, anéantissement du crédit, telles sont les conséquences inévitables d'une valeur de convention poussée imprudemment au delà des bornes voulues.

« Je ne prétends pas cependant affirmer absolument que l'État pontifical ne puisse supporter sans ruine une émission de quatre millions d'écus en papier; mais je ne crains pas d'avancer qu'il n'eût été ni convenable ni équitable d'exiger, pour une émission nouvelle de deux millions d'écus en papier, la garantie obtenue pour la première et que c'eût été une très-grande imprudence de faire cette émission sans l'accompagner d'un gage indubitable. Les gouvernements ont si souvent et jusqu'à un tel excès abusé de ce dangereux expédient, que les peuples l'envisagent au premier abord avec défiance et ne sont nullement rassurés par la simple promesse d'un paiement que rien, suivant eux, ne leur assure.

« Ajoutons à cela, et ceci mérite la plus sérieuse considération, que la persistance à pousser jusqu'au bout l'opération commencée par les deux millions de bons du trésor augmentant la dette publique d'une somme importante, les fonds consolidés de l'État romain en auraient éprouvé une baisse plus forte que ne le justifiaient les événements poli-

tiques. Un débiteur, qui multiplie ses engagements et qui augmente sa dette, ne peut attendre du public aucune confiance; son crédit diminue de jour en jour, et pour peu que d'autres besoins imprévus lui surviennent, force est pour lui de mettre en circulation d'autres effets, qui, plus mal accueillis que les précédents, finissent par faire éclater une de ces terribles catastrophes dont plus d'un État a eu à déplorer les fatales et funestes conséquences.

« Ces pensées inquiétantes assiégeaient mon esprit sans me permettre d'entrevoir aucune voie de salut, lorsque la parole du chef de l'Église vint me rassurer et éclaira mes pas incertains d'un rayon de lumière; en effet, je demandais s'il m'était permis d'espérer pour le trésor une garantie semblable à la première, et Sa Sainteté m'engagea à attendre plus encore du patriotisme du clergé. Cet espoir que m'inspirait le souverain Pontife se réalisa complétement, car le clergé fit l'offre de quatre millions d'écus, non à titre de prêt, mais à titre de don, et le souverain Pontife l'accepta solennellement au profit de l'État.

« De la sorte, en cicatrisant les plaies du trésor public, le clergé nous permit de pourvoir aux besoins de l'avenir et nous procura le temps et le loisir de rétablir, grâce à la sage coopération que nous attendons de vous, messieurs, et au développement de la prospérité générale, l'équilibre entre les recettes et les dépenses. C'est, de sa part, une noble preuve de dévouement au souverain, d'amour pour

la patrie et de coopération sincère au ferme maintien des nouvelles institutions civiles et politiques; car je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, combien une situation financière florissante devra faciliter le développement rapide et sincère de la nouvelle existence politique de l'État : la liberté s'implante avec force et croît avec vigueur là où ses premiers germes sont accueillis par le sourire et l'amour des peuples reconnaissants. Quiconque aide au gouvernement à traverser sans entraves les voies toujours scabreuses qui des anciennes institutions conduisent aux nouvelles, a bien mérité de la patrie et contribué à l'affermissement des libertés récemment acquises. C'est par des actes irrécusables que le clergé s'est associé à l'œuvre de notre régénération politique et a scellé avec la classe laïque de l'État un pacte d'alliance cordiale et fraternelle. Que ce pacte soit également cher aux uns et aux autres, et l'État romain sera plus heureux que tant d'autres pays qu'on a vus se déchirer entre eux à la suite de discordes suscitées par des classes rivales. Le clergé comprend la sainteté de sa mission, les laïques ne voudront pas la méconnaître. La religion n'est ni un privilége d'une part, ni un esclavage de l'autre, c'est un lien sacré et commun à tous, qui réunit dans le même giron fraternel et les pasteurs et les troupeaux, et ceux qui enseignent, et ceux qui reçoivent la doctrine.

« Il est vrai de dire que la donation du clergé n'est pas absolue et inconditionnelle, et qu'elle n'a

pas non plus été ainsi acceptée par le souverain Pontife ; car nous ne pourrions en profiter au bénefice de l'État, si nous n'en remplissions scrupuleusement les conditions expresses. Les paiements doivent être faits en quinze fois, et les quatre millions d'écus ne sont donnés à l'État qu'à la charge par celui-ci de régulariser l'affranchissement de la redevance territoriale décrété l'année dernière, et de faire lever l'hypothèque prise sur les biens ecclésiastiques en garantie des bons qui sont aujourd'hui en circulation.

« Ces conditions, pour qui y regarde de près, ne sont ni singulières ni dures.

« L'État doit deux millions d'écus ; aujourd'hui il les doit aux porteurs des bons du trésor : que demain, pour les retirer, òn dispose de partie des biens du clergé, et admettant que tout marche au gré de nos désirs, qu'on trouve des acheteurs à des conditions honorables, l'État n'aura fait que changer de créanciers ; les deux millions d'écus dont il est redevable aux propriétaires des bons du trésor, il en sera redevable au clergé, et deux millions d'écus d'inscriptions sur la dette publique remplaceront les deux millions de bons du trésor ; eh bien ! le don du clergé nous décharge de tout cela.

« Et il ne faut pas dire que les deux millions de bons en circulation seront désormais privés de leur gage, car de deux choses l'une, ou nous escomptons en tout ou partie les quatre millions que le clergé s'engage à nous payer, et alors nous retirons de

suite les bons de la circulation et l'hypothèque devient inutile, ou les Chambres décident qu'il ne faut retirer les bons qu'aux époques prescrites, et, dans ce cas, l'hypothèque n'en est pas moins nulle de plein droit, puisqu'elle n'avait d'autre objet que d'assurer par la vente des biens l'argent nécessaire pour ce rachat, argent que le clergé ne s'était pas engagé à nous donner gratuitement, puisqu'il s'était uniquement porté garant pour l'État de ladite somme de deux millions d'écus.

« Aujourd'hui la position est différente ; le clergé est le débiteur principal et direct, il a souscrit une obligation en due forme pour la somme de quatre millions d'écus, et cette obligation a pour gage à l'appui non une certaine quotité de biens désignés, mais la totalité du patrimoine ecclésiastique qui est inaliénable. D'ailleurs, dans l'hypothèse purement imaginaire que le clergé apportât des délais dans les paiements à la décharge de son obligation ou se refusât d'y satisfaire, le gouvernement ne serait pas moins certain d'en être payé aux échéances en retenant, en guise de compensation légale, une somme équivalente au montant de chacun des termes de ladite obligation sur les coupons de la rente consolidée dont le clergé est propriétaire.

« Tout le monde sait qu'en vertu du droit commun, deux créances également certaines et liquides et payables aux mêmes échéances, se compensent mutuellement. Quant à la condition de l'hypothèque, force est d'avouer que c'est une question de

dignité pour le clergé plutôt qu'une question d'intérêt pour le trésor et pour les porteurs des bons : il est donc vrai de dire qu'on ne saurait imaginer créance plus solide ni garantie plus satisfaisante ; les propriétaires des bons du trésor seraient pour le moins aussi certains qu'ils le sont aujourd'hui du remboursement intégral de leurs titres.

« La Chambre aura à décider si, dans le cas où cela lui paraîtrait avantageux, il lui est loisible de retirer, avant les époques convenues, le papier portant intérêt pour mettre en circulation à sa place les valeurs du clergé ne portant pas intérêt : nous ne nous arrêtons pas à cette question, persuadés que tous nos soins doivent avant tout aboutir au prompt rétablissement de la circulation métallique, offrant les valeurs du clergé aux honnêtes capitalistes qui sauront en apprécier la solidité, qualité si précieuse et si rare dans le temps où nous vivons.

« La pensée de l'escompte que nous aurions à supporter ne nous épouvante nullement, le taux en fût-il de cinq pour cent, parce que d'abord ce serait une charge temporaire et qui diminuerait d'année en année, et parce que, déduisant le montant de l'intérêt payable sur les bons, le taux de l'escompte se réduirait à un et 3/5 pour cent.

« Quant à l'affranchissement de la redevance territoriale, la Chambre verra sans doute qu'il y a ici deux questions qu'il ne faut pas confondre, car elles sont bien différentes : la question du droit et la question de finances.

« Personne ne nie, en tout cas nous ne nions pas, que l'affranchissement d'une propriété de tout tribut et la simplification du domaine est une chose utile et désirable; c'est un principe généralement reconnu et incontesté, c'est au droit civil à le sanctionner soit par une loi spéciale, soit en le comprenant dans les changements à faire quand il s'agira de la réforme générale des lois civiles; mais qu'a de commun cette règle de prudence et de bonne administration avec l'édit qui dit aux possesseurs du sol (1): Renoncez au droit de redevance à la condition que moi, trésor public, je prends l'argent de celui qui s'affranchit de ladite redevance, et qu'au lieu de cet argent, je vous donne une inscription de rente au pair?

« Certes, personne ne maintiendra que les deux questions soient identiques et inséparables. Le pouvoir législatif pourra, à sa volonté, décréter l'affranchissement de ce droit de redevance et établir parmi nous le principe que toute rente perpétuelle ou pour ainsi dire perpétuelle est rachetable à d'équitables conditions. Le clergé, comme propriétaire de revenus de cette nature, devra se soumettre à la loi. Mais qui pourrait s'étonner de voir que le clergé, donateur volontaire de quatre millions d'écus, demande

(1) Le possesseur du sol s'appelle dans l'État romain *Direttario*, la redevance qui lui est due de la part de celui qui fait bâtir une propriété quelconque *utile* est ce qu'on appelle *canone :* le propriétaire du domaine *utile* peut, moyennant une somme une fois donnée, s'affranchir de cette redevance ou *canone*. De là les mots *Libera di canone* que l'on voit gravés au-dessus d'un grand nombre de maisons à Rome.

que l'on cesse de lui appliquer une opération financière qui n'est en substance pas autre chose qu'un emprunt forcé et indirect ?

« Répétons-le : les deux questions sont très-différentes. L'une est question de bonne administration, l'autre de finance. Nous abandonnons celle-ci moyennant un subside gratuit, plus abondant, plus certain, plus régulier : quant à la question de prudence, il nous est toujours loisible de la traiter.

« D'après ces considérations, messieurs, nous avons l'assurance que vous accepterez l'offre généreuse du clergé avec les conditions qui y sont attachées, et ce serait, de notre part, méconnaître la délicatesse de vos sentiments que de douter un seul instant que vous le considériez ainsi que nous le faisons nous-mêmes, comme un noble exemple de dévouement à la patrie et d'amour fraternel envers la commune famille de l'État romain.

« Reste à considérer et à décider l'usage que nous devrons ou que nous pourrons faire de cette offre.

« Nous aurons, dans quelques jours, deux cent mille écus du clergé, cent mille au mois de décembre 1849, puis trois cent mille au mois de décembre de chacune des neuf années suivantes, et enfin deux cent mille dans le même mois de décembre des cinq autres années qui suivront ; en d'autres termes, on peut dire que l'État est détenteur de quinze lettres de change tirées par le clergé et acceptées par une autorité chargée de le représenter légalement à cet effet. Ces traites ou valeurs à échéances diverses peu-

vent être négociées séparément ou en bloc, et c'est se tenir dans les termes de la plus exacte vérité que de dire que soit que l'on considère la qualité du débiteur, ou la sanction donnée par le chef de l'Église auxdits engagements, ou la faculté que le créancier, qui est l'État, a de pouvoir, en tout cas, se payer de ses propres mains, il n'est point de créance moins suspecte et plus solide : en sorte que le détenteur d'une de ces valeurs, subrogé aux droits et garanties de l'État lui-même, ne peut raisonnablement exiger qu'un intérêt honnête sur son capital jusqu'à l'échéance des valeurs dont cession nous est faite. »

Tel était le discours du comte Rossi, interprète de l'esprit de bienveillance et de sincérité dont le souverain Pontife était animé, empreint de l'esprit de sagesse éminemment pratique du ministre. Tous les deux brûlaient d'un vif désir de faire le bien, dans les limites de la prudence et de la raison. Nul doute que s'ils eussent eu entre leurs mains le sort d'un peuple réfléchi, ne voulant que les choses possibles, leurs efforts accueillis avec reconnaissance n'eussent été secondés et ultérieurement couronnés de succès.

A l'exception de quelques hommes aveuglément attachés aux traditions routinières d'un passé qui demandait à se modifier, ou d'un très-petit nombre d'esprits sages qui avaient salué avec enthousiasme l'ère nouvelle inaugurée par la politique du ministre, le peuple romain, presque tout entier, se com-

posait d'hommes égarés. Traînés à la remorque de quelques chefs occupés froidement à résoudre les calculs de leur propre ambition, exaltés par de brûlantes paroles, les Romains croyaient follement redevenir le premier peuple du monde, par un embrasement général. Ne leur disait-on pas incessamment que le feu seul pouvait ranimer les cendres éteintes du phénix? et on ajoutait, en les jetant dans les chances d'une lutte inégale, que pour chasser l'étranger oppresseur il leur suffirait de prendre les armes, attendu que les aigles de l'Autriche n'oseraient jamais soutenir l'éclair de leurs regards.

Ces éloquentes fanfaronnades étaient moins ridicules sans doute que le conseil donné aux faibles soldats de la Chine, insurgés contre un détachement de troupes anglaises, au-devant duquel, pour le mettre en fuite, on avait résolu de porter des enseignes empreintes de l'image des lions et des tigres furieux, mais elles étaient aussi puériles. Car, encore une fois, sans armée disciplinée, sans approvisionnements, sans soldats aguerris et sans généraux expérimentés, le résultat ne pouvait être douteux.

Quel nom donner aux hommes qui ont trompé ainsi le peuple romain, ce peuple si bon, si généreux quand il ne s'abandonne qu'à ses propres instincts! ce peuple grand dans les arts, les sciences, la littérature, susceptible même de faire de bons soldats! Ne pourrait-on pas les accuser de folie ou de trahison? En revanche, saurait-on avoir trop de louanges pour le souverain et pour le ministre qui avaient

songé sérieusement à fonder pour l'État romain des institutions conformes aux progrès de la civilisation et aux besoins des temps?

Le parti qui a refusé de pareilles concessions s'est montré indigne de prendre une part sérieuse au gouvernement des affaires de son pays. Le parti qui, sourd à la voix de la prudence et de la sagesse, a compromis par son ambition les destinées de l'Italie, n'est plus un parti, mais une faction qui mérite la malédiction des contemporains et la flétrissure de l'histoire.

Pellegrino Rossi, né à Carrare, dans le duché de Modène, venait d'accomplir ses soixante et un ans. D'un esprit pénétrant, net, judicieux et fécond, joignant à la connaissance des langues classiques celle des belles-lettres et de la philosophie, l'enfant devenant homme à quinze ans, avait terminé par de brillants succès les études les plus complètes. Engagé dès lors dans les luttes politiques sans cesse renaissantes sur le sol de la patrie, il se vit tout à coup jeté par l'exil sur la terre étrangère, et trouva dans Genève une seconde patrie. Là, après s'être emparé de la première place comme orateur, jurisconsulte, législateur et homme d'État, il rêve à Paris une scène plus vaste, proportionnée à sa taille. Il s'y fit bientôt remarquer parmi ceux qui répandaient sur le monde l'éclat de leurs lumières et de leurs talents. Alors, un pouvoir d'origine révolutionnaire, mais ami de l'ordre, présidait aux destinées de la France; cherchant à étayer sa base équivoque par toutes les supério-

rités qu'il trouvait sur sa route, il combla d'honneurs et de fortune le savant exilé, qui bientôt après revit le sol de son pays, non pas en coupable, en gracié, mais en ambassadeur d'une grande nation, revêtu de la majesté de la France. La gloire humaine est une étoile filante qui disparaît d'autant plus rapide qu'elle a plus de splendeur. Les pavés sur lesquels reposait le pouvoir dont il était le représentant venant un jour à s'écrouler sous ses pieds chancelants, Rossi rentra dans la vie privée jusqu'au moment où la confiance du souverain Pontife le releva dans ses conseils pour l'associer à ses efforts et lui procurer la gloire du martyre.

D'une taille élevée, digne plutôt qu'élégante, Pellegrino Rossi était au physique comme au moral sec, roide et bilieux. Spirituel, doué d'un sens exquis et d'une rare pénétration, connaissant toutes les fibres du cœur humain, la froideur de son sourire, l'ironie de son regard, le dédain de son geste, lui avaient fait autant d'ennemis que l'élévation de sa fortune politique. D'une intelligence souple et forte, d'un caractère passionné, maître de soi-même, d'une finesse qui cependant excluait l'hypocrisie, réservé, mais entreprenant suivant les circonstances, improvisateur concis, orateur entraînant, il charmait par la poésie de sa parole et persuadait par la vigueur de son argumentation. Sans rival pour la direction des affaires, sans exagération dans la théorie, sans préjugés dans la pratique, le comte Rossi avait, dans les dernières années de sa vie, complété

ses études humanitaires par celle de la religion. Les orages de la politique n'avaient point éteint chez lui le flambeau de la foi conservée pure dans l'élévation de son esprit éminemment catholique. Le spectacle imposant de la piété à Rome, les relations intimes de son ministère avec le saint Pontife, le désenchantement des gloires, le néant des espérances humaines, le recueillement des natures d'élite en présence des tressaillements du monde agité par les mystérieux décrets de la Providence, toutes ces causes, méditées religieusement par le philosophe chrétien, avaient puissamment contribué au développement de la grâce dans son âme ouverte aux rayonnements de la vérité.

Modeste et simple de cœur dans ses rapports avec Dieu autant qu'il était fier et superbe dans ses relations avec les hommes, il aimait à s'isoler dans la prière, à se confondre parmi la foule, le dimanche, pour assister obscurément caché, pour ainsi dire, dans l'ombre de l'église, aux mystères du sacrifice divin.

Dévoué jusqu'à l'immolation à la personne du chef de l'Église, il écrivait, quelque temps avant sa mort, cette phrase remarquable : *La papauté est la dernière grandeur vivante de l'Italie.*

Le matin même du jour dont il ne devait point voir la fin, il prononça ces paroles qui renfermaient peut-être de mystérieux pressentiments : *Pour arriver au pape il faudra me passer sur le corps.* Quelques instants plus tard, alors que le poignard impa-

tient de la révolution attendait l'heure du crime, il proféra ce cri sublime : *La cause du pape est la cause de Dieu.*

Tel était le comte Rossi, tel était l'homme éminent dont l'assassinat, commis en plein jour sous le regard des députés, à l'endroit même où César était tombé sous le poignard de Brutus épouvanté, obtint dans la Chambre la lâche protection du silence, et dans la rue, les honteux honneurs de l'ovation.

CHAPITRE X.

Journée du 16 novembre. — Emeute. — Belle conduite du corps diplomatique et de la garde suisse. — Détails. — Triomphe des révolutionnaires. — Protestation du pape.

La nouvelle de la mort du premier ministre du Saint-Siége parvint rapidement et simultanément dans les diverses provinces de l'Italie; les révolutionnaires et les journaux démagogiques qui l'espéraient, après l'avoir provoquée, entonnèrent, en l'honneur du meurtrier, des hymnes de réjouissance; une feuille dont la citation suivante et textuelle sera l'éternel châtiment, écrivait à ce sujet : « La soirée qui a suivi le meurtre de M. Rossi a été une véritable fète italienne. Des rassemblements nombreux se sont formés; ils parcouraient les divers quartiers de la ville en criant : Vive la constitution italienne! vive le peuple! *vive le poignard de Brutus !* vive l'union ! vive le ministère démocratique! *vive l'Italie républicaine!*

En même temps, la *Gazette de Gênes*, sur la foi d'une correspondance de Livourne, disait : « Lors-

que la nouvelle de la mort du ministre Rossi est parvenue ici, le peuple a sonné des carillons de joie. Le drapeau tricolore a été arboré au faîte du dôme. La foule, précédée par des tambours, s'est rendue à l'habitation de M. la Cécilia et de là devant l'hôtel du consul romain, pour le féliciter sur la résurrection de Rome. Les rassemblements se sont portés ensuite devant le palais du gouvernement. Là des milliers d'hommes appelaient le gouverneur. M. Charles Pigli a paru sur la terrasse et a prononcé ces mots : Le ministre Rossi n'était pas aimé de l'Italie seulement à cause de ses principes politiques. Dieu, dans ses desseins secrets, a voulu que cet homme tombât frappé par la main d'un fils de l'ancienne république romaine. Dieu garde son âme et la liberté de notre pauvre Italie ! D'immenses applaudissements ont couvert la voix du gouverneur, et la foule s'est écoulée. Le drapeau romain flottait au milieu des drapeaux tricolores. Partout l'on criait : Vive la constitution italienne ! Vive Rome ! »

Ces lignes, qui glorifient le meurtre, sont la réfutation complète des hommes qui ont osé prétendre que l'assassinat du comte Rossi était un acte isolé, le fait unique d'un homme exalté ; elles prouvent la complicité qui existe entre la pensée qui a dirigé l'arme homicide et la main qui lui a servi d'instrument.

La matinée du jour qui suivit le meurtre du comte Rossi fut calme; mais ce calme insolite présageait l'approche de l'orage qui se formait dans les con-

seils de la démocratie républicaine. En effet, à l'heure de midi, les flots de la multitude, grossis par le concours de nombreux gardes civiques, par la défection des carabiniers et des troupes de ligne, se rassemblèrent sur la place du Peuple pour se porter au Quirinal et présenter au pape les demandes suivantes :

1° Promulgation de la nationalité italienne.

2° Convocation de la constituante.

3° Accomplissement des mesures votées par les Chambres, relativement à la guerre.

4° Acceptation du programme Mamiani du 5 juin.

5° Un ministère démocratique composé de l'avocat Galetti, de Sterbini, de Mamiani, etc., etc.

Mais avant de se porter à Monte Cavallo, les meneurs, se rendant à la Chambre des députés, demandèrent qu'une députation choisie dans son sein se joignît à eux pour donner une apparence de légalité à la démonstration. Une commission fut aussitôt nommée à cet effet. Prévenus du péril qui menaçait la personne du chef de l'Église, les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Bavière, de Portugal et de Russie s'étaient empressés d'accourir auprès de Sa Sainteté.

Ils étaient à peine arrivés au palais pontifical qu'on annonça la députation chargée de présenter au pape la liste des ministres exigés. On l'introduisit dans les appartements du Quirinal auprès du cardinal Soglia, président du conseil des ministres, qui répondit avec énergie qu'il allait soumettre la

liste à Sa Sainteté, mais que rien ne serait cédé à la violence.

Revenant un instant après, il déclara que le pape, après avoir examiné les demandes que la commission était chargée de lui faire, avait répondu qu'il aviserait. Peu satisfaits de cette réponse, les délégués se retirèrent et la multitude assemblée sur la place commença à faire entendre ce murmure sourd qui précède les tempêtes populaires.

Alors une seconde députation, composée d'officiers de carabiniers, fut admise devant le pape, qu'ils supplièrent de céder aux vœux du peuple, dont il était impossible de modérer et d'arrêter l'effervescence. Le pape, dont le courage et la fermeté s'inspiraient à sa confiance en Dieu, répondit avec dignité que son devoir de pontife et de souverain lui défendait de recevoir les conditions imposées par la révolte.

Alors, M. Martinez de la Rosa, s'approchant d'eux, s'écria avec énergie : « Allez, messieurs, allez dire aux chefs de la révolte que s'ils persistent dans leur odieux projet, il leur faudra passer sur mon cadavre pour arriver jusqu'à la personne sacrée du souverain Pontife ; mais alors, dites-le leur bien, la vengeance de l'Espagne sera terrible ! » Les officiers de carabiniers répondirent qu'en acceptant la mission qu'ils remplissaient, ils n'avaient eu qu'un seul but, celui d'éviter les conséquences incalculables de l'exaspération du peuple.

A son tour, le duc d'Harcourt, s'avançant vers

eux, leur dit : « Si vous faisiez votre devoir, messieurs, vous empêcheriez par les armes les malheurs que vous ne préviendrez point par de stériles paroles. » Martinez de la Rosa ajouta : « Sachez, messieurs, que les souverains de l'Europe ne laisseront pas impuni un sacrilége déjà consommé par les menaces impies d'une *canaille sans foi ni loi.* » Les autres membres du corps diplomatique applaudirent à ces paroles, répétant tous avec énergie qu'au nom de leurs gouvernements ils s'associaient à la déclaration de leur collègue. Alors les carabiniers, troublés, dirent qu'ils résisteraient si le Saint Père le leur ordonnait, mais qu'ils seraient inévitablement victimes de la fureur du peuple. A cela, Pie IX répondit qu'il ne pouvait commander l'effusion du sang, mais qu'il devait dire à chacun de faire loyalement son devoir. Les délégués s'inclinèrent une dernière fois devant le souverain Pontife et ils s'éloignèrent du palais.

La situation devenait de plus en plus critique : il était évident que les anarchistes ne reculeraient devant aucune violence. Au milieu de ce conflit d'éléments désordonnés, le Saint Père était aussi calme que s'il eût été question de recevoir les hommages de sujets fidèles ; la tranquillité de son esprit, la sérénité de son âme ne l'abandonnèrent pas un seul instant. Debout contre la porte de son oratoire, où parfois il se retirait pour aller chercher des inspirations aux pieds de son crucifix, il conférait, dans le plus grand calme, avec les ambassadeurs, tous prêts,

suivant la belle expression de Martinez de la Rosa, à faire un rempart de leurs corps au vicaire de Jésus-Christ. Ils étaient presque tous là, présents au nom de l'Europe catholique insultée dans la personne du chef de l'Église, le duc d'Harcourt, représentant la France; Martinez de la Rosa, l'Espagne, avec son secrétaire, le chevalier d'Arnao; le comte Boutenief, la Russie; le comte de Spaur, la Bavière; le baron da Venda da Cruz, le Portugal, avec son secrétaire, le commandeur Husson; Figuereido, le Brésil; Lilidekerque, la Hollande, etc., etc. . . . . . .

Ces nobles personnages n'étaient pas les seuls au rendez-vous de l'honneur et du devoir : autour d'eux se groupaient avec dévouement les cardinaux Antonelli et Soglia, les camériers secrets, monseigneur Médici, maître de la chambre, le père Vaures, un Français, le comte de Malherbe, Butaoni, maître du sacré palais, le marquis Sachetti, sous-préfet du palais apostolique, le médecin du palais, six gardes nobles, le capitaine des Suisses et ses officiers. Le cardinal Antonelli, d'accord avec ces braves militaires fidèles aux antiques traditions de l'honneur, se faisait remarquer entre tous par sa vigueur et son énergie. Consulté sur le parti que l'on devait prendre, il donne l'ordre aux Suisses de défendre les portes du palais et de se rallier ensuite, s'ils étaient forcés dans ce poste, jusqu'à l'entrée de la chambre du pape, en défendant pied à pied le terrain. « Nous serons là, ajouta-t-il, pour mourir avec eux. »

Pendant ce temps, les soixante-dix hommes com-

posant la garde suisse et n'ayant pour toute munition que trois cartouches par fusil, luttaient bravement en s'opposant aux flots de l'invasion qui menaçait l'entrée principale du palais. Tout à coup un enfant du bataillon de l'*Espérance*, soulevé par plusieurs personnes, parvint à couper la plume rouge du chapeau de l'un des gardes, tandis que l'un de ses camarades réussit à s'emparer de la hallebarde d'un autre Suisse. Alors le sergent de service, un nommé Martin Grëtter, faisant quelques pas au-devant de la foule, se plaignit de cette injuste agression, mais au même instant il reçut lui-même sur le bras un coup de bâton qui lui déchira son uniforme. Cet acte de brutalité fut aussitôt accompagné des cris de : Mort aux Suisses ! tuez-les ! tuez-les ! Les gardes se trouvaient dans le cas de légitime défense, ils auraient pu répondre à la violence de la force, ils se contentèrent de fermer la porte principale du palais. Cependant les cris de la multitude avaient pris un caractère plus hostile, ce n'était plus ceux de : Vive la constituante italienne, ou un ministère provisoire, mais ceux de : Vive un gouvernement démocratique ou la République ! qui se faisaient entendre de toutes parts.

Dans ce moment, un coup de fusil est tiré par mégarde dans l'intérieur du palais ; aussitôt, aux cris de : On égorge nos frères ! aux armes ! la place se vide, la foule s'élance dans toutes les directions, les jeunes gens de *la Sapience*, élevés aux frais du gouvernement, se rangent du côté de l'émeute qui rallie

sur son passage les ambitieux et les mécontents. Le prince de Canino, portant un fusil à la main, se met à leur tête ; les gardes civiques, les troupes de ligne, les carabiniers traînant un canon derrière eux, marchant en ligne et formant une armée véritable, reprennent le chemin du Quirinal pour assiéger un saint Pontife entouré de quelques prêtres et défendu par soixante-dix hommes. Les troupes régulières se rangent en bataille sur la place en face du palais ; le canon, appelé *le Saint-Pierre,* est braqué contre la porte principale; un corps considérable d'hommes armés occupent les lieux environnants, des tirailleurs s'emparent du clocher de l'église Saint-Charles, les tambours de la garde civique battent la générale et répandent la consternation dans la ville ; partout la terreur précède le crime. Sur ces entrefaites, une quinzaine d'officiers appartenant à la garde civique reçoivent l'ordre de quitter l'intérieur du palais pontifical où ils s'étaient introduits, on ne sait sous quel prétexte. Ils refusent, exprimant la crainte que la garde suisse ne leur fît un mauvais parti à leur sortie du palais. « Je réponds de mes soldats, s'écrie le capitaine des gardes, le brave capitaine Meyer de Schanensée, et je m'offre de vous accompagner, si vous me jurez votre parole d'honneur que vous ne m'abandonnerez pas et qu'il ne sera rien fait à moi-même. — Nous vous en donnons notre parole, » répondent les officiers, et l'on se met aussitôt en marche. Cette petite troupe se trouvait à la hauteur de Monte-Cavallo, sur la place de ce nom, lorsque

tout à coup le trop confiant officier, victime de sa bonne foi, se trouvant abandonné des officiers parjures, se vit entouré d'hommes armés qui le couchèrent en joue en lui demandant : « Pour qui es-tu, pour le peuple ou pour le pape? — Je suis pour mon devoir, répondit l'intrépide capitaine, et il ajouta : Tirez, si vous l'osez, sur un soldat qui a combattu à Vicence pour l'indépendance de l'Italie, et qui est prêt aujourd'hui à mourir pour la défense du souverain qui lui a donné sa confiance. » Désarmés par ces nobles paroles, les insurgés se retirèrent, mais il en vint d'autres qui, s'emparant du chef suisse, le placèrent devant la bouche du canon chargé et firent le simulacre de tirer. « Je reconnais cette pièce, s'écrie froidement l'intrépide Meyer, elle se nomme *le San-Pietro*. Si vous y mettez le feu, l'histoire dira que, le 16 novembre, les Romains ont mis à mort un brave officier qui, avec vingt-cinq grenadiers de sa compagnie, a repris, à Vicence, cette pièce tombée au pouvoir des Autrichiens, et l'histoire ajoutera que les Romains en ont fait l'instrument de son supplice.

Les insurgés ne tirèrent pas, mais le capitaine Meyer ne recouvra sa liberté qu'à l'approche de la nuit.

Les choses en étaient là, lorsque tout à coup on apprit que la populace venait de mettre le feu à la porte du palais communiquant à la voie Pia. Quelques gardes suisses et des pompiers s'élancent dans cette direction ; les premiers écartent les incendiaires

à coups de fusil, les seconds éteignent les flammes qui déjà faisaient des progrès.

Sur ces entrefaites, un homme du peuple, armé d'une carabine et posté dans une maison de la rue Scanderbecqk, fait feu sur les fenêtres mêmes de l'appartement du pape; la balle brise les vitres dont les éclats retombent sur le casque du garde-noble del Bufalo; au même instant on apprend que sur un autre point, monseigneur Palma, secrétaire des lettres latines, vient d'être tué dans sa chambre d'un coup de fusil parti du clocher de Saint-Charles. Le sang coule des deux côtés; la nuit heureusement vient mettre un terme à ces scènes de désolation.

Dans le même temps, une espèce de gouvernement populaire s'installe au café des Beaux-Arts : Sterbini, le prince de Canino, Vinciguerra, deux rédacteurs du journal *l'Epoca*, Spini et Pinto, en font partie. Dès lors le mouvement insurrectionnel se concentre; tous les ordres partent de ce comité, et partout ils rencontrent une obéissance aveugle; les fonctionnaires du gouvernement, les employés militaires se rangent sans distinction sous le drapeau de la révolte; aucun n'a le courage de donner sa démission. Les honnêtes gens, les personnes les plus intéressées à l'ordre, les princes romains eux-mêmes, se cachent et deviennent en quelque sorte, par leur lâcheté, complices de l'émeute qui passe à cette heure par le Quirinal pour arriver demain triomphante aux portes de leurs palais. Les Transtévérins et les hommes de Monti, si dévoués à la papauté, préparés dès long-

temps à lutter contre les anarchistes, attendent vainement les ordres des chefs qui doivent les conduire à la défense du Pontife assiégé; ces chefs n'arrivent pas : quelques-uns même, changeant de cocarde, se sont traîtreusement glissés sous le drapeau de l'insurrection. Seuls, quelques gardes-nobles trouvent le moyen de se glisser à travers la foule et de pénétrer au palais pour remplir, à l'heure du péril, les fonctions de leur charge militaire.

Sept heures sonnèrent à l'horloge du palais pontifical; les membres du corps diplomatique condamnés, en présence de l'émeute triomphante, au rôle passif de l'inaction, étaient exténués de fatigue; ils n'avaient encore rien pris de la journée; on leur offrit quelques rafraîchissements; l'un d'eux alors fit observer que la nation italienne semblait s'associer toute entière à la coupable conduite des Romains, par l'absence au Quirinal des ambassadeurs représentant les divers États de la péninsule. En effet, aucun diplomate italien ne se trouvait auprès du Saint Père qui, le remarquant à son tour, s'écria avec l'accent de la douleur : « Vous le voyez, messieurs, tout le monde m'a abandonné. Si vous n'étiez pas autour de moi, je serais seul avec la poignée de braves qui me protégent. » Ce furent là ses seules plaintes.

A sept heures et demie, une fraternisation générale des troupes, de la garde civique et de la multitude eut lieu sur la place de la Pilota; à huit heures, les révoltés résolurent d'envoyer une troisième députa-

tion au palais avec l'injonction d'une réponse avant neuf heures. L'avocat Galetti, nommé président de cette commission, fut introduit immédiatement dans le cabinet du Saint Père, avec lequel il eut un très-long entretien. Que se passa-t-il alors entre le pontife miséricordieux qui avait donné l'amnistie, et le prisonnier qui, dans le pardon, avait retrouvé son rôle de conspirateur, et le parjure ? Dieu seul le sait ! Mais, lorsque Galetti sortit du cabinet du pape, il était pâle, ses yeux se baissèrent en passant sous le regard des ambassadeurs. Pie IX alors, toujours calme, toujours serein, s'adressant aux diplomates européens, leur dit, que, pour éviter une collision sanglante, il avait remis la décision des demandes qu'on lui imposait sous les coups de la violence à la sagesse des Chambres et qu'il avait subi mais non formé lui-même, un ministère composé de Mamiani à l'extérieur, l'abbé Rosmini à l'instruction publique, avec la présidence, Galetti à l'intérieur, Sterbini au commerce, Campello à la guerre, Lunati aux finances, et Sereni à la justice. Puis d'une voix ferme quoique émue il ajouta ces paroles : « Messieurs, je suis ici comme un emprisonné. On a voulu m'enlever ma garde et me mettre dans les mains d'autres personnes. Ma conduite en ce moment où tout appui matériel me fait défaut, est basée sur ma détermination d'éviter à tout prix qu'une *seule goutte de sang fraternel soit versée pour ma cause*. Je cède tout à ce principe ; mais je veux en même temps que vous sachiez, messieurs, et que l'Europe entière sache, que

je ne prends, même de nom, aucune part au gouvernement auquel je prétends rester complétement étranger. J'ai défendu qu'on abusât de mon nom et qu'on n'eût plus même recours aux formules ordinaires. »

Pendant que les représentants des puissances de l'Europe entouraient le pape de nouvelles protestations d'amour et de dévouement, Galetti, rendant compte de sa mission, annonçait à l'insurrection que Pie IX s'en était remis à la sagesse des Chambres. Au même instant des applaudissements couvrent sa voix, les cris de vive l'Italie ! se font entendre. Les troupes de ligne et les gardes civiques déchargent leurs armes en signe de réjouissance et la foule insensée qui ne voit pas que de ce jour datera pour Rome une longue série de malheurs, la foule aveugle évacue la place pour se répandre dans la ville et raconter, à la lueur des torches, son triomphe dans les divers quartiers de Rome.

Telle fut la fin de cette déplorable journée. L'histoire n'aura pas assez de stigmates pour flétrir la lâcheté et l'ingratitude d'un peuple passant sur le cadavre d'un ministre assassiné pour monter en armes au calvaire du Quirinal.

Ce jour-là, tous les Romains ont été coupables, les uns en assumant sur eux, comme autrefois les Juifs de Jérusalem, la responsabilité de l'action, les autres en laissant faire. Quelques prêtres, un ou deux laïques et les ambassadeurs des puissances étrangères ont seuls été nobles et dignes. L'histoire leur tiendra

compte de leur courage et de leur dévouement ; en attendant, courbons-nous devant les décrets mystérieux de la Providence, qui a voulu que le représentant de Dieu, sur la terre, après lui avoir ressemblé dans ses triomphes, lui ressemblât dans ses souffrances, qui a permis que la couronne d'épines de la passion remplaçât la palme du dimanche des Rameaux. En effet, comme Jésus, Pie IX a été cloué à la croix des épreuves, comme le Fils de Marie l'immaculée, il a eu sa grande semaine, comme l'Homme-Dieu il a bu le calice des douleurs jusqu'à la lie; mais comme le divin Crucifié sortit triomphant de son sépulcre, Pie IX devait ressusciter dans l'amour et dans le repentir de son peuple.

CHAPITRE XI.

Joseph Galetti, ministre. — Ses premiers actes. — Désarmement des gardes suisses. — Aurore boréale. — Programme du nouveau ministère. — Scission entre les révolutionnaires victorieux. — Départ de Pie IX. — Arrivée à Gaëte. — Détails. — Lettre du pape au marquis Sachetti. — Proclamation des ministres. — État des esprits à Rome.

Joseph Galetti, chef nominal du ministère imposé par la force brutale de l'émeute aux répugnances légitimes du souverain, est le fils d'un barbier de Bologne, qui demeure sous l'arcade du séminaire, près l'église de Saint-Pierre. Celui qui devait dans l'avenir, par surprise à la vérité, présider les conseils du chef de la catholicité, a reçu le jour dans une boutique de Figaro, en l'an de grâce 1800.

Souple, fin et rusé, possédant toutes les qualités de l'emploi, le jeune Joseph entra dans la vie sous l'écume de la savonnette odoriférante. Son premier métier consista à repasser les rasoirs de la boutique et à présenter *l'aqua fresca* aux mentons de ses clients. Désireux de posséder un savant dans sa famille, le barbier, qui du reste avait remarqué de grandes disposi-

tions dans son fils, lui fit faire ses études à l'université renommée de Bologne. L'écolier devint bientôt un habile jurisconsulte; mais un jour abandonnant ses livres de droit et la chicane de la basoche pour l'épée et les troubles des révolutions, il se jeta en aveugle dans les événements de 1831. Alors, aussi brave soldat qu'il était avocat distingué, il tint quelque temps la campagne. A la tête d'une colonne armée, il s'empare d'assaut de la petite ville de Cento, il se mesure à Rimini avec un corps d'Autrichiens, il reçoit une blessure à Cesena, puis, arrêté tout à coup par la mauvaise fortune, il se retire sur la terre étrangère, pour revenir douze années plus tard diriger une conspiration, dont le but secret, disait-on, était la mort du vénérable Pontife qui, sous le nom de Grégoire XVI, occupait alors le siége pontifical.

Quoi qu'il en soit, arrêté avant l'exécution de cet odieux projet, il est chargé de fers, conduit à Rome, jugé, condamné aux galères à perpétuité, et jeté en commutation de peine dans les prisons des États romains. C'est là qu'en 1846 le généreux décret du 16 juillet vint lui rendre la liberté. Sa reconnaissance pour le souverain Pontife fut alors telle, que Pie IX, pour réprimer l'exagération de ses transports, lui dit : *Basta, mio figlio,* assez, mon cher enfant. Nous avons déjà raconté la scène touchante arrivée le jour où le pape, relevant à ses pieds le futur Judas, le pressa sur sa poitrine.

D'une taille moyenne, mais bien prise, élégant, soigné dans sa mise, cachant dans ses manières de

gentilhomme le fils d'un barbier obscur, Joseph Galetti, doué d'une figure agréable, distinguée, pâle, encadrée dans une barbe noire, charmait par la douceur de sa voix et le velouté de son regard. La nature le rapprochant de celle de la femme, lui avait donné le don des larmes; habile à saisir dans ses moindres nuances le cœur humain, il pouvait pleurer et gémir à volonté. Sa belle figure était un masque qui se prêtait à toutes les expressions; son front était un thermomètre qui marquait tous les sentiments. Possédant au suprême degré l'art de la dissimulation, Joseph Galetti a trompé jusqu'à la fin Pie IX, son bienfaiteur, qui cependant jusqu'à la fin se crut en droit d'espérer en lui.

Tandis que le souverain Pontife, retiré dans le silence de son oratoire, priait pour les malheureux qu'il avait tant aimés, les autorités civiles et militaires faisaient acte de soumission au cercle populaire-national, auquel s'était réuni le club du café des Beaux-Arts. Les fonctionnaires publics, les principaux chefs de l'armée, le colonel Stewart, commandant le fort Saint-Ange, s'empressaient de rendre hommage à ce nouveau pouvoir, qui, par acte d'autorité, envoyait les destitutions, nommait aux emplois vacants, et faisait afficher les noms des fonctionnaires qui lui déplaisaient. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir privé le Saint Père de sa puissance souveraine, il résolut de lui enlever les seuls hommes qui, la journée précédente, lui étaient restés fidèles. Sterbini et le prince de Canino deman-

dèrent qu'on désarmât les Suisses et qu'on les congédiât, ajoutant qu'ils devraient s'estimer heureux si on leur faisait grâce de la vie. Le pape, que les membres du corps diplomatique s'étaient empressés de rejoindre à la première heure du jour, dut subir cette nouvelle exigence.

Cependant il se présenta une difficulté qu'on n'avait pu prévoir. Les Suisses refusèrent de quitter leurs postes et de rendre leurs armes. « Nous sommes ici par la volonté du pape, dirent-ils, nous y resterons. Quant à nos armes, si la *canaille* les veut, qu'elle essaye de venir nous les prendre : si nous ne pouvons nous en servir pour défendre ou sauver notre souverain, nous sommes décidés à mourir plutôt que de les remettre à des mains autres que les siennes, et dans ce dernier cas, si Pie IX nous les redemande, nous ne les rendrons pas, car nous sommes soldats, mais nous les déposerons à ses pieds augustes. »

En effet, tenant parole, ils ne se soumirent que lorsqu'ils furent bien convaincus que telle était la volonté du pape. Dans une circonstance à peu près semblable, le 10 août 1792, les enfants de la république helvétique ont défendu en France, au prix de leur sang, la monarchie expirante; l'histoire a conservé leurs noms; l'histoire aussi, pour être juste et reconnaissante, doit conserver ceux des braves qui, peut-être, auraient épargné à Pie IX les tristesses de l'exil, si, comme l'infortuné Louis XVI, Pie IX n'eût

pas reculé devant la pensée de faire couler une goutte de sang pour sa cause (1).

Ce fut en frémissant que la garde suisse remit les postes du Quirinal à la garde civique : de ce moment, le souverain Pontife devint réellement prisonnier dans son propre palais.

Ainsi que l'avait prévu Galetti, arrivé de Bologne le soir même de l'assassinat du comte Rossi pour recueillir sans doute son héritage politique, le savant abbé Rosmini ne voulut point faire partie du ministère du 16 novembre. Ce pieux et savant écrivain s'était aperçu de prime-abord que son nom, choisi par les démagogues, n'était autre chose qu'un drapeau de ralliement offert à la partie saine de la population ; il ne voulut point se prêter à cette ruse et il refusa le portefeuille qu'on lui offrait. Il fut remplacé par monsignor Muzzarelli, de même que le duc de Rignano, général de la garde civique, le fut par le colonel Joseph Gallieno. Le peuple, accueillant cette seconde nomination avec transport, se joignit aux troupes pour conduire le nouvel élu à l'état major et le reconnaître dans sa dignité au son de la musique et des tambours. La fin de la journée se passa dans le calme, sans autre incident. Dans la soirée, une magnifique aurore boréale, d'un rouge éclatant, illumina subitement le ciel de Rome ; la population, qui croit encore aux présages, en fut consternée. Elle crut y voir les signes menaçants de

(1) Voir les documents historiques, N. 5.

la colère de Dieu. Les révolutionnaires, plus impies, mais non moins superstitieux, se rassurèrent à cette pensée qu'ils manifestèrent publiquement : « Ce phénomène indique clairement que l'âme du tyran Rossi est condamnée aux flammes éternelles, et les esprits déchus célèbrent à cette occasion des feux de réjouissance. » Le prince de Canino y vit autre chose encore ; en effet, se rendant, ce soir-là, pour affaires, dans les salons du duc d'Harcourt, où se trouvaient réunies quelques personnes, il dit en entrant et en se frottant les mains en signe de joie : « Avez-vous vu le ciel, messieurs? *c'est la pourpre des cardinaux qui s'envole !* — Vous vous trompez, prince, lui répondit sévèrement le duc, *c'est l'indice des jours sanglants qui se préparent.* »

Cependant le nouveau ministère, pressé de s'expliquer sur ses intentions et sur la marche politique qu'il devait suivre à la suite des événements qui venaient de se produire à Rome, publia le programme suivant en affectant d'y faire intervenir le nom et l'autorité du souverain Pontife qu'il faisait garder à vue dans son palais :

« Appelés au ministère au milieu de circonstances extraordinaires et alors que le refus serait de notre part vouloir mettre en péril la forme constitutionnelle actuelle du gouvernement de notre État, nous serions épouvantés de la gravité des choses et des temps, si nous n'étions pas soutenus par la pensée que notre programme politique est en harmonie parfaite, non-seulement avec les principes procla-

més par le peuple, mais encore avec ceux qui, après mûre délibération, ont été acceptés par nos Chambres législatives, principes qui serviront de règle à toutes nos actions tant que nous resterons au pouvoir.

« Parmi ces principes, il en est un qui a eu, *par acte solennel, l'assentiment du prince*, et, quant à l'autre principe, promesse a été faite de se concerter avec le nouveau ministère afin qu'il fût rédigé des propositions analogues à présenter à l'acceptation des Chambres délibérantes.

« Le principe de la nationalité italienne, proclamé par notre peuple et par les Chambres, cent fois, et par nous accepté, *a été sanctionné sans réserve* par le prince, alors qu'avec un zèle tout paternel il le rappelait à l'empereur d'Autriche, dans sa lettre à ce prince.

« Attendu que, pour réaliser ce bien, nous croyons indispensable d'exécuter les délibérations adoptées par la Chambre des députés, concernant l'indépendance italienne, notre ferme résolution de mettre en pratique ces délibérations, n'est autre chose qu'une franche adhésion aux vœux des représentants du peuple. Nul ne doutera de notre pleine adhésion au programme du 5 juin, accueilli avec tant d'enthousiasme par les Chambres délibérantes. La convocation d'une constituante à Rome et la rédaction d'un acte fédératif, sont des principes et des maximes que nous trouvons formulés dans

le vœu d'une diète à Rome, destinée à discuter les intérêts généraux de la patrie commune.

« Aujourd'hui qu'à ce vœu, à cette maxime fondamentale, vient se joindre *l'assentiment du prince* qui désire aussi en soumettre la décision aux Chambres, du *souverain* que l'Italie entière a salué comme l'initiateur de sa liberté et de son indépendance, notre cœur palpite à l'idée de la proximité du moment où il est donné d'espérer voir naître enfin ce pacte fédéral qui, respectant l'existence des États isolés et laissant intacte leur forme de gouvernement, servira à assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie. Cette œuvre aura sa perfection, à notre avis, alors que s'y associeront la gloire de Rome et *le nom révéré du pontife*.

« Nous nous présentons avec ce programme devant le peuple et les Chambres. Si le peuple nous accorde sa confiance, nous ferons tous nos efforts pour continuer de la mériter. Les Chambres vont être appelées à nous prouver si elles nous accordent leur confiance ; et il nous est permis de l'espérer si leurs principes politiques continuent d'être aujourd'hui ce qu'ils ont été par le passé.

« Signé : C.-E. MUZZARELLI, président,
GALETTI, STERBINI, LUNATI. »

Ce programme, remarquable par la modération de sa forme, déplut aux démagogues qui auraient voulu y trouver les assurances d'une politique plus tranchée. Les journaux avancés, se méprenant également sur l'habileté qui avait présidé à la rédaction

de ce document politique, ne l'acceptèrent qu'avec froideur et restriction; l'un d'eux, même, plus sévère ou plus impatient, ne craignit point d'insérer, contre ses anciens amis, ces deux lignes, expression exacte de la vérité : « Nous manquons d'hommes vraiment libéraux, énergiques et capables; » et de fait, ces hommes qui s'étaient fait du cadavre du ministre Rossi un marche-pied au pouvoir, ne connaissaient de la liberté que la licence, de l'énergie que la fureur et de la capacité que la ruse.

Comme il arrive toujours entre révolutionnaires, le lendemain de la victoire, une scission profonde s'était déjà opérée entre les ministres et les principaux chefs du cercle populaire qui s'étaient vus frustrés dans leurs espérances et leurs désirs ambitieux. L'un d'eux surtout, qui avait pris la plus grande part à la journée du 16 novembre, le prince de Canino, mécontent de se trouver en dehors du pouvoir, crut pouvoir mieux l'affaiblir en se montrant plus violent que lui.

En attendant, Sterbini, plus directement désigné au point de mire du prince désappointé, se retrancha dans l'élément socialiste pour y trouver un point d'appui qu'il n'aurait pu trouver ailleurs. Fermant sa raison aux enseignements que les ateliers nationaux de France mettaient sous ses yeux, il émit la proposition d'organiser le travail, et en même temps faisant acte de soumission à l'autorité du cercle populaire dont il mendiait le patronage, il l'invita à désigner, pour chaque quartier de la ville, deux ci-

toyens formant une commission de travail chargée de se concerter sur les moyens les plus rapides d'en procurer au peuple.

Pendant ce travail de désorganisation, l'auguste et malheureux pontife, gardé à vue par un poste de gardes civiques, dérisoirement décoré du nom de poste d'honneur, voyait resserrer d'heure en heure les liens de sa captivité, car le bruit s'était répandu dans la ville qu'il songeait à recouvrer sa liberté par la fuite. Effectivement, quelques personnes dévouées au pape, les membres du corps diplomatique surtout, regardaient cette mesure comme une impérieuse nécessité. Le pape, tout en reconnaissant l'urgence de l'évasion qu'on lui proposait, reculait devant ses conséquences immédiates; ses répugnances augmentaient à l'idée de laisser la ville de Rome à la merci du pouvoir usurpateur; il espérait encore, dans la bonté de son âme, que le prestige de son nom pourrait servir d'égide au salut des uns et de digue aux excès des autres. Vaine espérance! la révolution marchait; ses flots, grossis par l'écume d'une populace en délire, débordaient de toutes parts, aucune force humaine n'aurait pu résister à son action envahissante. Cependant, malgré les prières instantes et les sollicitations de son fidèle entourage, le Saint Père hésitait toujours, lorsqu'un soir, le 22 novembre, il reçut une petite boîte accompagnée d'une lettre conçue en ces termes :

« Très-saint Père,

« Pendant les pérégrinations de son exil en France

et surtout à Valence où il est mort et où reposent son cœur et ses entrailles, le grand pape Pie VI portait la très-sainte Eucharistie sur sa poitrine ou sur celle des prélats domestiques qui étaient dans sa voiture. Il puisait dans cet auguste sacrement une lumière pour sa conduite, une force pour ses souffrances, une consolation pour ses douleurs, en attendant qu'il y trouvât le viatique pour son éternité. Je suis possesseur, d'une manière certaine et authentique, de la petite pyxide qui servait à un si religieux, si touchant, si mémorable usage. J'ose en faire hommage à Votre Sainteté! Héritier du nom, du siége, des vertus, du courage et presque des tribulations du grand Pie VI, vous attacherez peut-être quelque prix à cette modeste, mais intéressante relique, qui, je l'espère bien, ne recevra plus la même destination. Cependant qui connaît les desseins de Dieu dans les épreuves que sa providence ménage à Votre Sainteté? je prie pour elle avec amour et foi. Je laisse la pyxide dans le petit sac de soie qui la contenait et qui servait à Pie VI, il est absolument dans le même état que lorsqu'il était suspendu à la poitrine de l'immortel pontife.

« Je garde un précieux souvenir et une profonde reconnaissance des bontés de Votre Sainteté à l'époque de mon voyage à Rome l'année dernière. Daignez encore y ajouter votre bénédiction apostolique; je l'attends, prosterné à vos pieds.

« † Pierre, évêque de Valence. »

A la lecture de cette lettre, et surtout à la vue de

la précieuse relique qu'elle accompagnait, le pape crut reconnaître un avertissement d'en haut. Alors ses scrupules disparurent devant la volonté de Dieu, il n'hésita plus. De grands obstacles s'opposaient à la fuite du Saint Père, étroitement gardé à vue; d'abord, ce projet ne pouvait être confié qu'à un très-petit nombre de personnes afin d'en assurer le secret; ensuite, sur quel point du globe le pape porterait-il ses pas errants? La politique jalouse des gouvernements ne se disputerait-elle pas le privilége d'abriter sa personne sacrée? Sa présence dans les États qu'il choisirait ne deviendrait-elle pas un sujet de craintes et de perturbations? Se jettera-t-il dans les bras de la France ou de l'Espagne? Restera-t-il sur le territoire italien? Telles étaient les questions que s'adressaient secrètement en dehors l'un de l'autre, le duc d'Harcourt, ambassadeur de la France, et le comte de Spaur, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière. Un moment il fut décidé que le pape irait à Civita-Vecchia; à cet effet, le duc d'Harcourt s'empressa d'envoyer des ordres au vapeur français, *le Ténare,* qui se trouvait dans ce port; mais l'opinion du cardinal Antonelli, craignant que la route de Civita-Vecchia ne fût occupée par les révolutionnaires, dérangea presque aussitôt cette combinaison. Les difficultés semblaient grandir à chaque instant, on ne savait à quel parti s'arrêter. « Je ne suis qu'une simple femme, dit un matin la comtesse de Spaur à son mari, cependant je voudrais conduire cette affaire à bonne fin. » Le ministre du roi de Bavière se

mit à rire, mais le soir même, il lui dit : « Vous rappelez-vous ce que vous m'avez dit ce matin?

— Certainement, et je persiste.

— Eh bien, il peut se faire que la Providence ait jeté les yeux sur vous pour concourir à la délivrance du pape.

— Je suis prête, parlez, que faut-il faire?

— Partir demain matin pour Albano avec votre fils et son gouverneur.

— Après?

— M'attendre là.

— Je vous attendrai.

— Maintenant occupez-vous des préparatifs de notre départ, car notre absence de Rome pourrait se prolonger au delà de nos prévisions. »

D'origine française et l'une des femmes les plus distinguées de Rome, la comtesse de Spaur mesura d'un coup d'œil l'importance de la mission qu'on lui confiait : elle ne s'en effraya point et se mit aussitôt en mesure de la remplir. Elle commence par dire aux gens de sa maison qu'un projet de mariage entre une princesse de Bavière et le fils aîné du roi des Deux-Siciles l'appelait subitement à Naples ainsi que son mari : alors, tandis que ses femmes préparent ses malles, elle brûle des papiers dans la prévision des visites domiciliaires qui pourraient être la conséquence de son départ, puis elle remplit d'or ses bottines, double de diamants ses robes, met en sûreté un portefeuille du pape, prépare ses pistolets

qu'elle tire en maître et passe le restant de la nuit en prières devant un crucifix.

A six heures du matin, après avoir écrit quelques mots à sa famille pour la rassurer, elle monte dans une berline russe, attelée de quatre chevaux, et donne l'ordre de partir pour Albano.

Elle est arrêtée aux portes de la ville. « Où allez vous? lui demande-t-on. — A Albano d'abord, à Naples ensuite.

— Où sont vos passeports ?

— Les voici.

— Pourquoi le comte, votre mari, n'est-il pas avec vous ?

— Parce que les affaires de son gouvernement le retiennent à Rome.

— Quand vous rejoindra-t-il?

— Lorsque ses affaires seront terminées : du reste vous le verrez, puisqu'il doit passer par cette porte.

— Il suffit. » La berline alors se remet en route, elle s'arrête à quelques pas de là pour prendre deux nouveaux chevaux qui l'attendaient, et au grand galop, soulevant des flots de poussière, elle arrive en deux heures et demie à Albano et descend à l'hôtel de Paris.

L'évasion du Saint Père, combinée avec le duc d'Harcourt et le comte de Spaur, avait été fixée au 24, dans la soirée. Quelques instants avant l'heure indiquée le duc d'Harcourt, qui avait obtenu une audience, arriva au Quirinal dans une voiture de gala, précédée de coureurs et de torches, il demande

à voir le pape; on refuse, il insiste, il est enfin introduit dans le cabinet pontifical, dont la porte aussitôt se referme sur lui. Il était cinq heures; le ciel était sombre, sans étoiles, la nuit prêtait ses obscurités à la réussite du projet. Il n'y avait pas un instant à perdre. Le comte de Spaur, d'accord avec le pape, attendait à un endroit désigné d'avance, le Saint Père, qui le rejoindra bientôt. Pendant ce temps-là, Pie IX, avec l'aide de l'ambassadeur de France, changeant de costume, se chausse de souliers noirs fermés par deux larges boucles d'argent; il prend un pantalon de couleur sombre, endosse une redingote noire, se couvre la tête d'un large chapeau rond et les yeux d'une paire de lunettes, puis, après s'être agenouillé pendant deux minutes devant le crucifix de son oratoire, il sort, portant une bougie à la main, par une porte dérobée qui le conduit aux longs corridors du conclave. Un homme fidèle et sûr, attaché au palais et nommé Philipani, l'accompagne. Pendant ce temps le duc d'Harcourt, resté dans le cabinet du pape, lisait à haute voix, pour détourner l'attention des surveillants qu'un long silence aurait pu provoquer. Tout à coup il entend du bruit dans les appartements que le pape vient de traverser, il s'émeut; le pape aurait-il été découvert, sa fuite serait-elle entravée? Non, car Dieu veillait sur le saint Pontife, qui s'était trouvé tout à coup arrêté par une porte qu'on avait oublié d'ouvrir; c'était pour lever cet obstacle imprévu que M. Philipani revenait sur ses pas. Pendant que cet homme dévoué faisait

un long détour, Pie IX, seul, sa bougie à la main, attendait devant la porte qui s'ouvrit, après un retard de dix minutes. Le pape alors s'élança dans la voiture.

A sept heures le duc d'Harcourt, resté seul dans le cabinet pontifical pour éloigner les soupçons, se retira disant aux gens de l'antichambre et aux gardes de faction à la porte même des appartements pontificaux, que le Saint Père indisposé s'était mis au lit ; puis, se rendant à l'ambassade, il monte dans une chaise de poste et brûlant la route de Civita-Vecchia, il y arrive à minuit pour s'embarquer sur *le Tenare.*

Il était six heures et dix minutes lorsque, sur l'ordre qu'il en reçut, le cocher, qui conduisait la fortune de Rome, descendant la colline, traversa la place Trajane, suivit les rues qui mènent au Colisée et parvint bientôt au Therme de Titus où le comte de Spaur attendait près de l'église de Saint-Pierre et Saint-Marcelin avec sa voiture et son chasseur armé, ainsi que lui, de poignards et de pistolets. Enfin une demi-heure après avoir quitté le Quirinal, le Saint Père, l'âme navrée de douleur, mais parfaitement résigné à la volonté de Dieu, franchissait sans difficultés la porte de Saint-Jean de Latran.

La voiture qui transportait l'illustre fugitif rejoignit dans la nuit la comtesse de Spaur, qui attendait dans la vallée de l'Aricia près d'Albano. Au moment où les voitures se rencontrèrent quatre carabiniers, faisant une patrouille, s'arrêtèrent; mais douée d'une admirable présence d'esprit la comtesse de Spaur,

sans descendre de sa berline de voyage, s'écria avec un ton d'humeur : « C'est vous, monsieur le docteur, vous vous faites bien attendre; c'est fort mal ! on ne pourra donc jamais vous corriger de vos lenteurs? » Pendant ce temps-là le Saint Père, descendant sans dire un seul mot de sa voiture, monta dans celle de la comtesse.

Les carabiniers, loin de soupçonner que le pape se trouvait devant eux, relevèrent eux-mêmes le marche-pied en souhaitant aux illustres fugitifs un heureux voyage. Le Saint Père se trouvait au fond de la berline, auprès de la comtesse de Spaur; en face, le jeune Maximilien de Spaur avait pris place auprès de son gouverneur, M. Liebel ; une femme de chambre occupait le siége de devant, le comte de Spaur et son fidèle chasseur occupaient celui de derrière.

« Pardonnez-moi, très-saint Père, s'était écriée la comtesse de Spaur, lorsque le pape fut entré dans la voiture, pardonnez à votre indigne servante si la nécessité lui procure à vos côtés une place qu'elle ne mérite point. — Vous êtes aujourd'hui, répondit le pape, un des instruments dont la Providence a voulu se servir pour accomplir un de ses mystérieux desseins. Puis, voyant l'émotion de la comtesse, il ajouta : « Ne craignez rien, Dieu est avec nous. »

Une partie du voyage se fit assez heureusement, mais à Fondi, le Saint Père fut encore sur le point d'être reconnu ; à sa vue, l'un des postillons, poussant un cri de surprise, dit à l'un de ses camarades :

« Regarde donc *cet abbé, il ressemble au portrait du pape que nous avons chez nous.* »

La berline, changeant de chevaux à chaque relai, dévorant l'espace sous les yeux du comte de Spaur, qui stimulait avec de l'or le fouet des postillons, avait franchit la frontière des États romains, Pie IX était sauvé ! Ce fut alors que levant les yeux au ciel et rendant grâce à Dieu de sa divine protection, le saint Pontife récita d'une voix émue le cantique du *Te Deum*, auquel s'associèrent des lèvres et du cœur ses bienheureux compagnons de voyage.

La voiture du pape, arrivée à neuf heures et demie du matin au môle de Gaëte, rejoignit enfin celle du cardinal Antonelli et du chevalier d'Arnao, qui l'y avait précédée de quelques heures. Les voyageurs descendirent à l'hôtel de Cicéron, où l'on fit servir un déjeûner auquel le Saint Père ne prit aucune part ; il se retira dans une chambre particulière où il rendit de nouvelles actions de grâces à la Providence, et consentit à prendre de légers rafraîchissements. Après quelques instants de repos, les illustres voyageurs, se réunissant en conseil, décidèrent que le comte de Spaur irait à Naples pour rendre compte au roi des Deux-Siciles des événements qui avaient obligé le chef de l'Église à venir chercher un refuge dans les États napolitains ; le pape lui remit à cet effet une admirable lettre, qu'il écrivit de sa propre main à Ferdinand II.

« Sire, lui disait-il, le triomphe momentané des

ennemis du Saint-Siége et de la religion compromettant la personne du chef de l'Église catholique, l'a forcé malgré lui à quitter Rome. Je ne sais sur quel point du globe la volonté du Seigneur, à laquelle je me soumets dans toute l'humilité de mon âme, conduira mes pas errants; en attendant, je me suis réfugié dans les États de Votre Majesté, avec quelques personnes fidèles et dévouées. J'ignore quelles seront vos intentions à mon égard : dans le doute, je crois devoir vous mander par l'entremise du comte de Spaur, ministre de Bavière auprès du Saint-Siége, que je suis prêt à quitter le territoire napolitain, si ma présence dans les États de Votre Majesté pouvait devenir un sujet de craintes ou de différends politiques.

« *Signé* : PIE IX. »

Alors, changeant ses passeports contre ceux du chevalier d'Arnao, le comte de Spaur, porteur des dépêches autographes du pape, prit immédiatement, en poste, la route de Naples, et le Saint Père et les autres fugitifs se mirent en route d'un autre côté, pour se rendre à Gaëte, situé à une distance de cinq milles du môle qui porte le même nom.

Pendant ce temps et à la même heure, on apprenait à Rome le départ du pape par une lettre autographe, que le maître du Palais, le marquis Sachetti, son destinataire, s'empressa de communiquer, par ordre, à Joseph Galetti. Celui-ci s'en emparant, quoiqu'elle ne lui fût point adressée, et la conservant pour s'en faire une pièce de conviction, la fit aussi-

tôt afficher sur les murs de la ville, au-dessous de la proclamation suivante :

« Romains !

« Je crois de mon devoir de porter à votre connaissance une lettre de S. S. adressée au marquis Gerolamo Sachetti et que celui-ci m'a communiquée :

« Marquis Sachetti, nous vous prions de prévenir le ministre Galetti de notre départ, le chargeant, ainsi que ses collègues du ministère, de faire respecter les personnes qui nous étaient attachées, car elles ont complétement ignoré notre intention. Nous vous recommandons de tâcher de maintenir l'ordre et la paix dans la ville.

« 24 novembre 1848. » « P., PP. IX. »

Se prévalant de cette pièce pour se considérer comme l'agent légal du souverain, Galetti s'empressa de la communiquer au cercle populaire national qui, après en avoir pris connaissance, adressa aux Romains une proclamation ainsi conçue :

« Le Pontife est parti en confirmant le nouveau ministère et en lui recommandant de conserver l'ordre et de protéger la propriété de toutes les classes et conditions. Le ministère, régulièrement constitué, ne reculera pas dans la tâche qu'il a entreprise : il a la ferme conscience que le peuple romain, qui a pardonné si généreusement à ceux qui voulaient l'entraîner dans la guerre civile, saura éviter tout ce qui pourrait causer du désordre.

« Que toutes les autorités civiles, militaires et lé-

gislatives réunissent donc leurs efforts pour prouver à nos ennemis que Rome a su conserver l'ordre et la tranquillité la plus profonde au milieu de si graves événements. Vivent l'Italie, le ministère démocratique et l'union !

« Le directeur, POLIDORI. »

Le peuple romain apprit la nouvelle du départ de Pie IX avec le calme froid de la stupeur. Les désordres et les crimes des derniers temps avaient tellement émoussé son sens moral, qu'il ne comprit pas l'importance de cet événement : d'ailleurs, quoique sincèrement attaché dans son cœur au Saint Père et à la papauté, il se trouvait encore trop sous le coup de la crainte pour oser manifester publiquement la nature de ses impressions. La douleur qu'il ressentit alors fut sourde et concentrée; tout intérieure, elle ne se révéla point par le cri de colère que les peuples opprimés font entendre au jour du réveil, elle se résigna et se contenta de gémir à l'ombre du foyer domestique. Le peuple de Rome, en cette grave circonstance, donnant la mesure de sa valeur morale, prouva que le plus grand malheur d'une nation était le manque de caractère et la faiblesse.

CHAPITRE XII.

L'auberge du Jardin. — Le gouverneur de Gaëte. — Arrivée du comte de Spaur à Naples. — Ferdinand II. — Lettre du Saint Père. — Réponse du roi. — Départ du roi pour Gaëte. — Protestation du pape. — Création d'une commission pontificale. — Contre-protestation révolutionnaire. — Députations envoyées au pape. — Incidents réactionnaires. — Création d'une junte suprême. — Réflexions.

Il existe à Gaëte une petite maison de chétive apparence, mais agréablement située, sur la place Conca. Sa façade principale est ornée d'une enseigne modeste, offrant au regard des rares voyageurs qui passent par là cette inscription :

ALBERGO DEL GIARDINETTO.

Une rampe en pierre fort douce conduit à un petit jardin planté sans prétention devant la porte du logis. La pièce principale de cette modeste locande, servant tout à la fois de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, est exiguë et propre, autant que peut l'être une auberge du cinquième ordre en Italie. Son mobilier est des plus

simples : il consiste en un lit de fer verni, enrichi d'ornements pharmaceutiques; des serpents à la tête menaçante s'enroulent autour des pieds qui le supportent. Une commode en bois, quelques chaises de paille méthodiquement rangées contre la muraille, peinte en couleur rose, et une cuvette posée, pour le service de la toilette, sur une de ces chaises, complètent son ameublement. Près du lit, à droite, on voit un petit berceau d'enfant; à gauche, sur la commode, des flacons de verre et des tasses de faïence sont artistement groupés.

De cette chambre on arrive, par quelques marches en bois, dans un petit cabinet éclairé par une lucarne. Deux autres chambres séparées, et plus simples encore, forment de l'autre côté de l'escalier le premier et unique étage de cette auberge, où reposera toute une nuit celui qui remplit l'univers de l'éclat de son nom et de la renommée de ses vertus!

En effet, ce fut à l'humble auberge du Jardin que le chef suprême du catholicisme descendit avec sa suite fidèle et dévouée, après avoir subi quelques difficultés à la porte de la ville et s'être vu repoussé même du palais épiscopal, où d'abord il avait espéré trouver un abri.

Monseigneur Parisio occupait le siége épiscopal de Gaëte. Il avait été décidé dans la matinée, au môle de Gaëte, que les illustres fugitifs se rendraient immédiatement chez lui, et que le souverain Pontife, s'en faisant reconnaître confidentiellement, lui demanderait, pour quelques jours, l'hospitalité qui lui

était due. Malheureusement, le jour même, le pieux évêque avait dû quitter la ville pour se rendre auprès de son frère, ancien ministre du roi des Deux-Siciles, qui l'avait mandé près de lui, à l'heure de l'agonie, pour rendre le dernier soupir entre ses mains. Un fidèle serviteur napolitain, nommé Danielo, se trouvait seul au palais, lorsque le Saint Père et sa suite s'y présentant, insistèrent pour être reçus; mais Danielo, qui ne les connaissait point, leur dit qu'en l'absence de son maître il ne pouvait accéder à leur désir. Vainement le cardinal Antonelli, insistant, lui dit que monseigneur Parisio serait désolé lorsqu'il apprendrait que *ses amis* avaient été repoussés de sa demeure, le fidèle domestique persista dans ses refus, ajoutant avec impatience qu'il n'avait point d'ordres à cet égard. « Si vous nous connaissiez, répondit le Saint Père, vous nous recevriez avec empressement.

— C'est justement parce que je ne vous connais point, répliqua Danielo, que je ne puis vous recevoir : d'ailleurs, le palais d'un évêque n'est pas une auberge.

— Je suis parfaitement connu de monseigneur Parisio.

— C'est possible, mais pas de moi qui ne vous ai jamais vu : il vous faut aller chercher un gîte ailleurs. » Disant ainsi, le serviteur napolitain, fermant brusquement la porte du palais, se retira en grondant contre les importuns.

Pendant que le Saint Père s'installait à l'auberge

du Jardin, et qu'après s'être fait donner, non sans peine, du papier, des plumes et de l'encre, il illustrait à tout jamais la chambre qu'il occupait, en dictant au gouverneur du fils du comte de Spaur, M. Liebel, une protestation que nous verrons bientôt, le cardinal Antonelli et le premier secrétaire d'ambassade d'Espagne, le chevalier d'Arnao, se rendaient à la citadelle, pour offrir leurs hommages au gouverneur de la place, le général Gross, et lui dire que leur arrivée à Gaëte n'avait d'autre motif que celui de visiter cette ville. Le général Gross est un brave officier qui a fait toutes les guerres de l'empire sous un drapeau qui n'est pas celui de la France; à la vue du passeport que sur sa demande lui présenta le chevalier d'Arnao, il s'empressa de complimenter le prétendu comte de Spaur, lui exprimant toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Bavière; puis il lui adressa en allemand quelques paroles flatteuses auxquelles M. d'Arnao, ignorant la langue tudesque, ne répondit point. Le gouverneur, continuant à l'interroger dans le même langage et n'obtenant aucune réponse, M. d'Arnao fort embarrassé allégua un long séjour hors de son pays, déclarant avec calme qu'il avait oublié sa langue maternelle; le cardinal Antonelli, qui passait pour son secrétaire, se retrancha dans les mêmes excuses à la stupéfaction du gouverneur. « Je vous avoue, messieurs, leur dit cet officier, avec une franchise toute militaire, que je suis étonné de trouver un ministre bavarois et son

secrétaire hors d'état de comprendre la langue de leur pays. » Cependant comme les passeports étaient en règle il se contenta d'abord de faire entourer d'agents secrets, la modeste auberge où les voyageurs étaient descendus : ensuite il manda le juge de paix chargé de la police et un de ses officiers les plus intelligents.

D'après ses ordres et sous le prétexte du visa des passeports, ces deux agents se rendirent à l'auberge du Jardin pour chercher à percer le mystère dont les voyageurs s'entouraient. Vaine démarche ! ils revinrent au bout d'un certain temps sans pouvoir dire au gouverneur autre chose, qu'une syrène se trouvait parmi les étrangers suspects et qu'elle les avait séduits par le charme de son esprit et les douceurs de sa parole. Le gouverneur, qui n'avait pas la prudence d'Ulysse, résolut de s'en assurer par lui-même, en se dirigeant avec un officier d'ordonnance vers l'auberge du Jardin.

« Vous devez être fort mal dans cette locande, dit-il aux nobles fugitifs ; voudriez-vous me faire la grâce de m'accompagner au palais et d'accepter quelques rafraîchissements ? »

Cette offre était trop gracieuse pour être refusée : alors se rendant au désir du général Gross, les voyageurs, à l'exception du pape qui prétexta une légère indisposition, prirent le chemin du palais du gouverneur. Celui-ci se montra fort empressé sans être plus heureux toutefois que ses deux agents. Il parvint cependant à obtenir du chevalier d'Arnao l'aveu

qu'il n'était point le comte de Spaur parti la veille pour Naples. Les soupçons alors du gouverneur prirent une telle consistance qu'il fut sur le point de faire arrêter ceux qui les inspiraient. Il n'en fit rien, mais redoublant de surveillance il conduisit lui-même les étrangers jusqu'à la porte de leur auberge. Sur ces entrefaites la nuit était venue ; le Saint Père se retira dans la chambre principale que nous avons décrite, le cardinal Antonelli prit possession du cabinet qui lui était contigu ; les deux autres pièces furent occupées, l'une par le jeune Maximilien et son gouverneur, l'autre par la comtesse de Spaur et sa femme de chambre.

Tandis que le Saint Père dormait du sommeil que procure la paix d'une conscience irréprochable, l'ambassadeur de Bavière, à qui Dieu avait réservé l'insigne honneur de sauver le pape, le comte de Spaur, arrivait à Naples. Il se rendit aussitôt rue de Tolède au palais du nonce de Sa Sainteté. Monseigneur Garibaldi revenait de chez le duc de Torella où il avait passé la soirée ; il était onze heures. Se faisant annoncer malgré cette heure avancée, le comte de Spaur, forçant la porte pour ainsi dire, s'élança en costume de voyage dans la chambre du nonce :

« Monseigneur, lui dit-il, le roi est-il à Naples ?

— Arrivé dans la journée il repart demain matin pour Caserte.

— Il faut, monseigneur, que je le voie....

— Demain ?

— Tout de suite, ce soir, à l'instant même,

— Ce soir? y pensez-vous, comte?

— Il le faut, monseigneur, et je compte sur vous pour être présenté.

— Vous ne savez donc pas l'heure qu'il est? »

Le comte tira sa montre et dit: « Il est onze heures et cinq minutes, monseigneur.

— Il sera minuit avant que nous soyons au palais.

— Il serait une heure qu'il faudrait que je visse le roi.

— Mais encore une fois, comte, réfléchissez donc, le roi sera couché.

— Nous le ferons lever. »

Pour le coup, monseigneur Garibaldi crut que le comte avait perdu la raison.

— Faire relever le roi, monsieur de Spaur! s'écria-t-il.

« Oui, monseigneur, si le roi était couché. » Alors, comme le nonce, après s'être incliné devant le ministre, s'apprêtait à entrer dans l'intérieur de ses appartements, le comte ouvrant son portefeuille en sortit un pli cacheté aux armes pontificales et à l'adresse du roi, puis le montrant à monseigneur Garibaldi: « Reconnaissez-vous, lui demanda-t-il, cette écriture et ce sceau?

— C'est l'écriture et le sceau de Sa Sainteté, répondit le nonce, avec un cri de surprise.

— Oui, monseigneur, vous voyez donc bien que je dois être immédiatement présenté au roi.

— Monsieur le comte!

— Monseigneur, en ce moment les minutes sont

des heures, et au nom de Sa Sainteté, je vous rends responsable de celles que nous perdons; voulez-vous, oui ou non, me conduire chez Sa Majesté?

— Permettez au moins, monsieur le comte, que j'aille la prévenir. »

Minuit allait sonner, lorsque le nonce, introduit au palais pour affaire pressée, fut admis devant le roi qui, instruit de l'arrivée extraordinaire de l'ambassadeur de Bavière et de la lettre autographe qu'il avait à lui remettre de la part de Sa Sainteté, consentit à le recevoir immédiatement.

Le comte de Spaur monta seul chez le roi, le nonce l'attendit dans sa voiture. « Sire, dit alors le ministre de Bavière en s'inclinant devant Ferdinand II, pardonnez-moi de me présenter à cette heure devant Votre Majesté, je vous apporte la nouvelle d'événements très-graves : vous la trouverez dans cette lettre de Sa Sainteté. » Le roi des Deux-Siciles la parcourut rapidement du cœur et des yeux, le cœur plein de sanglots et les yeux remplis de larmes. Son émotion gagna le comte de Spaur qui, debout dans sa haute taille, les bras croisés sur sa poitrine, attendait la réponse du roi.

« Monsieur le comte, lui dit Ferdinand II, revenez dans six heures, ma réponse sera prête. » Le comte prit congé du roi et rejoignit le nonce, auquel seulement alors il confia le contenu des dépêches qu'il avait remises à Sa Majesté. « Dieu soit loué, s'écria monseigneur Garibaldi en se jetant dans les bras de l'ambassadeur, Pie IX est sauvé! »

A cette heure avancée de la nuit, le roi, après avoir fait part à la reine de la lettre de Sa Sainteté et de ses intentions, fit immédiatement chauffer les deux frégates à vapeur *le Tancrède* et *le Robert,* et embarquer à leur bord un bataillon du 1[er] régiment des grenadiers de la garde et un bataillon du 9[e] régiment de ligne. Puis, descendant aux plus petits détails, il s'occupa avec activité de faire transporter sur les deux bâtiments, une foule d'objets nécessaires au service du pape et de sa suite; il poussa même la prévoyance, et qu'on nous pardonne ces particularités, les petites choses grandissent quand elles ont un rapport direct avec le chef suprême du catholicisme, le roi porta la prévoyance jusqu'à songer au linge dont Pie IX et les personnes qui l'accompagnaient pouvaient avoir besoin; il fit embarquer plusieurs malles remplies de ses propres chemises.

Quelques heures après, lorsque le comte de Spaur se présenta pour recevoir la réponse de Sa Majesté : « Nous la porterons ensemble, » lui dit le roi. Et comme tout était prêt pour le départ, il pria le ministre de Bavière de le suivre, et il monta sur *le Tancrède* avec la reine, le comte d'Aquila, le comte Trapani, l'infant don Sébastien et une suite brillante autant que nombreuse. Quelques instants après les canons des forts tonnèrent : la flotille royale volait à toute vapeur sur les flots de la mer.

Au moment où le roi des Deux-Siciles, inspiré par les sentiments d'un pieux devoir, quittait sa capitale,

le Ténare, commandé par le capitaine Poultier, débarquait à Gaëte le duc d'Harcourt, monseigneur Stella et Francesco, valet de chambre de Sa Sainteté. Ce dernier portait avec lui les effets du pape renfermés en trois malles, qu'un neveu de M. de Lamartine, M. de Sessia, attaché à l'ambassade de Rome, avait transportées lui-même à Civita-Vecchia.

L'arrivée inattendue du *Ténare*, la qualité des personnages qu'il avait à son bord redoublèrent les inquiétudes soupçonneuses du gouverneur; il était évident pour lui qu'un événement insolite se passait en ce moment à Gaëte. Il cherchait vainement à s'en rendre compte, lorsqu'un officier vint lui annoncer qu'une frégate napolitaine était en vue. « C'est extraordinaire! s'écria-t-il, je n'ai reçu à ce sujet aucun avis. » Cinq minutes après, le même officier revint lui dire qu'une seconde frégate à vapeur, portant le pavillon royal, était également avisée. Le gouverneur, au comble de la surprise, revêtit aussitôt son uniforme et se rendit sur le rivage, où bientôt *le Robert* et *le Tancrède* abordèrent.

La première parole que Ferdinand II adressa au général Gross, en touchant la terre, fut celle-ci :

« Où est Sa Sainteté?

— Sa Sainteté, répondit le gouverneur, elle est à Rome, sire.

— Comment, général, répliqua le roi, le pape est à Gaëte depuis vingt-quatre heures, et vous l'ignorez! »

Dans ce moment, le duc d'Harcourt et le cardinal Antonelli se présentèrent à Sa Majesté et lui dirent

que le Saint Père se trouvait à l'auberge du Jardin. On convint aussitôt, afin d'éviter la curieuse attention de la foule, que le pape irait incognito au palais du gouverneur, où, pour le recevoir, Ferdinand se rendit immédiatement. L'entrevue du pape et du roi fut des plus touchantes. Le monarque et ses fils, la reine et toute la famille royale prosternés aux pieds de Pie IX, versèrent des larmes en rendant grâce à Dieu d'avoir conduit sain et sauf, dans les États napolitains, son représentant sur la terre. De son côté, le Saint Père, profondément touché des marques de vénération dont il était comblé, s'empressa de relever les membres de la famille royale, après avoir répandu sur leur tête la première bénédiction pontificale qu'il donnait depuis son départ de Rome.

Le même jour, il admit à sa table Leurs Majestés le roi, la reine et les princes ; le cardinal Antonelli reçut à la sienne les ambassadeurs, le commandant du *Ténare* et les autres officiers. A la fin du dîner, le pape se mit au balcon de son appartement et donna sa bénédiction aux équipages des frégates napolitaines, ainsi qu'à la population de Gaëte, qui s'était rassemblée en foule devant le palais, et faisait retentir les airs de ses plus vives acclamations.

Ainsi que nous l'avons dit, le premier soin du Saint Père, après avoir remercié la Providence de la liberté qu'elle lui avait rendue, fut de publier à la face de l'univers une solennelle protestation contre les violences dont il venait d'être victime. Ce docu-

ment est noble et ferme ; le souverain, tout en élevant vers Dieu ses justes plaintes, cherche à désarmer son bras vengeur en le suppliant d'éloigner sa colère de la tête des ingrats et des parjures.

« Pie IX, pape, à ses sujets bien-aimés.

« Les violences exercées contre nous, ces jours derniers, et la volonté manifestée de se précipiter dans d'autres excès (Dieu veuille éloigner ces malheurs en inspirant des sentiments d'humanité et de modération dans les âmes!) nous ont contraint à nous séparer momentanément de nos sujets et de nos enfants que nous avons toujours aimés et que nous aimons toujours.

« Parmi les motifs qui nous ont déterminé à cette séparation, et Dieu sait combien elle est douloureuse à notre triste cœur, celui dont l'importance est la plus grande, c'est d'avoir la pleine liberté dans l'exercice de la puissance suprême du Saint-Siége, exercice que l'univers catholique pourrait, à bon droit, dans les circonstances actuelles, supposer n'être plus libre entre nos mains.

« Que si une telle violence est pour nous le sujet d'une grande amertume, cette amertume s'accroît outre mesure quand nous pensons à la tache d'ingratitude dont s'est couvert, à la face de l'Europe et du monde, une classe d'hommes pervers, et bien plus encore à la tache qu'a imprimée sur leurs âmes la colère de Dieu qui, tôt ou tard, exécute les châtiments prononcés par l'Église.

« Dans l'ingratitude de nos enfants, nous recon-

naissons la main du Seigneur qui nous frappe, et qui veut que nous expions nos péchés et ceux des peuples. Mais nous ne pouvons, sans trahir nos devoirs, nous abstenir de protester solennellement en présence de tous, comme dans la funeste soirée du 16 novembre et dans la matinée du 17, nous avons protesté verbalement devant le corps diplomatique qui nous avait honorablement entouré et qui a tant contribué à fortifier notre cœur. Non, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre la violence inouïe et sacrilége dont nous avons été l'objet. Laquelle protestation nous entendons renouveler solennellement en la circonstance présente, à savoir que nous avons été opprimé par la violence, et, en conséquence, nous déclarons tous les actes qui en ont été la suite, nuls et de nulle valeur, ni de force légale.

« Les dures vérités et les protestations que nous venons d'exposer, ont été arrachées à nos lèvres par la méchanceté des hommes et par notre conscience, laquelle, dans les circonstances présentes, nous a excité avec force à l'accomplissement de nos devoirs. Toutefois, en présence même de Dieu et tandis que nous le prions et supplions d'apaiser sa colère, nous avons la confiance qu'il ne nous sera pas défendu de commencer notre prière par ces paroles d'un saint roi et prophète : *Seigneur, souvenez-vous de* David *et de toute sa mansuétude.*

« Cependant ayant à cœur de ne pas laisser sans chef, à Rome, le gouvernement de notre État, nous

nommons *une commission de gouvernement,* composée des personnes suivantes :

« Le cardinal Castracane.

« Monseigneur Roberto Roberti.

« Le prince de Raviano.

« Le prince Barberini.

« Le marquis Bevilacqua de Bologne.

« Le marquis Ricci de Macerata.

« Le lieutenant-général Zucchi.

. . . .

« En confiant à ladite Commission de gouvernement la direction temporaire des affaires publiques, Nous recommandons à tous nos sujets et fils le calme et la conservation de l'ordre.

« Enfin, nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque jour vers Dieu, pour Notre humble personne et pour le rétablissement de la paix dans le monde et spécialement dans Notre État et à Rome, où sera toujours Notre cœur, quelle que soit la partie du bercail qui nous abrite. Et Nous, comme c'est le devoir du suprême sacerdoce, et avant tout Nous invoquons très-dévotement la Souveraine Mère de miséricorde, la Vierge immaculée et les saints apôtres Pierre et Paul, afin que, comme Nous le désirons ardemment, l'indignation du Dieu tout-puissant soit éloignée de la ville de Rome et de tous Nos États.

« Donné à Gaëte, le 27 novembre 1848.

« Pius, P. P. IX. »

Cette protestation solennelle parvint à Rome le

3 décembre : comme on devait s'y attendre, la voix du Saint Père, arrivant au cœur de ses sujets restés fidèles, produisit un effet immense. Le gouvernement révolutionnaire, dont elle prononçait en pleine liberté et en toute connaissance de cause la déchéance, voulut d'abord la tenir secrète. Il sentait que sa prétendue adoption par le Saint Père et l'accord supposé qui, disait-il, régnait entre le souverain et lui, deviendraient nuls et que tout son échafaudage de ruse et d'astuce s'écroulerait devant la déclaration officielle de Gaëte. Le cercle populaire s'en émut et délibéra. Plusieurs propositions furent mises en avant. La proclamation de la république, conseillée par quelques membres, fut repoussée par les autres, effrayés des conséquences de la déchéance du pape.

De son côté, le ministère ne resta pas inactif. Il ne pouvait révoquer en doute l'authenticité de l'acte souverain qu'il avait sous les yeux ; il n'osa pas recourir à l'imposture, seule ressource qui restait à l'anarchie ; il se contenta d'abord d'en supprimer les exemplaires et d'entraver, par le sentiment de la peur, la publicité qu'il redoutait ; ensuite il essaya d'élever des doutes sur sa valeur constitutionnelle. Cet argument de légiste prévalant, servit de base à la contre-protestation suivante, adressée au peuple des États pontificaux :

« Un écrit a été publié et signé, dit-on, par le souverain Pontife à Gaëte le 27 novembre, contenant une protestation de nullité relativement aux actes

de son gouvernement et nommant une commission administrative, dont quelques membres se sont déjà éloignés du pays.

« Cet écrit a éveillé l'attention des députés chargés de pourvoir à la protection des droits constitutionnels et de l'ordre public.

« Dans ce but, la Chambre a adopté, dans la séance publique de la nuit dernière, les résolutions suivantes :

« 1° La Chambre des députés, reconnaissant que l'acte signé, dit-on, par le souverain Pontife, *n'a aucun caractère d'authenticité ni de publicité régulière,* et que même dans le cas contraire, n'ayant aucun des caractères constitutionnels auxquels le souverain est soumis, ainsi que la nation, on ne pourrait l'exécuter; et la Chambre, devant d'ailleurs obéir à la nécessité d'avoir un gouvernement, déclare que les ministres actuels devront continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné;

« 2° Une députation de la Chambre sera immédiatement envoyée auprès de Sa Sainteté pour l'inviter à revenir à Rome;

« 3° La Chambre haute sera invitée à faire une déclaration analogue et à joindre quelques-uns de ses membres à la députation qui sera envoyée à Sa Sainteté;

« 4° Une proclamation sera adressée aux peuples de Rome et des États pontificaux pour les informer des mesures prises par la Chambre des députés, et

une autre aux gardes civiques pour les inviter à protéger l'ordre public.

« La Chambre des députés, en publiant les résolutions qu'elle a cru devoir prendre dans l'intérêt général au milieu de circonstances si graves, espère avec confiance que les peuples conserveront cette attitude ferme, vertueuse et calme par laquelle ils ont démenti jusqu'à présent les calomnies, brisé les armes de la haine et bien mérité de la patrie, etc. »

La fin de cette proclamation, écrite, pour ainsi dire, le lendemain des 15 et 16 novembre; ces éloges, infligés, comme une punition, sans doute, à l'*attitude ferme, vertueuse et calme* d'un peuple qui avait subi avec indifférence l'apothéose de l'assassinat; ces flatteries hypocrites jetées comme un outrage à la face des hommes qui, la veille, s'étaient rendus criminels des plus coupables excès par leur attitude révolutionnaire, donnent la mesure de la bonne foi, de la franchise, de la loyauté de cette Chambre de députés. Jamais assemblée délibérante ne porta si loin l'impudence du cynisme politique.

D'accord avec les Chambres et le cercle populaire, le cabinet démagogique nomma plusieurs députations composées, l'une du sénateur prince Corsini; la deuxième, de MM. Fusconi, vice-président du conseil des députés, et l'abbé Nizzi, député; la troisième, de MM. Pieri et Arrighi, membres du Haut-Conseil. Ces délégués partirent aussitôt pour aller supplier le Saint Père de revenir se mettre entre les mains de ses oppresseurs. Prévenu sans doute de

leurs projets, le gouvernement napolitain avait pris des mesures en conséquence. En effet, un inspecteur de police attendait les délégués sur la frontière napolitaine. Il leur demanda s'ils se rendaient à Gaëte, et, sur leur réponse affirmative, il déclara nettement que, par ordre de son gouvernement, il ne pouvait leur permettre l'entrée du royaume. La députation, désappointée, écrivit au cardinal Antonelli, créé tout récemment pro-secrétaire d'État, pour lui exposer le but de sa mission ; le cardinal lui adressa aussitôt en réponse une dépêche disant que, « par le *motu proprio* du 27 novembre, Sa Sainteté avait manifesté suffisamment les motifs de son départ de Rome ; que ces motifs, existant toujours, le Saint Père persistait dans ses intentions et ne pouvait, par conséquent, recevoir les députés d'un pouvoir qu'il ne reconnaissait point et qui n'avait aucune autorité. »

L'insuccès de cette démarche auquel cependant le ministère devait s'attendre, fut une nouvelle complication pour la chose publique. Les députés, humiliés de la déconvenue de leurs agents, persistèrent dans leur fatal aveuglement ; l'un d'eux même, qui ne se dissimulait nullement l'illégalité de la situation, le docteur Pantaleoni, déclarant *que la nécessité était une loi supérieure à toutes les lois,* proposa, quoique honnête homme et dévoué à la papauté, la nomination d'une commission de cinq membres. Effrayé par cette proposition, le prince de Canino, qui veut autre chose, s'élance à la tribune. « Pas de commission, s'écrie-t-il, il nous faut une mesure décisive,

une régence composée de deux laïques et d'un prêtre pour subvenir aux besoins de l'État. »

Ce que le fougueux orateur désirait, c'était un gouvernement provisoire, c'était la déchéance du souverain Pontife. Il était évident que le parti ultra-démocratique provoquait cette mesure pour en faire la ligne droite qui devait conduire à la République. Aussi ne négligeait-il aucun moyen pour en faire déclarer l'urgence. On en trouve une preuve dans cette adresse du cercle populaire national à la Chambre élective :

« Députés de l'État pontifical, vous êtes le pouvoir constitué et légal de la nation, vous avez le mandat du peuple et vous ne pouvez ni ne devez abandonner ses destinées. Si la réponse négative du prince à votre adresse pouvait ébranler l'existence du pouvoir exécutif, il vous appartiendrait, attendu qu'aucun pays ne peut subsister sans gouvernement, de confier immédiatement des pouvoirs extraordinaires à des hommes honnêtes, généreux, expérimentés, capables de se mettre à la hauteur des circonstances. Ce serait chose urgente. » Cette adresse se terminait par l'injonction de convoquer immédiatement, à Rome, l'assemblée constituante italienne.

Sur ces entrefaites, un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques et civils, ainsi que des personnages appartenant à la haute société romaine, quittèrent Rome pour se soustraire à l'action de l'autorité usurpatrice. Les bruits d'une réaction prochaine en faveur du pape prenaient chaque jour de la consis-

tance. Les provinces éloignées, Bologne et les légations ne prêtaient qu'illusoirement leur concours au gouvernement. Les députés de Bologne, Marco Minghetti, Carlo Bevilacqua, Annibal Banzi, Gioranmardi et Pizzoli donnaient leur démission. Plusieurs autres villes rappelaient leurs mandataires. De son côté, le général Zucchi rompait ouvertement avec les autorités démagogiques.

La situation des Romains devenait donc de plus en plus critique; enfin, entrainé par l'implacable logique des révolutions, le parti démagogique, placé entre l'indignation de l'Europe et le ridicule, consomma un nouvel acte de révolte et d'usurpation. Le 11 décembre, le ministère, le Haut-Conseil et la Chambre élective nommèrent une junte d'État gouvernementale pour remplacer le troisième pouvoir. Cette junte gouvernementale ne devait, pour ainsi dire, exister que dans les proclamations démagogiques, puisque le sénateur Zucchini, protestant de sa fidélité au Saint Père, refusa d'en faire partie. Délibérée sous l'action de la violence, elle avait été votée sous la pression de la peur, car il faut bien le dire, le châtiment commençait pour les députés qui du jour qu'ils s'étaient crus libres, avaient perdu leur indépendance. Leur fauteuil teint du sang du comte Rossi, était pour eux la sellette des condamnés; leur supplice, se renouvelant chaque jour, commençait au bas du fatal escalier, où le meurtre, naguère, s'était posé en libérateur. Chaque jour, ils étaient accueillis par des groupes menaçants, leur

intimant avec hauteur des votes conformes à leur volonté; chaque jour ils apercevaient dans les tribunes publiques des regards fauves fixés sur eux, et des figures sinistres disposées à leur demander compte, avec le poignard, de ces mêmes votes qu'ils devaient donner publiquement.

Une junte usurpatrice des pouvoirs qui n'appartenaient qu'au souverain, des Chambres opprimées, un ministère débordé par les passions de la rue, un gouvernement plongé dans l'anarchie, la menace de la république, de la boue délayée avec du sang, l'injustice inféodée à la peur, le désorde substitué à la sécurité publique, telle était la situation de Rome le 11 décembre 1848.

Depuis le départ du pape, Rome était un navire désemparé, naviguant sans voile, sans boussole au milieu des récifs, et n'ayant pour équipage que des eunuques frappés de cécité.

CHAPITRE XIII.

Nouveaux efforts pour le rappel du pape. — Préliminaires d'une assemblée constituante. — Mouvement et désordres. — Proclamation illusoire. — Un escamotage. — Démission des principaux chefs de la garde civique. — Départ des cardinaux. — Divers actes de Pie IX. — Fête religieuse. — Le corps diplomatique à Gaëte. — Une harangue de Pie IX. — Fidélité d'un détachement de carabiniers. — Seconde protestation pontificale. — Une séance solennelle. — Énergique résolution de quelques députés. — Violences populaires. — Projet de loi relatif à l'assemblée constituante. — Dissolution du parlement romain. — Démission du prince Corsini. — Violation des lois. — La municipalité romaine se retire. — Joies officielles. — Indifférence du peuple. — Cardinal Tosti. — Grandeur d'âme. — Fin de l'année 1848.

Le cardinal Castracane et les autres membres de la commission du gouvernement résidant à Rome, monseigneur Roberti et le prince Barberini avaient à peine reçu leur nomination, qu'ils s'empressèrent d'écrire à Sa Sainteté, pour lui témoigner leur gratitude et accepter le mandat qu'il leur accordait.

Dans cet intervalle, les ministres intrus avaient fait de nouveaux efforts tendant à rappeler le Saint Père en ses États, pour le salut de Rome et de l'Italie; ils avaient même chargé le marquis Sachetti,

l'intendant général des palais apostoliques, de porter au souverain Pontife une lettre conforme à ce désir; mais pour toute réponse, le secrétaire d'État, cardinal Antonelli, avait remis au marquis Sachetti une copie du *motu proprio* qui révélait à l'univers les violences faites au Saint Père, et déclarait nuls, illégaux, sans fond ni valeur les actes qui en avaient été la conséquence. De plus, le cardinal y joignit une copie de l'ordonnance suivante, que le pape avait fait remettre au cardinal Castracane :

« Ayant égard à la gravité des circonstances présentes, et vu l'article XIV du statut fondamental, Nous prorogeons la session actuelle du Haut-Conseil et du Conseil des députés, Nous réservant de déterminer plus tard le jour de leur nouvelle convocation, et nous ordonnons au cardinal Castracane, président de la commission par nous instituée, le 27 novembre dernier, de faire connaître aux deux Conseils cette décision souveraine.

« Donné à Gaëte le 7 décembre 1848. »

Les événements se précipitaient. Les démagogues, réduits à l'état d'impuissance, récoltaient dans l'anarchie les fruits amers qu'ils avaient semés dans la révolte. En effet, la révolution, se trouvant trop à l'étroit dans la forme politique inaugurée depuis le départ du Saint Père, fit distribuer par ses agents, dans la soirée du 17, un écrit annonçant qu'une démonstration allait avoir lieu auprès du ministère, afin d'obtenir la convocation de la Constituante à Rome. Les patriotes et les *hommes de bonne volonté*

étaient invités à se rendre sur la place du Peuple, rendez-vous général et point de départ de la manifestation. Cinq cents personnes s'y rendirent aussitôt. Puis, à un signal donné, cette troupe, précédée d'un drapeau du cercle populaire, de deux tambours du corps des carabiniers, se mit en mouvement, à la lueur des torches, pour se rendre au Quirinal, où le cabinet était réuni. Alors une députation, se détachant de la colonne, alla présenter aux ministres l'expression des désirs de la bande. Ceux-ci, qui auraient promis les étoiles du ciel si les révolutionnaires avaient fait une démonstration pour les demander, donnèrent l'assurance que le lendemain il serait fait droit aux justes désirs du peuple. Satisfaite de cette réponse, la manifestation se dispersa. Le lendemain, le ministère venait de publier une proclamation par laquelle il recommandait l'ordre et la tranquillité, déclarant que si le peuple avait le droit de faire des adresses, elles devaient être présentées, non point au pouvoir exécutif, mais aux Chambres, lorsque tout à coup les tambours battent la générale et convoquent la garde civique, qui se porte sur divers points de la ville, afin d'assurer le maintien de l'ordre. Un fort détachement occupe la place de la Chancellerie, où, comme on le sait, la Chambre élective tenait ses séances. Des postes sont placés au pied du grand escalier et à l'entrée des tribunes. De nombreuses patrouilles parcourent tous les abords du palais qu'on disait menacé. Pendant ce temps,

le cercle populaire publiait cette proclamation illusoire :

« Romains,

« Toute démonstration est suspendue. Le cercle populaire national a déjà pris toutes les mesures dans le but de pourvoir au bien du pays. Une députation régulière se rendra aujourd'hui même auprès *du ministère* et des Chambres, pour qu'il soit pris une prompte décision sur l'adresse formulée et unanimement approuvée à Forli, par les divers cercles de la Romagne et des Marches.

« Romains ! union et concorde. Le moment est solennel, donnons à l'Italie et à l'Europe entière *un nouvel exemple de vertu civique.* »

Comme on le voit par ce document, le cercle populaire était ce jour-là maître de Rome. Ce fut sous sa pression et sur la demande de Canino que l'avocat Galetti se vit nommé membre de la junte supérieure du gouvernement, en remplacement du sénateur bolonais, démissionnaire. Le Haut-Conseil ratifia servilement cette élection, imposée à la Chambre des députés par le cercle populaire. A dix heures du soir, tous les délégués des différents cercles de Rome se réunirent et votèrent, après une discussion tumultueuse, une adresse aux Chambres, exigeant la formation d'un gouvernement provisoire, composé de trois membres choisis parmi les noms suivants : Campello, Galetti, *Sturbinetti,* Guiccioli, Camerata et Gallieno. Les trois élus devaient convoquer im-

médiatement *la constituante de l'État, sinon les cercles aviseraient.*

Ainsi, ce n'était plus seulement une constituante italienne, une assemblée fédérative que voulaient les révolutionnaires, c'était une constituante romaine qui, après avoir détruit pièce à pièce l'autorité du Saint-Siége, aurait fait place à une convention.

Cependant, la garde civique ne s'était point prononcée collectivement sur ce point; les meneurs résolurent d'escamoter son adhésion; ils y réussirent complétement, le lendemain 19, en employant une manœuvre qui prouve leur habileté dans l'initiative du mal autant que la faiblesse des honnêtes gens dans la résistance du bien.

Depuis quelques jours, des nuées d'étrangers suspects, attirés par les senteurs de la révolution comme certains oiseaux carnassiers le sont par l'odeur des cadavres, s'étaient abattus dans les rues de Rome. Ils étaient nombreux, car la France républicaine, la Pologne insoumise, la Sicile révoltée et Livourne, entrepôt maritime de l'écume européenne, avaient fourni leur contingent d'agitateurs plus ou moins compromis par-devant l'honneur et la police. Les Romains honnêtes s'étaient émus, non sans raison, de leur arrivée dans la ville éternelle; la garde civique elle-même, composée en partie de propriétaires et de boutiquiers, redoutait cette tourbe d'industriels menaçant d'écraser Rome sous leur impure tyrannie. Ce fut donc avec empressement qu'ils ré-

pondirent à l'appel du tambour, les convoquant sur la place des Saints-Apôtres, pour y prendre des mesures contre les étrangers douteux et les perturbateurs. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils virent passer dans leurs rangs une circulaire, en forme d'adresse, les invitant à supplier le général en chef, Gallieno, de faire proclamer la constituante romaine. Leur surprise redoubla quand tout à coup ils aperçurent Sterbini, monté sur un balcon, et qu'ils l'entendirent haranguer dans ce sens. Alors, sur l'ordre du général, les colonels et les majors demandèrent aux hommes placés sous leur commandement les vœux qu'ils formaient; tous répondirent: L'éloignement instantané des agitateurs. Un assez grand nombre ajouta : Et la proclamation de la constituante. Puis les chefs de corps furent priés de signer l'adresse : plusieurs y consentirent soit par conviction, soit par crainte, mais quelques-uns refusèrent avec courage. C'est ainsi que, par surprise, on obtint partiellement l'adhésion de la garde civique au projet de la création d'une constituante.

A la suite de cette surprise, plusieurs colonels et le général lui-même ayant donné leur démission, de nouvelles élections devinrent nécessaires; elles se portèrent presque toutes sur des éléments républicains. Le prince Torlonia, le duc Cesarini, le prince de Viano, le marquis Longhi et plusieurs autres hauts personnages se retirèrent immédiatement des cadres de la garde civique.

Tandis que les révolutionnaires, écrasés par leur

propre impuissance, se débattaient sans résultat dans le cercle fatal qu'ils s'étaient formé eux-mêmes, le Saint Père recevait chaque jour, à Gaëte, les hommages et les protestations unanimes des souverains et des peuples du monde catholique; les puissances protestantes elles-mêmes se courbaient devant la sublime majesté du chef catholique. De toutes les parties de l'Europe arrivaient chaque jour des milliers d'adresses pleines d'amour et de vénération pour la personne de l'illustre exilé. La France, la première entre les nations, avait eu les honneurs de l'initiative; la France de saint Louis priait en attendant le jour où elle devait tirer hors de son fourreau l'épée de Charlemagne.

La plus grande partie des cardinaux avait rejoint le Saint Père dans les États napolitains; quelques-uns n'avaient point quitté Rome sans courir les plus grands dangers. L'un d'eux, un saint vieillard, le cardinal Lambruschini, assiégé dans son palais, s'était réfugié dans les écuries des dragons, et n'avait dû son salut qu'à la protection d'un uniforme de soldat. Les sicaires, exaspérés d'avoir manqué leur proie, se vengèrent sur son lit en le perçant de coups de poignard. Le bon cardinal Orioli se trouvait arrêté par une maladie grave, à Fondi, où le père Vaures et le duc de Cador l'avaient accompagné; enfin, trois ou quatre membres du sacré collége étaient restés à Rome en attendant le jour qu'ils seraient forcés de fuir comme les autres ou de se cacher.

La famille royale des Deux-Siciles s'était installée

à Gaëte dans une maison voisine du palais que le roi Ferdinand (dont la conduite, pendant toute la durée de l'exil du pape, sera plus qu'admirable) avait cédé à son hôte illustre. Elle dînait tous les jours avec Sa Sainteté, mais tous les jours elle attendait que le Pontife l'eût invitée. Les cardinaux au nombre de vingt, les ambassadeurs et les ministres des puissances étrangères, les illustres personnages accourus de toutes parts pour faire une cour au malheur, les officiers de terre et de mer rivalisaient d'empressement et de vénération pour la personne du saint Pontife. Rome n'était plus dans Rome, elle était toute à Gaëte.

Après avoir rendu grâce à Dieu qui l'avait conduit providentiellement sur une terre hospitalière, le premier soin de Pie IX avait été de témoigner sa reconnaissance au comte de Spaur, pour les soins intelligents qu'il avait donnés à son évasion de Rome, à Raphaël Arezzo, le propriétaire de l'auberge du Jardin, et à l'évêque de Valence. Au ministre de Bavière, il écrivit lui-même une lettre de remerciement et lui envoya la grande croix de son ordre.

A Raphaël Arezzo il fit offrir une somme d'argent, mais celui-ci la refusa disant : qu'il se trouvait déjà trop récompensé, puisqu'il pouvait compter dans sa vie un jour aussi heureux que celui où le Saint Père avait daigné venir chercher un abri dans sa maison, devenue plus précieuse à ses yeux que le palais des grands. Le Saint Père fit remettre à ce brave homme, en deux étuis de maroquin rouge à ses armes, quatre

médailles d'or et six médailles d'argent, représentant d'un côté le Sauveur lavant les pieds des apôtres et de l'autre l'effigie du souverain Pontife. A l'évêque de Valence il écrivit la lettre suivante :

« Les desseins de Dieu, dont vous Nous parliez dans la lettre qui accompagnait le précieux objet que vous Nous avez envoyé et qui nous rappelle la mémoire de Pie VI, se sont accomplis en Notre personne. Dans notre court voyage de Rome à Gaëte, où Nous Nous trouvons temporairement, Nous avons fait usage de la petite Pyxide et Nous avons ressenti beaucoup de consolation et de force à placer la très-sainte Hostie sur Notre poitrine. Recevez Nos remerciements et l'assurance de Notre résignation à la volonté du Seigneur. Nous y joignons Notre bénédiction apostolique que Nous vous donnons de tout notre cœur.

« Pie IX. »

De même que le sénat de Naples, qui le premier avait déposé ses hommages aux pieds de Sa Sainteté, le conseil d'État des Deux-Siciles, admis en sa présence, lui adressa, par l'organe de son président, un discours auquel le Saint Père fit une réponse, qui dans l'état où se trouvaient les choses, devenait un document politique, d'une importance telle que nous croyons devoir le reproduire ici :

« C'est avec beaucoup de gratitude, répondit le pape, que je reçois les témoignages d'affectueux dévouement du conseil d'État du seul royaume en Italie qui donne encore l'exemple de l'ordre et de

la légalité, choses qui sont pour ainsi dire identiques et qui marchent toujours ensemble. Je prie Dieu, qu'au milieu de l'effervescence des passions, vous conserviez ces deux principes, sans lesquels il n'y a pas d'espoir. Nous bénissons dans toute l'effusion de notre cœur, ainsi qu'ils nous en prient, les membres du conseil d'État. Puissent-ils sans cesse assister de leur énergie et de leur courage un roi bon et pieux qui s'est montré si plein de zèle pour le bien du pays !

« Nous avons reçu ici l'hospitalité et nous y avons vu tous nos souhaits prévenus, lorsqu'il était si loin de notre pensée d'avoir besoin d'un asile. Aujourd'hui que les passions sont déchaînées et attisées par toute l'Italie, qui peut prévoir le terme de pareille convulsion ?

« Beaucoup de gens, il est vrai, parlent d'indépendance, mais fussent-ils dix millions d'hommes ayant cette même pensée, nous sommes sûr que nous n'en trouverions pas deux d'accord sur les moyens d'acquérir cette indépendance. Nous pouvons comparer, avec vérité, l'Italie à un malade accablé par la fièvre, se retournant sans cesse d'un côté sur l'autre pour trouver un soulagement qui le fuit sans cesse.

« Dieu seul, peut dans sa clémence, porter remède à tant de maux ! Prions-le donc humblement de dissiper les ténèbres qui enveloppent l'humanité, et de faire briller sa lumière dans toutes ses clartés. Vous faites maintenant de nouvelles lois, et de notre

côté nous en méditons aussi pour le bien de ces bonnes populations. Avec l'aide de Dieu, leur exécution exacte suffira, car il faut seulement de prudentes modifications et non des changements fondamentaux. »

Cette allocution, indépendamment de sa portée politique, réfutait victorieusement les calomnies répandues avec tant de malveillance, contre le roi des Deux-Siciles, par la haine de la presse démagogique.

Chaque jour le Seigneur envoyait à son vicaire quelques nouvelles consolations ; c'est ainsi que le 18 décembre, un détachement de carabiniers commandé par un brigadier, vint se présenter au Saint Père, sollicitant la grâce de rester près de sa parsonne. Le pape, après y avoir consenti, répondit à ce détachement fidèle :

« Braves soldats, je vous bénis, et quoique vous soyez en petit nombre, je me trouve extrêmement heureux de vous voir près de moi, parce que vous donnez une preuve d'attachement à votre souverain et de fidélité à la cause de la religion.... »

A cette époque, le Saint Père qui avait déjà fait, ainsi que nous l'avons vu, une première protestation contre les actes accomplis à Rome depuis la sédition qui l'avait obligé de fuir son ingrate capitale, en publia une seconde, dans laquelle il rappelait l'assassinat de son ministre et les excès dont ce crime avait été le signal. Après avoir déploré de nouveau l'ingratitude d'une partie de son peuple, il déclara

illégale et sans effet la récente nomination de la junte suprême d'État. En même temps il frappait de nullité tous les actes qui en émaneraient, et il se référait entièrement à la nomination qu'il avait faite d'une commission gouvernementale (1).

Dans cet état de choses, le ministère usurpateur avait promis aux clubs que la constituante romaine serait définitivement proclamée le 29 décembre. A cet effet, à l'ouverture de la séance de la Chambre des députés, qui eut lieu le 26 du même mois, l'un des ministres, Armellini, donna lecture d'une lettre que la junte avait adressée au cabinet, déclarant que si le ministère et les Chambres ne décrétaient pas immédiatement la convocation de la constituante romaine, la junte elle-même se verrait forcée de prendre l'initiative. Après cette lecture, le ministre prononça un discours, pour démontrer la nécessité de convoquer la constituante, disant que le moindre retard serait un sujet de nouveaux troubles populaires.

Les tribunes où les agitateurs s'étaient rendus en grand nombre pour exercer leurs priviléges de pression, applaudirent cette proposition, qui plaçait les députés dans l'alternative d'opter pour la loi ou pour les conséquences inévitables de l'émeute.

Cependant la majorité de la Chambre, entraînée malgré elle sur un terrain gros de tempêtes, se refusait à renier la loi fondamentale mise en péril par

(1) Voir les documents historiques, N. 6.

un acte qui remettait tout en question : quoique placée sous les cris et sous les menaces des tribunes publiques, elle aborda cette fois franchement la discussion. Quelques orateurs, plus résolus que les autres, établirent que la Chambre, incompétente pour changer les lois de l'État, dépasserait les limites de son mandat, en donnant suite à une proposition contre laquelle ils protestaient d'avance. Ces paroles courageuses, auxquelles la minorité factieuse et dominatrice n'était point accoutumée, firent éclater l'orage sur les bancs des tribunes publiques. Cet orage devint une tempête. Il redoubla lorsque plusieurs députés ayant déclaré que les délibérations n'étaient plus libres, prirent le parti de se retirer. La Chambre saisit avec empressement l'occasion de cette retraite pour déclarer à son tour que les députés ne se trouvant plus en nombre légal pour voter, la discussion était fermée de droit. Alors l'exaspération des tribunes publiques ne connut plus de bornes ; les députés se levant au milieu des sifflets et des huées se dispersèrent à travers les outrages. Un peuple qui comprenait ainsi la majesté de la représentation constitutionnelle, prouvait qu'il était indigne de la liberté !

Les ministres, restés seuls sur leurs bancs, annoncèrent aux clubistes que, dès le lendemain, *ils agiraient par eux-mêmes*, et qu'en attendant, le projet de la loi proposée serait imprimé.

En voici le texte :

« Vu les adresses et les manifestations de la capi-

tale et des provinces; vu la note présentée par la junte suprême d'État au ministère et communiquée par celui-ci à la Chambre des députés ;

« Considérant qu'attendu le danger d'une scission entre les provinces et d'une dissolution sociale, et aussi le besoin impérieux de remédier à la détresse des finances, la loi suprême du salut public commande de convoquer la nation pour que, au moyen d'une représentation universelle et munie de tous les pouvoirs, elle manifeste sa volonté et prenne les mesures nécessaires ;

« Sur la proposition des ministres, la Chambre des députés décrète :

« Une assemblée nationale, qui représentera avec plein pouvoir l'État romain, est convoquée à Rome, etc. »

Les ministres intrus de Rome, sans tenir compte aucun de la différence qui existait entre deux peuples, dont l'un, depuis un demi-siècle, parcourait toutes les gammes du régime constitutionnel, et dont l'autre en possédait à peine la clef, calquèrent leur projet de constitution sur le modèle de la loi inaugurée récemment en France par les hommes du *National*.

La junte suprême d'État et les ministres romains cherchant tous les moyens de régulariser la situation anormale du pays et d'éviter de nouvelles complications populaires, repoussaient la seule solution raisonnable, la soumission au pape et la possibilité du retour du saint Pontife qui, le premier, avant le

temps peut-être, avait institué le régime parlementaire et donné le premier essor à la liberté politique. Cette liberté régnait alors si peu à Rome, que pas un seul député, pas un seul journal, n'osèrent proposer cette solution unique qui pouvait mettre un terme à tous les embarras.

En attendant, s'enfonçant de plus en plus dans une série d'illégalités, la junte suprême d'État et le ministère prononcèrent, le 28, la dissolution du parlement romain, dernier simulacre du droit légal qui avait résisté aux désastres de la révolution du 16 novembre. Le ministère et la junte s'arrogeaient le pouvoir de voter désormais, de promulguer et de faire exécuter la loi refusée par la Chambre des députés au sujet de la convocation d'une assemblée constituante. Le lendemain 29, la loi de convocation fut affichée sur tous les murs de Rome. Ce fut alors que le chef d'une des plus nobles familles de l'Italie, le sénateur prince Corsini, qui, par dévouement seul à l'ordre public, avait cru devoir rester à la tête des affaires et jeter la puissance de son nom au-devant du flot révolutionnaire, donna sa démission de membre de la junte d'État.

Par suite de cette démission, la junte suprême d'État se trouvait incomplète, car ayant été créée par les deux Chambres du parlement, il était nécessaire que la nomination du successeur du prince Corsini fût revêtue de la même formalité rendue impossible par la dissolution des Chambres. Les deux membres restants de la junte et les ministres parèrent à cet

inconvénient en prenant le parti d'exercer en commun le pouvoir suprême. Cependant, comme ils sentaient eux-mêmes tout ce que cette mesure omnipotente renfermait d'illégalités, ils publièrent, à cet effet, une proclamation par laquelle ils disaient que : *toute légalité qui pourrait manquer* était suppléée par la loi suprême du salut public, *et que cette loi justifiait tout*.

Jamais l'aberration de l'esprit humain ne fut portée si loin que par ces hommes avouant qu'ils violaient les lois, marchaient dans l'anarchie, et qui ne songeaient point à faire un seul pas vers celui-là seul qui pouvait préserver le pays de ces deux fléaux.

D'un autre côté, la municipalité romaine, ne voulant pas se rendre complice, par un silence approbatif, des dernières illégalités ministérielles, se retira en expliquant cette détermination par un ordre du jour motivé.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux souverains de Rome, pour célébrer leur œuvre, firent tirer une salve de cent et un coups de canon. Cette joie, purement officielle et ridicule, puisqu'elle ne signalait que l'affichage d'un placard émané d'un pouvoir contestable autant que contesté, rencontra fort peu de sympathie dans le sein des masses.

Le peuple, enivré momentanément par les grands mots d'indépendance et de nationalité avec lesquels ont avait caressé sa vanité, commençait à comprendre la nullité et la rouerie des jongleurs politiques

qui l'avaient joué; cependant il n'osait point encore manifester autrement que par l'inertie sa méprise et ses regrets. Quelques hommes plus vigoureusement trempés trouvèrent dans leur vertu des inspirations dignes des jours antiques de cette même Rome tombée si bas! Un noble vieillard, le cardinal Tosti, préfet de l'hospice de Saint-Michel, fut de ce nombre. Plusieurs membres du cercle populaire apprenant que les devoirs de sa charge l'avaient retenu à Rome, vinrent le féliciter de n'avoir pas, à l'exemple de ses collègues, quitté la ville. « Messieurs, leur rèpondit le vénérable cardinal, vous venez me féliciter de n'avoir point fui. Je refuse vos éloges. Sachez que je n'ai pas plus peur de vous que n'ont eu peur mes vénérables collègues. S'ils ont quitté Rome, s'ils ont suivi le Saint Père dans son exil, ce n'est que par amour et obéissance. De même, si je suis resté dans cet établissement, c'est par obéissance et amour envers la personne de notre Saint Père qui a désiré que je n'abandonnasse point cet établissement où sont abrités tant d'infortunés, l'une des portions les plus chères au cœur du Pontife parmi tous ses sujets.

« Du reste, messieurs, je suis Romain et vous ne l'êtes point. Je resterai à Rome sans me laisser épouvanter. Vous pourrez, il est vrai, me frapper d'un coup de poignard, mais en cela que ferez-vous? Vous ne ferez que m'enlever deux ou trois années d'existence, car je suis un vieillard, j'ai soixante-

douze ans, et je ne vivrai guère plus que très-peu d'années. »

Les révolutionnaires forcés de plier le genou devant la courageuse franchise du saint vieillard, se retirèrent couverts de confusion ; l'un d'eux, même, voyant la différence qui existait entre le crime et la vertu, abandonna l'un pour embrasser l'autre.

On touchait alors au dernier jour de 1848, cette année si pleine de fautes et de crimes ! Les députés des cercles italiens venus à Rome pour organiser la constitutition italienne, la terminèrent en se réunissant pour la première fois en séance dans la salle du Théâtre d'Apollon.

Dans la matinée du même jour, le cercle populaire avait fait placarder sur les murs de la ville une affiche déclarant que Rome ne reconnaissait plus Pie IX pour souverain, attendu que désormais le véritable souverain serait le peuple. En attendant, ce nouveau souverain, fort embarrassé de sa majesté, ne voyait autour de lui que ruines et désastres. Accablé de promesses, saturé de liberté, il commençait à regretter, mais trop tard, les jours paisibles de *l'esclavage,* et l'indépendance calme *de la tyrannie.*

CHAPITRE XIV.

Décret pontifical du 1er janvier. — Dévouement de Vincent Lumuca. — Adresse et courage. — Fête à l'occasion d'un drapeau. — Noble attitude du clergé. — Scènes de rue. — Actes ignobles. — Énergie de monseigneur Canali. — Le curé de Sainte-Marie-Majeure. — Sang-froid. — Une patrouille de garde civique. — Colères de la presse. — Mauvaise foi. — Proclamation du général Zuchi à l'armée. — Création d'une garde prétorienne et d'une commission de salut public.

Tandis que les révolutionnaires, persistant dans une voie fatale, clôturaient si tristement l'année 1848, le souverain Pontife entrait magnifiquement dans celle de 1849. Supérieur à la mauvaise fortune, défendant pied à pied le terrain de la papauté et les droits qu'il tenait des apôtres, ses prédécesseurs, il lançait une troisième protestation contre les audacieux révoltés qui avaient osé porter leur main sacrilége sur la couronne de saint Pierre. Le décret de Sa Sainteté, publié le 1er janvier, est l'un des actes les plus solennels qui soient enregistrés dans l'histoire moderne du souverain pontificat.

La miséricorde est le caractère qui domine dans ce document remarquable ; la juste sévérité du sou-

verain y est tempérée par l'amour du père de famille; possesseur d'une arme terrible, l'excommunication, le prince ne frappe point, à peine menace-t-il, il se contente de rappeler les arrêts de la puissance divine confiée aux successeurs de saint Pierre. Trahi par ses sujets ingrats et rebelles, contraint de quitter en fugitif son palais, pour aller vivre en exilé sur la terre étrangère, il attend ! Prenant en piété les malheureux qui n'ont pas su le défendre, qui l'ont même renié comme autrefois les apôtres avaient abandonné le Fils de Dieu fait homme, il laisse aux premières impressions de la peur le temps de se dissiper; il espère que le jour viendra bientôt, où les traîtres, se démasquant par leurs propres excès aux yeux du peuple désabusé, se montreront dans toute leur laideur. Il attend que la logique des révolutions, dépassant les calculs des révolutionnaires, les précipite d'excès en excès, jusqu'à l'impuissance, et en attendant, il se contente de jeter au-devant de chacun de leurs pas une nouvelle protestation qui, en frappant dans leur principe les entreprises audacieuses des révoltés, enlève toute excuse à la complicité morale des honnêtes gens endormis dans la stupeur. L'anathème que de sa main paternelle il retient sur la tête de ceux qui l'ont encouru, d'après les décisions du concile de Trente, et que d'une seule parole il pourrait laisser retomber dans toutes ses rigueurs, marque le point où son âme voulait pousser les limites de la mansuétude. Jamais les limites de la miséricorde n'ont été portées si loin !

Ce ne fut que le 6, dans la soirée, qu'on apprit à Rome, d'une manière incertaine encore, le décret daté de Gaëte, le 1er janvier. Les communications de cette nature, entre Gaëte et Rome, se trouvaient alors d'une difficulté qui n'était pas sans périls ; il fallait, pour les servir, un homme sûr, dont le courage fût au niveau du dévouement, et le dévouement au niveau de la prudence. Vincent Lumaca était cet homme.

Natif de Genzano, âgé de quarante ans, petit de taille, mais grand par le cœur, d'une constitution robuste, vigoureusement trempé, Vincent Lumaca portait sur sa figure bronzée par le soleil de la campagne de Rome, le caractère de la force et celui de la résolution. Soldat d'abord, puis frère dans un couvent de moines, Lumaca plaidait de petits procès quand éclata la journée du 16 novembre. Il se trouvait sur la place du Quirinal au moment où la populace assiégeait le pape dans son palais : alors, trop faible pour se mettre en travers du flot populaire qui l'aurait emporté, mais trop brave pour assister froidement au triomphe de la démagogie, il avait jeté l'insulte sur son passage. « Les lâches, s'était-il écrié, les lâches qui vont avec du canon combattre soixante-dix hommes; cent contre un, et ils se disent les descendants des anciens Romains! Oh! si parmi la masse inerte qui regarde faire il se trouvait cent hommes comme moi ! » Vain désir! Lumaca était seul, hélas! trop seul dans ce qu'il appelait, avec raison, une masse inerte; il aurait voulu donner tout son sang à la cause du pape, il ne put lui offrir

ce jour-là que ses larmes, et quelques jours après son dévouement.

Tel était l'homme qui, depuis l'arrivée du Saint Père à Gaëte, servait de trait d'union à la commission pontificale de Rome. C'était lui qui avait apporté secrètement au cardinal Castracane le bill de sa nomination à la présidence de la commission gouvernementale : c'était lui qui, à travers mille dangers, avait également répandu dans Rome la première, puis la seconde protestation du Saint Père. Tour à tour déguisé en paysan, en citadin, en moine, en pêcheur, une fois même en carabinier, il traversait les plaines et les montagnes, portant ses dépèches cachées dans l'épaisse doublure de son manteau. Sortant de la ville tantôt par une porte, tantôt par une autre, il n'y rentrait jamais par la même. Selon les circonstances, il faisait le chemin à pied, en voiture ou à cheval ; il ne se contentait pas d'être le courrier mystérieux de la cour de Gaëte, il poussait le zèle jusqu'à s'en faire l'afficheur public. En effet, il placardait lui-même pendant la nuit, sur les murs de la ville, les proclamations et les décrets pontificaux imprimés secrètement le jour, dans une cave de la rue des *Boutiques obscures*.

Tandis que dans cette cave des personnes dévouées à Pie IX imprimaient et tiraient à un grand nombre d'exemplaires le dernier décret que Lumaca venait d'apporter, les révolutionnaires s'occupaient des préparatifs d'une fête qui devait avoir lieu le lendemain, 7 janvier, pour célébrer l'arrivée prétendue

d'un drapeau que Venise, disait-on, avait offert aux Romains, mais qui de fait avait été fabriqué à Rome même. En effet, le lendemain matin, une espèce de procession, moitié civile et moitié militaire, partant de la place du Peuple, se dirigea lentement vers le Capitole. Le général Zamboni et le prince de Piombino ouvraient la marche; l'étendard vénitien, porté par un officier, venait ensuite; au centre, des chœurs d'hommes exécutaient une hymne composée par un prêtre nommé Dall Ongaro, et mise en musique par le maëstro Magazzari; six pièces de canon attelées fermaient le cortége qui s'avançait à travers les rues, ornées de tentures et pavoisées de drapeaux. La procession arriva dans cet ordre au Capitole qui devait recevoir en dépôt l'étendard vénitien; alors, les troupes se rangèrent en bataille sur la place, et un prêtre nommé Rambaldi, montant sur le piédestal du cheval de bronze de Marc-Aurèle, devenu la tribune politique de la révolution, prononça un discours de circonstance.

Pendant ce temps, un homme au front large, à l'œil de feu, affichait publiquement, contre une colonne même du Capitole, un placard : cet homme était Vincent Lumaca, ce placard était le premier exemplaire de la troisième protestation de Pie IX.

A la même heure, plusieurs curés lisaient dans leurs églises paroissiales la protestation papale, affichée simultanément sur plusieurs points de la ville, surtout dans le quartier du Transtévère.

Dès que les menaces du Saint Père, prononcées

contre ceux qui prendraient part aux élections de la constituante proclamée par le parti démocratique furent connues dans la ville de Rome d'une manière certaine, elles produisirent sur tous les esprits un effet inexprimable. Les Romains, fidèles aux lois du Saint-Siége, s'inclinèrent religieusement devant cet acte d'autorité suprême. Les hommes de la révolution en furent attérés; mais l'aveuglement des passions l'emportant chez eux sur la voix de la raison, ils organisèrent pour la soirée, car aux génies du mal il faut l'ombre des ténèbres, une manifestation qui devait surpasser en impiétés toutes celles dont Rome depuis si longtemps se trouvait le théâtre.

A sept heures, l'instrument aveugle de Sterbini, Ciceruacchio, entrepreneur général des émeutes, se met à la tête d'une bande de forcenés ivres de colère et de vin, puis aux cris de : Vive la constituante romaine! à bas les prêtres! il parcourt les rues, arrachant de force tous les chapeaux de tôle rouge qui servent d'enseigne aux boutiques de chapeliers. Revenu sur la place du Peuple, où l'attendaient de nouveaux auxiliaires, il les range deux à deux en lignes de procession, confie aux mains d'un chef de file une croix voilée de deuil, il fait hisser au bout de longs bâtons les chapeaux rouges volés sur la voie publique, et il donne le signal du départ. Alors, parodiant les plus saintes cérémonies de la religion, qui sème de larmes les chemins de la douleur, ces hommes s'avancent sur deux rangs ; la rage de l'enfer est dans leurs yeux, le blasphème des damnés

écume sur leurs lèvres, ils s'acheminent lentement par la rue du Corso; ils suivent sans pâlir le signe de la Rédemption, ce signe devant lequel les anges déchus se retirent épouvantés, et ils chantent l'hymne des funérailles; ils insultent à la majesté de la mort; ils lui volent ses prières pour les profaner; ils chantent le *De Profundis,* le *Miserere,* ces deux cris sublimes de pitié et de consolation que cette même religion qu'ils outragent a répandus peut-être hier sur la tombe de leur mère! Ils chantent, ils s'avancent ainsi, ces hommes, à travers le peuple indigné qui s'efface sur la route, et ils parviennent jusqu'à la rue Frattina sans qu'une voix ait osé s'élever contre eux pour les flétrir, sans qu'une protestation ait retenti sur leur passage.

A l'une des extrémités de la rue Frattina se trouve une maison sur la porte de laquelle on voit écrit en grosses lettres ces deux mots : *Luogo commodo*, c'est là qu'ils s'arrêtèrent. Alors, tandis que l'un d'eux, accompagné de quelques accolytes portant des torches allumées, se dirige vers cette maison pour déposer en des lieux ignobles une copie du décret pontifical, les autres s'agenouillent devant la porte et récitent en faux bourdon le *Libera nos, Domine.* Ensuite ils attachent à la lanterne, qui sert d'enseigne à cet établissement public, une feuille de papier portant cette espèce d'épitaphe : *Deposito della scammunica :* tombeau de l'excommunication.

Cette opération terminée, ils reprennent leur marche, toujours précédés de la croix et criant : *Illumi-*

nez ! illuminez ! car les étoiles du ciel s'étaient voilées pour ne point voir cette scène infâme. Cette fois, leurs cris se perdirent dans le sentiment de l'indignation publique ; pas une fenêtre ne s'ouvrit, pas une lumière ne sortit pour éclairer cette procession monstrueuse : la tourbe impie et sacrilége, isolée dans ses impiétés, poursuivant ses infamies, s'achemina lentement vers le pont Sixte ; là elle murmura de nouvelles prières et elle jeta dans le Tibre les chapeaux rouges, regrettant de ne pouvoir faire subir le même sort aux personnages qui seuls avaient le privilége de les porter.

De là, Ciceruacchio et sa bande se portèrent chez monseigneur Canali, patriarche de Constantinople et vice-gérant de Rome, pour l'avertir que terrible serait son châtiment s'il osait publier de nouveau la menace de l'excommunication, mais ne l'ayant pas trouvé à son domicile, le tribun, s'adressant à son domestique, lui dit : « Préviens ton maître que s'il ne fait point déchirer les exemplaires du décret du pape, nous reviendrons le déchirer lui-même. »

Deux jours avant, Sterbini s'était rendu chez monseigneur Canali, frappé récemment d'une seconde attaque d'apoplexie, et lui avait donné l'ordre de faire porter au ministère l'argenterie, ainsi que les objets de valeur que possédait son église. Ce vénérable prêtre, surnommé le prélat sans reproche et sans peur, ce vieillard chargé d'années et d'infirmités, était assis dans son grand fauteuil ; frémissant à la vue de Sterbini, que la voix publique accusait

plus que jamais d'être l'assassin moral du comte Rossi, il se leva, fit deux ou trois pas vers lui, et le regardant fixement en face, il s'écria : « Ainsi donc, c'est moi que tu viens chercher pour me rendre complice de tes odieux projets, c'est à moi que tu viens donner un ordre que je ne veux et que je ne peux exécuter ; mais, malheureux, comment oses-tu bien venir souiller ma demeure par de semblables propositions ? Sterbini, irrité par ce langage, offensé de s'entendre tutoyer, répond avec colère : — Savez-vous bien, monsieur, que vous parlez à un ministre, et que ce ministre a le titre d'excellence. — Excellence ! toi, répliqua le courageux vieillard ; excellence ! toi, ministre illégitime qui veux profiter d'une place volée pour t'enrichir en dépouillant les autres, en dépouillant la maison de Dieu ; ce titre ne te sera donné que dans l'enfer, dont tu es véritablement le digne ministre.... Va-t'en ! » Monseigneur Canali prononçait ces dernières paroles, lorsque Sterbini, reculant devant la noble indignation du vieillard, fermait la porte sur lui et se retirait la menace aux lèvres.

La protestation du souverain Pontife avait été affichée principalement aux portes des quatre grandes basiliques : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Saint-Paul hors les murs, et Sainte-Marie-Majeure, mais elle avait été immédiatement arrachée par les révolutionnaires. Cependant, supérieur à la crainte comme à la menace, le curé de Sainte-Marie-Majeure, M. Massari, en fait aussitôt placarder une

seconde ; alors Ciceruacchio, l'apprenant, accourut chez lui avec sa bande d'émissaires, et tous réunis contre un pauvre prêtre, ils l'accablèrent d'injures ; l'un d'eux même allait se porter à des actes de violence, lorsque le vénérable curé, présentant sa poitrine au-devant du coup, s'écria : « Frappe donc, malheureux, frappe, et repais-toi de mon sang : je ne redoute point la mort ! mais toi, crains les jugements de Dieu. » L'énergie avec laquelle ces paroles furent prononcées désarma ces hommes exaspérés, qui cependant brisèrent quelques objets du presbytère, et s'élancèrent vers la porte de la basilique pour déchirer la nouvelle affiche posée par le curé.

De Sainte-Marie-Majeure, cette bande de furieux s'était portée chez le curé de Saint-Celse qui, le premier, avait osé lire, du haut de la chaire sacrée, la menace d'excommunication ; mais ne trouvant point chez lui ce vieillard dont la vie est une longue suite de bonnes actions, Ciceruacchio tourna sa rage sur l'humble habitation du prêtre octogénaire, il la fit ravager de fond en comble.

Le soir de ce jour-là, lorsque la ville entière gémissait en silence devant ces scènes d'horreur autorisées par l'inaction et la complicité d'un pouvoir usurpateur, des gardes civiques formaient volontairement une patrouille, se faisaient donner le mot d'ordre par un caporal de service, et suivis par un jeune enfant portant sous son manteau des exemplaires de la protestation papale, ils les lui firent pla-

carder à la porte de toutes les églises, aux coins de toutes les rues, sur les murs des principaux édifices, de telle sorte que, le lendemain matin, le peuple, à son réveil, put lire en son entier le décret qu'on voulait empêcher d'arriver à sa connaissance.

Cet acte de courage qui constituait, pour ainsi dire, avec l'accomplissement d'un devoir, une protestation contre l'action passive du peuple romain, n'était malheureusement qu'un fait isolé. L'attitude que les feuilles radicales prirent en cette circontance mérite d'être signalée. Les unes, et l'*Epoca* fut de ce nombre, feignant d'ignorer les termes du décret, demandaient ironiquement s'il ressemblait à ceux qu'on avait l'habitude d'envoyer autrefois contre les détenteurs des antiques domaines de l'Église. Les autres entamant, comme le *Contemporaneo,* une thèse théologique, cherchaient à donner le change en disant : « Nous demandons aux hommes et au ciel si nous avons mérité d'être retranchés de la société chrétienne et de la loi d'amour et de liberté pour avoir voulu être indépendants et libres. »

Et, chose étrange! qui prouve la mauvaise foi des révolutionnaires! ces dialecticiens, plus méprisables encore quand ils se servaient de la plume que lorsqu'ils brandissaient le poignard, ces rhéteurs qui, dans leur impuissante colère contre le grand acte de Pie IX, descendaient aux plus grossières injures et se servaient des arguments les plus absurdes, étaient les mêmes hommes qui naguère suppliaient le Saint Père de fulminer, contre les armées chrétiennes de l'Au-

triche, l'arrêt suprême dont ils ne subissaient encore que la menace.

Quant aux ministres, oubliant que, *pour avoir voulu être libres,* on avait assassiné un ministre, on avait assiégé le pape dans son palais, tourné des canons contre sa demeure, massacré un de ses prêtres, ils osèrent déclarer que le décret du Saint Père était *une haute provocation !*

Pendant que ces débauches politiques et ces orgies révolutionnaires se passaient à Rome, le général Zucchi, membre de la commission du gouvernement, adressait de Gaëte un ordre du jour à toutes les troupes pontificales. Cet ordre faisait connaître aux officiers et soldats, une lettre que le Saint Père lui avait adressée (1). Il contenait, de plus, un appel à la fidélité de l'armée. « La devise du soldat, disait-il en terminant, est : honneur et fidélité ! »

Les journaux démocratiques, ayant eu connaissance de cette proclamation, cherchèrent à prévenir les conséquences qui pouvaient en résulter, en la tournant les uns en ridicule, les autres en en faisant un flambeau de guerre civile. « De tels actes, disait la *Constituante italienne,* n'ont pas besoin de commentaires, ils émanent d'un fou ou d'un homme pervers. » Quoi qu'il en soit, ile n'osèrent point la publier; au contraire, d'accord sur ce point avec les ministres, ils firent tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la connaissance des troupes.

(1) Voir les documents historiques, N. 7.

Le gouvernement révolutionnaire, ressentant la portée du coup terrible dont l'avait frappé le dernier acte du souverain Pontife, essaya d'en atténuer l'effet immédiat en décrétant une mesure qui rappelle les plus mauvais jours de la Révolution française. En effet, les ministres, après avoir ordonné l'organisation d'un bataillon universitaire pour s'en faire une garde prétorienne, institua une commission de salut public.

En même temps, un décret de la commission gouvernementale, assignant le palais *Madama* au comité de *salut public* pour le siége de ses opérations, adjoignait au préfet de police MM. Maggiore, Mattia, Montecchi et Cartani.

Ainsi, deux mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis le départ du souverain Pontife, que le peuple romain, passant par le crible révolutionnaire, était arrivé au joug de la plus abjecte tyrannie. Malheureux peuple! il était destiné à descendre rapidement, sans transition, tous les degrés de la servitude et de la terreur! Le jour où la révolte armée avait remplacé Pie IX au Quirinal, le despotisme avait pris la place de la liberté.

CHAPITRE XV.

Nomination d'un général de la garde civique. — Système d'intimidation. — Manœuvres révolutionnaires pour les élections de l'assemblée constituante. — Réunion préparatoire. — Adresse de la commission gouvernementale. — Faits divers. — Instructions électorales. — Ouverture des bureaux. — Succès négatif. — Notes étranges. — Les douze constituants romains. — Ordonnances et décrets. — Réunion démagogique. — Noble attitude des puissances catholiques. — Note du gouvernement Espagnol. — Refus de concours de la part du Piémont. — Affaires de Toscane.

Deux jours après la formation d'un comité de salut public, les gardes civiques appelés à nommer un général en chef, élurent à une très-grande majorité, malgré l'opposition des ultra-révolutionnaires, le duc Cesarini. Dans l'état réactif où se trouvaient les choses, ce choix significatif déplut aux clubs, qui s'empressèrent de le combattre, donnant ainsi une nouvelle preuve du respect qu'ils accordaient aux délibérations et aux décisions prétendues libres de la majorité honnête. Plusieurs députations, revêtant le masque d'un intérêt hypocrite, se rendirent chez le général et l'adjurèrent, au nom de sa propre

sécurité, de donner *volontairement* sa démission. Un instant le duc hésita, mais l'argumentation du poignard qui avait brisé la résistance du ministre Rossi, triomphant de la sienne, il accéda aux désirs des clubistes en se démettant, sous le coup de la peur, d'une dignité que la majorité de la garde civique lui avait conférée.

Comme on le voit, les révolutionnaires ne reculaient devant aucun moyen d'oppression. Après les mises hors la loi et la formation d'un comité de salut public, ils songeaient à faire de l'intimidation en détail et de la terreur en grand. Dans le but de contre-balancer l'effet produit au sein des masses par la menace d'excommunication lancée de Gaëte le premier jour de l'année, la commission du gouvernement adressa à tous les employés une circulaire par laquelle ses membres invitaient instamment les hommes qui vivaient de leurs charges à donner, en se rendant auscrutin, un *exemple de vertu et d'intelligence patriotique*. D'un autre côté, le ministre de l'intérieur, qui connaissait le côté faible de la multitude, cherchait à captiver ses votes en organisant la joie publique pour le jour des élections. A cet effet, il ordonnait par une circulaire habile, à toutes les musiques du district, de se rendre au chef-lieu électoral pour harmonier, s'il était possible, la cacophonie des opinions. En même temps il enjoignait aux autorités locales de préparer les démonstrations de joie par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir afin de fêter dignement l'acte solennel de

l'élection des membres appelés à faire partie de la constituante. Par une circulaire, il ordonnait la convocation de toutes les gardes civiques en armes pour protéger et influencer *pacifiquement* les votes révolutionnaires. Dans la crainte que les gardes nationales ne se rendissent pas à cette invitation, il décidait qu'elles seraient considérées en état de mobilisation et recevraient, en conséquence, une rétribution imposée à leurs communes respectives.

Cependant ces mesures ne leur paraissant pas encore suffisantes, les proconsuls de Rome demandèrent à l'arbitraire des moyens plus sûrs et plus expéditifs. Ils créèrent une commission militaire, pour juger rapidement tout complot même non consommé, qui aurait pour but de renverser l'ordre établi. Les sentences devaient être sans appel, et exécutées dans les vingt-quatre heures.

Le jour des élections était proche, les meneurs organisèrent une réunion préparatoire au Théâtre d'Apollon ; on devait y discuter les noms des postulants à la candidature. Au lieu de donner à cette cérémonie un caractère solennel, ils la rendir nt ridicule, en faisant participer aux épreuves interrogatoires la curiosité des dames romaines. Rien de plus curieux que la contexture du petit billet par lequel les commissaires, invitant ces dames, leur envoyaient gratis la clef des loges qui leur étaient destinées.

Celui que nous avons sous les yeux est ainsi conçu :

« Madame,

« Le comité électoral, nommé par le peuple, l'ayant convoqué au Théâtre d'Apollon, et lui présentant, ce soir, à six heures et demie précises, le nom des candidats pour l'assemblée générale de l'État, se fait un plaisir de vous envoyer la clef d'une loge au deuxième rang, afin que, s'il vous est agréable d'assister, avec votre respectable famille, à une assemblée politique aussi grave, vous puissiez y arriver librement et sans obstacles. S'il ne vous plaisait point d'y venir, ayez la bonté de faire remettre la clef de la loge, au palais Boromée, à la salle du comité, aujourd'hui même, avant cinq heures et demie.

« Le comité espère que vous accueillerez avec plaisir la pensée qui a dicté cette lettre et l'acte qui vous défère cette distinction particulière.

« Palais Boromée, le 15 de. . . . 1849. »

C'est ainsi que ces hommes, jouant avec le sort de leur malheureuse patrie, associaient le plaisir aux préoccupations les plus graves et faisaient, d'une question immense, une soirée de fête! Peu de femmes se rendirent à l'invitation du comité électoral.

De son côté, le parti du droit et de l'ordre ne restait pas inactif; la commission gouvernementale nommée par le Saint Père, dans les premiers jours de son arrivée à Gaëte, ne pouvant fonctionner librement à Rome, s'était retirée momentanément au palais pontifical de Castel Gandolfe et protestait, de cette retraite, contre les nouveaux actes du gouvernement usurpateur.

Les triumvirs, ne reculant devant aucun moyen pour assurer le succès des prochaines élections, trouvèrent dans les prisons des auxiliaires dignes d'eux ; ils décrétèrent qu'une remise de deux années sur leurs peines serait accordée à tous les détenus qui n'auraient pas été condamnés pour assassinats, faux ou vols à main armée. Alors l'avocat Gabussi, président du comité électoral, assisté des secrétaires, publia une première instruction pour les opérations électorales. Les électeurs furent divisés en six sections, suivant les quartiers qu'ils habitaient; mais dans chaque section les présidents, secrétaires et scrutateurs avaient été choisis et désignés par le gouvernement parmi les hommes qui lui étaient le plus aveuglément dévoués, de telle sorte qu'il était facile de prévoir les noms qui sortiraient de l'urne.

Une salve de cent vingt-et-un coups de canon, tirés au fort du château Saint-Ange le 21 janvier, annonça au peuple romain l'ouverture des bureaux. Pour donner une apparence de fête à cette journée qui porte une date fatale dans l'histoire des révolutions, le gouvernement avait fait placer dans le voisinage des divers bureaux des orchestres de musique qui jouèrent toute la journée. Des affiches sur toiles d'une dimension extraordinaire se trouvaient également placardées auprès de chaque section électorale, appelant à l'exercice de leurs droits souverains les tièdes et stimulant la froideur des indifférents. Malgré ces efforts, l'aspect de Rome fut morne et triste comme le ciel, qui ce jour-là sembla voiler son

beau soleil par un crêpe de deuil. Parmi les électeurs qui venaient remplir les devoirs de leur souveraineté, les uns portaient la tête basse; leur attitude embarrassée indiquait assez qu'ils avaient la conscience de la mauvaise action qu'ils commettaient sous le coup de la contrainte; les autres, au contraire, affectaient en votant un air de provocation qui ne prouvait pas davantage leur sincérité.

Le soir, vers les sept heures, les boîtes du scrutin furent promenées en triomphe de la place du Peuple au Capitole; quelques voitures, escortées par des gardes civiques portant des torches enflammées et précédées de tambours et de trompettes, donnaient à ce cortége l'apparence d'un convoi funèbre, les urnes ressemblaient à des cercueils, cercueils en effet puisqu'elles portaient les causes cadavériques qui devaient produire la consomption et la ruine de Rome.

Le résultat de cette première journée fut accablant pour le ministère; le nombre des personnes qui s'étaient présentées au scrutin n'avaient pu réunir la quantité de voix requises par l'ordonnance électorale, de telle sorte que le gouvernement se vit obligé de remettre au lendemain la continuation des opérations; il pallia sa défaite par un mensonge, disant que l'*immense concours des électeurs* n'avait point permis de recueillir tous les votes. Cette capitulation d'amour-propre était si peu fondée, que les membres du deuxième collége, consternés du peu d'empressement du peuple romain, firent dresser le soir

même, sur la place de Monte-Citorio, l'un des points les plus importants de la ville par sa position centrale, un immense transparent, sur lequel ils imprimèrent en grosses lettres leur échec : « Électeurs, disaient-ils, celui-là qui aime véritablement la souveraineté du peuple, est forcé d'accourir aux urnes électorales pour y déposer son vote. Celui-là seul ne doit pas en approcher qui s'est déshonoré par l'infamie. Celui-là qui ne remplira pas ce devoir sacré, déclarera lui-même qu'il n'a plus ni honneur, ni patrie! »

Les triumvirs avaient toute une nuit devant eux, ils la mirent à profit pour réparer leur échec de la veille. Dès le matin ils annoncèrent, par une proclamation affichée sur tous les murs de la ville, que les noms des votants seraient glorieusement conservés dans les archives de la patrie reconnaissante, mais que ceux des *amis des abus* se démasquant eux-mêmes en s'abstenant, seraient livrés aux malédictions de la postérité. A la même heure, les chefs des divisions lisaient par ordre, dans les divers bureaux des ministères, une circulaire déclarant que tous les employés qui ne voteraient point seraient immédiament destitués. La même circulaire annonçait, en outre, que les pensions seraient enlevées aux récalcitrants. Jamais les révolutionnaires n'avaient déployé plus d'astuce et plus d'audace! On les vit, ce second jour, parcourir les hôpitaux pour disputer aux souffrances des malades, pour arracher à l'agonie des mourants, des votes révolutionnaires. Les

étrangers eux-mêmes étaient raccolés sur la voie publique pour exercer le mandat de citoyens romains. Ce fut à l'aide de ces moyens iniques que la démagogie parvint à réunir vingt mille votes, parmi lesquels une grande partie portaient le nom de *Pio nono;* d'autres, celui de saint Pierre ou des douze apôtres; quelques-uns, celui du père Roothaan, général des jésuites; ceux-ci, les membres de la commission gouvernementale, nommée par le Saint Père, ceux-là ne contenaient que des zéros; enfin, beaucoup de personnes votèrent de bonne foi pour Pie IX; un vénérable capucin fut de ce nombre; cependant, par une étrange distraction, il avait ainsi formulé son billet : Sterbini, Pie IX, Galetti, ce qui fit dire à une personne présente au dépouillement du scrutin : « La personne qui a voté de cette manière a voulu donner au Saint Père une ressemblance de plus avec Notre-Seigneur. Comment donc ? lui demanda-t-on. — En le plaçant, répondit-elle, entre deux larrons. » Enfin, parmi les individus qui votèrent, il y en eut plusieurs qui ne possédaient aucune des conditions d'âge ou de capacité légalement requises. Jamais opérations électorales ne furent entachées de manœuvres plus frauduleuses.

L'échec du gouvernement fut encore plus significatif dans les provinces des États. A Sinigaglia, patrie du Saint Père, deux cents personnes votèrent, sur une population de vingt-sept mille cinq cent cinquante-deux âmes. Les urnes de Citta di Castello et de Corneto ne reçurent pas un seul billet.

Dans la matinée du 28, la place du Capitole se décora magnifiquement. Un grand nombre de drapeaux furent arborés de distance en distance. Les bannières des clubs, celles des diverses villes des États, les drapeaux des quatorze quartiers de Rome flottaient autour de celui du cercle populaire. A midi, la place se couvrit des bataillons de la garde civique et des soldats de toutes armes, et au son des fanfares, au bruit des salves de l'artillerie on proclama, avec un pompeux appareil, les noms des douze constituants élus à Rome. Ces noms, expression la plus avancée de la révolution, étaient ceux des : Sturbinetti, Armellini, Sterbini, Galetti, Campello, Scifoni, Muzarelli, Calandelli, Mariani, Derossi, Gabussi, et Bonaparte, prince de Canino.

En attendant le jour de l'ouverture de la constituante, le gouvernement usurpateur, multipliant décrets sur décrets, poursuivait son œuvre de destruction. Par un décret, il promulguait un nouveau code militaire ; par un autre, il interdisait aux testateurs le pouvoir de confier l'exécution de leurs dernières volontés à des fidéi-commissaires ; par celui-ci, il abolissait la contrainte par corps à l'égard de toutes personnes étrangères au commerce, qui auraient souscrit des billets à ordre et des lettres de change ; par celui-là, il réglait le personnel des ministères, puis il changeait la compétence des tribunaux de commerce ; il publiait l'émission d'une énorme quantité de bons du trésor ; il créait un nouveau mode pour prélever l'impôt foncier, il établis-

sait un corps de marine partagé en trois départements, à savoir : la Méditerranée, l'Adriatique et le Tibre. Enfin, il décrétait d'accusation le général Zucchi, ordonnant à toutes les autorités et à tous les citoyens de l'arrêter, sur quelque point du territoire qu'il se présentât, et de le conduire à Rome, pour le traduire devant le tribunal spécial militaire.

Le parti anarchique, recruté dans tout ce que contenait d'ardeur et d'impatience révolutionnaires, les cercles populaires des provinces, préluda à l'ouverture de l'Assemblée constituante par une réunion démagogique, convoquée le 2 février au théâtre d'Apollon. Là on procéda à la proclamation de la république par d'incendiaires discussions, roulant toutes sur l'apostolat civil, sur la puissance temporelle de la papauté, premières questions qui devaient être résolues par la constituante. Un jeune prêtre, l'abbé Arduini, oubliant la dignité de son caractère, s'y fit remarquer par son exaltation démagogique; décidé à appuyer par tous les moyens possibles le mouvement, pour le conduire aux limites les plus extrêmes, il termina un long discours en s'écriant que la souveraineté des papes était *un mensonge en histoire*, *une imposture en politique*, et *une immoralité en religion*. Ces monstrueuses propositions, qui étaient autant d'hérésies en religion, en politique et en histoire, furent accueillies par de vifs applaudissements et par les cris de : Vive la république!

En présence des événements qui menaçaient les droits les plus inviolables et l'œuvre des siècles ba-

sée sur la foi des peuples et des rois, les puissances de l'Europe catholique ne restaient point inactives. La première entre toutes, la noble et religieuse Espagne, prenant l'initiative, donnait suite à une note adressée au nom de l'Autriche par le prince de Schwartzenberg (1) et manifestait aux gouvernements catholiques son intention formelle de rétablir l'autorité temporelle du Saint Père. Voici la circulaire qu'elle adressa à ce sujet aux cabinets dont elle sollicitait le concours et la coopération :

« Le gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire pour le pape tout ce qui sera nécessaire pour remettre le Saint Père dans un état d'indépendance et de dignité qui lui permette de remplir ses fonctions sacrées. Dans ce but, après avoir appris la fuite du pape, le gouvernement espagnol s'est adressé au gouvernement français, qui s'est déclaré prêt à soutenir la liberté du Saint Père.

« Ces négociations toutefois peuvent être regardées comme insuffisantes quand on jette un coup-d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du pape, mais de rétablir son autorité d'une manière stable et ferme et de l'assurer contre toute violence. Vous savez que les puissances catholiques ont toujours eu à cœur de garantir la souveraineté du pape et de lui assurer une position indépendante.

« Cette position est d'une telle importance pour

(1) Voir les documents historiques, N. 8.

les États chrétiens, qu'elle ne peut, en aucune manière, être exposée à l'arbitre d'une si petite partie du monde catholique, telle que les États romains.

« L'Espagne croit que les puissances catholiques ne sauraient abandonner la liberté du pape au bon plaisir de la ville de Rome, et permettre qu'en même temps que toutes les nations catholiques s'empressent de donner au pape des preuves de leur profond respect, une seule ville d'Italie ose outrager sa dignité et mettre le pape dans un état de dépendance dont elle pourrait un jour abuser comme pouvoir religieux.

« Ces considérations engagent le gouvernement de Sa Majesté à inviter les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens à prendre pour éviter des maux qui surviendraient si les choses devaient rester dans l'état actuel. Dans ce but, Sa Majesté a ordonné à son gouvernement de s'adresser aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires, et à désigner le lieu où ils doivent se réunir.

« Pour éviter des retards, Sa Majesté a désigné Madrid, ou toute autre ville espagnole située sur les bords de la Méditerranée, tant à cause du calme dont jouit la presqu'île, que par la situation d'une ville maritime. Comme il ne s'agit que d'une question catholique, l'Espagne peut être désignée comme très-propre pour ces négociations.

« *Signé :* PEDRO DE PIDAL. »

Toutes les puissances catholiques accueillirent avec empressement cette note, qui répondait à leur pensée propre. Les cabinets de Turin et de Florence seuls soulevèrent quelques difficultés. Le premier, engagé plus avant dans la voie révolutionnaire, basa ses répugnances à faire partie des conférences, sur ce que l'*Italie* ne consentirait jamais à traiter avec l'Autriche une question qui, selon lui, devait être considérée au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue religieux : l'abbé Gioberti, qui présidait alors le conseil des ministres, répondit par la note suivante à celle de l'Espagne :

« J'ai lu avec attention les dépêches très-importantes, en date du 21 décembre dernier, que le cabinet de Madrid vous avait chargé de communiquer au gouvernement de Sardaigne, pour lui proposer un moyen de faire cesser la situation déplorable où se trouve le souverain Pontife.

« J'ai remarqué qu'une semblable dépêche a été également adressée aux cabinets de France, d'Autriche, de Portugal, de Bavière, de Toscane et de Naples. Le gouvernement espagnol, par l'effet des sentiments religieux qui l'animent vis-à-vis du chef de la chrétienté, sentiments dignes d'une nation éminemment catholique, aurait le projet d'ouvrir entre les représentants des puissances catholiques susénoncées, un congrès, en Espagne ou ailleurs, pour traiter des moyens de nature à produire, dans le plus bref délai possible, une réconciliation entre le pape et ses sujets, afin que le Saint Père puisse rentrer

dans le libre exercice de tous ses droits spirituels et jouir de l'indépendance qui lui est nécessaire pour le gouvernement de l'Église.

« Je me suis fait un devoir de soumettre cet important document au roi, mon auguste souverain, et de le porter ensuite à la connaissance du ministère. Sa Majesté avait à peine appris la nouvelle des malheureux événements de Rome, qu'elle s'est empressée d'exprimer au pape toute la part qu'elle prenait à cette grande affliction. Le roi n'a pas cessé, par tous les moyens, de lui témoigner son plus vif intérêt pour atteindre précisément le but que le gouvernement de Madrid s'est proposé. Le roi et son gouvernement, animés pour Sa Sainteté du même esprit de vénération profonde qui guide le cabinet de Madrid, s'estimerait, en conséquence, infiniment heureux de pouvoir s'associer aux conférences proposées par l'Espagne, et de se voir en mesure ainsi de coopérer, par tous les moyens à leur disposition, au grand résultat que le roi en attend, non moins ardemment que tout autre prince ou gouvernement catholique. Le cabinet espagnol assure que dans ce congrès on aurait à s'occuper uniquement de la question religieuse, en faisant abstraction de la politique intérieure des États pontificaux.

« Mais le ministère de Sardaigne, appréciant la pensée vraiment religieuse du cabinet de Madrid, doit néanmoins faire observer qu'il ne lui paraît pas probable que dans une réunion des plénipotentiaires de toutes les puissances énoncées, il puisse être éta-

bli une juste séparation entre les affaires religieuses et les affaires politiques, si l'on considère que c'est pour des causes politiques que le pape a abandonné Rome, et qu'en conséquence, sa rentrée parmi ses sujets se trouve entravée par des difficultés civiles qu'il faudra nécessairement avant tout aplanir. La question temporelle se trouve étroitement liée à la question spirituelle, et l'une est mêlée à l'autre de telle sorte que dans la discussion on ne pourrait pas discuter les droits spirituels sans toucher aux droits temporels du pape. En conséquence, il y aurait nécessité de traiter à la fois les deux questions dans le même congrès, ce qui serait en opposition directe avec les vues des puissances italiennes.

« De plus, entre les gouvernements appelés à envoyer des plénipotentiaires aux conférences, on voit le gouvernement autrichien. Il n'est pas douteux que, dans ce moment, les États de la Péninsule italienne n'admettraient pas l'intervention de l'Autriche dans une semblable union, même alors que les négociations pourraient être restreintes à la partie spirituelle, complétement isolée de la partie temporelle. Il faut ajouter à ces considérations que dans la situation générale des esprits en Italie et au sein des États pontificaux, l'intervention des puissances étrangères sus-énoncées indisposerait à l'excès les sujets du pape et les aliénerait de telle sorte, qu'en supposant même la réconciliation obtenue entre eux par ce moyen, cette réconciliation aurait le caractère de la violence étrangère; elle ne manquerait pas alors

d'être peu stable et de courte durée; elle manquerait son but et elle tournerait au préjudice de la religion. Le gouvernement du roi, appréciant néanmoins les idées qui ont conseillé à la haute piété de Sa Majesté la reine d'Espagne et à son digne gouvernement le projet à lui communiqué, serait d'avis de faire de bon accord tous ses efforts pour atteindre, d'une autre manière, le même but, si désiré pour le bien de la religion.

« Cette manière consisterait à agir directement auprès du souverain Pontife, pour lui persuader de retourner à Rome, et à l'inviter à faire observer efficacement les lois constitutionnelles qu'il a données à ses peuples. Dans le concours des bons offices que les agents diplomatiques des diverses cours catholiques croiront devoir pratiquer, pour cet important objet, on devra soigneusement éviter toute espèce de bruit ou de publicité, et surtout tout ce qui pourrait ressembler à une coaction quelconque.

« Il serait enfin à désirer vivement que ces mêmes gouvernements catholiques envoyassent à Rome des personnes prudentes qui donnassent de la force au parti modéré, afin d'empêcher que l'on en arrive à une scission complète avec le souverain Pontife. Le gouvernement de Sa Majesté croit que ce serait l'unique moyen favorable pour régler les affaires dans l'intérêt du Saint Père, de la religion et des États pontificaux. C'est dans ce sens qu'il a déjà donné ses instructions aux représentants du roi à Gaëte et à Rome.

« J'aime à espérer que le cabinet espagnol voudra bien être convaincu que cette réponse a été dictée par les mêmes sentiments qui ont inspiré l'excellente pensée à laquelle tend le projet à moi communiqué.

« Dans cette confiance entière, je profite de cette occasion pour vous offrir, monsieur le chevalier, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le président du conseil*,

« GIOBERTI. »

Le cabinet de Madrid répondit énergiquement à cette note qu'*il ne connaissait point l'Italie*, ne formant, dans le concert européen, que de petits États indépendants les uns des autres, et disséminés avec plus ou moins d'importance sur la carte géographique de la Péninsule.

Pendant ce temps, l'état politique et moral de la Toscane prenait chaque jour un caractère plus alarmant. Les chefs de la révolution, devenus ceux du gouvernement, précipitaient le pays dans une série de calamités publiques qui devaient bientôt se traduire par des catastrophes. Le ministère venait de faire voter sous la pression des cercles et des clubs la nomination des députés à la constituante romaine.

L'indifférence des honnêtes gens, laissant le champ libre aux cris, aux déclamations, aux menaces mêmes des meneurs, ceux-ci se livrèrent aux

plus coupables excès. Le lendemain de la nomination des députés ils se portèrent en masse à la cathédrale, exigeant que l'archevêque chantât un *Te Deum* en l'honneur de la constituante; mais sur le refus motivé du prélat, déclarant qu'il n'avait point reçu à ce sujet les ordres que l'autorité seule pouvait donner, ils envahirent la cathédrale et de là ils se ruèrent sur le palais épiscopal, brisant les vitres, les portes et maltraitant tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage. Plusieurs fois déjà les troubles de la rue s'étaient teints de sang. La détresse, la discorde et la violence régnaient dans un des pays naguère les plus paisibles, le mieux gouvernés et les plus heureux de l'Europe. Le grand duc Léopold, le père plutôt que le souverain de ses sujets, avait dû fuir sa capitale pour éviter le sort de l'infortuné Louis XVI et n'avoir point à sanctionner le décret de la constituante italienne avec mandat illimité. Sa conscience de prince régnant et de catholique avait reculé devant les censures de l'Église; une lettre autographe du Saint Père l'avait confirmé dans son refus de sanction.

Dès que le départ du grand duc avait été connu, les meneurs et les membres du cercle populaire s'étaient rassemblés pour haranguer le peuple sur la situation nouvelle que créait la fuite du chef de l'État, et le peuple, égaré par leurs perfides insinuations, avait immédiatement demandé la formation d'un gouvernement provisoire. A ce sujet on envoya une députation de douze citoyens aux Chambres lé-

gislatives pour leur soumettre les désirs de la multitude.

Déjà on avait dressé sous le portique de l'Orgagna deux banières tricolores, offrant aux regards cette inscription tracée en caractères gigantesques :

Vive le gouvernement provisoire!
Vive le peuple souverain!
A l'union du peuple toscan!
Au triomphe de la démocratie!

Sur d'autres points de la ville on lisait la proclamation suivante émanée du cercle populaire :

« Le peuple de Florence considérant que la fuite de Léopold d'Autriche est une violation de la constitution et laisse l'État sans gouvernement ; considérant que le premier devoir du peuple, seul souverain, est de pourvoir à l'urgence des circonstances, se rendant, en outre, l'interprète des provinces sœurs, nomme un gouvernement provisoire dans les personnes des citoyens Joseph Montanelli, F. D. Guerrazzi, J. Mazzoni qui exerceront tour à tour la présidence, et leur confie la haute direction des affaires politiques, et, au nom de l'Italie, l'honneur toscan, à condition que la forme dèfinitive de gouvernement pour la Toscane devra être établie par la constituante italienne, à Rome, et qu'en attendant, le gouvernement provisoire *s'unira et s'attachera à celui de Rome,* afin que les deux États, aux yeux de

l'Italie et du monde, n'en forment plus qu'un seul.

« De la place du peuple, le 8 février 1849.

« *Signé pour le peuple,* le bureau du cercle populaire :

« A. Abordini, président; G. B. Niccolini. G. B. Cioni, vice-président; Dracomanni, secrétaire. »

Il était évident que les révolutionnaires manœuvrant d'ensemble comme un seul homme, avaient jeté les yeux sur Rome, pour en faire la base de leurs opérations démagogiques, et la dépouiller plus sûrement ensuite, des priviléges qui en ont fait la reine du monde. Partout, l'œuvre de la dissolution politique et sociale procédait et se poursuivait de la même manière. Impudents copistes des tragédiens du 24 février, les meneurs arrivés momentanément au terme de leurs ambitieuses espérances, et désireux de se garder l'avenir, corrompaient les sources morales du pays en envoyant dans les provinces des empoisonneurs décorés du titre de commissaires extraordinaires et munis de pleins pouvoirs pour destituer, remplacer les fonctionnaires probes, les municipalités consciencieuses, tous ceux enfin qui prêtaient un cœur honnête au maniement des affaires publiques.

De leur côté, les clubs, jaloux de la suprématie souveraine, expédiaient des agents secrets pour propager leurs doctrines et activer le mouvement trop lent au gré de leurs désirs ; toutes les idées du droit et de la justice étaient bouleversées ; toutes les no-

tions du bien et du mal étaient confondues; chaque jour les peuples de l'Italie, traînés à la remorque des révolutionnaires, faisaient un pas de plus vers leur perte. Dans ces circonstances fatales et sous ces tristes auspices, s'ouvrit l'Assemblée constituante romaine.

CHAPITRE XVI.

Ouverture de l'Assemblée constituante. — Armellini. — Scène dramatique. — Séance du 7 février. — Déchéance de la souveraineté temporelle du pape. — Proclamation de la République romaine. — Comité exécutif. — Premières mesures. — Démission du député Mamiani. — *Te Deum.* — Protestation pontificale. — Abus d'autorité. — Note du cardinal Antonelli. — La république à Florence. — Nouvelle occupation de Ferrare par les Autrichiens.

Ce fut le 5 février que les nouveaux députés, après s'être rendus processionnellement du Capitole au palais de la Chancellerie, inaugurèrent ce jour néfaste pour les destinées de Rome. L'avocat Armellini, ministre de l'intérieur, rebelle aux antécédents d'une vie marquée par soixante-quinze années de protestations et six serments de fidélité à la papauté, eut le triste courage de prononcer le discours d'ouverture.

Ce document, remarquable par un style vigoureux, mais triste écho des doctrines impies et subversives, l'est plus encore par les contradictions dont il abonde. Le vieux ministre rebelle brûlait, sur le

bord de la tombe, ce qu'il avait adoré dans sa jeunesse et dans l'âge mûr. Petit de taille, grêle de constitution, laid de visage, possédant cependant un certain air de distinction, Armellini avait alors soixante-quinze ans. Natif de Rome, élève du collége romain, il étudia la science théologique jusqu'au jour où, changeant de carrière, il quitta l'Église pour le barreau. Théoricien habile, orateur brillant, suppléant par la spontanéité et le choix de l'expression au peu d'ampleur de sa voix, doué d'une intelligence peu commune subordonnée à ses grandes qualités, Armellini, avocat d'élite, mais beaucoup plus soucieux de sa fortune que de sa réputation, acceptait toutes les causes et recherchait de préférence celles d'usure, qu'il défendait toujours avec talent, sinon avec succès. Sec, dur, sévère pour les autres autant que tolérant pour lui-même, il ne connaissait des douleurs de l'humanité que ce qu'elles lui rapportaient en bénéfices. Cachant sous la neige de ses cheveux blancs les passions fougueuses de l'adolescence, il poussait l'effronterie du vice jusqu'au cynisme. La religion, pour lui, était un masque dont il se servait avec une habileté sans égale ; nul mieux que lui ne savait simuler les apparences de la véritable piété. Cinq fois par année, en sa qualité d'avocat consistorial, il assistait et figurait en première ligne aux cérémonies de la messe pontificale. Alors, magnifiquement drapé dans sa robe de drap d'or, saintement agenouillé devant le souverain Pontife, il ressemblait plutôt à un saint qu'on vient de

canoniser qu'à un simple mortel dévoré par les passions humaines.

Armellini a débuté dans la vie politique par un magnifique sonnet en l'honneur de la papauté qu'il devait trahir à la fin de sa carrière. En voici la traduction mot à mot :

« Je rencontrai le Temps et lui demandai compte de tant d'empires, de ces royaumes d'Argos, de Thèbes et de Sidon, et de tant d'autres qui les avaient précédés ou suivis. Pour toute réponse, le Temps secoua sur son passage des lambeaux de pourpre et de manteaux de rois, des armures en pièces, des débris de couronnes, et lança à mes pieds mille sceptres en morceaux.

« Alors je lui demandai ce que deviendraient les trônes aujourd'hui debout. — Ce que furent les premiers, me répondit-il, en agitant cette faux qui nivelle tout sous ses coups impitoyables; les autres le deviendront. Je lui demandai si le sort de toutes ces choses était réservé au trône de Pierre.... Il se tut, et, au lieu du Temps, ce fut l'Éternité qui se chargea de la réponse. »

Cependant le catholique, devenu révolutionnaire, tenta ce que jadis il croyait impossible même à la faux du Temps : il s'attaqua à ce trône dont il avait chanté la durée éternelle, et il le renversa en trahissant la foi jurée, en violant ce serment sacré qu'il avait fait le jour de sa nomination d'avocat consistorial :

« J. C. Armellini, avocat de la haute Cour consis-

toriale, serai, dès à présent et à l'avenir, fidèle et soumis au bienheureux apôtre Pierre, à la sainte Église romaine, à monseigneur le pape et à ses successeurs duement et canoniquement élus. Je ne ferai et ne conseillerai aucun acte; je ne consentirai à aucun projet qui aurait pour but leur mort, la perte d'aucun de leurs membres ou l'inique privation de leur liberté. Quelle que soit l'affaire que de bouche, ou par écrit ou par intermédiaire, ils seront dans le cas de me confier, je ne m'en ouvrirai sciemment à leur dommage ou préjudice à personne, ni verbalement, ni par écrit et aucuns autres signes : de même, quant à leurs secrets que je saurais véritablement être tels, je les garderai en moi de manière à n'en faire de mon plein gré part à aucune personne, au risque de leur déplaire. Si j'apprenais qu'il se prépare contre eux quelque trame, j'empêcherais de tout mon pouvoir qu'elle ne soit mise à exécution, et si j'y étais insuffisant, j'aurais soin de les en instruire par message, ou par lettre, ou par l'entremise de toute personne dans le cas de leur en donner avis, le plus promptement possible.

« Je m'appliquerai de toutes mes forces et en tout, à maintenir, garder et défendre la papauté, les droits de saint Pierre et tout ce qui appartient à la sainte Église romaine. Autant que cela dépendra de mes forces, j'exécuterai tout ce qu'ils commanderont à notre corporation ou à moi pour le bien d'Églises quelconques ou celui des pauvres.

« Pour les souverains Pontifes et le Saint-Siége, je

conserverai une incessante vénération, et je m'acquitterai fidèlement de tout ce qu'il sied et appartient de faire à un avocat consistorial. J'aurai égard, en tout ou partie, à tous les décrets qui sont émanés ou qui émaneront de notre corporation ou collége.

« Je promets et je jure d'observer sans fraude et sans équivoque toutes ces promesses. Ainsi, Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles. »

Jamais serment plus solennel ne fut plus ouvertement et plus perfidement violé! Armellini avait reçu de la Providence tout ce que peut ambitionner sur la terre l'homme de bien pour marcher d'un pas sûr dans la voie de l'honneur et de la vertu. Uni par les liens sacrés du mariage à une femme remarquable par son éminente piété autant que par toutes les qualités du cœur, il avait reçu de ses entrailles bénies, cinq enfants destinés à faire l'orgueil et la joie de sa vie : il fit le désespoir de la leur. D'une énergie égale à la force de sa volonté, madâme Armellini posait nuit et jour devant son mari comme une divinité vengeresse; elle le poursuivait, jusque dans son sommeil, de la menace de la colère de Dieu. « Avocat consistorial, lui disait-elle sans cesse, qu'avez-vous fait de votre serment? »

Quelque temps après le départ du Saint Père, Armellini donnait à dîner aux principaux chefs de la révolution ; sa femme s'était retirée dans le fond de son appartement pour ne point souiller ses regards, avait-elle dit, de la vue des Sterbini, Mamiani, Galetti et autres. Ceux-ci demandaient la cause de

son absence, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit et livra passage à madame Armellini qui, pâle, l'œil en feu, le geste menaçant et la main armée d'un rouleau de papier, s'écria : « Vous êtes tous des maudits! craignez les châtiments de Dieu, ô vous qui, au mépris de vos serments, ne pouvant le tuer, avez chassé son ministre. Redoutez la colère divine ; Pie IX, du fond de son exil, en appelle à Dieu contre vous ; écoutez ses arrêts ; » et, déroulant lentement la feuille qu'elle tenait à la main, elle lut, d'une voix ferme, rendant chaque expression, marquant chaque nuance, le décret du Saint Père contenant la menace de l'excommunication.

Cette lecture fut un coup de foudre pour les convives. Madame Armellini, après un instant de silence, reprit : « Avez-vous compris, messieurs ? le bras vengeur auquel nul ne saurait échapper est suspendu sur vos têtes, prêt à frapper ; mais il en est temps encore, la voix de Dieu, par celle de son vicaire, n'a point encore fulminé contre vous la sentence terrible. Au nom de votre bonheur en ce monde et de votre salut dans l'autre, jetez-vous au-devant de sa miséricorde; la coupe des iniquités se remplit dans vos mains : brisez-la avant qu'elle ne déborde. » Disant ainsi, cette femme, exaltée par une sainte indignation, s'approchant de son mari jeta devant lui, sur la table, le décret du Saint Père, puis elle se retira.

Le second acte de la révolution romaine touchait à sa fin. Deux mois et demi à peine s'étaient écoulés depuis l'assassinat du ministre Rossi, et voilà que la

largeur de sa tombe seule séparait la monarchie constitutionnelle de la république. Les premiers entre les plus impatients, le prince de Canino et Garibaldi, proposèrent de franchir cette faible distance. Leur motion, repoussée par la majorité qui voulait procéder régulièrement, fut ajournée. Le lendemain, 7 février, après la vérification des pouvoirs, l'avocat Galetti, ayant été nommé président, déclara, sur une interpellation de Canino, que l'Assemblée était réunie et qu'elle devait se considérer comme unique souveraine et *maîtresse de régler les destinées du pays*. Mais alors, le président fut brusquement interrompu par un des émules de Bonaparte : « Cette déclaration n'est pas suffisante, s'écria le député Audinot ; nous voulons un vote : je demande que l'Assemblée déclare elle-même reconnaître en soi la plénitude des pouvoirs souverains. » L'Assemblée, après avoir voté dans ce sens, s'ajourna au lendemain pour délibérer sur la forme gouvernementale des États romains.

Ce jour-là, la séance s'ouvrit à midi, tous les ministres étaient présents, et cent quarante-quatre représentants répondirent à l'appel nominal. Alors, montant à la tribune, Armellini déclara que la commission gouvernementale remettait ses pouvoirs à l'Assemblée constituante, seule souveraine et apte à pourvoir aux besoins de l'État. Dans ce moment une lutte violente s'engagea entre les ministres démissionnaires et le prince de Canino qui, après avoir dit qu'ils avaient bien mérité de la patrie, que leurs

noms passeraient à la postérité la plus reculée, leur reprocha de n'avoir point rempli leur devoir sur trois points, à savoir : l'*argent*, les *armes* et l'épuration des départements. Le ministre des travaux publics, Sterbini, s'élançant aussitôt à la tribune, s'écria que chaque ministre était prêt à répondre de ce qu'il avait fait personnellement : que si M. Bonaparte avait pris note de cette déclaration il aurait remis à un autre moment des critiques intempestives.

« Si nous avons fait quelque bien, ajouta le ministre de l'intérieur, Armellini, la louange en revient au peuple. Si nous avons fait mal, nous sommes prêts à en répondre. »

Après cet incident, qui n'eut d'autres suites que de faire applaudir vigoureusement les ministres démissionnaires, ceux-ci se virent confirmés de nouveau par la majorité de l'Assemblée dans les fonctions qu'ils venaient de résilier.

Dès lors, la séance prenant un caractère plus grave, Mamiani déclara, avec plus d'éloquence que de logique, que la domination temporelle des papes avait toujours été le fléau de l'Italie, que Rome n'avait pu avoir que le gouvernement des papes ou de Rienzi. Traçant ensuite le tableau analytique de la situation actuelle de l'Europe, il démontra, avec beaucoup de clarté, qu'il serait difficile de maintenir à Rome la forme républicaine. En conséquence, il opinait pour que la question fût renvoyée à la décision de la constituante italienne. Combattu sur ce

terrain par plusieurs orateurs, et surtout par une vigoureuse argumentation du député Agostini, Mamiani n'en persista pas moins dans son opinion.

Après une suspension de la séance qui fut reprise à huit heures. Audino proposa que l'on déclarât séance tenante, la déchéance du pape dans ses pouvoirs temporels, mais qu'on laissât à la constituante italienne le soin de statuer sur la forme du gouvernement. L'Assemblée adopta, à la presque unanimité, le décret proclamant la déchéance du souverain Pontife et l'adoption de la forme démocratique pure sous le nom de République romaine.

Les applaudissements des tribunes publiques éclatèrent au moment où monseigneur Muzzarelli, sous-doyen de la S. Rote et comblé des faveurs de Pie IX, déposa son vote contre la papauté.

Le président Galetti partagea ces honteux honneurs lorsqu'il eut le triste courage de prononcer lui-même, avec la déchéance de son bienfaiteur, le texte de ce décret sacrilége.

« Art. 1er. La papauté est déchue de fait et de droit du gouvernement des États romains.

« Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties nécessaires d'indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

« Art. 3. La forme du gouvernement de l'État romain sera la démocratie pure et prendra le nom glorieux de République romaine.

« Art 4. La République romaine entretiendra avec

les autres parties de l'Italie les relations qu'exige la nationalité commune.

« Rome, le 9 février.

« *Le président*, JOSEPH GALETTI.

« *Les secrétaires*, GIOVANNI PENNACCHI, ARIODANTE FABRETTI, ANTONIO ZAMBIANCHI, QUIRICO FILOPANTI, BARILLI. »

Antonio Tranquilli, député d'Ascoli, figure au petit nombre de ceux de ses collègues qui, fidèles à leur mandat, s'opposèrent à la proclamation de la forme républicaine; mais hué et sifflé par les députés de la majorité, il ne put prononcer un discours remarquable que, sur l'invitation pressante de ses amis, il crut devoir livrer à l'impression (1). On en fit circuler un grand nombre d'exemplaires. Menacé du poignard, *l'ultima ratio* des démagogues italiens, le courageux député mourut trois jours après dans la force de l'âge et la vigueur de la santé. Le poison aurait-il remplacé le poignard?

La proclamation de la république fut accueillie avec stupeur par la masse de la population romaine. Un grand nombre de personnes même qui par ambition et par des vues d'intérêt particulier s'étaient rattachées au nouveau système en furent consternées. Il était clair désormais que la révolution, dégagée de toute entrave, atteindrait rapidement les dernières limites du mal; déjà même, pour s'en faire une couronne, elle ramassait au coin de la place

(1) Voir les documents historiques, N. 9.

publique où l'avaient relégué les éloquentes paroles d'un poëte français, l'ignoble bonnet rouge. L'exhibition de ce bonnet sur les principaux édifices de la ville, les souvenirs sanglants qu'il rappelait, la dénomination de sans-culottes jetée dans quelques proclamations, la guerre faite aux livrées, n'étaient pas de nature à rassurer les appréhensions et à rallier beaucoup de sympathies au gouvernement de *tous par tous*.

La République romaine, votée par la constituante dans la nuit du 8 au 9 à l'unanimité moins onze voix, fut proclamée dans la matinée du 9 au Capitole en présence des ouvriers des ateliers nationaux, de plusieurs compagnies de gardes civiques et de quelques centaines de spectateurs attirés par la curiosité. Dès le matin les élèves de l'université s'étaient promenés dans les rues de la ville le front couvert du bonnet rouge ; un immense drapeau aux trois couleurs italiennes, portant attaché à la hampe le bonnet de la démagogie, avait été hissé sur la tour du Capitole et placé près de la croix. Le signe sanglant de la terreur dominait ainsi la capitale du monde chrétien, la ville de paix et de miséricorde.

Cent et un coups de canon, de la poudre brûlée sur des ruines, célébrèrent cet événement fatal à l'indépendance italienne : en effet, la question intérieure devait inévitablement absorber la question de l'étranger ; la jeune Italie devenant républicaine, faisait la plus heureuse diversion en faveur de l'Autriche, et rouvrait les chemins du Capitole aux fils

de Brennus et de Charlemagne. Le jour de l'ouverture de la constituante romaine, le ministre Armellini avait dit aux représentants : « Vous siégez entre les sépulcres de deux civilisations, celui de l'Italie des Césars et celui de l'Italie des papes ; » la constituante romaine en adoptant, au mépris du droit, la forme républicaine, en ouvrit un troisième où devaient descendre, avec les libertés publiques, les garanties de prospérité accordées par ses pontifes à la ville éternelle. Un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de rendre un décret qui déterminait la forme du pouvoir, en attendant que la constitution fût terminée. D'après le texte de ce décret, l'Assemblée se réservait le droit de gouverner les États romains au moyen d'un comité exécutif, composé de trois membres nommés par elle, amovibles à sa volonté et responsables. En outre, elle décida qu'il n'y aurait point de ministère proprement dit, mais uniquement des directions générales dont les chefs seraient en dehors des variations de la politique : enfin, les trois membres du comité exécutif devaient diriger la politique générale du pays sans étendre leur action aux détails spéciaux de chaque membre de l'administration. En conséquence de cet arrêté, l'Assemblée constituante nomma membres du comité exécutif Armellini, Montecchi et Salicetti ; Armellini était l'âme de ce nouveau pouvoir. Le second triumvir, Montecchi, n'avait d'autres titres à la dignité qu'on lui conférait, que celui d'avoir été condamné pour crime politique sous le pon-

tificat de Grégoire XVI. Son intelligence était au niveau de sa modeste position, il exerçait les fonctions de procureur. Amnistié, il avait profité de la miséricorde de Pie IX pour se faire l'un des ennemis les plus violents du souverain Pontife.

Salicetti, le troisième triumvir, était un réfugié napolitain ; il avait la réputation d'être un homme habile, et devait sa nomination au désir que la constituante romaine avait de prouver ses sympathies aux révolutionnaires de la Péninsule.

Les triumvirs s'empressèrent de publier leur programme. Après avoir dit que la république romaine avait enfin son gouvernement, ils ajoutaient : « La politique de cette république, *sortie vierge et non sanglante*, du milieu des ruines d'un régime que la puissance de la civilisation moderne a suffi pour détruire, ne sera de notre part qu'une politique franche, digne, conciliatrice, telle que l'exigent les lois éternelles de cette démocratie à laquelle nous empruntons nos inspirations les plus chères ; telle que la veulent les besoins de notre siècle et le bien suprême de l'Italie. Loin de nous une lâche hypocrisie et la dissimulation trompeuse ! Nous adorons la république, mais, tout en l'adorant, nous ne la voulons pas envahissante, mais comme elle est gravée dans nos âmes, c'est-à-dire pieuse et civilisatrice. Nous la voulons avec la constituante italienne : avec cette dernière nous favoriserons la guerre, et jusqu'à ce que nos armes aient été couronnées de

succès, nous ne donnerons aucun repos à nos âmes. »

Les triumvirs terminèrent en faisant la promesse d'organiser les milices, d'armer les phalanges pour les envoyer prendre part au grand conflit qui se préparait. Ils promirent ensuite de faire marcher de pair l'instruction et la religion, surtout quand celle-ci, dirent-ils, serait dégagée de toute influence cléricale; ils étendront leurs soins vigilants aux finances; « sous peu ajoutent-ils, la *commission exécutive* vous proposera des projets de loi tendant à faire reparaître le numéraire et à enrichir le pays de ce qui est le nerf de toute entreprise, de toute guerre, et sans lequel nous ne pourrions porter aucun secours aux douleurs de nos amis qui se trouvent au delà du Pô. »

Plus loin, ils promettent un code, au moyen duquel la terre des Brutus et des Trajan ne sera plus souillée par les malversations du barreau; puis ils flattent le peuple au soulagement duquel ils consacreront leurs plus saintes méditations. « Mais en même temps, ajoutent-ils, que nous tendrons la main à celui qui est faible et affligé, nous ne cesserons de réformer et de corriger ceux qui s'engraissent aux dépens de l'État et qui en rongent les entrailles. La république demande des âmes fortes et de mâles vertus, nous tendrons donc de tous les efforts qu'inspire à l'âme un sentiment sacré, à mettre ces vertus en honneur et à bannir les délits qui sont les fruits de la concussion et de l'égoïsme.

« La république deviendra la providence visible du peuple, la bienfaisance se changera en devoir et la charité en institution..... La liberté des cultes, le respect des opinions, la tolérance, cette sainte tolérance mère de toutes les vertus seront les principaux objets de nos études. Nous aurons soin de protéger et les personnes et les biens de ceux qui ne pensent point comme nous, car surgis de la plus pure des révolutions, nous ne pourrions suivre une autre voie, sans renier ou fausser notre origine.

« L'Europe nous contemple, l'Italie a les yeux fixés sur nous, que l'Italie et l'Europe voient et apprennent ce qu'est la république romaine. »

Hélas ! pour voir, il aurait fallu que l'Italie ne fût point aveugle ; mais quant à l'Europe, elle connaissait la pureté de cette vierge dont le premier pas avait glissé dans le sang, dont la première pensée fut un assassinat et dont le premier trophée fut un couteau ensanglanté que les modernes Brutus couronnèrent de lauriers.

Sur ces entrefaites, l'un des principaux acteurs des derniers événements, Mamiani, inspiré par un sentiment de sagesse tardive, avait donné sa démission de membre de l'Assemblée. Partisan de l'abolition du pouvoir temporel des papes, il était opposé à la forme républicaine qui malgré lui venait de prévaloir. Le surlendemain du jour où l'Assemblée avait prononcé la déchéance du pape, elle se rendit en grande pompe à Saint-Pierre pour associer la religion à son œuvre sacrilége et forcer l'Église à célé-

brer par un *Te Deum* solennel, l'acte qui la privait de son premier chef. La conduite du clergé fut ce qu'elle devait être, digne et ferme.

Les chanoines du Vatican, repoussant toute solidarité entre eux et les démolisseurs, résistèrent énergiquement aux menaces de violence contre leurs personnes et de spoliation contre leurs biens. Ils refusèrent de prendre part à une cérémonie qu'ils considéraient, à juste titre, comme la consécration des atteintes portées aux droits de cette même Église, dont la démagogie triomphante implorait l'intervention.

Dès la veille, ces respectables prêtres avaient fait connaître leur résolution aux triumvirs ; mais ceux-ci, espérant les effrayer par l'appareil militaire, en appelèrent au sentiment de la peur ; en effet, l'office du matin était à peine commencé qu'ils firent cerner la chapelle du chœur où se réunissent les chanoines : en même temps, des factionnaires furent placés à toutes les portes pour les empêcher de sortir et les retenir jusqu'à l'heure fixée pour le *Te Deum* : malgré ces mesures, les chanoines sortirent les uns après les autres par une issue secrète et communiquant avec la sacristie. Dans cet intervalle, le moment indiqué pour le commencement de la cérémonie était arrivé, le chœur ainsi que l'autel étaient déserts et les détachements de troupes conviés à la fête attendaient. Les triumvirs, furieux et désappointés, ne savaient comment remédier à l'absence du clergé, lorsqu'en désespoir de cause ils s'adressèrent aux

aumôniers des volontaires de Vicence; l'un d'eux, se rendant à leur appel, consentit à chanter le *Te Deum*, mais aucun des clercs attachés à la basilique ne voulut l'accompagner à l'autel; douze officiers de la garde civique, changeant leurs épées contre des cierges, lui servirent d'assistants. Le peuple romain indigné lui-même de cette parodie religieuse, ne put s'empêcher de dire que ce *Te Deum* porterait malheur à la République naissante et il prétendit que le gouvernement aurait dû plutôt faire chanter un *De Profundis*.

La nouvelle de la déchéance de la papauté en ce qui concernait sa puissance temporelle, la proclamation de la forme républicaine à Rome, affligèrent profondément Pie IX, mais n'abattirent point son courage. Sa grande âme, formée depuis longtemps à l'école de l'adversité, façonnée pour ainsi dire à la résignation par l'ingratitude de ses sujets, s'attendait à tout. « La série des malheurs qui menacent Rome n'est point encore achevée! » s'écria-t-il, et d'un coup d'œil sûr, inspiré, lisant dans les profondeurs mystérieuses de l'avenir, il déroula lentement la chaîne des calamités publiques qu'il prévoyait, cette chaîne dont le premier anneau fut rivé par un poignard. Puis, après avoir versé quelques larmes sur le sort de son malheureux peuple, après avoir prié avec son cœur pour tous les peuples de la péninsule en proie à l'anarchie, il prononça dans la matinée du 14 février, en présence des membres du corps diplomatique et entouré des cardinaux rési-

dant à Gaëte, une protestation contre les derniers actes des nouveaux maîtres de Rome.

Le jour même de son arrivée à Rome, cette quatrième protestation du Saint Père fut lue publiquement à la séance de l'Assemblée; quelques représentants l'accueillirent par les cris de vive la République! et le ministre de la guerre Pompéo di Campello, s'élançant à la tribune s'écria : « Puisque vous avez permis, ô représentants, que cette enceinte sacrée fût souillée par la lecture d'un pareil document, je vous propose, en réponse, de formuler un décret par lequel les chevaux des gardes-nobles et tous ceux des palais pontificaux seront confisqués pour être appliqués au service de l'artillerie. »

Les colonnes du *Moniteur romain* suffisaient à peine à la publication des arrêtés qui submergeaient chaque jour les murs de Rome. L'un changeait les couleurs pontificales et donnait les aigles romaines aux drapeaux de la République. L'autre établissait des boutiques officielles de changeurs pour escompter les bons du trésor dont personne ne voulait plus. Sterbini présentait un projet de loi déclarant propriétés de l'État tous les biens des congrégations religieuses : en même temps, pour empêcher qu'il n'en fût rien distrait par des ventes simulées, il faisait décréter la nullité de toute aliénation à partir du 24 novembre, jour du départ de Sa Sainteté. Des commissions populaires furent chargées d'établir l'inventaire de tous les biens, revenus, immeubles ou effets mobiliers des églises, couvents, congrégations, hospices,

évêchés, presbytères et autres fondations pieuses. Ces premiers articles furent votés d'urgence. C'est ainsi qu'au nom de la liberté, les républicains de Rome s'approprièrent des richesses qu'ils convoitaient depuis longtemps.

De son côté, Galetti proposait un décret abolissant toute juridiction ecclésiastique, tant en ce qui regardait les individus, qu'en ce qui concernait les biens. En même temps le chapitre de Saint-Pierre était frappé d'une forte amende pécuniaire pour avoir refusé son concours à la fête célébrée en l'honneur de la République. Ils allaient ainsi, ces démolisseurs intrépides, croyant édifier parce qu'ils entassaient sur le vide projets de lois sur projets de lois, arrêtés sur arrêtés; ils allaient ainsi, élevant leur échafaudage politique sur une base d'argile détrempée avec le sang versé le 16 novembre; ils allaient ainsi chaque jour dans l'exercice de leurs pouvoirs usurpés, comme des hommes ivres, sans balancier sur la corde roide des équilibristes, marquant chacun de leurs pas par une absurde application de leurs théories insensées : peu s'en fallut qu'un jour ils ne décrétassent la gloire et la vertu.

Le 14 février, le comité exécutif, revenant sur une disposition, forma un nouveau ministère composé de MM. Saffi à l'intérieur, Guiccioli aux finances, Muzzarelli à l'instruction publique, Lazzarini à la justice, Sterbini aux travaux publics, Campello à la guerre, assisté de deux adjoints, MM. Mezzacapa et Calandrelli. La nomination de Sterbini, attaqué

d'une part avec fureur, par les révolutionnaires avancés qui lui reprochaient ses tergiversations, et de l'autre par les honnêtes gens, qui voyaient en lui l'un des principaux acteurs du drame qui se jouait en face de l'Europe, provoqua la verve satirique des Romains prétendant avec raison que le comité exécutif s'était trompé en nommant Sterbini aux travaux publics. Selon eux, c'étaient les *travaux forcés* qui lui revenaient de droit. Sterbini réduisit un instant ses adversaires au silence, en activant l'exécution du décret qui avait prescrit l'inventaire des églises et des propriétés ecclésiastiques; il trouva même dans cette opération une mine féconde de ressources pécuniaires.

Ces monstrueux abus d'autorité n'étaient pas les seuls dont les ministres prévaricateurs se rendaient coupables. Ils ne se contentaient pas de spolier le clergé, ils outrageaient les mystères de la famille en violant les secrets des lettres. Rien n'était saint et sacré pour eux; ils n'avaient pas plus de respect pour les autres que de dignité pour eux-mêmes.

Les événements se précipitaient avec une telle rapidité en Italie, que chaque jour amenait une phase nouvelle.

Les révolutionnaires de la Toscane, stimulés par Mazzini, proclamèrent à cette époque la république en union avec celle de Rome, sous le nom de République italienne centrale, et ils reconnurent la ville de Rome pour la capitale du nouvel État.

Ce fut le 18 dans la soirée et à la suite d'un ban-

quet offert par les clubistes florentins aux clubistes livournais, que cet événement eut lieu. La déchéance du grand-duc, la réunion de la Toscane à Rome, la confirmation du triumvirat légèrement modifié et l'adjonction à ce gouvernement d'une commission de surveillance élue par le peuple, furent les conséquences immédiates de ce banquet révolutionnaire. Les démagogues arborèrent aussitôt la cocarde rouge et plantèrent des arbres de liberté, couronnés du bonnet phrygien. Mazzini, le grand moteur de la république unitaire, partit sans retard pour Rome, afin d'y organiser la fusion politique des deux pays et pour achever la ruine des États romains.

Pendant ce temps, les troupes autrichiennes, traversant une nouvelle fois le Pô, occupaient sans coup férir la ville de Ferrare, et lui demandaient satisfaction pour avoir intercepté les communications avec la citadelle, tué trois soldats, insulté le consul de Sa Majesté impériale, et proclamé la république. Le général autrichien exigeait pour réparation qu'on lui cédât les portes de la ville, qu'on lui livrât les meurtriers de ses soldats, qu'on abattît les barricades, que dix mille hommes de ses troupes fussent entretenus pendant un laps de temps indéterminé, l'établissement d'hôpitaux militaires, le payement d'un million de francs, plus trente mille francs d'indemnité pour consul insulté, la restauration des armes pontificales et six otages pour servir de garantie à l'exécution de ces conditions; le tout exigible dans les vingt-quatre heures.

Guerre étrangère, défaites sanglantes, conditions honteuses, désastres, ruines, anarchie partout, tels étaient les maux qu'attiraient fatalement sur la malheureuse Italie les révolutionnaires pleins de menaces et de jactance contre leurs souverains légitimes, mais impuissants à combattre sérieusement l'étranger. Ils semblaient n'avoir pris les armes que pour se frayer un chemin au pouvoir et pour opprimer leurs concitoyens.

CHAPITRE XVII.

Le carnaval. — Mazzini député romain. — Emprunt forcé. — Appel du gouvernement pontifical aux puissances catholiques. — Nouveaux décrets révolutionnaires.

Lorsque la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Ferrare parvint à Rome, la ville éternelle se trouvait en plein carnaval. Rome fermait les yeux aux sinistres présages et le cœur aux avertissements qui lui arrivaient de toutes parts. Malgré la nouvelle protestation du Saint Père, malgré les craintes de la banqueroute et les excès des Catilinas qui l'opprimaient, non pas à ses portes, mais dans son propre sein, Rome se livrait à de folles joies. Éclairée par un brillant soleil et parée comme aux jours de ses splendeurs et de ses prospérités, le front ceint de fleurs, à cheval, en voiture, à pied, Rome courait, dansait, jetait des bouquets et des confettis aux croisées, ornées de femmes ; Rome avait ses courses de barberis et l'étincelante fête des Moccolettis. Les officiers, revêtus de leurs brillants uniformes, traînaient leurs sabres dans les rues : les cocardes rou-

ges, les rubans de la même couleur ornaient toutes les têtes, pavoisaient toutes les poitrines et flottaient au vent. Tout à coup cette physionomie de fête changea comme par un enchantement, ceux-là seuls qui furent témoins de ce changement à vue peuvent se faire une idée de la mobilité italienne. A ce cri : *Les Autrichiens sont à Ferrare !* les cocardes rouges s'éclipsèrent, les traîneurs de sabres disparurent, les figures belliqueuses pâlirent, les visages souriants se ridèrent, et dans toute la longueur du Corso un silence de deuil succéda aux bruits des réjouissances. Dans ces graves circonstances, l'Assemblée constituante, croyant faire face aux événements avec d'éloquents discours, multiplia ses séances; les orateurs de la révolution, unissant leurs voix patriotiques à celle des triumvirs, en appelèrent au courage et au civisme des peuples de la péninsule. Les ordres du jour, sonores et creux, se succédaient sans relâche, mais la phraséologie, suppléant à l'absence de l'idée, cherchait vainement à réveiller l'enthousiasme populaire. Les belliqueux du café des Beaux-Arts qui, lorsque Pie IX était au Quirinal, embouchaient du matin au soir la trompette des combats, s'étaient retranchés dans une prudente inaction. Vaillants et forts contre de pauvres prêtres qui pour unique défense n'avaient que des prières, ils s'effaçaient devant les baïonnettes de l'Autriche. Cependant, le ministre de la guerre n'épargnait rien pour exciter en eux la fibre militaire. « Citoyens, leur disait-il, si dans le passé nous paraissons moins que des fem-

mes, c'est que le soldat romain n'a de cœur que sous la République ; mais l'avenir trouvera en nous plus que des hommes. Vous redeviendrez les Romains de l'antiquité. Là où flottera votre drapeau, l'ombre de Brutus frémira de joie, et la prunelle de Marius lancera des éclairs. »

En attendant l'heure de la résurrection si pompeusement prédite, les petits-fils de Brutus remportèrent une nouvelle victoire : Mazzini fut proclamé député à la constituante romaine par neuf mille suffrages.

Alors l'Assemblée constituante présentait un phénomène unique dans les fastes parlementaires. Le petit nombre de représentants arrivés à Rome avec des idées d'opposition, ayant presque tous donné leur démission, avaient procuré une homogénéité complète aux deux cent cinquante factieux qui garnissaient, sans distinctions et sans nuances politiques, les banquettes de droite, de gauche et même l'hémicycle de la salle, servilement décorée du nom de Montagne. Étroitement unis entre eux par les mêmes instincts, communiant à une seule et même pensée, ces députés agissaient, délibéraient et votaient d'ensemble comme un seul homme. Cette union intime, absolue, n'était pas cependant l'image de la force, elle était celle du ridicule. Un jour, ces farouches républicains, gonflés d'orgueil, se grandissant dans leurs prétendus mérites, décrétèrent que l'Europe les admirait. Cependant ils savaient tous que l'Europe indignée s'apprêtait à les com-

battre. Sur ces entrefaites, pour faire face aux besoins de la position qui devenait de plus en plus critique, ils ordonnèrent qu'un emprunt forcé de dix-sept millions de francs fût levé sur les familles riches, les capitalistes, les négociants, les sociétés industrielles, les corporations religieuses et les propriétaires. Cet emprunt, basé sur le système progressif, devait prélever de mille à six mille, le quart; de six mille à huit mille, le tiers; de huit mille à douze mille, la moitié; enfin de douze mille et au-dessus, les deux tiers. De bruyants applaudissements accueillirent ce moyen révolutionnaire.

La désorganisation qui produit les ruines ne marchait pas encore assez vite au gré des nouveaux maîtres de Rome : rien ne les arrêtait dans leur marche destructive. Quelques jours après, ils décidèrent, par un nouveau décret, que les cloches des églises, à l'exception de celles des basiliques, seraient descendues de leurs clochers et fondues pour être converties en canons. Le prince de Canino fut l'un des principaux moteurs de cette proposition, qui devait faire une machine de guerre et de destruction d'un instrument de religion et de paix; il se réjouissait en pensant que ces mêmes cloches qui, depuis tant de siècles, sonnaient les heures de la vie éternelle, subissant une transformation révolutionnaire, tonneraient bientôt, en la donnant, celles de la mort.

Ce jour-là même, les pâles copistes des républicains français, voulant célébrer l'anniversaire de la

révolution de février, illuminèrent le Capitole et provoquèrent une démonstration aux flambeaux dans la rue du Corso.

Tandis que la révolution romaine s'avançait ainsi vers le terme marqué par la Providence, le cardinal Antonelli adressait, au nom du Saint-Siége, aux gouvernements de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et de Naples, un document d'une importance extrême. Après un remarquable exposé de tous les faits qui s'étaient passés depuis le départ de Sa Sainteté de Rome jusqu'au 18 février, il finissait en réclamant, de la manière la plus formelle et la plus pressante, l'intervention de ces quatre puissances catholiques.

Les puissances répondirent avec empressement à cet appel en envoyant des plénipotentiaires à Gaëte, où le souverain Pontife avait désiré voir s'ouvrir la conférence diplomatique; déjà même elles avaient prévenu les intentions du Saint Père, les unes par des actes, les autres par des votes énergiques. D'une part, le général Cavaignac, à qui momentanément la France avait prêté son épée, avait réuni dès le mois de septembre 1848, sous les ordres du général Mollière, un corps de troupes destiné à s'embarquer pour l'Italie au premier signal. D'autre part, l'Espagne armait ses vaisseaux; le roi des Deux-Siciles contenait à peine l'impatience de ses soldats; enfin le Portugal lui-même, oublié dans l'appel adressé aux quatre puissances catholiques, crut devoir faire représenter au gouvernement du pape, par l'entremise de son ministre, le baron Venda-da-Crux, que

le peuple portugais serait heureux d'agir à main armée dans l'intérêt de la cause pontificale. L'un des premiers, après la journée du 16 novembre 1848, le gouvernement du Portugal avait offert au souverain Pontife l'hospitalité dans une des plus belles résidences de la chrétienté, le magnifique palais de Mafra.

Comme on le voit, l'Europe entière se soulevait contre les crimes et les prétentions des hommes qui, au nom de la liberté, s'étaient faits les oppresseurs du peuple romain. D'un aveuglement égal à leur ambition, ces hommes, livrés à eux-mêmes, continuaient à détruire de fond en comble l'édifice social pour reconstruire dans le vide, et au milieu des tempêtes, ce qu'ils appelaient l'œuvre de la régénération italienne.

Le 20 février, la commission exécutive autorise la banque romaine à émettre pour un million et trois cent mille écus de billets, à la condition de fournir sans intérêt, au gouvernement de la République, une somme de cinq cent mille écus.

Le 21, l'Assemblée prenant en considération une proposition antérieure, déclare propriétés de la République tous les biens ecclésiastiques.

Le même jour, elle ordonne que tous les dépôts d'argent appartenant aux institutions de main-morte, tant chez les particuliers que dans les caisses publiques, soient versés dans les caisses du gouvernement républicain, pour être appliqués aux besoins urgents de la patrie. Ce décret fut si rigoureusement

exécuté que les soi-disant amis du peuple s'emparèrent de ses épargnes, et feignirent de les remplacer en déposant dans les caisses du mont-de-piété une somme équivalente, représentée par des billets qui perdaient déjà de 20 à 30 pour cent.

Le 22, l'Assemblée prohibe l'exportation des chevaux et des mulets.

Le 23, elle décrète le cours forcé des billets de la banque.

Le 24, elle décrète un emprunt forcé sur les riches.

Le 25, l'Assemblée constituante décrète que les évêques perdront leurs droits de juridiction sur les universités et les colléges.

Par une ordonnance, datée du 2 mars, la commission exécutive confère au ministre des finances les pouvoirs nécessaires pour gérer les biens et les provenances du patrimoine des jésuites et de l'inquisition.

Par une autre ordonnance à la date du 3, ladite commission exécutive supprime les tribunaux relevant de la juridiction ecclésiastique ou composés de dignitaires appartenant à la cour romaine.

Le 25, l'Assemblée constituante décrète l'émission d'une monnaie dite *erosa* jusqu'à concurrence d'un million d'écus. Dans cette monnaie, évidemment fausse, devait entrer un dixième d'argent; le reste était du cuivre.

Le 4 mars, l'Assemblée abolit la censure des douanes et autres obstacles créés contre la libre cir-

culation des livres imprimés, des gravures et des images.

Le même jour, elle prodigue les sueurs du peuple, en décrétant l'envoi de 100,000 écus aux révoltés de Venise.

Le 5 elle ordonne la vente des biens ecclésiastiques.

Le même jour elle décrète que tous les employés qui refuseront de faire acte d'adhésion au gouvernement de la république, seront immédiatement privés de leur traitement et de leur emploi.

Le 6 elle transforme les bureaux de la police en une direction de police de sûreté.

Le 7 elle décrète l'émission d'une monnaie de cuivre d'une valeur de trois baioques au poids de vingt-cinq grammes.

Par une ordonnance, à la date du 12, la commission exécutive retire aux ecclésiastiques l'administration des biens appartenant aux hôpitaux et autres maisons de charité.

Le même jour la commission abolit la taxe aux frontières des États limitrophes.

Le 14, l'Assemblée constituante déclare les églises, les corporations religieuses et autres établissements de main-morte incapables d'acquérir des biens à quelque prix que ce soit.

La république romaine ne se contente pas de rendre des ordonnances iniques, arbitraires, plus insensées les unes que les autres; elle procède par le vol et le brigandage; elle se fait communiste en

grand ; elle exploite sur une large échelle; elle opère effrontément en présence des gens de bien qui se voilent la face et tremblent dans la peur ; elle marche d'envahissements en envahissements, de spoliations en spoliations. Aujourd'hui elle s'empare de la maison de la Mission à Monte Citorio, fondation éminemment française faite par la duchesse d'Aiguillon ; demain, elle s'appropriera la bibliothèque du Vatican, les archives qui y sont annexées et celles du Saint-Office; elle continue pour son propre compte l'inventaire des meubles, des ornements, des trésors appartenant aux églises spéciales, ornées par la piété, enrichies par l'or des fidèles de tout l'univers catholique, et pas une protestation ne se fait entendre, pas une voix ne s'élève contre ces monstrueux abus de la force brutale remplaçant le droit!

En attendant l'heure de la justice, la dilapidation des finances se poursuit plus impudente que jamais, les bons du trésor deviennent la source d'un indigne agiotage, le numéraire se cache au niveau du courage des gens de bien, et la république romaine, se drapant dans la défroque des Césars, lance fièrement des hauteurs du Capitole l'adresse suivante à tous les peuples.

CHAPITRE XVIII.

Appel à tous les peuples. — Arrivée de Mazzini à Rome. — Ovation. — Reconstitution du ministère. — Commission militaire. — Persécution religieuse

« A tous les peuples.

« Un peuple nouveau se présente à vous, pour vous demander et vous offrir un échange réciproque de bienveillance, de respect et de fraternité! Ce peuple qui se présente à vous comme nouveau, était jadis le plus illustre de la terre, mais entre son antique grandeur et sa résurrection actuelle la papauté est intervenue pendant mille ans. Peuples de l'Europe ! nous nous sommes connus quand le nom du peuple romain répandait la terreur ; nous nous sommes connus quand notre nom faisait pitié! Vous pouvez avoir en horreur cette époque de domination et de violence, mais vous ne pouvez nous condamner à mériter la pitié du monde.

. . . .

« L'histoire de l'Italie était pleine de larmes et on en attribuait une grande partie à la papauté ; néan-

moins, lorsque la papauté prit l'initiative, le monde vit que les Italiens étaient prêts à oublier des fautes, et, au nom d'un pape, la révolution éclata. Mais ici fut l'épreuve de ce que pouvait la papauté et de ce qu'elle était incapable de faire. Les prédécesseurs du Pontife régnant étaient trop prudents pour se lancer dans une semblable épreuve, et par les malheurs du peuple on put mesurer leur puissance. Le dernier pape s'aventura le premier et se mit à l'œuvre, mais il s'en retira quand il vit qu'il avait manifesté l'impuissance de la papauté à rendre la nation italienne libre, indépendante, glorieuse. Il voulut s'en retirer, mais trop tard, voilà pourquoi la décadence de la papauté a suivi de si près son triomphe. C'était une aurore boréale qui précédait les ténèbres. Néanmoins nous espérâmes, mais la papauté nous renvoya une réponse de réaction. La réaction fut vaincue. La papauté avait dissimulé, et, voyant le calme du peuple, elle s'enfuit. En fuyant, elle viola la constitution, nous laissa sans gouvernement, fomenta les discordes, se jeta dans les bras du plus féroce ennemi de l'Italie et lança l'excommunication contre le peuple.

. . . .

« Provoqués et abandonnés à nous-mêmes, nous avons accompli notre révolution sans verser une goutte de sang ; nous avons réédifié sans que l'écroulement de la destruction se fît entendre ; nous avons aboli la souveraineté des papes après tant de siècles de douleurs, non par haine de la papauté,

mais par amour pour la patrie. Quand un peuple a su mener à fin une révolution avec une moralité aussi remarquable dans son but que dans les moyens employés, il a montré qu'il était digne non de servir la papauté, mais de se gouverner lui-même. Il a prouvé qu'il était digne de se constituer en République, digne par conséquent de faire partie de la grande famille des nations et d'obtenir votre amitié et votre estime.

« Pour l'Assemblée constituante :

« *Signé :* Galetti, président; Filopanti, Fabretti, Pennachi, Zambianchi, secrétaires. »

Cette emphatique adresse, l'œuvre d'un député nommé C. Agostini, fut votée à l'unanimité par l'Assemblée constituante. Elle respire à chaque ligne le mensonge, l'ignorance et la mauvaise foi. En effet, l'auteur de ce document efface d'un trait de plume les huit premiers siècles de l'ère chrétienne et il ment à l'histoire en perpétuant la grandeur du peuple romain jusqu'au huitième siècle ou quatre cents ans après les Olybrius, Glycerius, Julius Nepos et Romulus Augustulus.

D'un autre côté, l'auteur outrage les peuples dont il mendie les sympathies; il les insulte en leur rappelant une époque de domination dont ils se sont vengés avec le fer, avec le feu, et qui, sans l'ascendant des pontifes romains, aurait fait subir à Rome vaincue le sort de Babylone. Il attribue les douleurs et la décadence des Romains à la papauté,

et il doit savoir cependant que, sans un pape, sans Léon-le-Grand, Rome ne serait plus aujourd'hui peut-être qu'un monceau de ruines et de cendres.

Enfin, il en impose à la vérité en disant que la révolution romaine s'est accomplie sans violence, sans une seule goutte de sang. L'Europe entière sait que les fondations de la révolution Mazzinienne reposent sur :

1° Le parjure des amnistiés du 16 juin 1846;

2° Le meurtre de l'abbé Ximenès;

3° Le cadavre du ministre Rossi;

4° Les violences et les excès du 16 novembre;

5° Le siége du Quirinal;

6° Le sang de monseigneur Palma;

7° La déchéance de la papauté;

8° La proclamation de la République;

9° Les emprunts forcés en numéraire;

10° L'émission d'un papier-monnaie constituant une dette énorme;

11° Les vols organisés en grand dans les églises;

12° Le pillage dans les maisons religieuses, etc.

Quoi qu'il en soit, l'adresse de la République romaine à tous les peuples n'obtint pour réponse que le silence du mépris.

Sur ces entrefaites, un homme, dont le nom seul signifie malheur pour l'Italie, arrivait à Rome pour remplir son mandat de député. C'était Mazzini. Le 6 mars, il fit son entrée triomphale dans l'Assemblée. A son apparition, tous les députés se levèrent, et la foule qui encombrait les tribunes, clama : Vive

Mazzini ! Le président le fit asseoir immédiatement auprès de lui ; alors prenant la parole, le chef de la jeune Italie prononça un discours dont voici l'analyse :

« Si j'ai fait quelque bien, c'est Rome qui m'en a inspiré l'idée. Lorsque tout petit enfant (*giovinetto*) je lisais les annales de l'Italie, j'admirais d'abord la Rome des Césars, qui a conquis le monde par la force des armes, puis la Rome des papes qui a conquis à son tour le monde par la force de l'idée. Il me semble qu'une ville, qui a réuni deux si grandes destinées, qui a eu ses deux époques si mémorables pendant que tous les autres peuples s'éclipsaient pour ne plus reparaître ; il me semble, dis-je, que cette ville doit avoir encore une troisième époque, une troisième destinée. Salut donc à la Rome du peuple succédant à la Rome des Césars, à la Rome des papes. »

Le terrain était déblayé pour recevoir révolutionnairement cet hypocrite tribun qui, ce jour-là, jetant le masque, dit à la foule stipendiée et pressée sur son passage :

« Nous avons jusqu'à présent traversé une époque de mensonge durant laquelle les uns criaient *viva* à *celui* pour lequel ils n'avaient aucune sympathie et parce qu'ils croyaient pouvoir s'en servir. Une époque de dissimulation pendant laquelle les autres cachaient leurs desseins parce qu'ils pensaient que l'heure de les révéler n'était pas encore venue. »

Toute l'histoire de Pie IX ne se trouve-t-elle pas

dans cet incroyable aveu? Et cet aveu de mensonge et de dissimulation tombé de la bouche du chef des sociétés secrètes en Italie, n'est-il pas toute l'histoire de la révolution de Rome?

Mazzini, Génois d'origine, avocat par profession, poëte par instinct, est doué, on ne saurait le nier, d'une vaste intelligence, d'une intelligence fécondée par l'inspiration du mal, celle des anges déchus. Le plus grand ennemi de l'Italie, le célèbre abbé de Gioberti l'a nommé, c'est Mazzini. Nous avons cité quelques-uns de ses écrits; tous ses actes y répondent; chez lui, le fait cadre avec la théorie. Changeant de nom aussi bien que de visage, il se sert indistinctement de la croix, de la torche et du poignard. La parole, sur ses lèvres, ressemble au fruit du mancenillier, elle charme, mais elle empoisonne. Comme l'oiseau des sinistres présages, sa présence est un signe de malheur. Chacun de ses pas soulève une ruine. Chacune de ses paroles souffle une tempête; son cœur est un volcan révolutionnaire; son regard est une lave démagogique. Pour lui l'humanité n'est rien, l'idée est tout : périsse l'humanité toute entière pourvu que l'idée triomphe et vive! Pour toucher au but, il l'a dit, tous les moyens sont bons, le succès est comme le feu, il épure.

Mamiani voulait arriver à l'unité par le catholicisme et la monarchie, Mazzini coupa cette voie qui seule était la bonne. Au lieu de faire un appel loyal et direct aux sentiments catholiques et mo-

narchiques, il dissimula l'un et nia l'autre. La négation est une route qui n'aboutit à rien.

La religion des sociétés secrètes, les mystères de l'illuminisme sont bons quand on veut détruire, car les démolisseurs s'adressent aux passions mauvaises des hommes qui ont perdu le sentiment de la foi; mais avec de semblables instruments on abat, on nivelle, on n'édifie pas.

A la vérité, Mazzini admet bien un Dieu, mais ainsi que Mamiani voulait faire du pape, il le relègue dans la sphère du dogme unique et sans fruit; puis rendant l'humanité interprète, non d'une loi, puisqu'il n'en reconnaît aucune, mais de ce dictamen puissant qu'on nomme conscience, il use de ce nom suprême en l'accouplant avec celui du peuple pour autoriser et justifier tous les crimes.

Pie IX, Ferdinand II, Charles-Albert, le grand-duc de Toscane, ainsi que tous les autres princes de l'Italie, avaient le désir et la volonté de faire le bien. En haine de la monarchie, Mazzini les a empêchés de poursuivre leur œuvre sainte; il a bouleversé leurs projets, semblable en cela au sauvage qui, apercevant un commencement d'édifice européen et quelques éléments de civilisation apportés sur une terre inculte et barbare par des missionnaires, met le feu à ces établissements naissants et engloutit avec une joie inintelligente et féroce les trésors qui devaient enrichir son pays.

Oh! si comprn ant mieux la mission que Dieu confère à l'intelligence, Mazzini eût tourné vers le

bien la puissance de son génie, il eût contribué au salut de cette Italie si belle dont il a été la perdition !

Les applaudissements des tribunes enthousiasmées par les dernières paroles de Mazzini duraient encore quand, sur la proposition du prince de Canino, d'Audino et de Mazzini lui-même, l'Assemblée constituante, voulant réaliser la réunion de la république toscane à la république romaine, décréta qu'une invitation en ce sens serait adressée au gouvernement toscan. A cet effet, trois commissaires, Ignace Guiccioli, Philippe Commerata et Joseph Gabussi, partirent immédiatement pour Florence.

A cette époque, le ministère se reconstitua de la manière suivante :

Aurelio Saffi, à l'intérieur ;

Rusconi, aux affaires étrangères ;

G. Lazzarini, au département de grâce et justice ;

Alexandre Calandrelli, guerre et marine, par intérim ;

Montechi, travaux publics ;

F. Sturbinetti, instruction publique.

Un des premiers actes de ce nouveau ministère fut de créer une commission militaire, composée de cinq membres chargés d'examiner des plans stratégiques et de mettre Rome en état de défense. Cette commission devait adresser tous les dix jours à l'Assemblée, réunie en comité secret, un rapport de ses opérations.

Dans le même temps, Calandrelli, ministre de la

guerre par intérim, voulant mettre un terme à l'es prit d'agiotage qui s'était infiltré au sein de l'armée, publia un curieux ordre du jour. Après s'être plaint que dans plusieurs corps de l'armée romaine, des chefs et des soldats cherchaient des prétextes pour réaliser à perte des bons du trésor, il disait : « Dans les temps de crise et de péril, le devoir de chaque citoyen est de coopérer par des sacrifices au salut de la patrie; mais ce devoir est encore plus impérieux chez ceux à qui l'accroissement du pays a procuré accroissement de fortune et d'honneur. »

Chaque jour la persécution contre les hommes d'église et les choses saintes prenait un caractère plus grave; ce n'étaient plus seulement les prêtres nationaux qui se trouvaient exposés aux monstrueux abus du pouvoir révolutionnaire; les prêtres revêtus de l'inviolable majesté de la France étaient indignement outragés. La république romaine violait impunément le droit des gens, alors même qu'elle mendiait les sympathies de l'Europe.

Encouragés par la complicité morale du silence des gens de bien, les révolutionnaires, marchant sans obstacle dans leur œuvre de démolition sociale, chassaient les prêtres consacrés aux missions étrangères, de leur maison de Saint-Silvestre, au Quirinal; ils transformaient en casernes les couvents de Jésus, de Saint-Vincent et Anastase, de Jésus et Marie, de Saint-André *della fratre*, des Servites à Saint-Marcel, de Saint-Augustin, etc., etc... Ils s'emparaient du palais du vicariat et jetaient au vent du ciel, sinon

aux immondices de la rue, les reliques recueillies dans les catacombes d'Agnès et de Saint-Sébastien. Ils s'appropriaient les vases et autres objets sacrés de la chapelle Sixtine, et renvoyaient brutalement de leur monastère les religieuses françaises du Bon-Pasteur. Rien n'était saint et sacré pour eux, ils ne respectaient ni les lois qu'ils avaient fabriquées à leur convenance, ni la religion qu'ils faisaient intervenir à chaque occasion. Pas un d'entre eux n'osa lever la voix contre les manœuvres anti-catholiques des missionnaires anglais et américains, qui, sur ces entrefaites, s'étaient répandus sur le sol des États de l'Église pour y semer les bibles du protestantisme. A la tète de ces apôtres luthériens et calvinistes se faisait remarquer, par sa haine contre le catholicisme, un ex-moine nommé Achilli, plus connu encore à Rome, Viterbe et Naples, par la dépravation de ses mœurs que par son apostasie religieuse.

Tandis que ces apôtres de l'erreur s'attaquent à la foi des campagnes, ceux de la république poursuivent, à Rome, le cours de leurs déprédations. Un dimanche matin, à cette heure où les fidèles se répandent dans les églises pour y faire leurs dévotions, les démolisseurs envahissant l'église de Saint-Philippe de Néri, le saint Vincent de Paul et le protecteur de la ville de Rome, descendent les cloches de l'église et les mettent en pièces devant la foule indignée, qui cependant laisse consommer, sous ses propres yeux, cette œuvre de vandalisme.

C'est par de semblables excès et par d'incessantes

illégalités que la république répondait aux menaces de l'Europe et protestait contre les apprêts de l'intervention. En attendant, les promesses qu'elle avait faites aux peuples n'avaient produit jusqu'à ce jour que ruines, malheur et déception. Le numéraire, ce thermomètre infaillible de la prospérité publique, avait disparu de la circulation ; le trésor, livré au pillage, était une mine plus ou moins féconde où les hommes du pouvoir puisaient à pleines mains ; les caisses de l'État étaient vides aussitôt que remplies. La rapacité était portée à ce point qu'un député nommé dans deux colléges réclama une double indemnité. L'emprunt forcé sur lequel le gouvernement comptait pour faire face aux besoins de l'État ne produisait que les deniers qu'on pouvait arracher à la peur.

Le prétendu enthousiasme des Romains, leur patriotisme et leur dévouement au nouvel ordre de choses se limitaient donc à une question métallique impossible à résoudre. Sous la république, le baioque de cuivre était devenu plus rare que la pièce d'or sous la papauté. République et misère seraient-elles donc synonymes?

Quoi qu'il en soit, la république avait tellement perverti le sens moral à Rome que, chaque jour, le gouvernement lui-même découvrait ses plaies hideuses par des blâmes directs ou des ordonnances dénonciatrices plutôt que répressives.

Le 27 mars, le ministre de la guerre publia trois ordres du jour dont l'un commence par ces mots :

« Il faut signaler de la part des fournisseurs de fourrages l'abus inique et déloyal de leur position. Ils ne craignent pas de profiter des circonstances actuelles pour éluder les conditions de leurs contrats et pour donner aux chevaux une nourriture inférieure sous le rapport de la qualité et de la quantité convenues. »

La puissance de ces grands hommes d'État était si négative que le ministre de la guerre se contente de signaler un délit qu'il n'a pas la force ou le courage de punir.

La veille, le même ministre avait publié un autre ordre non moins curieux et débutant par ces mots :

« Les demandes de grades dans l'armée augmentent chaque jour *à un point honteux*. Non-seulement il est impossible de satisfaire à toutes, mais cela ne se doit pas. »

De son côté, le directeur-général de la sûreté publique publiait coup sur coup plusieurs ordonnances contre *des actes illégaux* commis par Ciceruacchio et sa bande. Impuissante à faire le bien, la république ne pouvait même pas prévenir le mal, conséquence inévitable de son principe : elle portait fatalement le poids de sa tache originelle.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

